

The Virbac logo is displayed in white text on a blue rectangular background. The word "Virbac" is written in a sans-serif font, with a red horizontal line underneath the letters "i" and "r".

Virbac

RAPPORT ANNUEL 2017



**Shaping the future
of animal health**

- 2 Entretien avec Sébastien Huron,
président du directoire du groupe Virbac
- 6 Une gouvernance équilibrée au service
du développement du Groupe



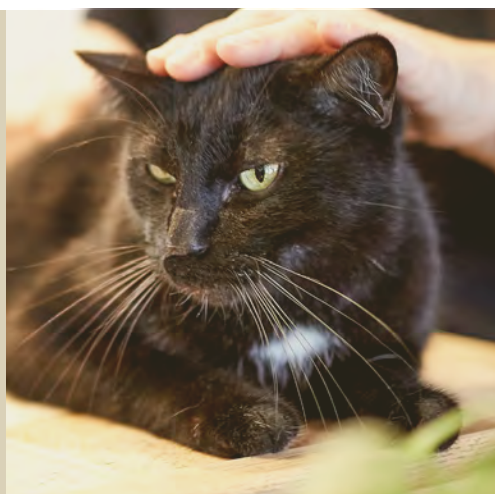
INTRODUCTION

- 9 Profil de l'entreprise
- 27 Indicateurs économiques
- 30 Indicateurs environnementaux
- 43 Indicateurs sociaux et sociétaux



DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 66 Rapport de gestion
- 104 Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 128 Comptes consolidés
- 188 Comptes sociaux
- 222 Attestation du responsable du rapport financier annuel
- 224 Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire
du 20 juin 2018 : exposé des motifs et projet
de résolutions
- 244 Lexique produits



RAPPORT FINANCIER



Entretien avec Sébastien Huron
Président du directoire du groupe Virbac

Des fondations solides au service de la santé animale

Quelle vision Virbac a-t-elle de son métier ?

Notre vision s'appuie sur une conviction profonde : nous, humains, faisons partie du règne animal. Prendre soin de la santé et du bien-être des animaux signifie protéger le vivant au sens large. Et c'est là une vraie responsabilité collective.

Comment cette responsabilité se traduit-elle en animaux de production ?

Avec le fort développement démographique des pays émergents, l'évolution du pouvoir d'achat et des modes d'alimentation à travers le monde, la consommation de protéines animales augmente. "Nourrir la planète" devient donc un enjeu majeur. C'est pourquoi nous continuons notre mobilisation en aquaculture, qui représente la première source de protéines animales dans le monde. La problématique de la qualité des productions animales étant également importante, nous poursuivons notre engagement en faveur de la recherche d'alternatives aux antibiotiques. Enfin, le maintien de la santé et du bien-être des vaches est au cœur de notre programme *Target 150* partagé lors d'un symposium international avec les professionnels de l'élevage laitier.

Virbac entend aussi prendre soin des animaux de compagnie : promesse tenue en 2017 ?

Oui. Nous nous efforçons d'élargir le champ d'action de nos solutions de santé, en particulier dans le domaine de la prévention. La nutrition en est un pilier et a motivé les programmes de géo-extension

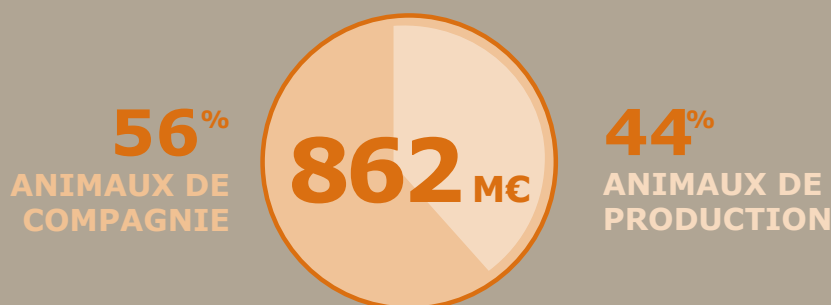
de notre gamme de petfood physiologique et le lancement de notre nouvelle gamme diététique pour chiens et chats. En juin, Virbac a également obtenu une variation d'AMM pour la prolongation de la durée de protection jusqu'à trois ans de son vaccin Canigen CHPPi. Autre avancée : la mise à disposition des vétérinaires canins de Speed Reader, un analyseur de dosage de marqueurs sanguins permettant de tester cinq biomarqueurs chez le chien et le chat et ainsi faciliter le diagnostic. Du côté des traitements, nous proposons au Brésil le tout premier médicament vétérinaire enregistré traitant la leishmaniose canine, tout en participant activement aux actions d'éducation du gouvernement auprès du grand public.

La montée en puissance du numérique modifie-t-elle la relation avec les vétérinaires, éleveurs ou propriétaires ?

Les réseaux sociaux offrent une caisse de résonance sans précédent à nos campagnes de sensibilisation des propriétaires d'animaux domestiques, par exemple autour des comportements indésirables du chien en France, des alternatives à la castration chirurgicale en Australie ou du parasitisme en Espagne et en Italie. Le digital nous permet de nous rapprocher des propriétaires et de mieux répondre à leurs habitudes de consommation.

Sur le plan commercial, comment l'année 2017 s'est-elle déroulée ?

Sur les marchés européens, notre situation est globalement favorable. Le développement s'y trouve en particulier porté par le dynamisme des ventes ▶



CHIFFRE D'AFFAIRES
2017

au Royaume-Uni, en Italie, en Pologne et en Belgique. Les quelques difficultés rencontrées sur nos vaccins et la relative perte de compétitivité sur nos gammes d'antiparasitaires externes sont compensées par les croissances à deux chiffres de nos produits-phares, tel que notre implant contraceptif ou nouvelle gamme petfood.

Comment l'entreprise se saisit-elle du dynamisme des marchés émergents ?

Virbac affiche une croissance à deux chiffres en Chine, à la faveur d'un développement soutenu du marché et d'un changement de modèle de distribution qui optimise notre présence sur le territoire. Au Brésil, notre recentrage sur le marché bovin nous vaut une croissance à deux chiffres pour la deuxième année consécutive et une rentabilité en animaux de production multipliée par quatre au cours des deux derniers exercices. L'année 2017 nous a permis de saisir un grand nombre d'opportunités au Mexique et en Afrique du Sud, où nos taux de croissance restent élevés, comme au Chili.

Quelle est la situation de Virbac aux États-Unis ?

Le retour de nos produits, dont la reprise des parts de marché a été plus lente que prévu après plus de 18 mois d'absence, a naturellement engendré une reconstitution des stocks aux différents niveaux de la chaîne de distribution générant un surplus de ventes d'environ 25 millions \$ sur l'année 2016. Conséquence : une forte baisse de notre chiffre d'affaires sur l'exercice 2017. Aujourd'hui, même si nos stocks chez les distributeurs sont en grande partie normalisés, en dehors des gammes anti-parasitaires, nous avons encore besoin de temps pour retrouver nos parts de marché historiques.

Et au plan industriel ?

Nous avons réalisé le transfert de production de notre antiparasitaire Sentinel Spectrum sur le site américain de St. Louis ce qui devrait permettre de mieux absorber certains coûts fixes de l'usine. Le plan Biologie, déployé en France depuis juin 2017, vise par ailleurs à accroître notre niveau de maîtrise des procédés industriels pour la production des vaccins, dans un contexte de renforcement constant des requis réglementaires.



**DES CENTRES
DE R&D SUR LES
5 CONTINENTS**



**4 825
COLLABORATEURS**



Comment l'année 2018 se présente-t-elle ?

Nous tablons sur une progression modérée de nos activités. Les perspectives restent bonnes en Europe et prometteuses au sein des zones Asie-Pacifique et Amérique latine, en particulier dans les pays émergents. Aux États-Unis, le lancement d'Iverhart Max soft chew, comprimé antiparasitaire appétant contre la maladie canine des vers du cœur, et le retour de plusieurs produits d'ici fin 2018 devraient générer un volume d'affaires supérieur à celui de 2017. Au plan financier, notre taux de rentabilité opérationnelle devrait gagner environ un demi-point, à taux de change constants. La vigilance relative à nos investissements et à l'évolution de notre besoin en fonds de roulement devrait permettre de poursuivre le désendettement du Groupe à taux de change constants.



**DES SITES
DE PRODUCTION
DANS 11 PAYS**



**DES FILIALES
COMMERCIALES
DANS 33 PAYS**

Comment voyez-vous se profiler l'avenir à plus long terme ?

La confiance est de mise. Les opportunités de croissance ne manquent pas pour Virbac, en particulier en animaux de production, puisque nous sommes présents dans moins de 50% des marchés au niveau mondial. Concernant les animaux de compagnie, des perspectives de développement sont attendues avec notamment la volonté de créer des marques fortes et la mise en place de nouveaux modèles de distribution dans certains pays. Sur ces deux marchés, nous préparons l'avenir via la géo-extension de nos gammes, des investissements R&D et des projets d'accords de licensing. Notre expansion se poursuit bien sûr en adéquation avec notre politique de développement durable qui place nos collaborateurs au cœur des organisations.

C'est-à-dire ?

La satisfaction des vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux est notre raison d'être. Mais nous en sommes convaincus : il ne saurait y avoir de clients heureux sans employés épanouis et engagés. À ce titre, je souhaitais remercier, au nom du directeur, l'ensemble de nos équipes partout dans le monde. Nous nous efforçons de leur offrir la possibilité d'évoluer dans un environnement où chacun peut prendre des initiatives et s'aventurer hors des sentiers battus, pour que Virbac demeure une entreprise agile et innovante, où règnent la convivialité, l'esprit d'équipe et la coopération au service de la santé animale.



**RETROUVEZ LE MESSAGE
DU PRÉSIDENT SUR
[CORPORATE.VIRBAC.COM](https://corporate.virbac.com)**

Une **gouvernance** équilibrée au service du développement du Groupe

La gouvernance de Virbac repose sur des principes qui contribuent à maintenir l'équilibre nécessaire à la performance et au bon développement du Groupe.

Séparation des pouvoirs et collégialité

Depuis 1992, Virbac a adopté une séparation entre les fonctions de direction stratégique et opérationnelle exercées par le directoire, et le contrôle de cette gestion dévolu au conseil de surveillance. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et de supervision. Elle implique un dialogue régulier et efficace entre le directoire et le conseil de surveillance ainsi qu'une confiance mutuelle.

La collégialité est un principe d'organisation clé de la gouvernance de Virbac. Le fonctionnement de ses deux organes sociaux, conseil de surveillance et directoire, repose sur la recherche d'une position partagée par leurs membres respectifs et sur une prise de décision collective, résultat d'un véritable travail d'équipe.

Des dirigeants engagés et expérimentés

La gouvernance de Virbac s'appuie sur des organes sociaux resserrés, composés de personnes fortement et durable-

ment engagées. Leur expérience professionnelle couvre de nombreux aspects de la gestion courante d'un grand groupe international. Tous les membres du conseil de surveillance, à l'exception d'un, sont des dirigeants d'entreprise ayant une longue expérience de la gestion opérationnelle. L'engagement des dirigeants de Virbac, qu'il s'agisse des membres du conseil de surveillance ou des membres du directoire, repose sur une implication dans la durée, au service de la stratégie à long terme du Groupe. Par ailleurs, l'implication des membres du conseil de surveillance et du censeur de Virbac ne se limite pas à leur participation active au cours des débats formels du conseil. Elle prend également la forme d'échanges informels réguliers et de réunions *ad hoc* ponctuelles lorsque les circonstances l'exigent.

Une gouvernance en constante amélioration

Virbac suit les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Le Groupe continue à améliorer ses pratiques de gouvernance. Dans certains cas, il dépasse les objectifs fixés par le Code Afep-Medef, notamment en ce qui concerne la représentation entre les femmes et les hommes, le conseil étant composé de trois femmes et de trois hommes.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il assure le contrôle permanent de la gestion du directoire, l'examen régulier des comptes et de tous les projets et investissements significatifs. Le conseil de surveillance est composé de six membres dont trois membres indépendants :



MARIE-HÉLÈNE DICK,
présidente



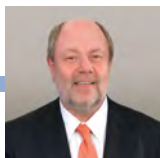
PIERRE MADELPUECH,
vice-président



SOLÈNE MADELPUECH,
membre



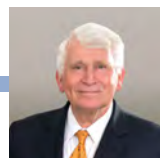
OLIVIER BOHUON,
membre
indépendant



PHILIPPE CAPRON,
membre
indépendant



GRITA LOESACK,
représentant
permanent de
la société Galix
Conseils, membre
indépendant



XAVIER YON,
représentant
permanent de
la société Xavier Yon
Consulting Unipessoal
Lda, censeur

Le conseil de surveillance s'appuie dans ses travaux sur deux comités spécialisés, le comité d'audit et le comité des rémunérations. Il est assisté d'un censeur, Xavier Yon, qui dispose d'une voix consultative.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé :

- de s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- du suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance ;
- d'approuver la fourniture par les commissaires aux comptes de services non interdits autres que la certification des comptes ;
- de rendre compte au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions.

Il est constitué de Philippe Capron, président, Olivier Bohuon et Pierre Madelpuech.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des rémunérations a pour principales missions :

- de formuler des recommandations et propositions concernant la rémunération des membres du directoire ;
- d'être informé de la politique générale des ressources humaines du Groupe et plus spécifiquement la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;
- d'examiner les propositions et conditions d'attribution des plans d'actions de performance ;
- de formuler des propositions concernant les montants des jetons de présence des membres du conseil de surveillance.

Il est constitué de Marie-Hélène Dick, présidente, Olivier Bohuon et Grita Loeb sack.

CENSEUR

Xavier Yon, représentant permanent de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Deloitte & Associés, représentée par Vincent Gros. La société Novances-David & Associés, représentée par Jean-Pierre Giraud.



LE DIRECTOIRE

Habib Ramdani,
directeur des Affaires
Financières

Sébastien Huron,
président du directoire

Christian Karst,
directeur général et
directeur du Développement

Jean-Pierre Dick,
chargé des projets spéciaux
et président de la Fondation
d'Entreprise Virbac

Sa mission est d'assurer la direction stratégique et opérationnelle du groupe Virbac. Il est composé de quatre membres qui collaborent étroitement et prennent leurs décisions de manière collégiale. Ce fonctionnement favorise la réflexion commune et la recherche d'un consensus.

Que ce soit pour la vision long terme ou les besoins opérationnels, les échanges entre les membres du directoire sont fréquents et ne se limitent pas aux réunions formelles du directoire. Cette organisation flexible permet d'atteindre un niveau

de réactivité élevé dans la prise de décisions stratégiques. Le directoire rend compte de ses travaux au conseil de surveillance et soumet à son approbation formelle toute opération stratégique du Groupe.

Il s'appuie dans ses travaux sur un dialogue régulier avec les membres du comité stratégique. Outre les membres du directoire, ce dernier regroupe les neuf directeurs fonctionnels et les cinq directeurs de zone du Groupe.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Profil de l'entreprise

Présentation

STRATÉGIE ET ANALYSE

G4-1 Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » (attribuée à Saint-Exupéry). Cette prise de conscience devrait conduire l'action des hommes sur terre. Virbac l'a bien compris.

Inscrire son développement dans la durée est une démarche naturelle pour Virbac, pour de multiples raisons. Virbac est une entreprise dont la majorité du capital est contrôlée par une famille, celle de son fondateur, le docteur Pierre-Richard Dick, dont les valeurs profondément humaines ont marqué l'entreprise et sont toujours le socle sur lequel s'est construite la stratégie. La capacité à se projeter dans le long terme et à agir en conséquence fait partie du capital génétique, comme dans beaucoup d'entreprises à caractère familial. Le fait d'être par ailleurs une entreprise cotée en bourse ne vient pas contredire cette orientation car de plus en plus d'actionnaires privilégient les entreprises dont la stratégie intègre des objectifs de développement durable, qui ne freinent pas la performance économique mais bien au contraire la favorisent. La mission de Virbac, créer, fabriquer et vendre des médicaments vétérinaires et plus généralement des produits de santé pour animaux, place l'entreprise au cœur de la chaîne alimentaire et de l'écosystème « *One Health* » où il est reconnu que la santé des êtres vivants sur terre est intrinsèquement liée. Ses clients, vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux, sont de plus en plus soucieux de leur impact sur l'environnement et la santé humaine. Virbac est donc conduite tout naturellement à orienter ses activités en conséquence.

La croissance du Groupe en France comme à l'international induit des exigences supplémentaires. Virbac est profondément ancrée dans son territoire d'origine, la Côte d'Azur. Sa visibilité croît avec l'augmentation de ses effectifs et de ses investissements dans son bassin d'origine et elle se doit en conséquence de rechercher une certaine exemplarité vis-à-vis de ses salariés et de sa communauté, tant sur le plan social qu'environnemental. Parallèlement, Virbac est aussi devenue une entreprise globale, qui réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires hors d'Europe et dont les filiales sont implantées dans 32 pays sur tous les continents. L'entreprise doit s'assurer que ce développement respecte un certain nombre de grands principes communs, quels que soient les territoires où elle opère, en particulier en matière sociale et environnementale, tout en intégrant des objectifs de progrès.

La démarche du développement durable de l'entreprise fait l'objet depuis 2012 d'une vérification par l'un des commissaires aux comptes de l'entreprise. Elle s'appuie sur une base très solide dans trois domaines.

Dans le domaine social, le respect de l'homme a été une des valeurs clés du fondateur de l'entreprise: le maintien d'un vrai dialogue social, une politique de rémunération et de couverture sociale favorable pour les salariés aux rémunérations les plus modestes, la confiance et l'attention apportées à chaque collaborateur font ainsi partie des valeurs historiques de Virbac. L'entreprise s'attache à préserver cet héritage et à le faire fructifier en le complétant par des politiques ambitieuses de développement des compétences.

Dans le domaine environnemental, l'activité même de la société garantit de hautes exigences de qualité (respect des bonnes pratiques de fabrication, des bonnes pratiques de laboratoire par exemple). La société s'est, en outre, lancée il y a maintenant plusieurs années dans une approche d'amélioration continue qui vise à réduire régulièrement les déchets et à optimiser les consommations de ressources. La recherche d'économies d'énergie et le respect de l'environnement sont intégrés de plus en plus systématiquement dans les décisions clés de l'entreprise (investissements, transports, conception produits...).

Dans le domaine économique, la société s'est donné comme objectif de poursuivre la croissance régulière et rentable qu'elle a connue presque tous les ans depuis son origine. Ce développement s'appuie en priorité sur une croissance organique solide, nourrie par l'innovation et la qualité de la relation de Virbac avec ses clients. Elle est complétée régulièrement par des acquisitions ciblées, réalisées toutefois en préservant un niveau d'endettement supportable. Cette stratégie est poursuivie dans le cadre d'une gouvernance simple et claire garantissant une grande transparence aux actionnaires. Sans effet outrancier de communication, Virbac mène ainsi une démarche authentique, qui vise un développement dans la durée, dans le respect de ses clients, de ses salariés, de ses actionnaires, de ses partenaires et de son environnement.

Sébastien Huron

G4-2 Description des principaux impacts, risques et opportunités

En tant qu'acteur de la santé animale, Virbac crée, fabrique et vend des médicaments vétérinaires, des vaccins, et plus généralement des produits de santé permettant de prévenir les pathologies, d'améliorer le bien-être et la santé des animaux, y compris des animaux d'élevage, contribuant ainsi à une offre mondiale de viande et de lait plus abondante, de meilleure qualité et de moindre coût. L'enjeu est de répondre à une demande de nourriture en constante augmentation quantitative et qualitative de la part d'une population mondiale qui croît et veut mieux s'alimenter. Dans le cas des animaux de compagnie, Virbac propose aux vétérinaires et propriétaires d'animaux de compagnie des médicaments, des vaccins, des produits de santé et une gamme d'aliments adaptée au régime carnivore (respectant les besoins des animaux) qui permettent d'allonger la durée de vie des animaux et d'améliorer

leur qualité de vie, ce qui contribue à accroître le bien-être des propriétaires et représente un bénéfice particulièrement important pour les personnes vivant seules. Par ses efforts de recherche, de développement et de in-licensing, Virbac a réussi à mettre à disposition des vétérinaires, une alternative à la castration chirurgicale, des traitements et des vaccins pour lutter contre des infections qui sont encore aujourd'hui très mal combattues (comme par exemple le vaccin et le traitement contre la leishmaniose canine) ou qui constituent de nouveaux risques d'épizootie.

Les risques qui pèsent sur Virbac comme sur tout laboratoire pharmaceutique vétérinaire sont les suivants :

- produire des médicaments ou des vaccins de qualité pharmaceutique insuffisante, avec des implications potentiellement négatives sur la santé des animaux et en conséquence sur l'homme. L'obligation d'obtenir des Autorisations de mise sur le marché (AMM) par les autorités de santé, l'obligation de se conformer notamment aux Bonnes pratiques de laboratoire et aux Bonnes pratiques de fabrication, de même que la mise en place de structures de contrôle qualité et d'assurance qualité adéquates permettent de diminuer l'exposition du Groupe à ce risque ;
- être insuffisamment innovant pour faire face à la demande des vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux, pour de multiples raisons :
 - insuffisance de budgets R&D pour innover avant nos concurrents ;
 - insuffisance de projets de qualité permettant d'obtenir de nouvelles molécules, de nouveaux vaccins ou de nouveaux produits différenciés ;
 - prise de risque excessive, dans certains pays insuffisamment réglementés en particulier, pouvant déboucher sur la mise sur le marché de produits insuffisamment efficaces ou même potentiellement dangereux ;
 - excès de prudence dans certains pays réglementés pouvant déboucher sur un déficit d'innovation nuisant à la collectivité.
- faire courir des risques environnementaux ou des risques sur la santé des salariés dus à une maîtrise insuffisante de certaines matières entrant dans la composition des médicaments ou utilisées dans les processus de R&D ou de production.

L'analyse détaillée des risques basée sur la cartographie interne du Groupe est disponible en page 93 du rapport annuel.

Comme pour toute société industrielle, il existe des opportunités d'amélioration dans le domaine environnemental :

- la politique industrielle qui conduit à produire localement (de un à trois sites de production par grande région mondiale) permet de limiter les transports de produits finis. Il reste néanmoins des opportunités d'optimisation des transports de produits finis, comme des matières premières, qui permettraient de limiter davantage les émissions de CO₂ ;
- les consommations d'énergie dans les différents lieux de production peuvent être encore réduites en optimisant les processus, en isolant mieux les différents bâtiments d'exploitation et en construisant de nouveaux de meilleure qualité environnementale. Les consommations d'eau peuvent aussi continuer à être optimisées. Dans les limites imposées par la réglementation pharmaceutique, il est possible d'augmenter la part des matériaux recyclables entrant dans les produits finis. Le volume de déchets générés sur les différents sites peut encore être réduit et le pourcentage des déchets triés augmenté.

Dans le domaine social, les principaux axes d'amélioration se situent dans une sécurisation accrue des salariés sur leur lieu de travail : réduction des accidents du travail, meilleure protection vis-à-vis des matières potentiellement dangereuses, amélioration de l'ergonomie et gestion des risques psychosociaux. Continuer à améliorer les compétences par la formation et mieux gérer la diversité sont aussi des axes de progrès retenus par Virbac.

Dans le domaine économique enfin, trois axes de progrès apparaissent :

- aider les clients à mieux prescrire et mieux utiliser les produits, en promouvant l'utilisation raisonnée du médicament vétérinaire, grâce à des supports et des actions de formation adaptés ;
- approfondir les relations avec les fournisseurs qui s'engagent dans des démarches de développement durable ;
- étendre dans le Groupe la pratique de gestion des risques.

PROFIL DE L'ORGANISATION

G4-3 Dénomination de l'organisation

Voir pages 9, 133 et 181 du rapport annuel.

G4-4 Principales marques, produits et/ou services

Voir page 244 du rapport annuel.

G4-5 Coordonnées du siège social de l'organisation

Voir page 133 du rapport annuel.

G4-6 Nombre de pays où l'organisation est implantée et liste des pays accueillant des opérations majeures ou particulièrement importants au regard des questions de développement durable traitées dans le rapport

Voir page 181 du rapport annuel.

G4-7 Mode de propriété et forme juridique

Voir pages 125 et 133 du rapport annuel.

G4-8 Marchés sur lesquels l'organisation opère (y compris répartition géographique, secteurs desservis et types de clients ou de bénéficiaires)

Voir pages 66 à 74 du rapport annuel.

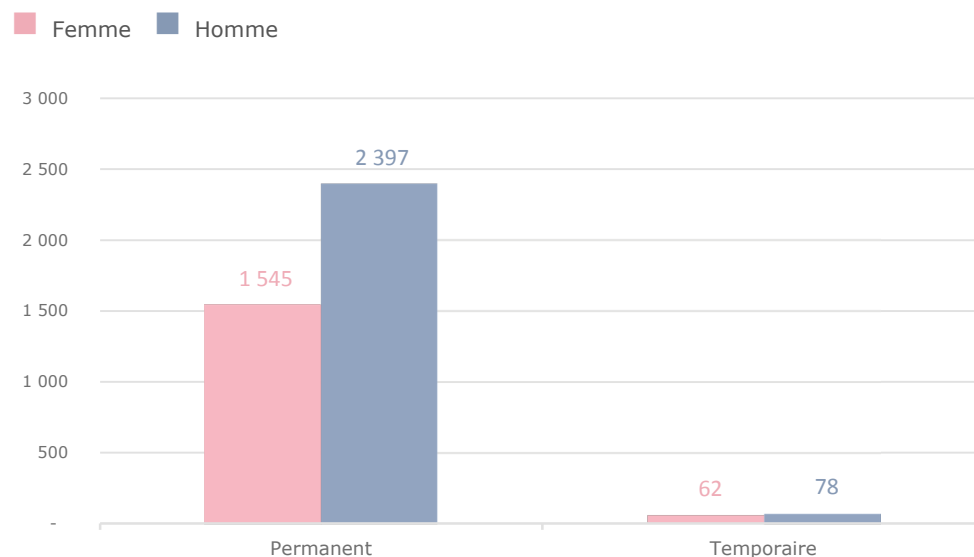
G4-9 Taille de l'organisation (nombre total de salariés, de sites, chiffre d'affaires net, capital total séparant dettes et capitaux propres, quantité de produits et services fournis)

Voir pages 4-5, 44 et 78-81 du rapport annuel.

G4-10 Effectif total par sexe, type d'emploi, contrat de travail et zone géographique

Le périmètre social 2017 couvre 16 pays et représente 4 082 collaborateurs, soit 85% de l'effectif total. L'évolution des effectifs permanents est de -0,33% (3 942 en 2017 comparé à 3 955 en 2016). Sur le périmètre du reporting social, l'effectif total diminue de 13.

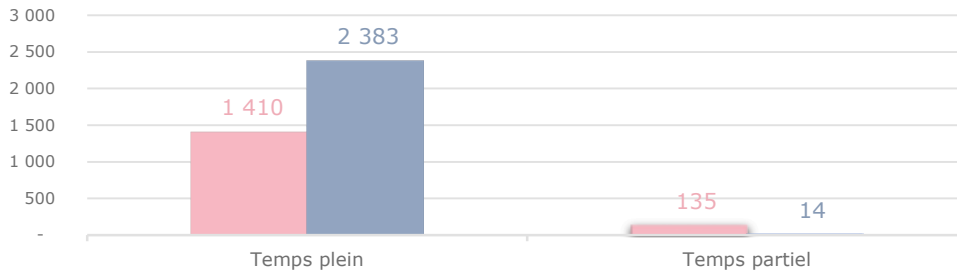
Répartition total salariés (en nombre)



L'effectif temporaire comprend les contrats de travail qui s'achèvent au terme d'une période définie ou dès que la tâche spécifique, dont le délai de réalisation avait été estimé, est achevée.

Répartition salariés permanents (en nombre)

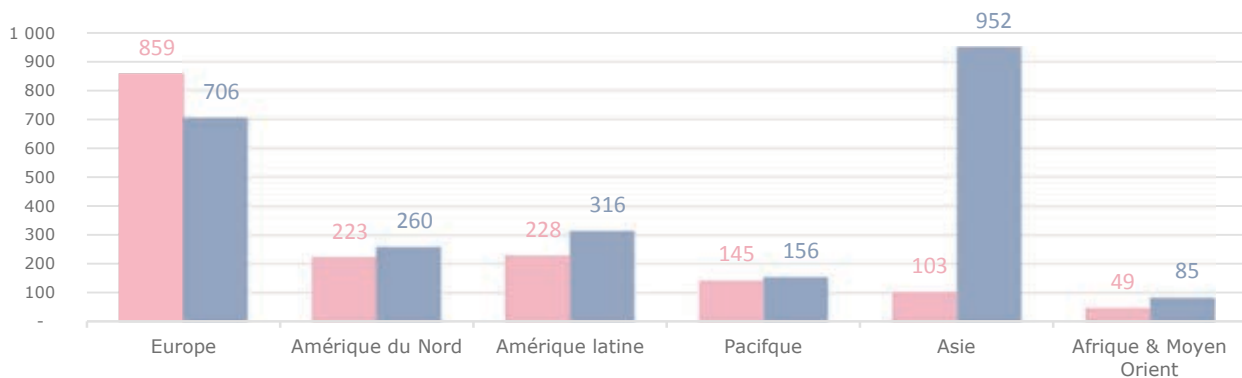
Femme Homme



Au sein de l'effectif permanent, 9% des femmes travaillent à temps partiel et représentent ainsi la grande majorité des contrats de travail à temps partiel (91%).

Répartition hommes/femmes par région (en nombre)

Femme Homme



L'Europe reste la seule zone géographique où les femmes sont majoritaires (54% des effectifs). Les régions Pacifique avec 48% et Amérique du Nord avec 46% présentent une proportion très équilibrée. L'Amérique latine avec 42% et l'Afrique & Moyen-Orient avec 37% font apparaître un déséquilibre plus important. L'Asie présente le plus faible taux de femmes au sein des effectifs (10%). Cette très faible représentativité est due à l'Inde qui ne compte que 2,5% de femmes. Ce pays reste un cas particulier : les équipes commerciales, pour des raisons de culture locale, de pénibilité et de sécurité (visites d'exploitations agricoles en 2 roues) sont composées plus naturellement d'hommes. En isolant l'Inde, la zone Asie représente 216 collaborateurs et reste majoritairement composée d'hommes à 62%.

G4-11 Pourcentage de salariés couverts par une convention collective

Chaque filiale du groupe Virbac applique la réglementation sociale en vigueur dans son pays en matière d'obligations de négociation collective des salaires.

Salariés couverts par des conventions collectives

Australie	0%
Brésil	100%
France	100%
Allemagne	0%
Inde	72%
Italie	0%
Japon	0%
Mexique	7%
Afrique du Sud	0%
Espagne	98%
États-Unis/Canada	17%
Royaume-Uni	0%
Colombie	96%
Vietnam	0%
Uruguay	100%
Nouvelle-Zélande	0%

G4-12 Chaîne d'approvisionnement de l'organisation

FOURNISSEURS	PRODUCTION ASSEMBLAGE	STOCKAGE DISTRIBUTION	CLIENTS VENTE
<p>3 catégories de fournisseurs en lien direct avec l'activité industrielle (partout dans le monde) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 900 fournisseurs de matières premières et packagings (120 millions € d'achats) ; • Environ 100 sous-traitants en façonnage (65 millions € d'achats) ; • Environ 40 fournisseurs de produits finis (35 millions € d'achats). 	<p>2 catégories de sites industriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les usines Virbac (situées dans 10 pays) dont les produits ont contribué à générer 63% du chiffre d'affaires Groupe ; • Les sites industriels externes (situés partout dans le monde) dont les produits ont contribué à générer 37% du chiffre d'affaires Groupe. 	<p>2 catégories de centres de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les centres de distribution internes à Virbac (situés dans le pays ou la région de chaque filiale) ; • Les centres de distribution externes (situés partout dans le monde). • Les frais de distribution interne et externe représentent 3,6% du chiffre d'affaires Groupe. 	<p>2 catégories de clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les clients utilisateurs (vétérinaires, éleveurs, intégrateurs, propriétaires d'animaux) ; • Les clients intermédiaires (centrales d'achat, distributeurs et grossistes). • 8 376 références produits ont été vendues à ces clients situés dans plus de 100 pays.

Données 2017

Pour approvisionner ses usines, Virbac achète des principes actifs, des excipients et des packagings auprès de fournisseurs répondant à des critères élevés de qualité et de fiabilité. Tous les nouveaux fournisseurs de matières

premières mais également de conditionnements primaires font l'objet d'une qualification rigoureuse visant à limiter les risques de ruptures d'approvisionnement. Chaque fois que possible, Virbac s'efforce de qualifier plusieurs sources pour un même besoin.

Les achats d'équipements industriels font également l'objet d'une sélection rigoureuse qui conduit Virbac à travailler avec les leaders de l'équipement industriel pharmaceutique pour les investissements importants. La sélection des nouveaux partenaires en développement est effectuée dans le même esprit par des équipes pluridisciplinaires qui veillent à ce que ceux-ci répondent aux critères les plus élevés de fiabilité et de respect des meilleurs standards.

Pour certains produits pour lesquels les investissements industriels ne peuvent être raisonnablement amortis, Virbac fait appel à un réseau de sous-traitants spécialisés par forme pharmaceutique : aérosol, lyophilisation, comprimé... Les productions sont réalisées à proximité des régions où les produits sont vendus, avec quelques exceptions pour les produits de très haute technologie comme les produits biologiques.

Outre ces achats directement liés au développement et à la production, Virbac achète pour plus de 220 millions € à l'échelle du Groupe :

- des produits et services liés au marketing, aux forces de vente et à la communication (objets promotionnels et publicitaires, prestations d'agences de création ou post-production, espaces publicitaires, et plus en amont, les études de marchés, sans oublier les supports digitaux et les événements type séminaires et congrès) ;
- des produits et services non liés à la production et communément nommés « indirects » (prestations intellectuelles, voyages, déplacements, *facility management*, énergie, intérim, formation, informatique et télécommunications) ;
- des produits et services liés indirectement à la production et à la R&D (consommables, produits chimiques, maintenance, pièces détachées) ;
- des investissements pour l'ensemble du Groupe (40 millions € dont deux tiers pour la production) destinés aux équipements, travaux et petits matériels.

Pour couvrir l'ensemble de ces besoins, Virbac fait appel à plusieurs milliers de fournisseurs à travers le monde. Les achats du Groupe sont gérés par des équipes dédiées au siège et dans les régions, partageant un ensemble de bonnes pratiques.

G4-13 Changements significatifs de taille, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation durant la période de reporting

Voir pages 66 et 125 du rapport annuel.

ENGAGEMENTS DANS DES INITIATIVES EXTERNES

G4-14 Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière

De par la nature même de l'activité pharmaceutique, Virbac considère systématiquement le principe de précaution. Pour autant, le Groupe veille à ce que ce principe n'impacte pas démesurément le processus d'innovation en privilégiant, chaque fois que cela est approprié, l'analyse risque/bénéfice.

G4-15 Chartes, principes et autres initiatives d'origine externe en matière économique, environnementale et sociale, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval

Les engagements de Virbac reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Conventions internationales de l'organisation internationale du travail ;
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

G4-16 Affiliation à des associations professionnelles ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation occupe une fonction au sein de l'instance de gouvernance ou participe à des projets ou à des comités ou apporte des financements dépassant la simple cotisation ou considère son adhésion comme stratégique

Comme tous les grands laboratoires pharmaceutiques vétérinaires, Virbac fait partie des principales organisations professionnelles qui représentent la santé animale, au niveau national, régional ou mondial.

Parmi les principales :

- au niveau national
 - SIMV (Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire) en France
 - NOAH (National office of animal health) en Grande-Bretagne
 - BfT en Allemagne
 - AISA en Italie
 - Veterindustria en Espagne
 - A.H.I. (Animal health institute) aux États-Unis
- au niveau régional
 - AnimalhealthEurope (the voice of the animal medicines industry)
- au niveau mondial
 - HealthforAnimals (global animal medicines association)

Des représentant(e)s de Virbac participent régulièrement aux travaux de ces organisations professionnelles à travers des conférences téléphoniques, des consultations via messagerie électronique ou encore des réunions physiques. Le principal objectif est de contribuer aux travaux communs, d'y faire entendre la voix de Virbac et de faire redescendre en interne les informations utiles pour la société.

Ces représentants interviennent :

- soit dans des groupes de travail en tant qu'experts
 Au niveau national, Virbac est par exemple présente dans 26 groupes de travail au sein du SIMV. Au plan européen, Virbac est présente dans 15 groupes de travail, essentiellement technico-réglementaires.
- soit dans les instances de gouvernance de ces organisations
 Au niveau national, Virbac est présente au conseil d'administration du SIMV, du NOAH, d'AISA, de Veterindustria, du BfT (dans cette dernière organisation, le représentant Virbac a été élu en 2015 président du conseil d'administration). Au niveau régional, Virbac est présente dans le conseil d'administration de AnimalhealthEurope dont le siège est à Bruxelles. Au niveau mondial, Virbac est présente dans le conseil d'administration de HealthforAnimals en tant que vice-président.

En termes de financement, Virbac contribue à ces organisations professionnelles à travers le versement d'une cotisation qui est fonction de son chiffre d'affaires dans le territoire considéré.

ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS

G4-17 Structure opérationnelle de l'organisation, y compris ses principales divisions, entités opérationnelles, filiales et joint-ventures

Voir pages 181 et 124 du rapport annuel.

G4-18 Processus de définition du contenu et du périmètre des aspects

Un groupe de travail interne développement durable dirigé par le président du directoire est en place depuis 10 ans. Au sein de cette *task force*, l'ensemble des départements de l'entreprise est représenté : Ressources Humaines, Finance, Marketing, Risques, Sécurité, Réglementaire, Sourcing, Juridique, Communication... Au cours de réunions collectives et en sous-groupes, le contenu du rapport est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes par rapport à l'activité du Groupe et conformité vis-à-vis de la loi française Grenelle II.

En termes de collecte des données, le groupe de travail s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'un référentiel dédié déployé auprès des filiales majeures du Groupe. Cette optimisation porte également sur l'organisation et la

formation d'un réseau de correspondants locaux spécifiquement missionnés sur les grandes thématiques du développement durable : environnement, social et économique.

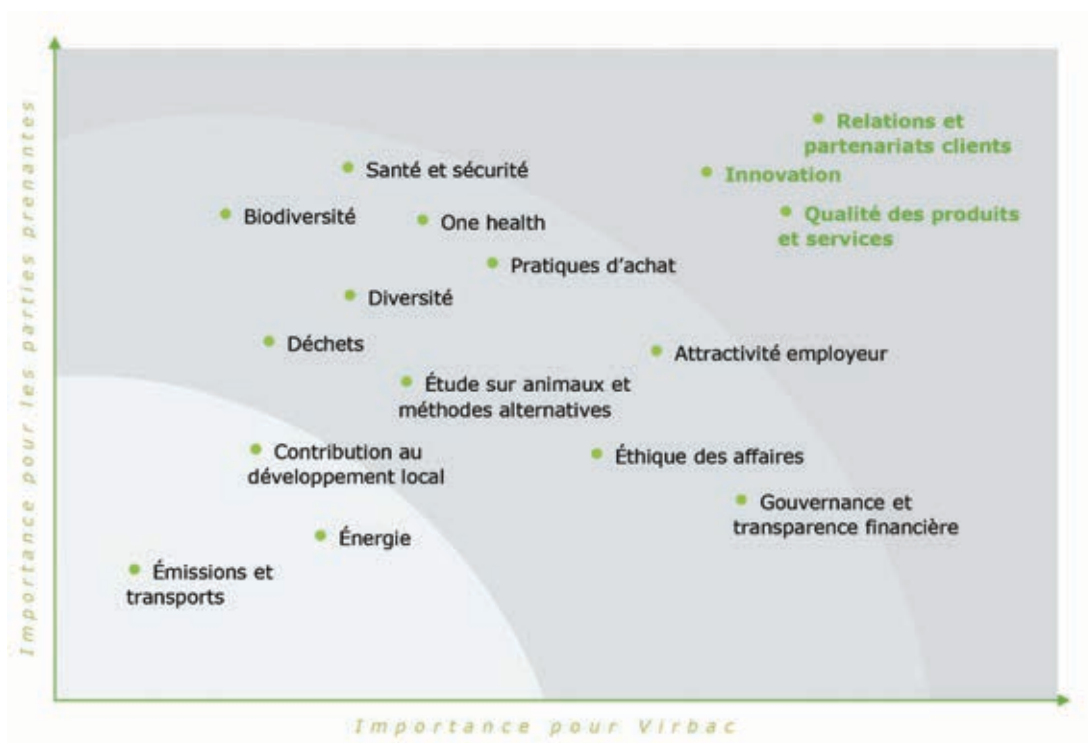
En 2015, Virbac a engagé une réflexion stratégique sur la RSE et mené une analyse de matérialité afin d'évaluer les enjeux prioritaires du Groupe en termes de développement durable. Pour ce faire, Virbac s'est fait accompagner par un tiers expert qui a piloté ces analyses et évaluations.

Cette démarche a été menée selon une méthodologie d'analyse factuelle de sources externes crédibles et de sources internes :

- animation d'ateliers avec le groupe de travail interne développement durable (au sein duquel l'ensemble des départements sont représentés) autour de la réflexion sur les enjeux RSE majeurs ;
- partage d'informations sur les enquêtes et supports de communication internes et externes ;
- revue de la documentation sectorielle ;
- analyse médias...

S'appuyant sur un seuil de matérialité défini à la croisée des attentes internes (impact des enjeux sur l'activité et modèle d'affaires Virbac) et externes (importance des attentes des parties prenantes), les résultats ont été synthétisés et soumis au président du directoire pour validation. Le cabinet de conseil spécialiste en reporting extra-financier qui a accompagné l'ensemble du processus a garanti l'indépendance et l'objectivité de la démarche.

Thèmes clés de l'activité Virbac



G4-19 Aspects pertinents (thèmes clés) identifiés dans le processus de contenu

Les enjeux très matériels issus de l'analyse de matérialité sont les suivants.

- Relations et partenariats clients : enjeu GRI G4 « Communication et marketing »
- Qualité des produits et services : enjeu GRI G4 « Santé et sécurité des consommateurs »
- Innovation : enjeu spécifique Virbac

G4-20 Périmètre de chaque aspect pertinent au sein de l'organisation

Les trois enjeux (Relations et partenariats clients, Qualité des produits et services, Innovation) sont pertinents et matériels au regard de l'intégralité des activités de l'organisation.

G4-21 Périmètre de chaque aspect pertinent en dehors de l'organisation

Les trois thèmes clés pour l'activité Virbac (Relations et partenariats clients, Qualité des produits et services, Innovation) sont également pertinents en dehors de l'organisation pour les parties prenantes listées en G4-24.

G4-22 Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs

Une méthodologie mieux formalisée reposant sur une définition homogène des indicateurs et un accompagnement des correspondants locaux a été mise en place dès 2012. Dans certains cas, la comparabilité par rapport aux données antérieures peut être rendue difficile. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

G4-23 Changements significatifs concernant le champ d'étude et le périmètre des aspects par rapport aux précédentes périodes de reporting

En 2017, la filiale de production PP Manufacturing (États-Unis) a été intégrée au périmètre social.

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES**G4-24 Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation**

Les principales parties prenantes du Groupe sont les vétérinaires, distributeurs, éleveurs, propriétaires d'animaux, employés, autorités réglementaires, fournisseurs, associations, actionnaires et collectivités.

G4-25 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer

L'écoute des parties prenantes est une composante clé de la stratégie de développement durable de Virbac pour connaître les attentes de ses clients, ses salariés, ses fournisseurs, des scientifiques, des riverains de ses implantations, des représentants des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales.

Les parties prenantes avec lesquelles Virbac s'engage activement sont identifiées en fonction de facteurs tels que :

- leur contribution à une meilleure définition des besoins dans les domaines d'activité du Groupe ;
- leur alignement avec la stratégie d'entreprise et leur valeur ajoutée ;
- leur expertise métier ;
- l'implication des salariés dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- leur perception des activités et produits du Groupe.

G4-26 Fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, consultation éventuelle de parties prenantes spécifiques dans le cadre de la préparation du rapport

PARTIES PRENANTES	DÉMARCHE ET FRÉQUENCE DE DIALOGUE
Vétérinaires Éleveurs Propriétaires d'animaux Distributeurs	Informations en continu sur les produits grâce à la publicité Informations en continu sur des maladies animales spécifiques Programmes en continu de soutien aux vétérinaires et éleveurs Centres d'appel techniques en France, États-Unis, etc. Congrès, salons spécialisés, conférences scientifiques Sites web permanents Études de marché Présence sur les réseaux sociaux
Communauté financière Investisseurs Analystes Fonds ISR	Réunions analystes et investisseurs Assemblée annuelle des actionnaires Site Internet incluant l'ensemble des informations réglementées Communiqués financiers multiplateformes
Fournisseurs Partenaires	Suivi régulier des principaux fournisseurs du Groupe (réunions annuelles) Plan d'audit des principaux fournisseurs du Groupe Échanges formels à chaque appel d'offre et pour les principaux fournisseurs sur des critères financiers, environnementaux, éthiques et qualité
Pouvoirs publics Autorités réglementaires Associations professionnelles santé animale	Communication régulière avec les responsables réglementaires et les décideurs sur les questions critiques qui affectent l'industrie pharmaceutique, la communauté scientifique et les clients Virbac Participation à des groupes de travail spécifiques à l'industrie
Société civile Organisations non gouvernementales Journalistes	Multiples possibilités de contact via le site web du Groupe Transparence et accessibilité des rapports officiels du Groupe Contributions locales à des initiatives d'ONG
Communauté scientifique Partenaires de recherche Leader d'opinion Universités/écoles Vétérinaires	Établissement de partenariats de recherche Collaboration à des programmes d'éducation scientifique Organisation de symposiums techniques
Employés Candidats	Intranet, magazines, présentations et réseaux d'affichage interne Programmes fidélité employés et nouvel entrant Conventions annuelles Réunions plénières managers et collaborateurs deux fois par an Baromètre d'opinion interne et restitution monde tous les deux ans Sites de recrutement, forums métiers et culture d'entreprise sur Internet Partenariat écoles et universités

G4-27 Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting.

Voir partie "Stratégie et analyse", points G4-1 et G4-2. L'approche de Virbac consiste par ailleurs à favoriser le dialogue avec les parties prenantes au niveau local. Le Groupe ne consolide pas toutes les actions menées par ses différentes filiales dans ce domaine, sauf sur le plan social où une enquête d'opinion interne, coordonnée par le siège, est réalisée tous les deux ans auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Sur la base des résultats (voir pages 78-80 du rapport annuel), le Groupe engage des initiatives de progrès en termes de management et de communication.

PROFIL DU RAPPORT

G4-28 Période de reporting

1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2017.

G4-29 Date du dernier rapport publié (le cas échéant)

Ce document est le dixième rapport développement durable annuel de Virbac et le sixième à faire l'objet d'une vérification de l'exhaustivité de son contenu et d'une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux par un vérificateur indépendant. Ce document a par ailleurs été conçu selon les lignes directrices GRI G4. Le dernier rapport développement durable Virbac a été publié le 30 avril 2017.

G4-30 Cycle de reporting (annuel, biennal...)

Annuel.

G4-31 Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu

Arnaud Brisset - Corporate Communications manager - arnaud.brisset@virbac.com

G4-32 Index du contenu GRI

L'index détaillé est disponible ci-après. L'option de conformité choisie par Virbac pour son deuxième rapport utilisant les lignes directrices G4 est "essentiel". Les enjeux matériels Virbac sont identifiés par le symbole **ENJEU**.

PROFIL

		Page du rapport annuel
STRATÉGIE ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	9
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités clés	9-10
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	9, 133 & 181
G4-4	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes	244
G4-5	Lieu du siège de l'organisation	133
G4-6	Implantation de l'organisation à l'étranger	181
G4-7	Mode de propriété et forme juridique	125 & 133
G4-8	Marchés desservis	66-74
G4-9	Taille de l'organisation	4-5, 44 & 78-81
G4-10	Effectif de l'organisation	11-12
G4-11	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	13
G4-12	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	13-14
G4-13	Changements substantiels de taille, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reporting	66 & 125
ENGAGEMENTS DANS DES INITIATIVES EXTERNES		
G4-14	Principe de précaution	14
G4-15	Chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	14
G4-16	Affiliations à des associations ou organisations nationales ou internationales	15
ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS		
G4-17	Structure opérationnelle de l'organisation, description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises	181 & 214
G4-18	Processus de définition du contenu et périmètre des aspects	15-16
G4-19	Aspects pertinents dans le processus de reporting du contenu	16

G4-20	Pertinence de l'aspect au sein de l'organisation	16
G4-21	Périmètre de l'aspect en dehors de l'organisation	17
G4-22	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation	17
G4-23	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport	17
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	17
G4-25	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	17
G4-26	Parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport	18
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting	18
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période de reporting	19
G4-29	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	19
G4-30	Cycle de reporting	19
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	19
G4-32	Option de "conformité" choisie par l'organisation et l'Index du contenu	19
G4-33	Vérification externe du rapport	23, 61-63
GOVERNANCE		
G4-34	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	6-7, 104 & 110
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs de l'instance supérieure de gouvernance aux cadres dirigeants et autres salariés concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	24 & 85
G4-36	Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance	24
G4-38	Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités selon la répartition suivante : exécutif ou non exécutif ; indépendance ; fonctions au sein de l'instance de gouvernance ; nombre d'autres postes et engagements de chaque membre et nature des engagements ; sexe ; membres appartenant à des groupes sociaux sous-représentés ; compétences relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux ; représentation des parties prenantes	6-7, 104 & 110
G4-39	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons de cette disposition)	24
G4-40	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) incluant toute considération de genre et de tout autre indicateur de diversité	6-7, 104 & 110
G4-45	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques, et opportunités économiques, environnementaux et sociaux	25
G4-46	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	25
G4-47	Fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	25
G4-51	Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	113-114
G4-53	Mode de sollicitation et de prise en compte des opinions des parties prenantes en matière de rémunération, y compris les résultats des votes sur les politiques et propositions de rémunération de gouvernance et des cadres dirigeants	25
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique	26
G4-58	Mécanismes internes et externes utilisés pour faire part des réclamations relatives à des comportements non respectueux de l'éthique et de la loi et à des questions d'intégrité de l'organisation	26

ÉCONOMIE

		Page du rapport annuel
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	72-73 & 128-133
G4-EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique	28
PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC6	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	28-29
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	29
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	29
PRATIQUES D'ACHAT		
G4-EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	29

ENVIRONNEMENT

		Page du rapport annuel
MATIÈRES		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou en volume	32
G4-EN2	Pourcentage de matériaux consommés provenant de matières recyclées	32
ÉNERGIE		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	32-33
G4-EN5	Intensité énergétique	34
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	34
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	34
EAU		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	35
G4-EN9	Sources d'approvisionnement en eau très touchées par les prélèvements	35
BIODIVERSITÉ		
G4-EN11	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	35
ÉMISSIONS		
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	36
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2) liées à l'énergie	36
G4-EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	37
G4-EN18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	37
G4-EN19	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	38
G4-EN21	NOX, SOX, et autres émissions atmosphériques substantielles	38
EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN22	Total des rejets d'eau, par type et par destination	39
G4-EN23	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	39-40
G4-EN24	Nombre et volume total des déversements substantiels	40
CONFORMITÉ		
G4-EN29	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement	41
TRANSPORT		
G4-EN30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité, et des déplacements des membres de son personnel	41
GÉNÉRALITÉS		
G4-EN31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	42
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS		
G4-EN32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	42
MÉCANISMES DE RÉGLEMENT DES GRIEFS ENVIRONNEMENTAUX		
G4-EN34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	42

SOCIAL - EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

		Page du rapport annuel
	EMPLOI	
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	44-45
	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	45-47
G4-LA8	Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	47
	FORMATION ET ÉDUCATION	
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	48
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	48
G4-LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle	49
	DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES	
G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	50
	ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	
G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels	51
	ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS	
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi	51

SOCIAL – DROITS DE L'HOMME

		Page du rapport annuel
	NON-DISCRIMINATION	
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	52
	LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE	
G4-HR4	Sites et fournisseurs identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit	52
	TRAVAIL DES ENFANTS	
G4-HR5	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail	52
	TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE	
G4-HR6	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes	52
	ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS	
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	52

SOCIAL – SOCIÉTÉ CIVILE

		Page du rapport annuel
	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
G4-SO3	Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés	53
G4-SO4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	53
	POLITIQUES PUBLIQUES	
G4-SO6	Valeur totale des contributions politiques par pays et par bénéficiaire	53
	COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL	
G4-SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues	53

	CONFORMITÉ	
G4-SO8	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations	53

SOCIAL – RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS

		Page du rapport annuel
ENJEU	SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	
G4-PR1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	57-58
G4-PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	58
	ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES	
G4-PR3	Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage par les procédures de l'organisation et pourcentage des catégories importantes de produits et de services soumises à ces exigences en matière d'information	59
G4-PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, par type de résultat	59
G4-PR5	Résultats des enquêtes de satisfaction client	59
ENJEU	COMMUNICATION MARKETING	
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	59
G4-PR7	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, par type de résultat	60
	CONFORMITÉ	
G4-PR9	Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation de produits et de services	60

THÈME CLÉ VIRBAC

		Page du rapport annuel
ENJEU	INNOVATION	
Spécifique	Innovation responsable	54

G4-33 Politique et pratiques quant à la vérification externe du rapport

Ce rapport a été vérifié par l'un des commissaires aux comptes le cabinet Deloitte. Cette vérification, conformément à la réglementation, poursuit deux objectifs : attester de la présence dans le rapport de l'ensemble des informations de développement durable requises par la loi et valider la sincérité de l'ensemble des informations publiées au titre de cette réglementation. Voir attestation pages 61 à 63 du rapport annuel.

GOVERNANCE

Depuis 1992, Virbac a adopté une structure de gouvernance dualiste à directoire et conseil de surveillance. Pour les besoins du présent rapport, le terme "instance supérieure de gouvernance" utilisé par les lignes directrices GRI G4 peut faire référence soit au conseil de surveillance (indicateurs G4-34, G4-38, G4-45, G4-46, G4-47), soit au directoire (G4-35, G4-36, G4-51).

G4-34 Structure de gouvernance de l'organisation, y compris les comités relevant de l'instance supérieure de gouvernance

Voir pages 6-7, 110 et 104 du rapport annuel.

G4-35 Processus de délégation des pouvoirs de l'instance supérieure de gouvernance aux cadres dirigeants et autres salariés concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux

Les délégations de pouvoirs du directoire aux cadres dirigeants concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux suivent le même régime que celui applicable aux autres délégations de pouvoirs au sein de l'organisation. Pour plus de détails, voir page 85 du rapport annuel.

G4-36 Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance

Les thèmes économiques, environnementaux et sociaux se situent à la croisée de différentes directions du Groupe. Les principales directions de Virbac responsables de ces sujets sont la direction Hygiène, Sécurité, Environnement, la direction des Affaires Financières et la direction des Ressources Humaines. L'ensemble de ces directions est représenté au comité stratégique du Groupe et rapportent tous au président du directoire. Le directeur financier est également un membre du directoire.

G4-38 Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités selon la répartition suivante : exécutif ou non exécutif ; indépendance ; fonctions au sein de l'instance de gouvernance ; nombre d'autres postes et engagements de chaque membre et nature des engagements ; sexe ; membres appartenant à des groupes sociaux sous-représentés ; compétences relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux ; représentation des parties prenantes.

Voir pages 6-7, 110 et 104 du rapport annuel.

G4-39 Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons de cette disposition)

Virbac a adopté un mode de gouvernance dualiste avec un conseil de surveillance et un directoire. Aucun membre du conseil de surveillance n'a de rôle exécutif au sein du Groupe.

G4-40 Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) incluant toute considération de genre et de tout autre indicateur de diversité

Voir pages 6-7, 110 et 104 du rapport annuel.

G4-45 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques, et opportunités économiques, environnementaux et sociaux

Fin 2009, le groupe Virbac a mis en place une direction de la Gestion des Risques qui est rattachée au directoire. Sa première priorité a été de réaliser une cartographie des risques majeurs du Groupe qui a été depuis actualisée à deux reprises. La dernière actualisation de cette cartographie a été réalisée sur le dernier trimestre de l'année 2015.

En parallèle, le dispositif de gestion des risques a commencé à être déployé dans des filiales qui représentent un fort enjeu pour le Groupe. Ce dispositif comprend la réalisation d'une cartographie des risques de la filiale, la nomination de propriétaires de risques, la mise en œuvre et le suivi de plans d'actions sur les risques majeurs de la filiale. En 2016, ce dispositif a été déployé dans les filiales sud-africaine et française. La cartographie de la filiale mexicaine a également été actualisée. En 2017, l'accent a été mis tout particulièrement sur le suivi des plans d'actions et l'accompagnement des propriétaires de risques.

G4-46 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux

La cartographie des risques majeurs du Groupe est présentée régulièrement au conseil de surveillance qui en valide le contenu. Les risques pris en compte sont, entre autres, représentatifs des risques économiques, environnementaux et sociaux de l'entreprise. Des propriétaires de risques sont nommés avec pour fonction de définir, mettre en œuvre et piloter des plans d'actions sur les risques prioritaires. Le résultat de ces actions est présenté chaque année au conseil de surveillance de même que les objectifs et les orientations de la direction de la Gestion des Risques pour l'année à venir.

Les actions entreprises afin de développer la culture du risque se sont poursuivies en 2017 dans le Groupe. Parmi celles-ci, on notera particulièrement :

- une formation interne intitulée "*Risk Management* : les fondamentaux" (une dizaine de managers formés en 2017) ;
- le déploiement d'un outil informatique spécifiquement dédié à la gestion des risques (déploé au siège et dans sept filiales) ;
- la poursuite d'un projet sur la sécurisation des produits majeurs du Groupe (sponsorisé par deux membres du directoire et piloté par la direction de la Gestion des Risques) ;
- la poursuite du déploiement d'un code de conduite rédigé en 16 langues et diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe et la formation d'un grand nombre de dirigeants et managers aux principes et règles décrits dans ce document.

G4-47 Fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance

Les cartographies des différentes entités sont actualisées environ tous les trois ans. Ce délai peut varier en fonction de l'évolution de l'environnement dans lequel l'entité évolue. En 2016, la cartographie de la filiale mexicaine a été actualisée.

Par ailleurs, les plans d'action mis en œuvre sur les risques majeurs font l'objet d'un pilotage précis par les propriétaires de risque. Concernant les risques majeurs du Groupe, un suivi trimestriel de l'avancement des plans d'action est effectué entre les propriétaires de risque et la direction de la Gestion des risques.

G4-51 Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants

Voir pages 113-114 du rapport annuel.

G4-53 Mode de sollicitation et de prise en compte des opinions des parties prenantes en matière de rémunération, y compris les résultats des votes sur les politiques et propositions de rémunération de gouvernance et des cadres dirigeants

Depuis l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2014, Virbac soumet chaque année à ses actionnaires des résolutions à caractère consultatif sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du directoire. Lors de l'assemblée générale annuelle de 2017, ces résolutions ont recueilli 90,2 % de votes favorables pour le président du directoire ainsi que pour tous les autres membres du directoire.

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

G4-56 Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique

Les valeurs Virbac sont communiquées très largement dans l'ensemble du Groupe et sont rappelées à chaque événement important de la vie de l'entreprise. Elles sont en particulier explicitées lors d'une présentation faite systématiquement par un des dirigeants du Groupe à tous les nouveaux arrivants. Cette présentation, le *Virbac Way*, illustre comment les valeurs de l'entreprise et les grands principes de la stratégie sont mis en œuvre dans les différentes entités du Groupe.

En 2015, Virbac a mis en place un code de conduite, rédigé en 16 langues et communiqué à l'ensemble des salariés du Groupe. Ce code de conduite d'une trentaine de pages décrit les normes et les règles à respecter dans les principaux domaines liés à la vie de l'entreprise, réunis sous quatre grands thèmes : conduite des affaires, protection des actifs, entreprise et vie privée et responsabilité sociale de l'entreprise.

En 2016, Virbac a mis à jour sa politique anti-corruption Groupe qui est désormais rédigée en 10 langues. Les membres du directoire, les membres du comité stratégique, les membres du Comex en France et les directeurs de filiales du Groupe ont notamment signé un document formalisant leur engagement à respecter cette politique.

L'année 2016 a également été marquée par la prise en compte par Virbac de la nouvelle réglementation européenne sur les abus de marché. Différentes présentations sur ce sujet ont été faites notamment à destination des membres du directoire, du conseil de surveillance, des membres du comité stratégique, des membres du Comex en France et de la direction financière. Une politique de prévention des abus de marché, intégrant les changements liés à cette nouvelle réglementation et rédigée en 3 langues, a été diffusée en interne.

En 2017, Virbac a approuvé un plan d'action pour se conformer aux exigences de l'article 17 de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 qui lui impose de mettre en place au sein du Groupe un programme de prévention du risque corruption. Dans le cadre de ce plan d'action, Virbac considère que sa politique anti-corruption correspond au code de conduite visé au point II 1°) de l'article 17 de la loi susvisée et a intégré cette politique anti-corruption dans le règlement intérieur des sociétés françaises. Virbac s'est également engagée dans une cartographie du risque de corruption en utilisant les outils et méthodologies retenus pour la cartographie globale des risques du Groupe. Les résultats de cette cartographie sont en cours d'analyse et serviront de base au déploiement des autres actions prévues dans le plan d'action précité.

G4-58 Mécanismes internes et externes utilisés pour faire part des réclamations relatives à des comportements non respectueux de l'éthique et de la loi et à des questions d'intégrité de l'organisation

Le code de conduite Virbac mentionne pour chaque thème abordé une adresse e-mail spécifique permettant aux salariés de s'adresser de manière confidentielle à un cadre dirigeant spécialiste du domaine concerné. Le code de conduite est précédé d'une introduction du président du directoire invitant les salariés à contacter les départements mentionnés dans le document en cas de question ou lorsqu'ils sont témoins d'un comportement non conforme aux règles définies dans le code de conduite.

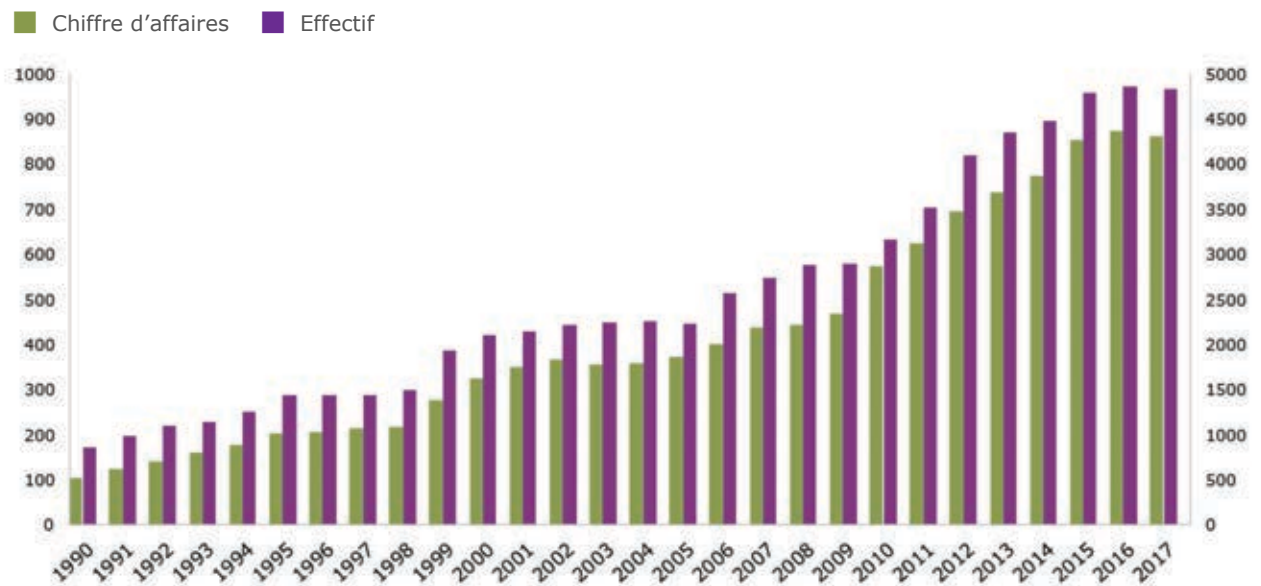
Économie

Indicateurs de performance

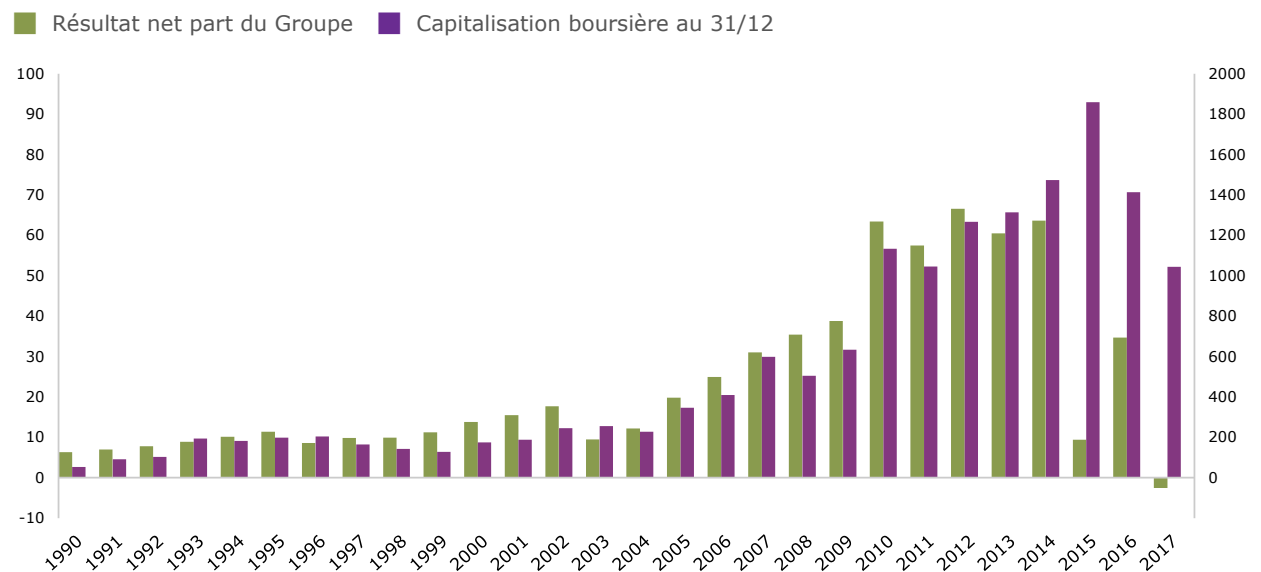
Exclusivement dédié à la santé animale depuis près de cinquante ans, Virbac souhaite poursuivre son développement en harmonie avec son environnement et les hommes qui y travaillent et assurer la pérennité du Groupe par une croissance durable et rentable. En 2017, Virbac affiche une croissance organique en léger retrait (-0,5%). Elle reflète une situation contrastée avec d'une part, une forte croissance en dehors des États-Unis notamment tirée par les pays émergents, et d'autre part, un retrait aux États-Unis où la reprise a été plus lente que prévue.

Virbac appuie son développement sur le lancement régulier de nouveaux produits, la force de son large portefeuille et une présence globale couvrant l'ensemble des marchés majeurs à la fois dans les pays développés et les pays émergents. Par ailleurs, Virbac bénéficie d'un actionnariat familial stable qui privilégie une progression constante et dans la durée plutôt que le court terme. Concernant les activités de production sous-traitées (produits *licensing* ou production sous-traitée à un tiers), elles représentent plus d'un tiers du chiffre d'affaires du Groupe en 2017, comme suite à l'acquisition des produits Sentinel fabriqués en externe sur la période. Les fournisseurs en charge de fabriquer ces produits sont gérés selon les procédures d'évaluation décrites dans les indicateurs G4-HR5 et G4-HR10.

Évolution du chiffre d'affaires (en M€) et de l'effectif du Groupe



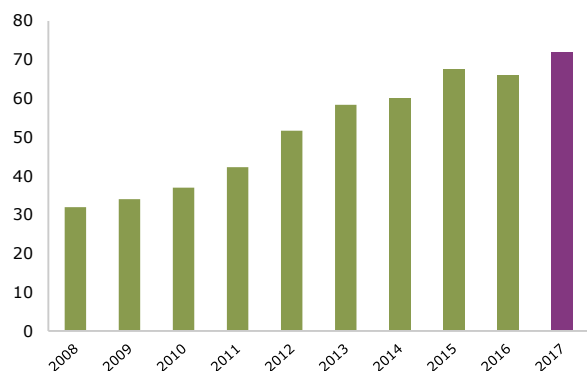
Évolution du résultat net et de la capitalisation boursière (en M€)



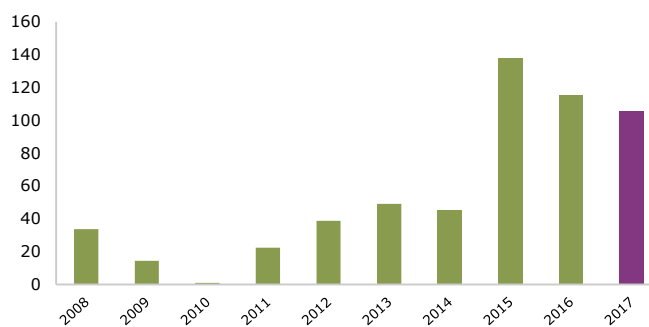
Virbac mène une politique d'investissements et d'innovation qui lui permet d'assurer la pérennité et l'indépendance de l'entreprise. Par ailleurs, Virbac poursuit sa croissance interne et externe en toute indépendance. Les ressources ainsi dégagées favorisent le financement d'une innovation orientée vers la satisfaction des besoins clients.

En 2017, les ressources consacrées à l'innovation (recherche, développement, *licensing*) ont représenté 8,4% de son chiffre d'affaires.

Dépenses R&D + Licensing (en M€)



Endettement net/capitaux propres part du Groupe (en %)



Les chiffres à partir de 2015 incluent le financement de l'acquisition des marques Sentinel aux États-Unis.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

G4-EC1 Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États

Pour les données relatives à la valeur économique directe créée, la valeur économique distribuée et la valeur économique non répartie, se reporter au rapport annuel pages 71-73 et 128-133.

G4-EC2 Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques

Le Groupe n'a pas réalisé pour le moment d'analyse des impacts du changement climatique sur son activité.

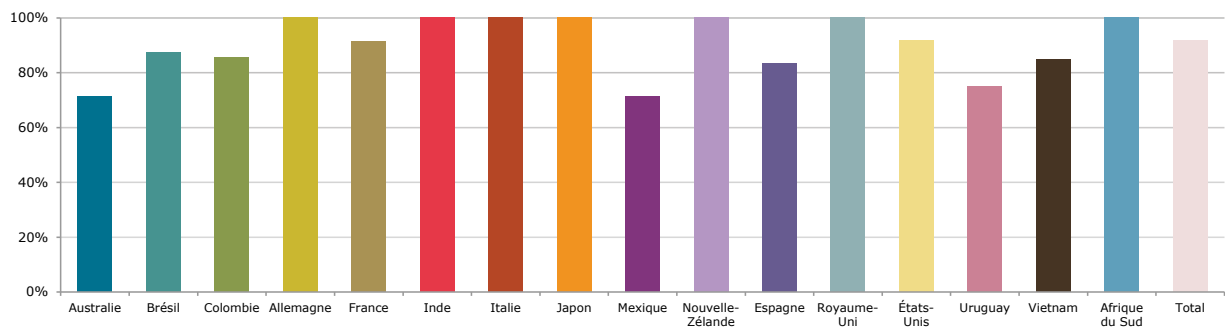
PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ

G4-EC6 Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels

En matière de recrutement des postes clés, les candidatures internes sont privilégiées. Les décisions de recrutement (interne ou externe) sont prises exclusivement sur les critères de compétences et de qualifications pour la fonction. La nationalité du candidat n'intervient pas dans la décision.

Dans la mesure du possible, Virbac confie les postes de leaders à des managers locaux afin d'être au plus proche des clients et de la culture du marché. En même temps, le Groupe mène une politique de développement de talents à l'international qui permet d'accompagner les managers vers des postes à rayonnement international. En 2017, sur les seize filiales du périmètre social, 92% des cadres dirigeants sont des locaux et sept filiales disposent d'un management strictement local.

Proportion de cadres dirigeants embauchés localement (%)



IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS

G4-EC7 Développement et impact des investissements en matière d’infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit

Quelques exemples en France : le don d’aliments pour chiens et chats à la Société protectrice des animaux (SPA) et la contribution à la fondation d’entreprise Virbac.

G4-EC8 Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts

La santé animale est au cœur de la santé des écosystèmes. C’est pourquoi, la fondation d’entreprise Virbac a financé en 2017 la mise en œuvre du programme « Dépistage, contrôle et prévention des zoonoses dans le Parc Transfrontalier du Great Limpopo (Zimbabwe) ». L’objectif de ce projet est d’améliorer la santé animale, tant pour les animaux sauvages que domestiques au sein de l’écosystème de ce parc entouré de communautés Shangaan. Les principales actions menées en 2017 : sensibilisation aux zoonoses, amélioration de la nutrition du bétail, vaccination contre la rage des carnivores domestiques et fourniture d’approvisionnement en eau potable pour réduire les risques de transmission de maladies et conflit entre humains, animaux sauvages et animaux domestiques.

G4-EC9 Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels

Virbac travaille avec des fournisseurs régionaux lorsque les conditions offertes par ceux-ci sont compétitives et en ligne avec les spécifications des filiales du Groupe. En 2017, la part d’achat réalisée avec les fournisseurs régionaux s’élève à 19 % du montant total des achats. Par fournisseur régional, Virbac entend les fournisseurs situés dans la même région géographique que la filiale (ou le site industriel) selon le découpage du pays concerné. Par exemple : pour le siège situé à Carros - France, la région Provence-Alpes-Côte d’Azur ; pour les sites américains situés à Fort Worth et St. Louis, le Texas et le Missouri ; pour l’Australie, la Nouvelle-Galles du Sud...

Environnement

Indicateurs de performance



Dans chacun des sites industriels du groupe Virbac, les ressources comme les impacts sont suivis et gérés via des indicateurs clés. Ils portent sur la consommation d'énergies et de ressources naturelles (eau, électricité, gaz, carburant), les rejets dans l'eau, dans l'air et les quantités de déchets générés.

Pour les principaux indicateurs environnementaux, le périmètre couvre l'ensemble des sites majeurs de production qui représentent en 2017 près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe : Afrique du Sud, Australie, Brésil, États-Unis, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Uruguay et Vietnam (hors Chili qui est une *joint-venture*). Pour des raisons de maturité du reporting, certains indicateurs sont collectés sur un périmètre plus limité et le Groupe travaille de manière continue à l'élargissement de ce périmètre. L'ensemble des exclusions ou focus pays éventuels sont précisés. À noter que les données 2017 du site de St. Louis aux États-Unis pour les emballages et déchets n'ont pas été reportées.

Par ailleurs, la thématique "Grenelle II - utilisation des sols" n'est pas couverte, ayant été jugée non applicable au regard des activités et implantations du groupe Virbac. Enfin, suite à la publication du décret français du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Virbac a constitué, en 2016, une garantie financière en France de 124 164 €.

Économie circulaire

Compte tenu de son activité, le groupe Virbac n'est pas concerné par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. La mise en place des filières de collecte et de tri des déchets telles que décrites dans le rapport page 54 ont aussi pour but la mise en place d'économies circulaires. Il convient de noter que la réutilisation des déchets n'est pas applicable pour les produits pharmaceutiques.

Protection de l'environnement : actions de formation et d'information des salariés

Afin de sensibiliser les équipes aux enjeux environnementaux, Virbac mène depuis 2012 plusieurs actions sur le périmètre France. Elles se sont concrétisées par la mise en place d'un processus de formation pour les habilitations à des postes de travail soumis à la réglementation Environnement et Sécurité, ainsi que par la mise en place de fiches d'accueil pour les nouveaux entrants qui précisent les règles à respecter sur les sujets environnementaux et de santé. Depuis 2013, un volet HSE a par ailleurs été inséré dans le programme d'accueil des nouveaux entrants. En 2015, avec la création de la direction HSE Corporate et son rattachement à la présidence, un programme d'audit a été construit. Ainsi depuis 2015, les filiales Mexique, Australie, Taïwan, Vietnam, États-Unis, Uruguay, Nouvelle-Zélande et Chili ont été auditées au moins une fois : un plan d'actions pour chacune de ces filiales a été mis en place et suivi de manière régulière par la direction HSE Corporate et les acteurs locaux.

MATIÈRES

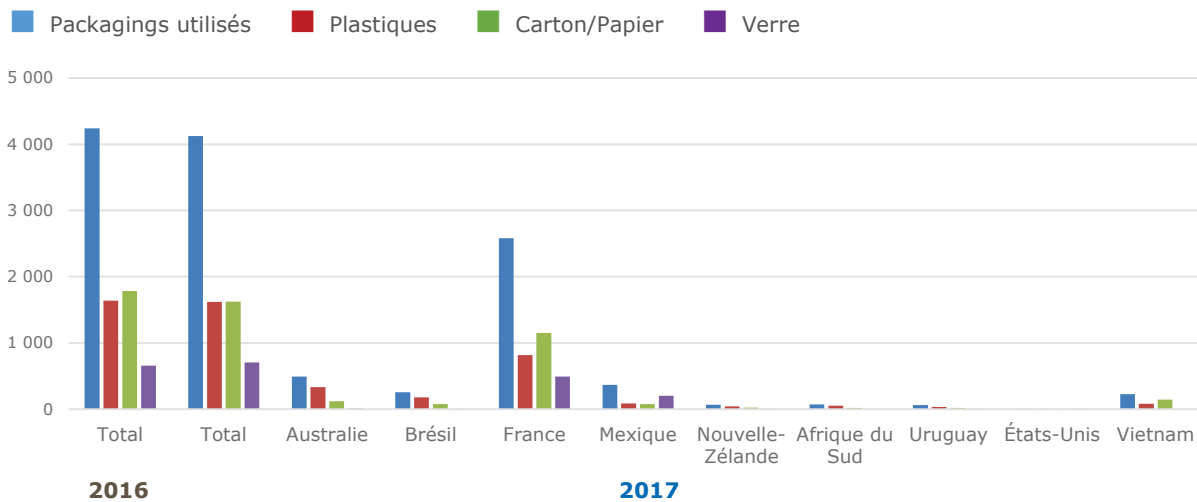
À toutes les étapes du processus industriel, minimiser les déperditions

Depuis la mise en place de la démarche d'amélioration continue, Virbac a renforcé l'ajustement au plus près de ses consommations de principes actifs, d'excipients et d'articles de conditionnement. Cette amélioration s'est effectuée avec des fournisseurs dédiés et dans le respect des différentes réglementations : depuis le réapprovisionnement au juste nécessaire (réduction du stockage et des déplacements internes) jusqu'à l'expédition des produits finis (cadencée par le besoin client), en passant par une organisation en flux optimisés (fabrications lissées et adaptées à la demande). Enfin, tout en tenant compte des obligations réglementaires liées à l'activité pharmaceutique, la politique d'innovation de Virbac privilégie les produits nécessitant moins d'emballages et de conditionnements pour être manufacturés.

G4-EN1 Consommation de matières en poids ou en volume

La totalité des emballages mis sur le marché sur le périmètre monde s'élève en 2017 à 4 124 tonnes (hors site de St. Louis aux États-Unis qui n'a pas reporté ces données en 2017). Cette valeur est en hausse de 4% à périmètre constant par rapport à l'an dernier.

Emballages (tonnes)



G4-EN2 Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées

Les exigences de l'industrie pharmaceutique imposent des normes strictes de pureté, qualité et stabilité des emballages primaires (en contact avec le médicament). De ce fait, aujourd'hui, une grande partie des matériaux utilisés ne peuvent pas provenir d'une filière de recyclage. Les articles de conditionnement secondaires sont fabriqués avec du carton vierge mais parfaitement optimisés en termes de grammage. Les articles de conditionnement tertiaires et les secondaires plus épais sont constitués de fibres recyclées.

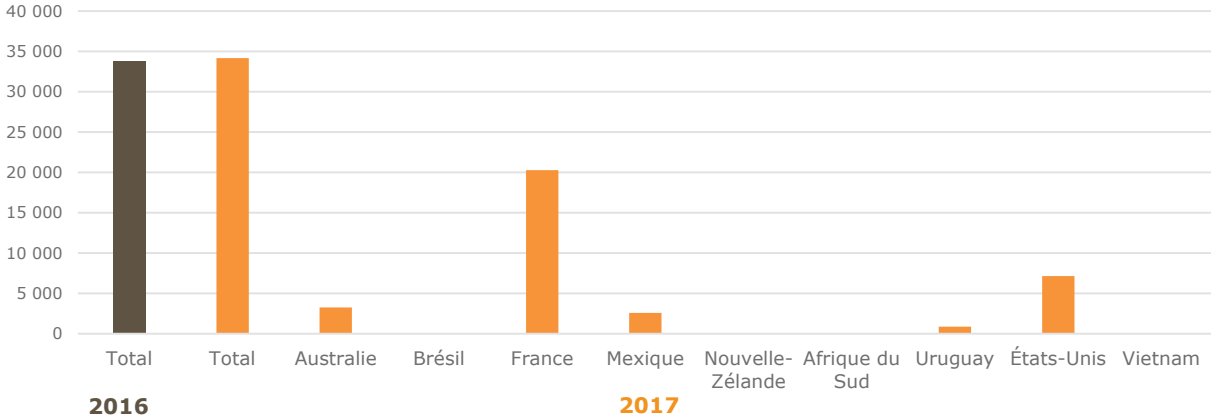
ÉNERGIE

Depuis plusieurs années, Virbac s'emploie à baisser ses consommations d'énergie et de ressources naturelles en menant des actions de remplacement de matériel (meilleur rendement), d'isolation thermique, d'optimisation de la climatisation et en mettant en place des indicateurs de consommation au plus près des utilisateurs finaux (meilleure maîtrise des dépenses d'énergie). Rapportée à un volume d'activité identique, la réduction globale de la consommation atteint sur les sites Virbac en France (qui représentent plus de 50% de la production du Groupe) près de 36% pour l'électricité, sur les neuf dernières années.

G4-EN3 Consommation au sein de l'organisation

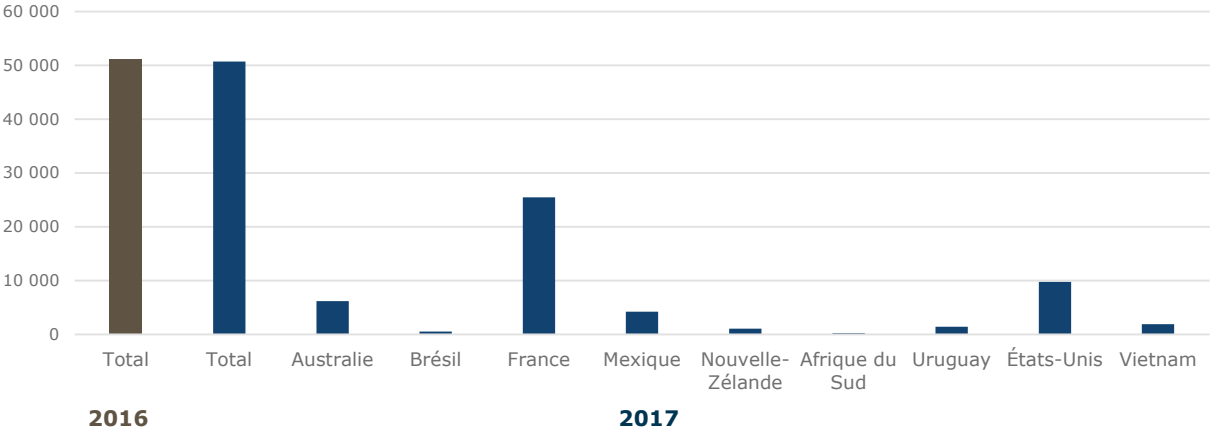
Les 34 170 MWh de gaz consommés en 2017 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis dans le tableau ci-après. Les sites de Vauvert (France), d'Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande, du Brésil et du Vietnam n'ont pas d'installations industrielles consommatrices de gaz. À périmètre constant, la consommation de gaz ne progresse que de 1%.

Gaz (MWh)



Les 50 730 MWh d'électricité consommée en 2017 sur la totalité du périmètre environnemental sont répartis ci-après. La consommation d'électricité est stable sur tous les sites et donc pour le Groupe par rapport à l'an dernier.

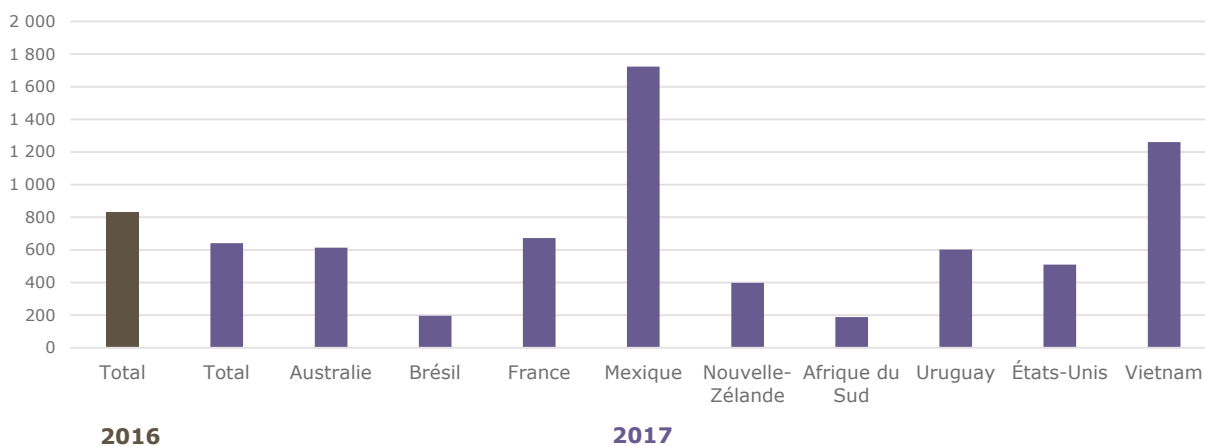
Électricité (MWh)



G4-EN5 Intensité énergétique

Pour chacune des filiales, l'intensité énergétique est le ratio entre les consommations d'énergies (gaz et électricité) et la valeur ajoutée en milliers d'euros de cette même filiale (coûts main-d'œuvre directe + coûts indirects de production).

Intensité énergétique (MWh/k€)



G4-EN6 Réduction de la consommation énergétique indirecte

Pour l'ensemble de ses sites industriels dans le monde, que ce soit pour le choix des nouveaux équipements ou au travers de suivis permanents, Virbac cherche à prendre en compte les consommations en énergie en s'appuyant notamment sur les Meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à son activité. Par exemple sur le site de Penrith en Australie, une réduction d'environ 500 MWh par an a été constatée sur la consommation électrique grâce à la mise en place de panneaux solaires et à une gestion optimisée des puissances appelées ; toujours à Penrith une réduction de la consommation de gaz de 580 MWh par an a été rendue possible grâce à la mise en place d'une maintenance optimisée des chaudières industrielles.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation CO₂ concernant les sociétés de plus de 500 salariés, Virbac en France a également signé une convention avec EDF et ses partenaires pour le déploiement d'un Plan d'économie d'énergie (PEE) sur trois ans qui, après un audit détaillé des sites majeurs de France, a identifié trois axes de gains potentiels : une meilleure gestion des températures et taux de renouvellement sur les installations de traitement d'air ; la mise en place d'une unité de récupération de chaleur sur la station de traitement des eaux et enfin, la mise en place d'isolation complémentaire sur tous les circuits de vapeur. Après la mise en place de près de 100 "matelas isolants" sur le site de Carros en France, Virbac a poursuivi en 2017 le déploiement de ce plan d'action en démarrant l'unité de récupération de chaleur sur la station de traitement des eaux. Ce projet a permis de réduire de 3% la consommation de gaz en année pleine et de diminuer la puissance installée des chaudières gaz. Le même niveau de gain a aussi été obtenu depuis 2016 sur le site uruguayen d'Instrucciones dont le point de consigne du réseau d'eau chaude a été baissé de 15°C.

G4-EN7 Réductions des besoins énergétiques, des produits et des services

Virbac cherche constamment à optimiser les installations consommatrices d'énergie directe. Ainsi, à Carros, la société évite autant que possible l'installation de nouveaux producteurs d'énergie pour ses deux nouvelles unités de production (vaccin CaniLeish et site dédié aux injectables). Sur le site d'Instrucciones en Uruguay, une "mise en veille" des centrales de traitement d'air des zones de production est faite en dehors des périodes d'activité. Autre exemple sur le site de Carros en France : l'installation de systèmes de régulation de température (pour le stockage des matières premières en 2015 et pour celui des produits finis en 2017) intègre l'optimisation de consommation électrique dans les choix techniques. Sur le site de St. Louis, aux États-Unis, et dans la continuité des actions déjà menées, l'isolation des magasins de stockage a été renforcée par la mise en place de portails isolants et des éclairages à Led continuent d'être installés notamment sur les extérieurs.

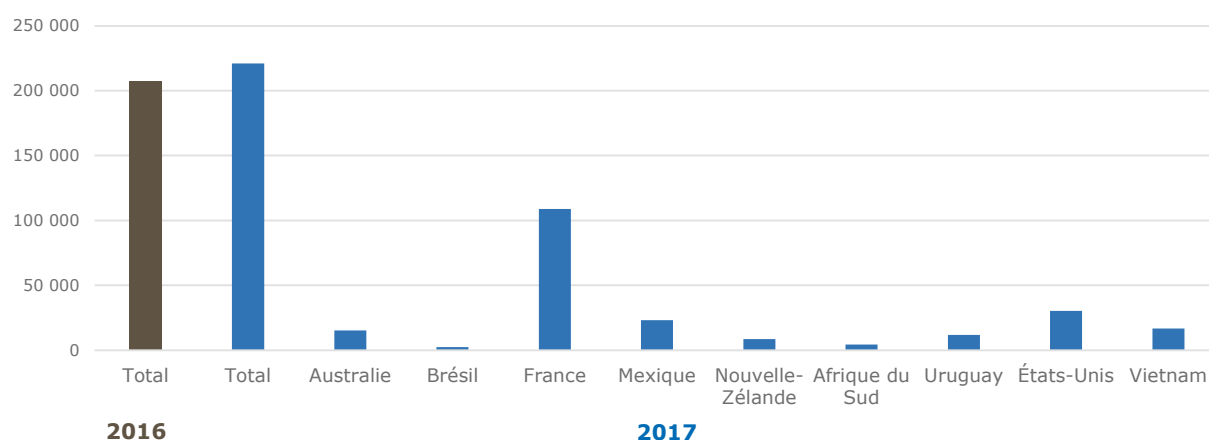
EAU

Depuis de nombreuses années, Virbac s'efforce de baisser les consommations d'eau à volume d'activité équivalente par la mise en place de recyclage ou d'équipements de production de différentes qualités d'eaux répondant aux MTD. Ainsi la réduction de consommation d'eau sur les sites français (qui représentent plus de 50% de la production du Groupe) atteint près de 21% sur les neuf dernières années.

G4-EN8 Volume total d'eau prélevé par source

Les 221 000 m³ d'eau consommés en 2017 sur la totalité du périmètre environnemental sont en augmentation de 6% par rapport à 2016. Cette augmentation est principalement liée au site du Mexique avec un effet année pleine de la nouvelle unité de production (+30%).

Consommation d'eau (m³)



G4-EN9 Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements

Hormis le site d'Afrique du Sud qui est situé en zone de stress hydrique suivant les critères de la *FAO (Food and agriculture organization)* et du *WRF (Water risk filter)*, aucun autre site de production du Groupe n'est situé dans une zone de stress hydrique identifiée comme telle.

BIODIVERSITÉ

G4-EN11 Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées

Les différents sites industriels de Virbac à Carros sont situés dans le périmètre de l'OIN (Opération d'intérêt national) de la plaine du Var. L'EPA (Établissement public d'aménagement, créé par l'État) est chargé de planifier le développement de la plaine du Var dans un but de développement durable (voir www.ecovallee-plaineduvar.com). De même, les 4 hectares du site de Penrith en Australie sont contigus à un cours d'eau majeur.

ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS

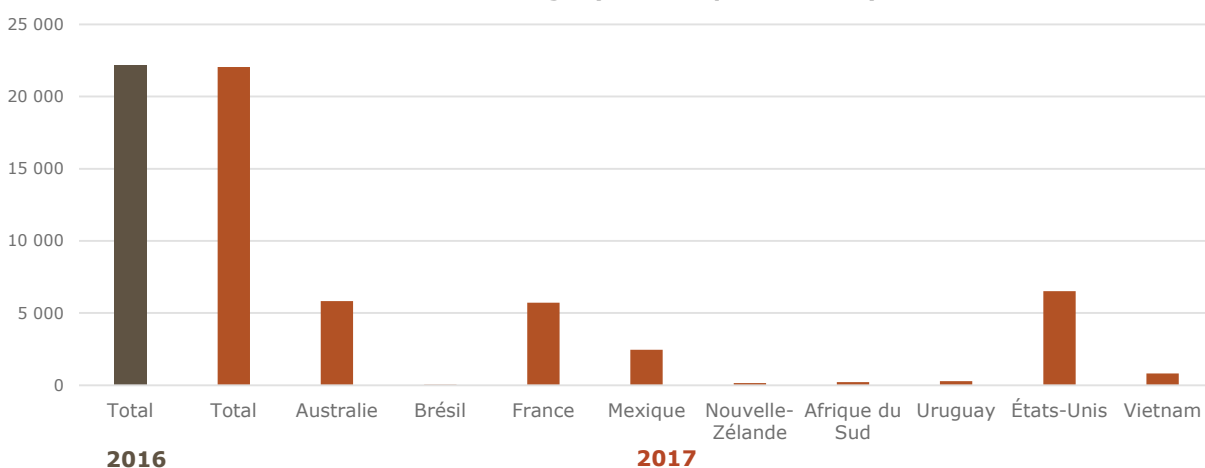
Compte tenu de la nature de son activité industrielle pharmaceutique (notamment les technologies confinantes), Virbac ne crée pas de nuisances majeures visuelles, sonores ou olfactives. Virbac investit de manière croissante dans le respect de l'environnement : prise en compte des impacts HSE dans la gestion des projets industriels et montée en puissance de la direction Gestion des Risques. En outre, les principes du Groupe en matière d'environnement sont adaptés en filiale selon les différentes réglementations locales. Ainsi dans de nombreux sites tels qu'à St. Louis et à Boston aux États-Unis, à Penrith en Australie et à Carros en France, la plus grande partie des rejets des eaux de fabrication sont récupérés et traités en tant que déchets industriels dangereux conformément à la réglementation locale des pays concernés.

G4-EN15 Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)

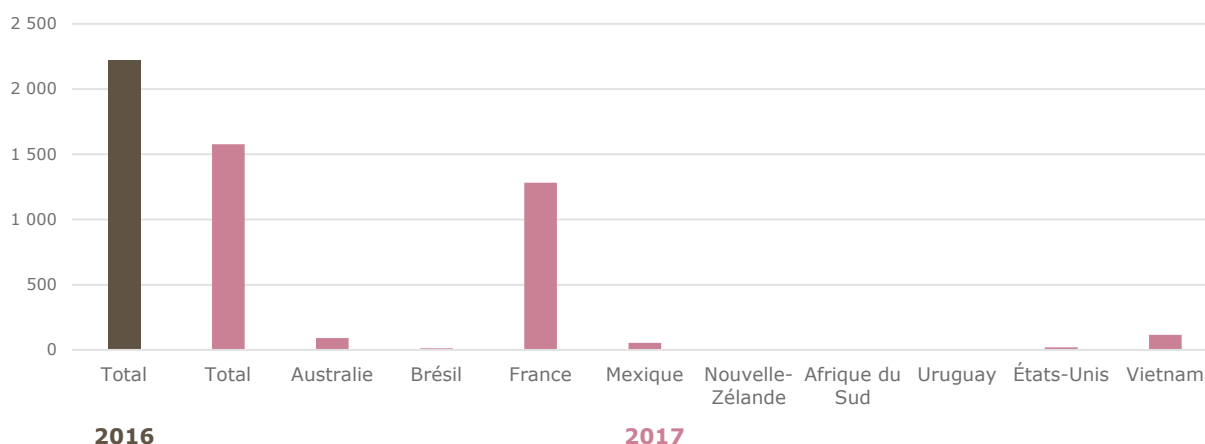
G4-EN16 Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2) liées à l'énergie

Les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) correspondent aux émissions liées à la consommation des différentes énergies (en l'occurrence, gaz et électricité) sur l'ensemble des sites industriels à travers le monde ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liées aux fluides frigorigènes. La totalité de ces émissions ont représenté 23 624 tonnes équivalent CO₂, ces émissions sont en baisse de 3% du fait d'une stabilité des consommations d'énergie (voir indicateur EN3) ; mais surtout du fait d'une forte baisse (-29%) des émissions liées aux gaz réfrigérants, suite à une meilleure maîtrise des installations utilisant des fluides frigorigènes à fort pouvoir d'émission de CO₂.

Gaz à effet de serre : émissions liées à l'énergie (tonnes équivalent CO₂)



Gaz à effet de serre : émissions liées aux gaz réfrigérants (tonnes équivalent CO₂)

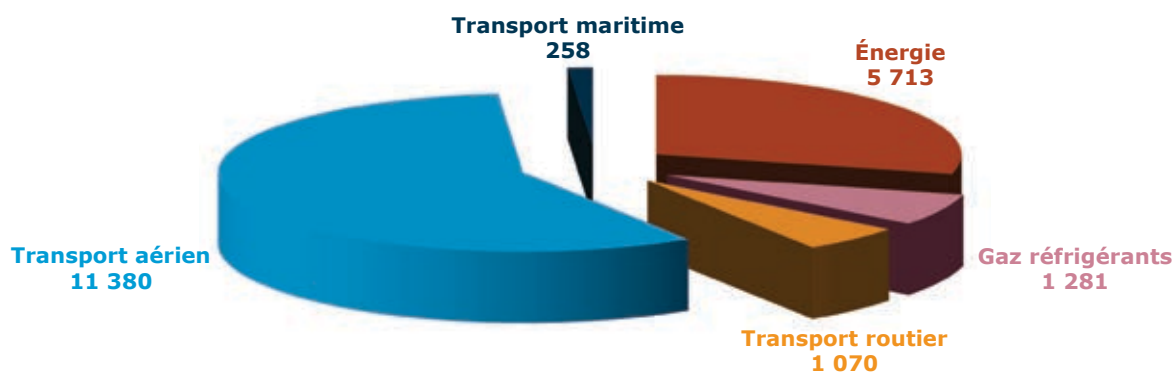


Conformément à la réglementation CO₂ pour les sociétés de plus de 500 salariés, Virbac s'est engagée dans un plan de réduction de gaz à effet de serre lié à la consommation énergétique (gaz et électricité). Ainsi, en plus de tout le calorifuge déjà installé, toutes les "anomalies" (vannes, robinets, coudes...) ont été, elles aussi, calorifugées sur tous les réseaux de vapeur des sites de Carros en France. Ce complément de calorifugeage a déjà permis un gain de 1% sur la consommation totale de gaz. Ce plan d'économie s'est poursuivi sur 2017 avec la mise en service d'un système de récupération d'énergie sur la station de traitements des effluents des unités de production biologique qui permet une réduction d'environ 5 % sur la consommation de gaz des sites de Carros (France).

G4-EN17 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3)

À ce jour pour le groupe Virbac, les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3) correspondent aux émissions liées au transport des produits finis au départ de tous les sites jusqu'au client final. Même si la quasi totalité des filiales ont remonté ces données, elles ne sont pas suffisamment robustes et vérifiables pour être reportées. Virbac travaille actuellement sur la mise en place d'un nouveau mode de calcul basé sur les coefficients d'émissions donnés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), cf. site www.bilans-ges.ademe.fr. Celui-ci a été appliqué pour les émissions liées aux transports au départ des sites de Carros et Magny (France), les données des sites de Wissous, Vauvert et BVT, proviennent quant à elles des transporteurs. Le nouveau mode de calcul sera déployé dans toutes les filiales courant 2018 pour intégration dans le prochain rapport.

Total des émissions France (tonnes CO₂)

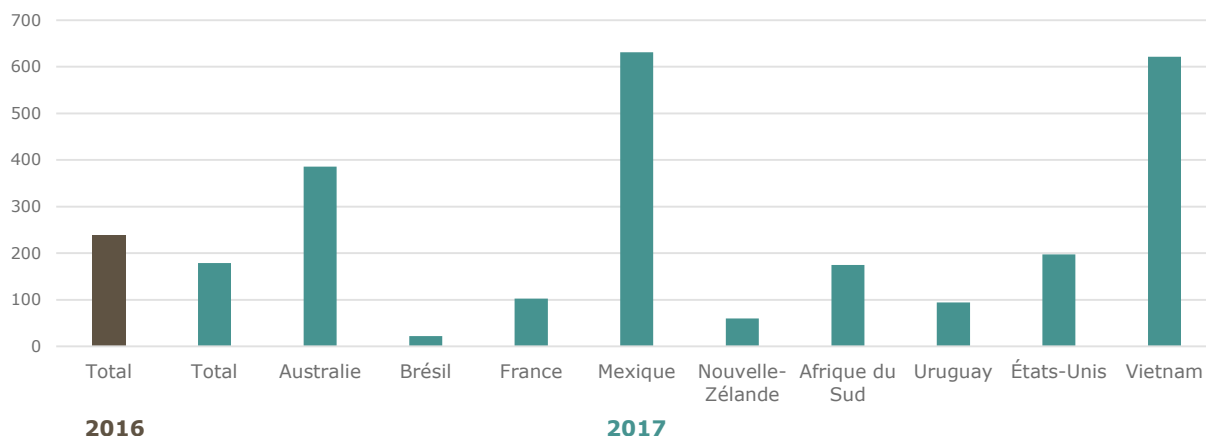


Le nouveau mode de calcul des émissions liées au transport ne permet pas de faire de comparaisons avec les années précédentes mais celles-ci représentent plus des deux tiers des émissions totales de la France.

G4-EN18 Intensité des émissions de gaz à effet de serre

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre est le ratio entre les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1) et la valeur ajoutée en milliers d'euros de chaque filiale (coûts main-d'œuvre directe + coûts indirects de production).

Intensité des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (tonnes de CO₂/k€)



G4-EN19 Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre des transports des produits finis et tout en respectant la satisfaction client, Virbac a mis en place en France et aux États-Unis un groupage pour de multiples destinations nationales et internationales, réduisant ainsi la quantité de CO₂ émise due au transport. Pour l'ensemble du personnel des sites de Carros, Virbac a mis aussi à disposition une liaison par navettes avec la gare ferroviaire desservant la zone industrielle. Également utilisée pour les liaisons intersites et le restaurant d'entreprise, cette navette a transporté près de 4 166 personnes par mois en 2017 soit une augmentation de 2%. Cette augmentation est due à la mise en place d'une seconde navette du fait d'une nouvelle implantation de Virbac sur la zone industrielle.

Dans le cadre d'un PDIE (Plan de déplacement inter-entreprises), Virbac a participé activement à la mise en place en 2012 d'une "navette express" reliant différents points de la ville de Nice et la zone industrielle de Carros. En 2013 et 2014, trois nouvelles lignes ont été rajoutées entre l'Ouest du département et la zone industrielle de Carros. Depuis 2010 en France et 2012 aux États-Unis, Virbac a également développé une politique incitative pour les véhicules de société et de fonction visant à limiter l'impact carbone. Toujours sur le thème du transport, des incitations financières et des places de stationnement réservé sont proposées aux salariés du nouveau site de production au Mexique qui utilisent des véhicules "propres" ou qui font du covoiturage. Les sites australiens et français, quant à eux, prennent en compte les facteurs d'émission de gaz à effet de serre dans le choix des gaz réfrigérants pour chaque groupe de froid industriel. Enfin, au Mexique, une chaudière solaire produisant l'eau chaude industrielle a été installée dans le cadre de la nouvelle unité de production.

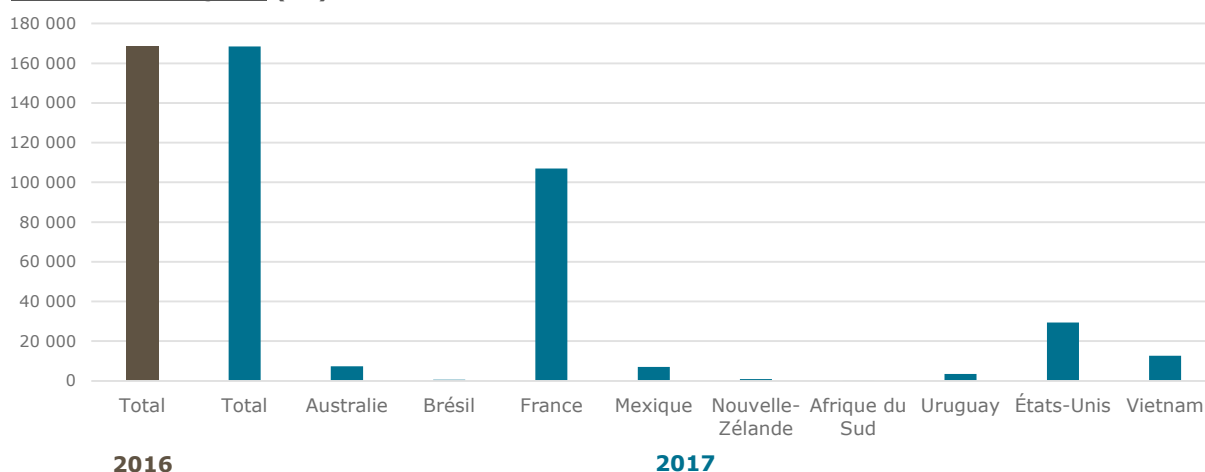
G4-EN21 NO_x, SO_x et autres émissions atmosphériques substantielles

De par la nature de son activité et des énergies utilisées, Virbac génère de faibles émissions NO_x (liées aux chaufferies alimentées en gaz naturel sur les sites de production qui en sont équipés) et aucune émission significative de SO_x. Les mesures réalisées en 2017 sur tous les sites de Carros en France montrent que les rejets de NO_x n'excèdent pas les 5 tonnes par an ; elles confirment ainsi, les facteurs d'émissions fournis par le site de l'EPA (*Environment protection agency*) des États-Unis, qui permettent de calculer la quantité de NO_x émise par l'ensemble des sites couverts par ce rapport, soit environ 15 tonnes pour l'année 2017. Sur l'ensemble du périmètre, les autres émissions possibles, notamment les émissions de CO_v liées à l'activité, sont jugées non significatives du fait du confinement des opérations.

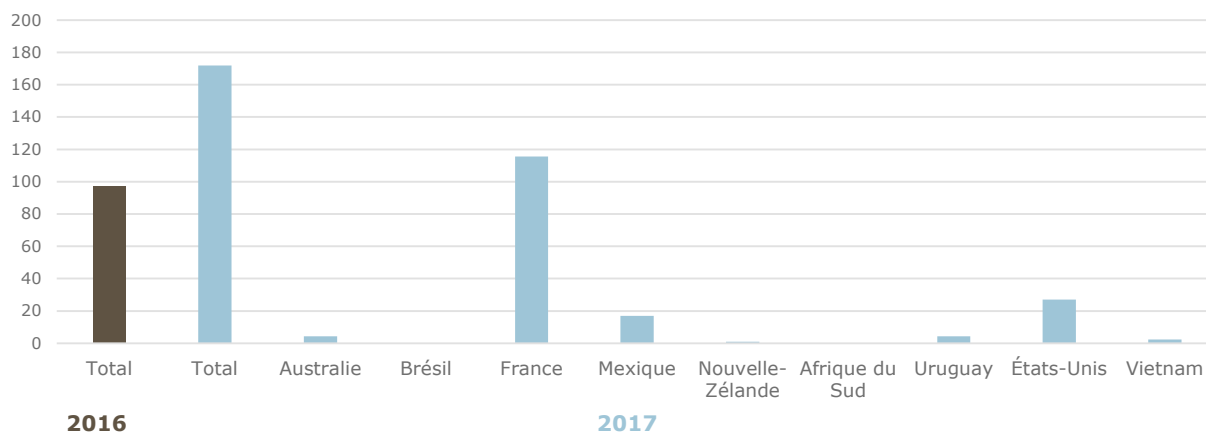
G4-EN22 Total des rejets d'eau, par type et par destination

La quantité d'eau industrielle rejetée par tous les sites Virbac dans le monde a représenté 168 535 m³ en 2017. De par l'activité des sites industriels de Virbac, le principal polluant rejeté dans les eaux industrielles est la DCO (Demande chimique en oxygène). Sur la totalité du périmètre Groupe, cet indicateur suivi depuis 2013 montre que 172 tonnes de DCO ont été rejetées par les sites industriels en 2017. Les rejets sont restés stables malgré le retour progressif à la normale du site de St. Louis aux États-Unis (+68%) et les validations qualité associées notamment au nettoyage des équipements. La quantité de DCO rejetée a fortement augmenté (+30%) à périmètre constant, cette augmentation est due au retour progressif à la normale du site de St. Louis aux États-Unis et à la montée en puissance du nouveau site du Mexique. Cette DCO augmente de 77 % avec l'intégration d'un des sites industriels de Carros en France (VB1) non pris en compte dans les bilans précédents.

Volume d'eau rejetée (m³)



Quantités de DCO rejetées (tonnes)



G4-EN23 Poids total de déchets, par type et par mode de traitement

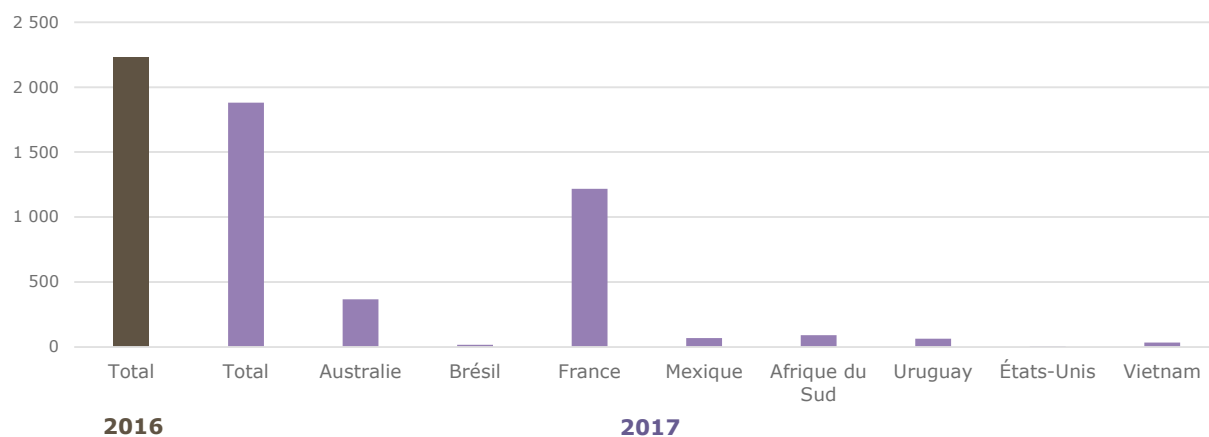
Chez Virbac, les déchets sont de deux natures différentes : les déchets industriels banals et les déchets industriels dangereux. Ils sont gérés via des filières dédiées de collecte et de tri afin d'être recyclés ou valorisés de manière optimale en fonction de leur nature.

Améliorer le tri à la source des déchets industriels banals et réduire leur volume

Depuis 2003, Virbac contribue au déploiement d'un système de collecte des déchets banals (aluminium, fer, verre, carton, plastique, papier, autres) sur la zone industrielle de Carros au travers de la démarche "Carros Indus'tri". Cette démarche (régulièrement étudiée par les collectivités locales ou d'autres zones industrielles souhaitant la transposer) gérée par le club des entreprises Côte d'Azur industrie plaine du Var (CAIPDV) a évolué en 2015 pour devenir "Tri&Co" suite à l'optimisation et l'harmonisation des fréquences de collecte, entre autres. Ainsi, la totalité des déchets banals des sites de Carros est traitée par des prestataires situés dans un rayon de moins de 40 km avec 100% de valorisation et donc 0% d'enfouissement. Comme la plupart des sites Virbac, le site d'Argo Navis au Mexique met en place des installations de pré-conditionnement des déchets banals pour optimiser les volumes produits et donc les rotations de camions.

Les 1 881 tonnes de déchets banals générés en 2017 sur le périmètre environnemental (hors site de St. Louis aux États-Unis qui n'a pas reporté ces données en 2017) sont réparties dans le graphique ci-après. Une baisse de 11% ressort, principalement due à l'arrêt de l'ancien site du Mexique et d'une plus grande précision des données de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie (pesée réelle des déchets au lieu d'une estimation du poids à partir du volume).

Déchets banals (tonnes)

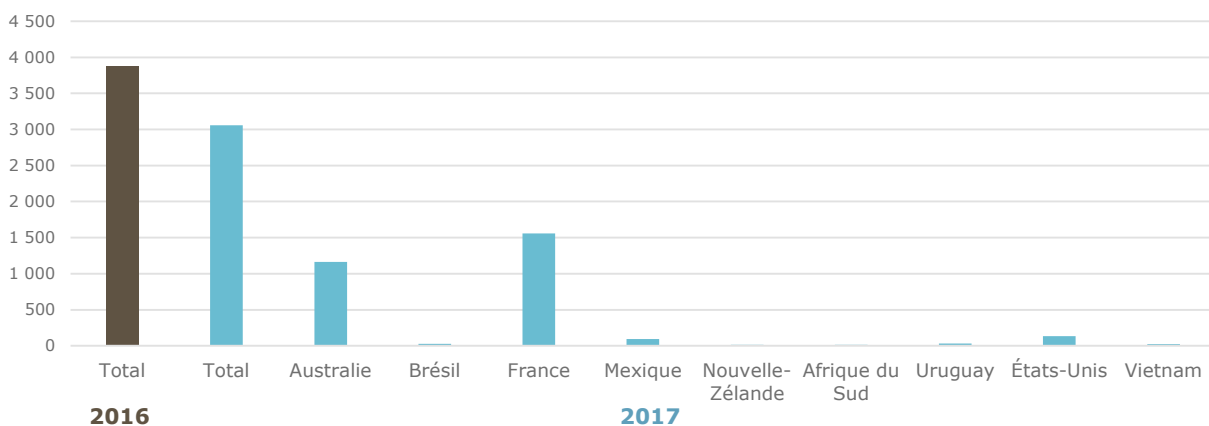


Maîtriser les volumes des déchets industriels dangereux

Virbac assure la traçabilité jusqu'à l'élimination de l'ensemble de ses déchets dangereux : emballages souillés, déchets de laboratoire, de production, médicamenteux, à risque infectieux et effluents chimiques (majoritairement incinérés donc valorisés thermiquement ou recyclés pour récupération des solvants). Enfin, Virbac améliore régulièrement le système de collecte par la création de nouvelles filières encore plus sélectives permettant de diminuer la part de déchets pour lesquels il n'existe pas encore de recyclage.

Les 3 057 tonnes de déchets industriels dangereux générés en 2017 sur la totalité du périmètre environnemental (hors site de St. Louis aux États-Unis qui n'a pas reporté ces données en 2017) sont réparties comme suit.

Déchets industriels dangereux (tonnes)



La baisse de tonnage de 9% est quasiment exclusivement due à un retour à la normale des quantités d'eaux récupérées sur le principal site de Carros en France (-21%).

G4-EN24 Nombre total et volume des déversements substantiels

Aucun déversement substantiel n'est intervenu sur l'ensemble des sites du Groupe en 2017.

CONFORMITÉ

G4-EN29 Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement

En 2017, et pour tous les sites Virbac, aucun dommage et intérêt n'a été versé à des tiers et aucune sanction non pécuniaire n'a été reportée.

TRANSPORT

G4-EN30 Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du déplacement des membres de son personnel

L'équipe des Systèmes d'Information Groupe mène une politique active d'implantations de systèmes de communication permettant de réduire les impacts sur l'environnement dus au transport :

- outils collaboratifs limitant les déplacements (système de vidéoconférence dans la plupart des filiales, espaces partagés, messagerie instantanée) ;
- outils de communication dématérialisant les échanges internes et externes (workflow, PDA, plateforme FTP) ;
- infrastructures informatiques réduisant les ressources matérielles nécessaires (virtualisation des serveurs, ERP Lean, automatisation).

En 2017, Virbac continue à inciter ses équipes à l'utilisation de la visioconférence : toutes les filiales sont équipées de systèmes dédiés (60 salles dans le Groupe) et tous les ordinateurs individuels permettent également de réaliser des visioconférences avec le déploiement d'un logiciel plus performant. À l'échelle du Groupe, les 13 289 réunions organisées en visioconférence en 2017 (augmentation de près de 100% par rapport à l'année précédente) ont fortement contribué à réduire les déplacements physiques des collaborateurs.

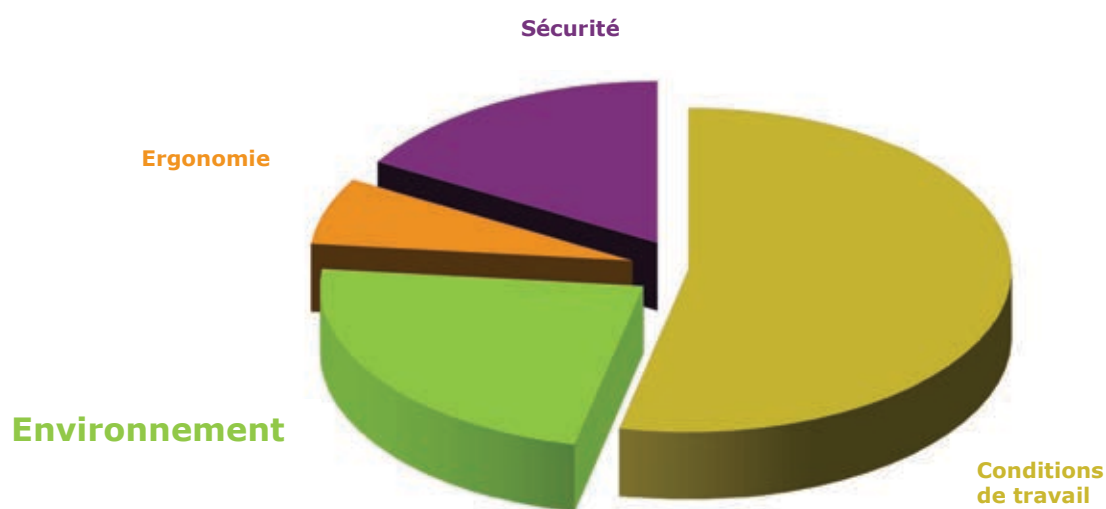
Nombre total de réunions via l'outil de visioconférence intégré dans les postes de travail				
2013	2014	2015	2016	2017
3 289	5 360	6 270	6 923	13 289

En complément de toutes ces initiatives, des e-visites sont progressivement mises en place pour optimiser les déplacements des équipes commerciales en France. Après une phase d'expérimentation sur le premier semestre 2016, 130 visites virtuelles se sont déroulées sur le dernier trimestre. Cette démarche a été poursuivie sur d'autres populations et dans d'autres filiales en 2017. Dans la même optique, six web-séminaires ont également été mis en place (notamment sur les thèmes de la nutrition diététique).

GÉNÉRALITÉS

G4-EN31 Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type

Ces budgets sont gérés localement par les filiales et ne font pas l'objet à ce stade d'une consolidation au niveau Groupe. En France, qui représente plus de 50% de la production du Groupe, un système de suivi a été mis en place pour pouvoir obtenir ces données. Ainsi, en 2017 sur tous les sites français, le total des investissements concernant l'environnement s'élève à presque 1,2 million €, soit 23% de la totalité des investissements destinés à la sécurité, l'ergonomie, les conditions de travail et l'environnement.



G4-EN32 Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux

À chaque appel d'offres, et pour les principaux fournisseurs (près de 90 % de la valeur des achats de matières premières et de sous-traitance), Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect des normes environnementales en vigueur. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2017, ce processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs par Virbac n'a pas identifié de risques en la matière. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

G4-EN34 Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs

En 2017, aucun grief portant sur les impacts environnementaux n'a été porté à la connaissance de Virbac pour tous les sites du Groupe.

Social : emploi, relations sociales et travail décent

Indicateurs de performance



Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, le périmètre 2017 comprend les principales filiales du Groupe (85 % du total des employés) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Vietnam et l'Uruguay. Ces indicateurs sociaux couvrent à la fois les contrats permanents et les contrats temporaires.

Le reporting social ne couvre pas les thématiques suivantes :

- politique Groupe en matière de conditions de santé et sécurité au travail ;
- bilan des accords signés à ce sujet avec les instances du personnel.

Virbac travaille à l'extension dans les années à venir du périmètre de reporting par l'intégration progressive de ces thématiques.

Mesurer et améliorer le bien-être au travail

Tout au long de l'année, l'accent a été mis sur les thématiques de l'information et la communication ainsi que celles de la formation et du développement. Le premier volet s'illustre notamment par l'amélioration de la transmission des décisions stratégiques prises au sein de l'entreprise par le biais de réunions d'information régulières et cascades au sein des services, ou encore par le déploiement de la formalisation et l'application de bonnes pratiques sur des sujets tels que le partage d'information, l'amélioration de la transversalité et le "mieux travailler ensemble".

Augmenter la visibilité des actions menées au sein des différents services permet également de valoriser le savoir-faire Virbac aussi bien sur le plan individuel que collectif.

Le Groupe poursuit les investissements dans le Digital Learning qui prend une place prépondérante dans le déploiement des parcours de formation, combinant apprentissage en ligne et activités pratiques suivies dans le temps.

De plus, des projets spécifiques de formation sur-mesure orientés vers des thèmes aussi variés que la collaboration, la gestion de projet ou la gestion de la relation commerciale ont vu le jour, tout comme des accompagnements individuels par le biais du coaching ou d'un suivi personnalisé.

Développer les collaborateurs, c'est aussi proposer davantage d'opportunités de carrière au sein du Groupe. Afin de favoriser l'augmentation de la mobilité interne et internationale, les postes ouverts au niveau mondial sont portés à la connaissance des collaborateurs en publiant les offres d'emploi dans l'Intranet Virbac. Pour mieux répondre à l'augmentation des transferts de collaborateurs d'une entité à l'autre dans les années à venir, les pratiques dans ce domaine ont été harmonisées en élaborant une politique de mobilité internationale complète et équitable au niveau du Groupe.

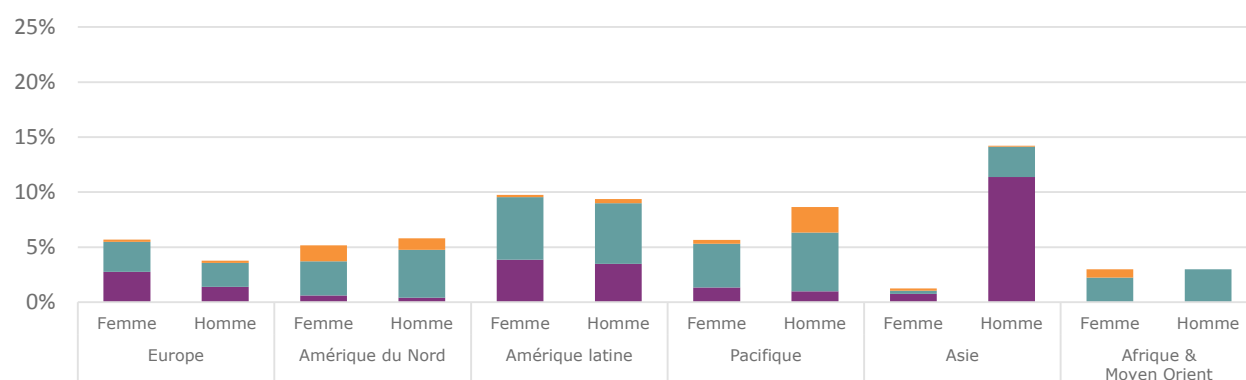
Faciliter la transmission de l'information pour mieux la partager, optimiser le mode de fonctionnement pour gagner en efficacité et renforcer le développement des savoir-faire pour assurer la qualité des compétences sont autant de pratiques qui visent à concilier la performance de l'entreprise et l'amélioration de la qualité de vie au travail dans une perspective de développement durable.

EMPLOI

G4-LA1 Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique

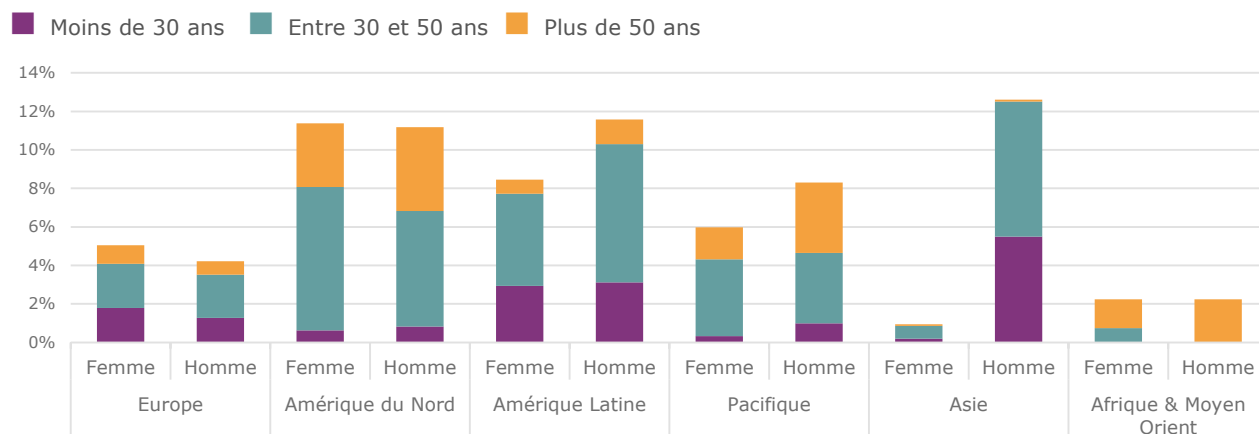
Salariés nouvellement embauchés (%)

■ Moins de 30 ans ■ Entre 30 et 50 ans ■ Plus de 50 ans



En 2017, sur le périmètre du reporting social, Virbac a embauché 519 nouveaux collaborateurs *versus* 682 en 2016. L'Inde avec 137 embauches, la France avec 126 et l'Amérique du Nord avec 53 représentent 61% du total des embauches. En termes de tranches d'âge, c'est relativement stable par rapport à 2016 avec 48% des nouveaux embauchés ayant moins de 30 ans, 46% entre 30 et 50 ans et 6% ayant plus de 50 ans. La filiale qui embauche le plus de jeunes est l'Inde où les recrues de moins de 30 ans représentent 82% des embauches. A noter également que l'Uruguay et le Vietnam embauchent principalement des jeunes avec plus de 60% de moins de 30 ans, suivi de la France avec 48% soit 60 embauches sur les 126. À l'inverse, c'est l'Amérique du Nord qui a recruté le plus de collaborateurs expérimentés avec 68% entre 30 et 50 ans et 23% au-delà de 50 ans. Concernant le genre, l'Inde se distingue toujours en recrutant une majorité d'hommes, cette pratique étant liée à la fonction de vendeur qui est typiquement masculine dans ce pays.

Taux de rotation du personnel (%)



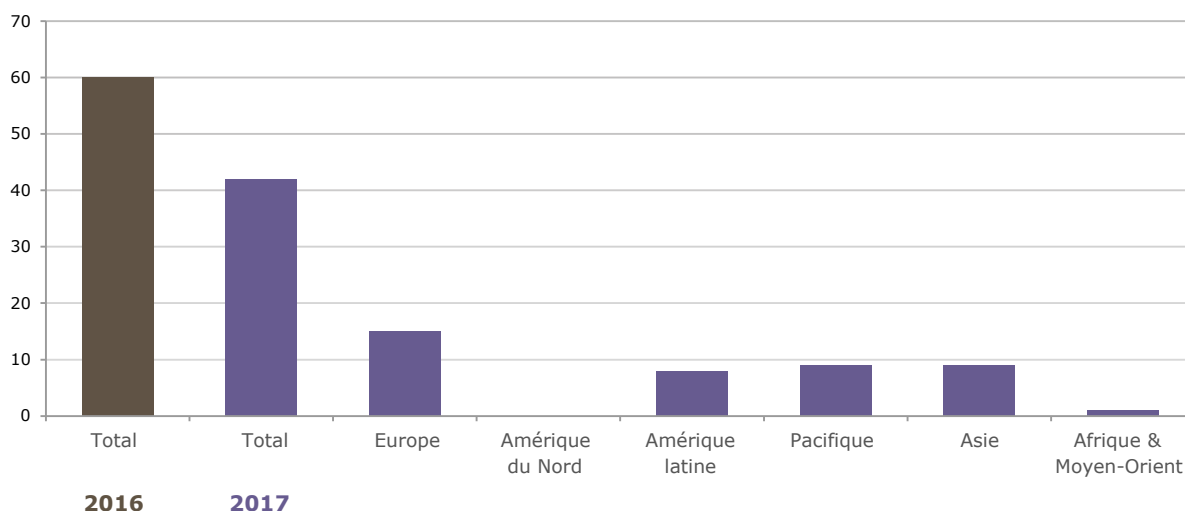
Avec 555 départs, le taux de rotation total du personnel en 2017 est de 13,6%, en diminution d'un point par rapport à 2016 (14,6%). Les pays où l'on constate les taux de rotation les plus élevés sont l'Uruguay avec 34%, la Grande-Bretagne avec 30,8%, et les États-Unis avec 22,6%.

Avec moins de 5%, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et l'Afrique du Sud sont les pays où l'on constate le moins de départs. Le nombre de départs est égal à 211 pour les femmes soit 13,1% de la population et 344 pour les hommes soit 13,9%.

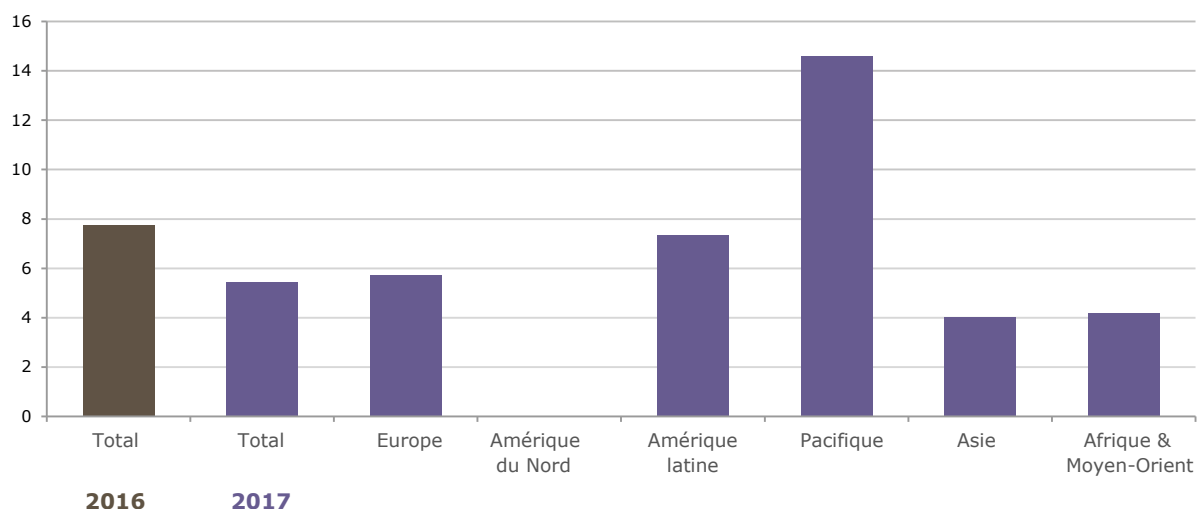
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

G4-LA6 Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe

Accidents du travail (nombre)



Taux de fréquence des accidents du travail

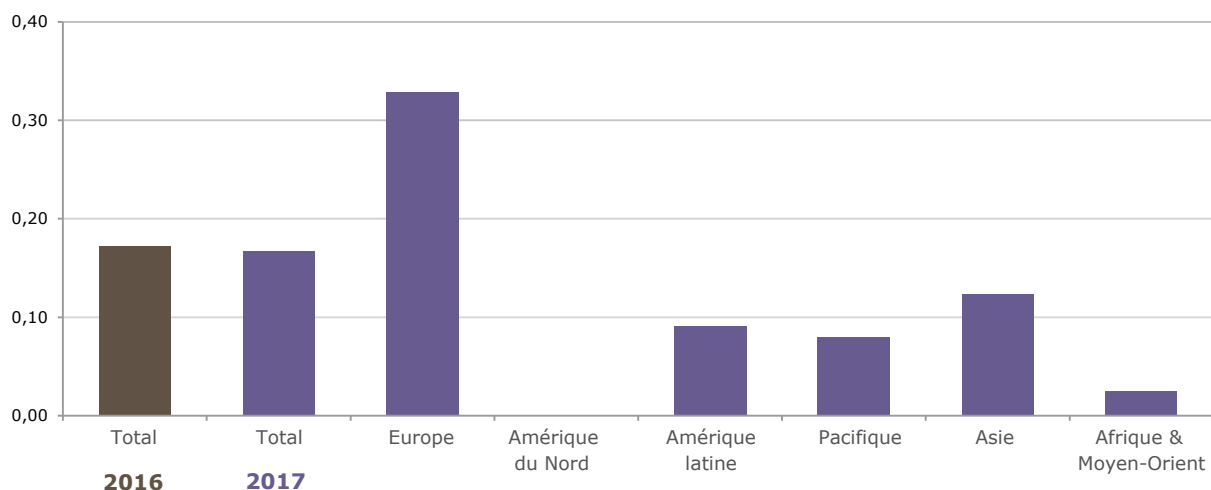


Avec une baisse de 31%, les résultats 2017 du Groupe sont en nette amélioration sur le taux de fréquence (5,32 vs 7,73 en 2016). Mise à part la région Pacifique qui reste stable, toutes les régions sont en amélioration en particulier l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. La France reste stable avec un taux de fréquence de 6,49. En 2017, aucun accident du travail mortel sur l'ensemble du périmètre social n'est à déplorer. Le taux de fréquence retenu est basé sur la réglementation française et se définit comme le nombre d'accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par un million.

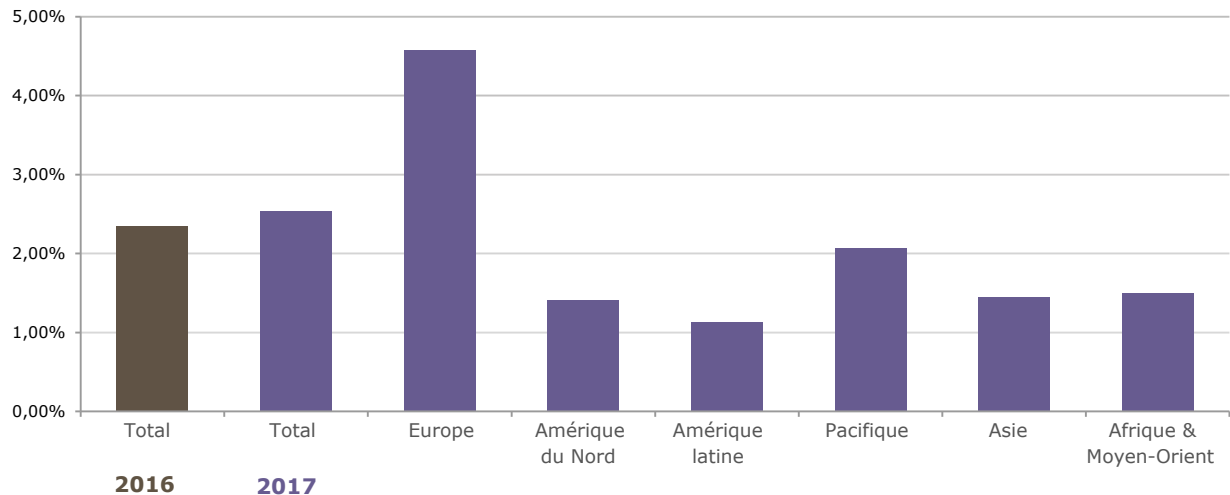
Maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle est une notion propre à la France. Sur l'année 2017 en France, trois déclarations ont été faites et acceptées. Toutes ces maladies sont liées à la manutention de charges lourdes. Ces trois maladies professionnelles et une autre de 2016 ont généré 117 jours d'arrêt.

Taux de gravité



En 2017, la proportion de journées de travail perdues, également appelée taux de gravité, reste stable avec un taux de 0,17 comme en 2016. Ce taux est obtenu en comparant le nombre total de journées de travail perdues suite à un accident du travail ou en raison d'une maladie professionnelle et le nombre d'heures de travail initialement prévu de l'effectif présent à la fin de la période de reporting. Ce taux est exprimé pour 1 000 heures travaillées.

Taux d'absentéisme total (%)

Le taux d'absentéisme se base sur le nombre de jours d'absences subies (autrement dit, hors absences autorisées) rapportées au nombre total de jours de travail initialement prévus de l'effectif présent tout au long de l'année. Ce taux augmente d'un peu plus de 8% par rapport à 2016, cette augmentation étant directement liée aux absences autres que celles relatives aux accidents ou maladies professionnelles.

Focus France : sécurité au travail

Cet axe, qui constitue une priorité pour le Groupe, est devenu année après année une véritable culture d'entreprise. Après un record historique en 2016, le taux de fréquence 2017, tout comme le taux de gravité, se sont stabilisés avec respectivement 6,49 et 0,37 sur l'année 2017.

Pour dynamiser et, encore renforcer, la culture sécurité, un groupe projet a été mis en place avec un plan d'action pluriannuel. La totalité des managers de l'organisation industrielle ont été formés (près de 100 personnes). Un outil Intranet a aussi été développé pour permettre à tous les collaborateurs d'accéder aux différents documents sur le thème des personnes, des installations et des produits.

Même si la réglementation sur la pénibilité au travail a encore évolué, et toujours dans la continuité des plans d'actions de 2012 et 2015 construits en partenariat avec le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), il n'y a plus que 38 personnes (sur près de 1 500 employés en France) concernées par un des dix critères de la réglementation, dont 7 sur la première moitié de l'année. À fin 2017, Virbac n'est plus concerné que par deux facteurs de pénibilité : « le port de charge » et les « équipes successives alternantes » ; les facteurs de « postures pénibles » et « travaux répétitifs » ayant été éradiqués.

G4-LA8 Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats

Dans tous les pays, de nombreuses mesures sont prises autour des thèmes liés à la santé et à la sécurité des collaborateurs, sans forcément d'accord formel avec les syndicats.

En France, suite à l'évolution de la législation sur le thème de la pénibilité, un cabinet extérieur a été mandaté pour réaliser un diagnostic sur tous les sites français permettant d'identifier les personnes soumises aux 10 facteurs de pénibilité tels que nouvellement définis. Il en ressort que le pourcentage de salariés est largement inférieur aux obligations de négocier un accord ou un plan d'actions. Dans l'objectif constant d'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, un plan d'action co-construit avec le CHSCT sera cependant mis en œuvre pour encore minimiser le nombre de salariés exposés.

En Amérique du Nord, deux accords ont été conclus avec les syndicats : l'accord *International longshoreman association (ILA)* et *International brotherhood of electrical workers (IBEW)* visant à accompagner la société dans la prévention, à faire partie du comité de sécurité et à dispenser des formations en lien avec la sécurité. D'autres accords existent également dans plusieurs pays, tels que l'Allemagne ou le Brésil, afin de compléter les garanties santé et prévoyance définies par la loi.

FORMATION ET ÉDUCATION

G4-LA9 Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle

En 2017, les heures de formation ont représenté en moyenne 26,2 heures par collaborateur (18,1 heures pour les femmes et 31,5 heures pour les hommes) contre 26 heures en 2016. Deux éléments notables sont à prendre en considération pour expliquer l'écart entre les femmes et les hommes. Une première explication vient de l'Inde qui comprend une majorité d'hommes (97%) et une moyenne d'heures de formation de 43,4. Ensuite, les États-Unis ont déployé en 2017 un important dispositif de formation des ouvriers (114 heures) qui dans ce pays sont majoritairement des hommes (76%).

Moyenne annuelle d'heures de formation (par salarié)	Femmes	Hommes	Total
Leaders	15,1	15,4	15,3
Managers	20,5	29,2	25,4
Techniciens/Employés	14,6	35,8	28,1
Ouvriers	20,3	31,6	27,1
Total	18,1	31,5	26,2

Certains pays prennent en compte, dans les heures indiquées, les heures de formation en ligne (e-learning), c'est à dire les formations intégrant des solutions et moyens permettant l'apprentissage par des moyens dématérialisés : Mexique, Allemagne, France, Inde, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande.

G4-LA10 Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière

Le groupe Virbac propose une politique de développement des compétences avec des cursus de développement variés (management, efficacité professionnelle, savoir-faire métiers notamment). Dans tous les pays, des formations visant à maintenir l'employabilité et développer les compétences sont dispensées aux collaborateurs, toutes catégories confondues. Ces formations sont en lien avec les discussions de développement qui ont lieu lors de l'entretien de fin d'année ou de mi-année.

En 2017, Virbac a poursuivi sa démarche d'entreprise apprenante à travers le monde. Tout d'abord, en élargissant le déploiement du plan de développement sur une dizaine de filiales (France, Australie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Brésil, Europe du Nord, Vietnam). Dans ce cadre, les collaborateurs ont pu bénéficier d'un rendez-vous avec leur manager sur le développement de leurs compétences, d'un accès à un parcours de formations digitales et, pour certains, d'une participation à un atelier de mise en pratique.

Par ailleurs, le Groupe a continué de développer des cursus de formations digitales ou multimodales avec la même conviction profonde sur son efficacité et la puissance de son devenir. Les académies suivantes ont été fortement enrichies en 2017 :

- le Campus Innovation : animation d'une communauté et de ressources destinées aux experts Innovation à travers le monde ;
- la *Virbac business school* : déploiement de parcours destinés aux équipes Marketing et Commerciales ;
- la *Virbac quality academy* : lancement de modules socles sur la qualité pharmaceutique à destination de l'ensemble des collaborateurs dans un 1er temps en France, avec l'objectif de le déployer pour tous les collaborateurs du Groupe ;
- le *HR learning center* : lancement du parcours "Manager chez Virbac" destiné aux nouveaux managers et du parcours « *Feedback & Coaching* » en France, États-Unis et Australie.

Des projets spécifiques de formation sur-mesure orientés vers des thèmes aussi variés que la relation commerciale, la collaboration multiculturelle, la gestion de projet, le management ou encore l'efficacité professionnelle et la responsabilisation ont également vu le jour à travers le monde, tout comme les accompagnements individualisés par le biais du coaching ou de suivi personnalisé.

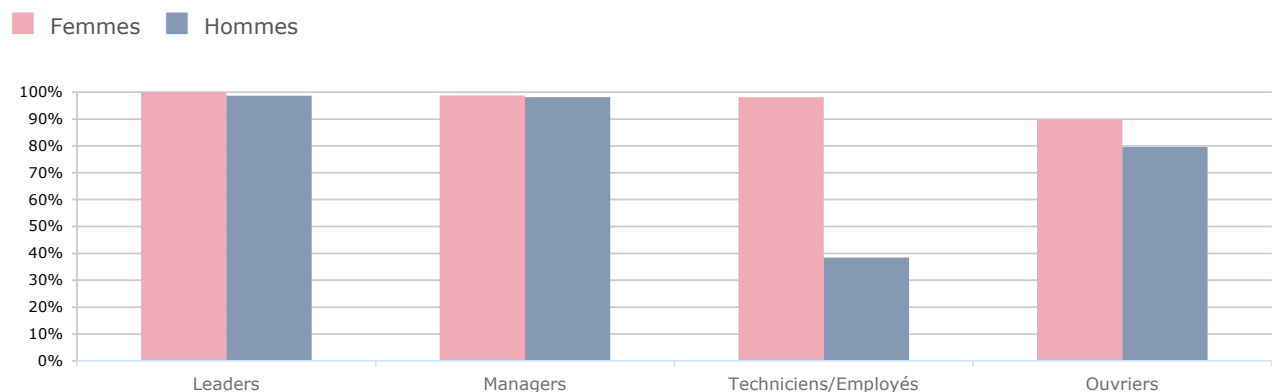
Des initiatives nouvelles ont aussi vu le jour dans certaines filiales, comme en Europe du Nord avec l'animation de cercles de discussions pour les managers, ou bien un projet de formation *Lean Office* avec la mise en place d'une approche Kaizen au Brésil, ou encore des réflexions sur les plans de successions en Australie et au Mexique.

G4-LA11 Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle

La grande majorité des collaborateurs du Groupe bénéficie, *a minima*, d'un entretien annuel visant à évaluer la performance de l'année et la maîtrise du poste (compétences métier et compétences comportementales). Cet entretien est également l'opportunité de parler des objectifs de l'année suivante ainsi que des besoins en développement.

De plus en plus de filiales ont mis en place un entretien supplémentaire, à mi-année. Dans ce cas, l'entretien de fin d'année est focalisé sur l'évaluation de la performance et de la maîtrise du poste tandis que l'entretien à mi-année se concentre sur la discussion liée au développement. Lors de ces entretiens, il est également traité des sujets relatifs à la charge de travail et l'arbitrage de priorités si nécessaire et ce afin de prévenir des situations de surcharge.

Entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (% salariés)



DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Pour Virbac, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est fondamentale et nécessite qu'aucune forme de discrimination n'existe et ne soit tolérée, tant dans les conditions d'accès à l'emploi et à la promotion, que dans la politique salariale et les autres déterminants des conditions de travail.

En France, une politique diversité a été engagée depuis plusieurs années et en 2009 une charte en faveur de la non-discrimination et de la diversité reconnue par la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a été signée. Les valeurs humaines de l'entreprise ont toujours placé le collaborateur au cœur de la stratégie : c'est aujourd'hui grâce à ses équipes que Virbac est devenu un acteur international reconnu. Les hommes et les femmes qui composent l'entreprise représentent une vraie richesse et la diversité fait partie intégrante de cette richesse humaine. C'est tout naturellement qu'elle a trouvé sa place dans la politique Ressources Humaines de Virbac.

La diversité s'ancre peu à peu dans la culture d'entreprise et représente aujourd'hui une véritable opportunité pour la performance. En managant la diversité, le Groupe cultive au mieux les différences et crée de la valeur.

La politique diversité vise à garantir l'égalité de traitement des salariés, à promouvoir la variété des personnes et des relations humaines, à maintenir l'employabilité des collaborateurs. Elle s'articule autour de 3 principaux axes : l'égalité hommes/femmes, le handicap, la mixité des âges à travers l'accord intergénérationnel.

L'accord égalité Hommes/femmes conclu en 2012 vise à :

- assurer un accès égal à la formation professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels ;
- assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à métier équivalent, pour un même niveau de compétence et de responsabilité ;
- développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle - vie familiale.

L'accord handicap conclu en 2014, vise à :

- recruter, intégrer, maintenir et former des personnes en situation d'handicap ;
- communiquer, sensibiliser les collaborateurs et les managers, et construire un réseau d'acteurs internes du handicap comme les ambassadeurs ;
- maintenir et développer les activités de sous-traitance en partenariat avec le secteur protégé et adapté ;
- et ainsi, augmenter d'année en année le taux d'emploi.

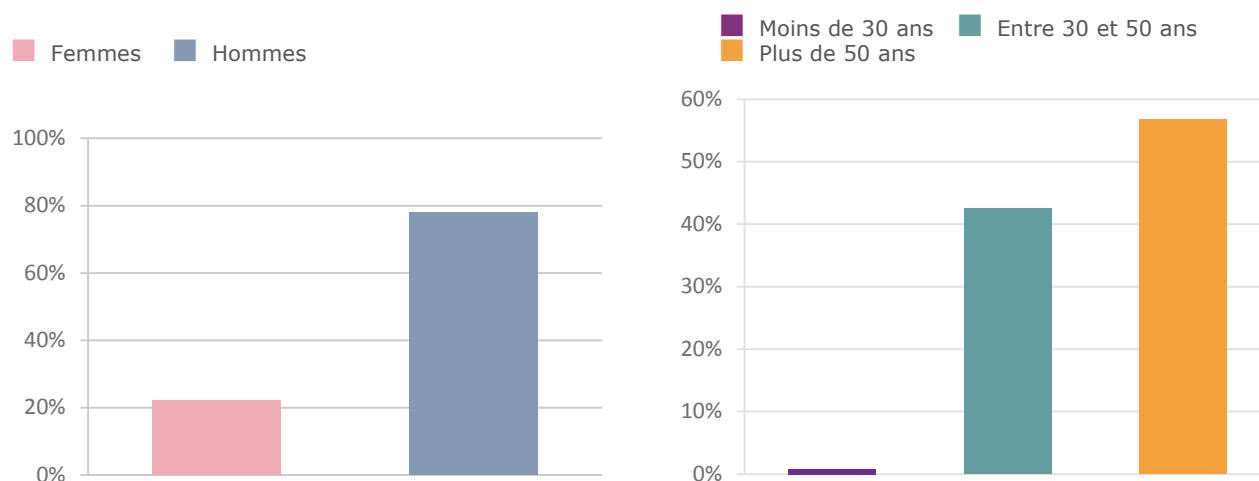
L'accord intergénérationnel conclu en 2013, vise à :

- intégrer durablement les jeunes ;
- recruter et maintenir dans l'emploi les seniors ;
- favoriser la transmission des compétences entre les générations.

G4-LA12 Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité

En France, 50% des membres du conseil de surveillance sont des femmes. Le Groupe a une politique de recrutement fermement basée sur les compétences. Au niveau du périmètre social, on compte 22% de femmes pour 78% d'hommes parmi les leaders (senior management en France, *general manager* et son équipe de direction en filiales). La majorité des leaders ont plus de 50 ans (50%) et il est à noter qu'aucun leader n'est âgé de moins de 30 ans.

Répartition au sein des instances de gouvernance (%)



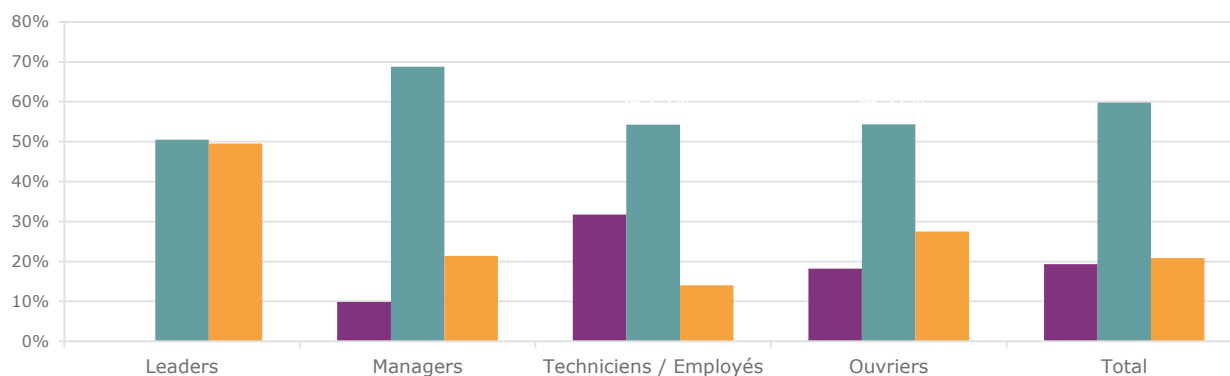
Répartition des salariés (%)



Répartition des salariés (tranche d'âge)

Moins de 30 ans Entre 30 et 50 ans Plus de 50 ans

Sur le périmètre du reporting social, 61% des collaborateurs sont des hommes et 39% sont des femmes. En proportion, les leaders représentent la population la plus âgée, avec 50% des leaders de plus de 50 ans et 69% des managers sont dans la tranche d'âge 30-50 ans.

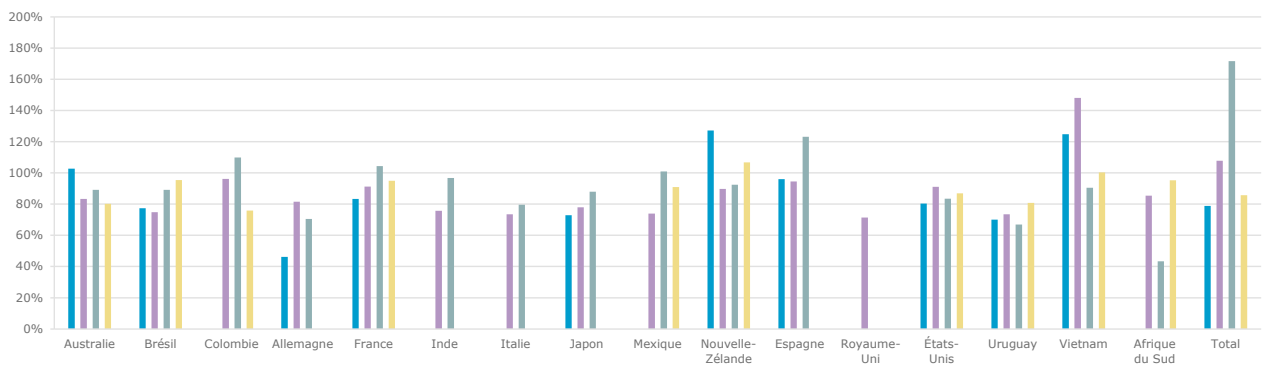


ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

G4-LA13 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels

Ratio salaire femmes/hommes par catégorie (%)

Leaders Managers Techniciens/Employés Ouvriers



Au niveau global, l'Australie, la France et l'Espagne sont les pays qui présentent le moins d'écart défavorable aux femmes, au niveau de toutes les catégories professionnelles. En moyenne, le ratio du salaire de base femmes/hommes est égal à 88% pour les leaders, 87% pour les managers, 89% pour les techniciens/employés et 91% pour les ouvriers. En matière d'égalité salariale hommes-femmes, des actions sont entreprises pour mesurer les écarts, chercher les causes et prendre des mesures, à l'exemple de la France à travers l'accord égalité hommes-femmes.

Politique de rémunération

Dans l'ensemble du Groupe, des enquêtes de rémunération sont réalisées régulièrement afin de veiller à rester compétitif sur le marché de l'emploi. En fonction des résultats, et en cohérence avec les pratiques du Groupe, des budgets spécifiques sont alloués pour dynamiser les rémunérations (notamment pour les métiers en tension) et faire évoluer les politiques de rémunération et d'avantages sociaux (par exemple, la rémunération variable des forces de vente ou les garanties prévoyance pour l'ensemble des collaborateurs). Pour les données relatives à la masse salariale et à la politique de rémunération, voir pages 86, 113-114 et 129 du rapport annuel.

Focus France

En France, 100% des salariés ont une rémunération supérieure au minimum conventionnel. La politique en matière de salaire de base se situe à +5% au-dessus des minima de la branche professionnelle pour toutes les catégories de personnel. De plus, la politique suit une logique de compétitivité vis-à-vis du marché *life sciences* et se situe globalement à la médiane de ce marché.

ÉVALUATIONS DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS

G4-LA14 Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi

À chaque appel d'offres, et pour les principaux fournisseurs (près de 90 % de la valeur des achats de matières premières et de sous-traitance), Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect des normes sociales en vigueur. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2017, ce processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs par Virbac n'a pas identifié de risques en la matière. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

Social : droits de l'homme

Indicateurs de performance

NON-DISCRIMINATION

G4-HR3 Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place

Aucun incident de discrimination n'a été recensé dans le Groupe en 2017.

LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION

G4-HR4 Sites et fournisseurs identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit

En 2017, aucune activité de ce type n'a été identifiée au sein du Groupe comme auprès de ses principaux fournisseurs de matières premières.

TRAVAIL DES ENFANTS

G4-HR5 Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail

Aucun enfant ne travaille au sein du groupe Virbac. Concernant ses principaux fournisseurs, le questionnaire d'évaluation éthique diffusé par Virbac les engage à respecter la législation applicable sur le travail des enfants. En 2017, aucun des fournisseurs interrogés ne s'est révélé en défaut sur ce critère. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

G4-HR6 Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes

Le travail forcé n'existe pas au sein du groupe Virbac. Concernant ses principaux fournisseurs, le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), incluant l'interdiction du travail forcé, est inséré dans tous les nouveaux contrats. En 2017, aucun des fournisseurs interrogés ne s'est révélé en défaut sur ce critère. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

ÉVALUATIONS DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS

G4-HR10 Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme

À chaque appel d'offres, et pour les principaux fournisseurs (près de 90% de la valeur des achats de matières premières et de sous-traitance), Virbac administre un questionnaire évaluant leur respect des droits de l'homme : âge des employés, l'existence d'une politique santé-sécurité et l'absence de discrimination. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2017, ce processus d'évaluation, réalisé auprès des nouveaux fournisseurs par Virbac, n'a pas identifié de risques en la matière. Si Virbac devait identifier un fournisseur en écart, le Groupe lui imposerait de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

Social : société civile

Indicateurs de performance

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

G4-SO3 Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés

Conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Sapin II, Virbac a mis en œuvre sur 2017 une analyse du risque de corruption dans l'ensemble de ses filiales et dans la maison mère (soit une trentaine de sociétés au total). L'objectif étant d'identifier, évaluer et prioriser les risques afin de produire une cartographie des risques de corruption dans le Groupe. L'ensemble de ces travaux sera terminé au premier trimestre 2018 après validation par le directoire.

G4-SO4 Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption

En 2014 et 2015, des formations spécifiques concernant les risques de corruption ont été réalisées auprès de nombreux managers et dirigeants : directeurs généraux des filiales européennes, directeurs financiers des zones Amérique latine et Apisa (Asie-Pacifique-Inde-Afrique du Sud), principaux managers des filiales indienne et uruguayenne. En 2015, une formation dédiée a également été organisée avec l'ensemble des salariés de la filiale chinoise de Virbac. En complément de ces efforts, les formations réalisées à partir de juillet 2015 dans le cadre du déploiement du code de conduite ont été l'occasion d'évoquer les risques de corruption avec de nombreux salariés et de rappeler les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre la corruption. Ces formations ont concerné quatre filiales de la zone Apisa, deux filiales de la zone Amérique latine, l'équipe régionale Apisa ainsi que certains nouveaux entrants recrutés à l'international occupant des postes clés. En 2016 et 2017, Virbac a poursuivi ses actions en matière de lutte contre la corruption. Virbac a mis à jour sa politique anti-corruption Groupe qui est désormais rédigée en dix langues et disponible sur Intranet à tous les collaborateurs du Groupe et qui est intégrée au règlement intérieur des filiales françaises du Groupe. Les membres du directoire, les membres du comité stratégique, les membres du Comex en France et les directeurs de filiales du Groupe ont signé un document formalisant leur engagement à respecter cette politique.

POLITIQUES PUBLIQUES

G4-SO6 Valeur totale des contributions politiques par pays et par bénéficiaire

En 2017, le Groupe n'a versé aucune contribution de cette nature.

COMPORTEMENT ANTI-CONCURRENTIEL

G4-SO7 Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues

Aucune action de cette nature n'a été engagée contre une société du Groupe en 2017.

CONFORMITÉ

G4-SO8 Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations

En 2017, aucune notification d'amende significative n'a été reçue par le Groupe.

Social : responsabilité du fait des produits

Indicateurs de performance

INNOVATION RESPONSABLE

En matière d'innovation responsable, Virbac travaille aujourd'hui sur deux thèmes prioritaires : la réduction des antibiotiques en productions animales et les méthodes alternatives aux études sur animaux.

Le développement de la prévention, en particulier par la vaccination, est une des voies pour réduire l'utilisation des antibiotiques dans les productions animales. Les investissements récents de Virbac dans des centres de recherche et de production de vaccins destinés aux animaux de production en Uruguay, au Chili et à Taïwan traduisent cette volonté de la société de renforcer son développement dans le domaine des vaccins. Virbac est également engagée dans plusieurs programmes de partenariat avec des instituts de recherche publique et des entreprises privées dans le but de développer des alternatives aux antibiotiques ne pouvant susciter l'apparition de résistance des bactéries traitées. Ces partenariats s'inscrivent dans une logique à long terme et, comme la stratégie vaccinale, permettront de réduire l'utilisation des antibiotiques.

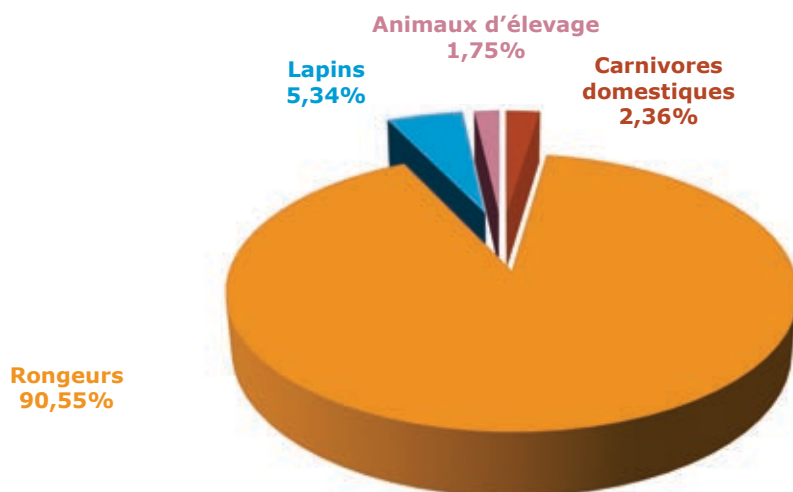
Virbac développe des produits pharmaceutiques et biologiques pour lesquels les obligations réglementaires ainsi que certains contrôles qualité imposés par les agences du médicament nécessitent des études sur animaux. Virbac s'astreint à la règle des 3R (réduire, raffiner, remplacer), est proactif dans la substitution des études et contrôles sur animaux par des méthodes et techniques alternatives et négocie avec les différentes agences dans le monde pour faire accepter ces méthodes alternatives.

En 2017, 18% des animaux ont été utilisés pour les études R&D, 82% pour le contrôle qualité de la production biologique (essais réglementaires pour la libération des vaccins).

Études R&D

Dédiée à la santé animale, Virbac n'utilise pas de primates pour ses études R&D mais se focalise sur les espèces auxquelles sont destinés les produits de santé (études d'efficacité et de sécurité). Les rongeurs et lapins sont utilisés dans les phases de mise au point des nouveaux vaccins.

Études R&D – répartition par espèce (%)

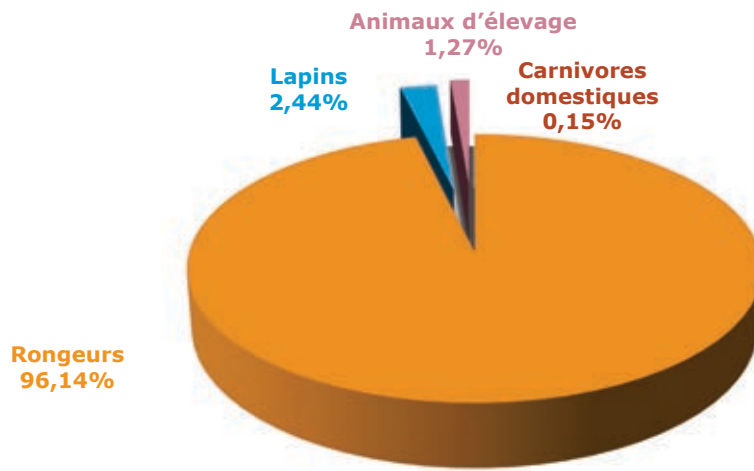


Sur les 7466 rongeurs et lapins utilisés pour des études, 1745 soit 23%, ont servi à la mise au point et au développement de méthodes alternatives. Cette phase temporaire permet de prouver la fiabilité des méthodes alternatives, en particulier pour le contrôle qualité des vaccins et d'envisager à moyen terme une forte réduction d'utilisation des rongeurs.

Contrôle qualité

En 2017, 34 591 animaux ont été utilisés dans le cadre de l'activité de Contrôle qualité.

Contrôle qualité – répartition par espèce (%)



Les 0,15% de carnivores domestiques sont utilisés pour le *Target animal batch safety test (TABST)* encore demandé par plusieurs pays hors Europe pour la libération des vaccins.

Virbac a produit ces dernières années un important effort pour réduire le nombre de carnivores domestiques.

Carnivores domestiques utilisés en contrôle qualité entre 2013 et 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Chiens	170	146	52	38	50
Chats	12	10	10	8	6
Total	182	156	62	46	56

Cette réduction du nombre d'animaux (69%) entre 2013 et 2017 a été obtenue grâce à une diminution de 78% du nombre de contrôles réalisés sur carnivores domestiques (l'augmentation entre 2016 et 2017 correspond à un plus grand nombre de vaccins à contrôler pour les pays hors Europe).

Différentes initiatives ont permis d'arriver à ce résultat :

- négociation avec les agences réglementaires nationales (hors Europe) pour suppression des tests en routine ;
- production sélective de lots testés ou non selon les pays de destination ;
- suppression réglementaire des tests en Europe.

Focus France : un programme d'adoption en place depuis 5 ans

Depuis 2013, année où l'adoption a été autorisée en France par la nouvelle réglementation « Bien-être animal », Virbac a mis en place une collaboration avec la principale association française dédiée à cette activité. L'objectif de garantir une famille d'accueil pour 100% des chiens et chats adoptables a été atteint.

Carnivores domestiques adoptés entre 2013 et 2017

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Chiens	135	183	56	68	50	492
Chats	62	45	1	19	7	134
Total	197	228	57	87	57	626

La diminution des animaux adoptés à partir de 2014 s'explique par la réduction du nombre de contrôles qualité (suppression des tests) et par la nature des études R&D (développement vaccins).

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Virbac s'engage à développer, produire et distribuer des produits et services visant à améliorer la qualité de vie et à garantir la santé des animaux tout en assurant confort et sécurité à ceux qui administrent ces produits : vétérinaires, éleveurs, propriétaires d'animaux...

Pour cela, Virbac répond aux plus hauts standards qualité-sécurité-efficacité applicables. En phase de développement, les Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) sont systématiquement respectées, par exemple, via la traçabilité des données. Durant l'étape de production, ce sont les Bonnes pratiques de fabrication (BPF) qui sont appliquées, notamment à travers la certification de l'ensemble des usines Virbac. Enfin, pour l'acheminement des médicaments, Virbac déploie les Bonnes pratiques de distribution (BPD), comme par exemple, le respect de la chaîne du froid lorsque la nature des produits l'exige.

L'évaluation de la sécurité produit lors de son utilisation est réalisée chaque fois que nécessaire, notamment à travers le développement ou la sélection de packaging spécifiques. Concernant l'étiquetage produits, Virbac entend expliquer clairement l'ensemble des informations utiles à la bonne administration et à la compréhension des propriétés et contre-indications du produit. Le Groupe a également un rôle moteur dans le développement de schémas et pictogrammes permettant une compréhension optimisée des informations indispensables à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Pour les espèces destinées à la consommation, Virbac s'assure durant les étapes de développement du produit que ses produits respectent les normes pharmaceutiques concernant les traces résiduelles de médicament dans les denrées alimentaires : viande, lait, œufs... Par ailleurs, ces règles d'utilisation sont systématiquement portées à la connaissance des utilisateurs via les éléments de conditionnement produit et les supports de communication associés.

Tout au long du cycle de vie des produits, y compris durant leur développement, Virbac mesure les attentes de ses clients et le niveau de satisfaction afin d'ajuster en permanence ses caractéristiques produits. En termes de marketing, l'ensemble des communications promotionnelles Virbac respecte les allégations scientifiques et techniques démontrées lors des étapes de développement du produit.

Enfin, le système qualité de Virbac permet à l'entreprise de détecter, tracer et traiter de manière efficace l'intégralité des incidents qualité inhérents à l'activité pharmaceutique.

Veille réglementaire

Virbac a mis en place depuis plusieurs années une veille réglementaire efficace, permettant de connaître les évolutions de la réglementation. Cette veille s'exerce au travers des organisations interprofessionnelles :

- au niveau national avec par exemple le SIMV en France, le NOAH au Royaume-Uni, le BfT en Allemagne, etc. ;
- au niveau régional avec par exemple IFAH-Europe (*International federation for animal health - Europe*), AHI (*Animal health institute*) aux États-Unis ;
- au niveau mondial avec HealthforAnimals (*Global animal medicines association*).

Elle s'exerce aussi via des outils automatiques de surveillance de plusieurs centaines de sites Internet liés à l'activité de l'entreprise. Cette veille s'exerce enfin au travers des retours que Virbac reçoit lors des inspections périodiques de ses installations, et ces retours donnés par les inspecteurs permettent également au Groupe de progresser.

Cette veille réglementaire concerne tous les types de produits :

- médicaments vétérinaires (pharmaceutiques ou vaccins) ;
- biocides (produits destinés à traiter l'environnement des animaux) ;
- produits nutritionnels (destinés à compléter l'alimentation des animaux) ;
- nourriture pour animaux de compagnie.

Profil clients

Les clients de Virbac sont particulièrement variés à travers le monde par leur nature, leur taille et leurs attentes et exigent de l'entreprise des approches très spécifiques et professionnelles prenant en compte leurs besoins. Le vétérinaire reste pour Virbac le client privilégié mais selon les pays et les modèles économiques, le client peut être différent :

- dans le domaine des animaux de compagnie, au-delà du vétérinaire, les propriétaires soucieux du bien-être de leurs animaux sont de plus en plus demandeurs d'informations, surtout avec le développement d'Internet. Au niveau vétérinaire, les clients sont aussi très variés, les besoins d'information n'étant pas les mêmes pour une clinique vétérinaire dans laquelle opère un seul vétérinaire et une chaîne de cliniques aux États-Unis qui compte plus de 1500 cliniques dans son réseau ;
- dans le domaine des animaux de production, la palette des clients Virbac est aussi riche et variée. Pour ne citer que quelques exemples, les clients vont de l'éleveur indien, qui possède quelques vaches, à un intégrateur asiatique qui gère plus de 200 000 truies ou à une intégration bovine mexicaine avec plus de 300 000 têtes.

Cette diversité et cette hétérogénéité des profils clients imposent d'adapter la communication et de développer avec eux des relations professionnelles de grande qualité répondant à leurs préoccupations quotidiennes.

La distribution joue aussi un rôle de plus en plus important dans certains pays et nécessite des approches et communications spécifiques. Ces distributeurs sont la plupart du temps considérés comme des partenaires stratégiques, comme c'est par exemple le cas avec une chaîne d'agri-business dont la taille est supérieure au groupe Virbac et qui détient plus de 400 points de vente en Australie.

G4-PR1 Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration

À tous les stades du cycle de vie des produits, Virbac, en conformité avec les réglementations de chaque pays, procède au contrôle systématique de la qualité de ses produits :

- avant la commercialisation (pendant la phase de développement et jusqu'à la mise sur le marché des produits) ;
- après la mise sur le marché (via les études de stabilité en continu, le conseil et l'accompagnement des utilisateurs et la pharmacovigilance).

Produits soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlements CE 82/2001, 28/2004 et réglementations nationales applicables)

ÉVALUATION AVANT MISE SUR LE MARCHÉ

Pré-développement : vérification de l'innocuité	
Développement : vérification de la qualité	
Développement : vérification de la stabilité	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal	100%
Développement : vérification de l'innocuité pour l'homme	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'environnement	
Développement : vérification de l'efficacité	
Production : contrôle des composants et matières premières à tous les stades de la fabrication	

ÉVALUATION APRÈS MISE SUR LE MARCHÉ

Vérification de la stabilité (études en continu)	
Conseil et accompagnement utilisateurs	100%
Pharmacovigilance	

Produits non soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlement CE 767/2009 et instructions internes)

ÉVALUATION AVANT MISE SUR LE MARCHÉ

Pré-développement : vérification de l'innocuité	
Développement : vérification de la qualité	
Développement : vérification de la stabilité	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal	100%
Développement : vérification de l'innocuité pour l'homme (pour tous les produits appliqués localement et entrant en contact avec la peau humaine)	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'environnement (au moment de la réalisation des lots pilotes)	
Développement : vérification de l'efficacité et/ou des bénéfices perçus	
Production : contrôle des composants et matières premières à tous les stades de la fabrication	

ÉVALUATION APRÈS MISE SUR LE MARCHÉ

Conseil et accompagnement utilisateurs	100%
Pharmacovigilance	

Produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique

(sources : règlements CE 183/2005, 1069/2009, 767/2009 et instructions internes)

ÉVALUATION AVANT MISE SUR LE MARCHÉ

Pré-développement : vérification des recommandations nutritionnelles	
Pré-développement : vérification des matières premières	
Développement : vérification de l'innocuité pour l'animal	
Développement : vérification de la digestibilité et de l'appétence	
Développement : vérification de la stabilité	100%
Développement : vérification de l'efficacité et des bénéfices perçus	
Développement : validation en conditions réelles d'utilisation	
Contrôle et conformité des matières premières et des produits	
Contrôle des procédures de fabrication	
Contrôle de la digestibilité et de l'appétence	

ÉVALUATION APRÈS MISE SUR LE MARCHÉ

Vérification de la stabilité	10%
Conseil et accompagnement utilisateurs	100%
Pharmacovigilance	

Pharmacovigilance

Comme tous les autres laboratoires pharmaceutiques, le groupe Virbac a l'obligation légale de surveiller le devenir en termes d'innocuité et d'efficacité des médicaments vétérinaires qu'il met sur le marché. Cette obligation s'appelle la pharmacovigilance. Il s'agit de mettre en place une organisation qui recense les cas d'effets indésirables (qu'ils soient graves ou non) rapportés par les vétérinaires ou d'autres professionnels de santé, ou bien par des utilisateurs de ces médicaments (propriétaires d'animaux de compagnie par exemple). Cette organisation, placée sous la responsabilité d'une personne qualifiée en pharmacovigilance (vétérinaire) et d'une personne qualifiée intérimaire, doit collecter les cas en provenance de tous les pays du monde, les analyser, décider si ces effets indésirables sont imputables ou non à l'utilisation du médicament concerné, et enfin déclarer officiellement ces cas aux autorités de tutelle. Périodiquement, l'ensemble des cas déclarés sur une période donnée pour un médicament donné est compilé dans un rapport qui est envoyé à ces mêmes autorités. La compilation des effets indésirables imputés à un médicament permet à terme d'ajouter des précautions d'emploi dans les notices des médicaments et ainsi de rendre plus sûre leur utilisation. Du fait de la mondialisation croissante de ses médicaments, le groupe Virbac s'organise pour collecter les cas d'effets indésirables à l'échelle mondiale, en mettant en place un reporting sur toutes les filiales. Le groupe Virbac ambitionne d'avoir une pharmacovigilance irréprochable, c'est-à-dire, permettant de collecter l'ensemble des cas d'effets indésirables attribués aux médicaments qu'il met sur le marché, de remplir l'ensemble de ses obligations dans les délais prescrits par l'administration, et de se servir de cet outil de pharmacovigilance pour faire évoluer la connaissance de ses produits.

G4-PR2 Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat

En 2017, sur un total de 8 376 références commercialisées dans le monde, Virbac a déclaré ou a été informée par les autorités nationales de 78 cas de non-conformité observés sur le terrain. Aucun de ces cas ne présentait de danger pour la santé des animaux.

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES

G4-PR3 Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage par les procédures de l'organisation et pourcentage des catégories importantes de produits et de services soumises à ces exigences en matière d'information

En termes de sécurité des produits et de leurs composants, la politique Virbac est la suivante :

- mise à disposition des fiches de données de sécurité "matières premières" et "produits finis" au personnel Virbac ainsi qu'aux transporteurs ;
- organisation de l'acheminement selon les réglementations des transports de produits à risques :
 - disponibilité des fiches de données de sécurité des produits finis en français et en anglais,
 - conditionnement des produits dangereux dans des emballages répondant aux normes en vigueur;
- côté clients, Virbac se conforme aux directives et règlements concernant les indications et précautions d'emploi à mentionner sur les packagings, à la fois pour les produits soumis à Autorisations de mise sur le marché (AMM) et les produits dits nutritionnels.

Chaque allégation est soutenue par les études cliniques appropriées.

G4-PR4 Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, par type de résultat

En 2017, sur un total de 8 376 références produits commercialisées dans le monde, Virbac a déclaré ou a été informée par les autorités nationales de 21 non-conformités de conditionnement qui n'ont eu aucune conséquence sur la distribution des produits.

G4-PR5 Résultats des enquêtes de satisfaction client

Des études de marché qualitatives et/ou quantitatives sont systématiquement menées avant et pendant le développement de nouveaux produits afin de s'assurer de l'adéquation entre le cahier des charges et les besoins de santé des animaux, les pratiques de la profession vétérinaire et les attentes des propriétaires/éleveurs en termes d'observance. Par exemple, la bonne appétence des produits oraux (comprimés, liquides) et la facilité d'administration par le propriétaire sont deux critères validés pendant la phase de développement des produits.

Des études qualitatives collectant les retours utilisateurs sont également menées régulièrement après le lancement de nouveaux produits. Par exemple, en aval du lancement d'un traitement auriculaire afin de mesurer le degré de satisfaction des propriétaires sur l'ergonomie du produit, sa praticité d'utilisation ainsi que sur son efficacité perçue.

COMMUNICATION MARKETING

G4-PR6 Vente de produits interdits ou controversés

De par la nature même de son activité industrielle pharmaceutique, le groupe Virbac est soumis aux exigences définies par les agences du médicament vétérinaire nationales ou supranationales. Toute allégation produit doit être scientifiquement démontrée et tenue à disposition des agences réglementaires. Le responsable pharmaceutique présent dans chaque filiale Virbac est garant du respect de la réglementation concernant les produits vendus dans son pays.

Ces principes s'appliquent à la fois aux médicaments disposant d'Autorisations de mise sur le marché et également aux aliments, aliments complémentaires et diététiques pour animaux pour lesquels Virbac est en conformité avec les réglementations locales (exemple pour les suppléments nutritionnels et aliments : règlement européen 767/2009, accréditation américaine NASC). Par ailleurs, Virbac ne fait pas la promotion directe des produits soumis à prescription (et non dérogetaires) auprès des propriétaires ou des éleveurs mais renvoie à la consultation vétérinaire pour promouvoir la médecine préventive.

G4-PR7 Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, par type de résultat

En 2017, sur un total de 8 376 références produits commercialisées à travers le monde, Virbac a déclaré ou a été informée par les autorités nationales de six communications non-conformes aux réglementations et aux codes relatifs à la promotion marketing.

CONFORMITÉ

G4-PR9 Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation de produits et de services

En 2017, une seule amende a été constatée en Hongrie pour un montant de 90 000 forints hongrois (291 €).

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion inclus au rapport annuel 2017

Vérification externe - Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société Virbac,

en notre qualité de commissaire aux comptes de Virbac SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la direction EHS et de la direction des Ressources Humaines de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et mars 2018 pour une durée totale d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en introduction des sections environnementale et sociale du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 40% des effectifs et entre 41% et 73% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Marseille, le 6 avril 2018

L'un des commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Vincent GROS

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ Informations quantitatives

Social : effectif total par type d'emploi, sexe et zone géographique, nombre d'embauches total et par sexe et zone géographique, nombre de départs total et par sexe et zone géographique, ratio des salaires femmes/hommes par catégorie socioprofessionnelle, taux de fréquence des accidents du travail total et par pays, taux de gravité des accidents total et par pays, nombre d'accidents de travail mortels, nombre de maladies professionnelles en France, nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles, taux d'absentéisme par zone géographique, moyenne annuelle d'heures de formation par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle.

Environnemental : volumes d'eau rejetés, quantités de DCO rejetées, masses de déchets industriels dangereux et déchets banals générés, consommation d'eau, quantité d'emballages mis sur le marché, consommation totale de gaz, consommation totale d'électricité, émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie, répartition des émissions indirectes de gaz à effet de serre par poste d'émissions sur le périmètre France.

Sociétal : nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat, nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat, nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainage, par type de résultat.

Informations qualitatives

Pourcentage de catégories importantes de produits et services pour lesquelles les impacts sur la santé et sécurité sont évalués aux fins d'amélioration et pharmacovigilance ; sécurité au travail en France, accord égalité hommes/femmes, démarche du dialogue avec les parties prenantes, et notamment fréquence par type et par groupe, communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption, pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux.

⁴ Virbac SA, Virbac France et Virbac Mexico.



RAPPORT FINANCIER



Rapport de gestion

ÉVÈNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017

Sébastien Huron a été nommé président du directoire du groupe Virbac le 21 décembre 2017. À l'occasion de son assemblée générale du 23 juin, Virbac annonçait qu'Éric Marée, président du directoire depuis 17 ans, avait informé le conseil de surveillance de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à l'issue du mandat en cours qui s'est terminé le 20 décembre 2017. Marie-Hélène Dick, présidente du conseil de surveillance, avait fait part de l'intention du conseil, réuni le 22 juin, de nommer Sébastien Huron président dans le nouveau directoire.

Le 5 septembre 2017, Jeanine Dick, l'épouse du fondateur de Virbac, a présenté sa démission du poste de vice-présidente au conseil de surveillance. Présente depuis les premiers jours de l'entreprise en 1968, Jeanine Dick a également proposé aux membres du conseil de surveillance que sa petite-fille Solène (fille aînée de Marie-Hélène Dick et Pierre Madelpuech) prenne sa succession comme membre du conseil de surveillance du Groupe. Sa nomination par cooptation a été approuvée lors du conseil. Le même jour, Pierre Madelpuech a été nommé vice-président du conseil de surveillance.

Virbac a obtenu la mise en place d'un nouveau financement auprès de la Banque européenne d'investissements (BEI). Cette nouvelle source de financement de 90 millions \$, obtenue à des conditions avantageuses et pour des maturités de sept à onze ans, permet de renforcer les financements du Groupe et d'améliorer le niveau de ses liquidités. Elle est notamment destinée à soutenir les programmes de recherche et de développement et les investissements d'innovation de Virbac.

Le 30 octobre 2017, Virbac États-Unis a annoncé un plan de réduction des effectifs, portant sur 61 postes dont 34 étaient vacants. Cette restructuration a été décidée pour répondre à la situation générée par l'arrêt de la production du site de St. Louis et pour ajuster les coûts de structure en conséquence. Le montant total de ce plan de restructuration s'élève à 1,5 millions \$.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le 31 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé partiellement l'arrêt prononcé le 13 mai 2015 par la Cour d'Appel de Lyon, dans l'affaire qui oppose Virbac à un de ses principaux concurrents (dossier Fiproline). Virbac va signifier la décision en vue d'obtenir le remboursement des montants versés suite à la décision de la Cour d'Appel, soit environ 2,0 millions €, avec très probablement une nouvelle saisine de la Cour d'Appel pour obtenir un nouveau jugement. Ce jugement qui est intervenu en 2018 n'a pas eu de conséquences comptables en 2017.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ DU GROUPE

Périmètre au 31 décembre 2017

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A38. Les changements intervenus dans le périmètre au cours de l'exercice sont décrits au paragraphe "Périmètre" en page 181 du rapport annuel.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

En 2017, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 861,9 millions €, en léger retrait par rapport à l'an dernier, soit 1,1% à taux de change réels et 0,5% à taux constants.

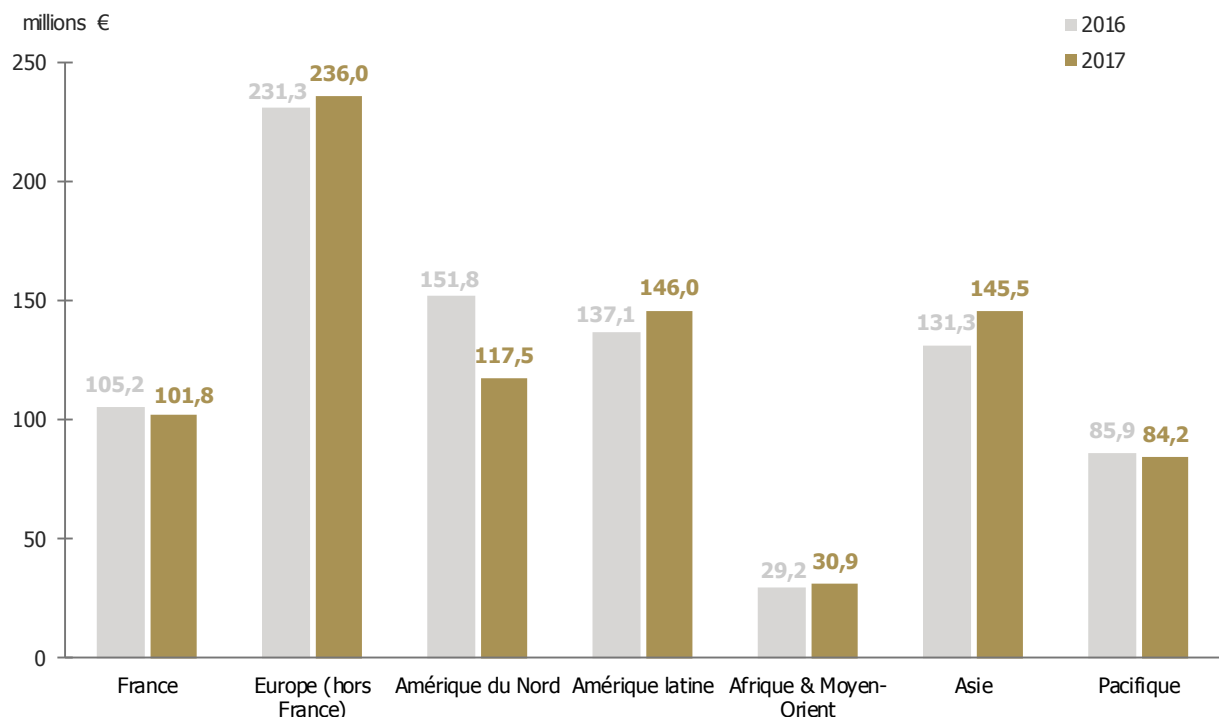
Évolution géographique de l'activité

Sur le plan géographique, aux États-Unis, les ventes sur l'ensemble de l'année affichent un recul de 22,6% à taux réels, soit 20,2% à taux de change constants. En dehors des États-Unis, le Groupe affiche une croissance de 3,4%, soit 3,6% à taux constants. L'Europe progresse légèrement à changes constants, portée par le dynamisme notamment du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Pologne et de la Belgique, et ce malgré une activité globalement en retrait sur les gammes vaccins et antiparasitaires externes.

Dans le reste du monde, la croissance organique continue d'être soutenue dans de nombreux pays émergents, en particulier au Brésil, au Mexique, en Chine, au Chili ainsi qu'en Inde, qui a retrouvé une croissance à deux chiffres au deuxième semestre après les effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle TVA mi-2017, ainsi que la démonétisation

fin 2016. La région Pacifique est en léger recul sur l'année principalement suite à une décision d'arrêt de produits en Nouvelle-Zélande.

Les principales contributions par zone géographique sont les suivantes :



France

Sur 2017, l'activité en France enregistre un recul de 3,2% par rapport à 2016, en grande partie imputable aux vaccins pour chiens et aux antibiotiques intramammaires bovins.

Europe (hors France)

Comme en 2016, l'activité en Europe a connu une croissance de 2,0% à taux réels et 3,4% à taux constants. Cette croissance est portée par les bonnes performances enregistrées au Royaume-Uni, en Italie, en Belgique, en Pologne et en Europe de l'Est. En contrepartie, l'Allemagne est en léger retrait par rapport à 2016, ainsi que les gammes OTC avec l'arrêt de l'activité Fipronil par quelques distributeurs.

Royaume-Uni

La région affiche une progression de 6,5% à taux de change constants, sous l'impulsion du Prinovox, de l'effet année pleine du Propofol et du fort développement de la nouvelle gamme petfood Veterinary HPM.

Italie

La croissance de 6,6% en Italie a été réalisée en grande parties grâce aux ventes élevées des prémélanges antibiotiques et au lancement des analyseurs de dosage de marqueurs sanguins accompagnés d'une série de tests de cinq biomarqueurs chez les chiens et les chats, Speed Reader.

Benelux

Cette région a connu une croissance de 5,7%, portée notamment par la Belgique (+12,0%). Cette progression est soutenue par les ventes d'antiparasitaires bovins, de vaccins chats, d'antiparasitaires internes pour animaux de compagnie et par le développement de la nouvelle gamme petfood.

Pologne

La plus forte progression de la zone a été enregistrée par la Pologne, avec +35,5% à taux de change constants. Cette évolution est essentiellement liée au retour sur le marché du Shotapen et aux ventes de produits antimicrobiens du segment porcs et volailles.

Europe de l'Est

Sur cette partie de l'Europe, Virbac affiche une croissance de 22,2% portée par les ventes de Deltanil en Russie ainsi que l'ensemble produits ruminants et les produits dermatologiques pour chiens et chats.

Allemagne

L'Allemagne enregistre une baisse de son activité de 1,4%, fortement impactée par la restriction européenne de consommation des antibiotiques, la crise sur les vaccins et la concurrence accrue dans le domaine des antiparasitaires.

Amérique du Nord

Aux États-Unis, l'activité est globalement en déclin de 20,2% à taux de change constants, bien qu'elle continue à progresser au niveau des ventes ex-distributeurs (autour de 4,0%). Conséquence du stockage dans la distribution à fin 2016 et de ventes ex-distributeurs inférieures aux attentes, la gamme Iverhart est en très net recul en ventes ex-Virbac bien qu'en croissance de 50,0% en ventes ex-distributeurs. La gamme Sentinel affiche une baisse des ventes ex-Virbac de 11,0% à taux constants, tandis que les ventes ex-distributeurs ne déclinent que très légèrement sur la période (2,0%) ; ce décalage s'explique par la hausse des stocks au niveau de la distribution entre 2015 et 2016. Il est à noter que même si le réassort des distributeurs a été important sur le dernier trimestre, globalement les stocks dans la distribution des produits américains se situent à des niveaux un peu en dessous de ceux de fin 2016.

Amérique latine

En 2017, la zone Amérique latine (hors activité aquaculture) enregistre une croissance de 8,7% à taux de change constants. Cette belle progression portée par le Brésil et le Mexique est partiellement contrebalancée par la Colombie et l'Uruguay.

Brésil

La croissance de 19,3% à taux de change constants réalisée au Brésil est liée à une performance exceptionnelle sur le segment des ruminants (35,0%) amenée par les vaccins et les antiparasitaires, et également une bonne performance du secteur animaux de compagnie (9,0%).

Mexique

Le Mexique affiche une croissance de 9,3% à taux de change constants. Cette progression portée par les antibiotiques pour bovins (20,0%) est compensée par les difficultés rencontrées en matière de supply à Carros sur les vaccins chiens, entraînant une baisse des ventes au Mexique d'environ 10,0%.

Colombie

La Colombie enregistre un retrait de 3,0% à taux de change constants, liée à la pénurie temporaire d'approvisionnement des vaccins qui impacte négativement les ventes de 25,0%. Cette baisse est cependant compensée par une progression intéressante dans le segment des produits ruminants.

Uruguay

Virbac Uruguay a connu quelques difficultés dans le domaine des vaccins pour bovins et les antiparasitaires, qui ont engendré un recul de 8,0% des ventes.

Chili

L'activité au Chili affiche une croissance globale de 5,7% à taux de change constants, notamment grâce aux bonnes performances des gammes animaux de compagnie et particulièrement au développement de la gamme petfood. Dans le domaine de l'aquaculture, la progression par rapport à 2016 est de 8,6% à taux de change constants. Cette évolution est soutenue par l'ensemble des produits Aqua, à l'exception du Veterin.

Afrique & Moyen-Orient

En 2017, l'activité de Virbac Afrique du Sud est en croissance de 9,2% à taux constants. Après la sécheresse qui avait fortement impacté l'activité animaux de production en 2016, la société a retrouvé de la croissance grâce à son produit phare Multimin, mais aussi à travers ses exportations vers le reste de l'Afrique et le développement du segment animaux de compagnie.

Asie

Dans cette région, la progression du chiffre d'affaires s'élève à 10,8% par rapport à 2016 à taux réels et 9,3% à taux constants. Toutes les filiales de la zone participent à cette progression à l'exception du Vietnam et du Japon.

Inde

Malgré un premier semestre impacté par l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en matière de TVA et par la démonétisation, l'Inde a atteint un niveau de croissance annuel de 7,3% à taux de change constants. L'activité en Inde continue donc de croître sous l'impulsion des compléments nutritionnels, des antiparasitaires et des antibiotiques pour bovins.

Grande Chine

Sur 2017, la Grande Chine, regroupant les entités de Virbac situées en Chine, à Hong-Kong et Taïwan, a connu une progression de 29,2% à taux de change constants. Le changement du modèle d'affaires opéré sur cette région a permis de poursuivre les performances sur le segment des animaux de compagnie avec Epiotic en dermatologie, Zoletil sur la gamme des anesthésiques et Rilexine sur celle des antibiotiques. Le segment des animaux de production continue également de progresser grâce aux vaccins porcs à Taïwan et aux antibiotiques pour ruminants (Shotapen).

Japon

Sur 2017, le Japon est en léger retrait de 1,6% à taux de change constants par rapport à 2016. Néanmoins, le dernier trimestre affiche une belle croissance, liée au lancement de Moxiheart, un antiparasitaire interne et aux bonnes performances des gammes animaux de compagnie.

Thaïlande

Suite aux problèmes d'approvisionnement, Virbac Thaïlande avait décidé de modifier son modèle de distribution en fin d'année dernière. Ce choix a été payant puisque la filiale enregistre une progression de 55,8% à taux de change constants par rapport à 2016.

Corée du Sud

Virbac Corée enregistre une croissance de 6,6% à taux de change constants par rapport à 2016, avec de bonnes performances sur le segment des animaux de production.

Vietnam

Le Vietnam affiche un recul de 22,5% à taux constants par rapport à 2016. Cette mauvaise performance s'explique par le blocage des importations de porc vietnamien en Chine.

Pacifique

Australie

Sur 2017, l'Australie affiche une position stable à taux de change réels et un léger retrait de 1,0% à taux de change constants par rapport à 2016. Cette situation est liée à un recul de 2,0 millions € des ventes d'antiparasitaires externes dans le segment des animaux de compagnie, compensée en partie par le bon comportement de Multimin (complément alimentaire) et le lancement de Tridectin, antiparasitaire pour ovins qui a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 1,1 millions €.

Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, l'année 2016 avait été marquée par une forte croissance notamment liée à l'absence de concurrents dans le secteur des intramammaires. Le retour sur le marché de produits concurrents explique en partie le recul de 10,4% à taux de change constants par rapport à 2016. L'arrêt de la commercialisation de la gamme petfood en Nouvelle-Zélande constitue le second facteur de la baisse d'activité.

Évolution par segment

en M€	Chiffre d'affaires 2017 à taux réels	Croissance par segment à taux et périmètre constants					
		> -5%	-5% à 0%	0% à +5%	+5% à +10%	+10% à +15%	> 15%
Antiparasitaires	153,5	-16,1%					
Immunologie	69,8	-6,2%					
Antibiotiques/dermatologie	70,2			2,1%			
Spécialités	59,5					12,8%	
Équine	25,2		-1,9%				
Alimentation spécialisée	32,1				5,6%		
Autres	65,0		-1,0%				
Animaux de compagnie	475,4	-5,1%					
Antiparasitaires bovins	51,9				8,8%		
Antibiotiques bovins	69,1		-0,5%				
Autres produits ruminants	130,0				8,4%		
Antibiotiques porcs/volailles	42,8			0,2%			
Autres produits porcs/volailles	25,0			2,3%			
Aquaculture	56,5				8,6%		
Animaux de production	375,2				5,3%		
Autres activités	11,2						23,7%
Chiffre d'affaires	861,9		-0,5%				

Animaux de compagnie

En 2017, cette activité représente 55% du chiffre d'affaires, en recul de 5,1% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2016.

Ce repli est essentiellement dû aux États-Unis. Hors États-Unis, l'activité sur ce segment progresse de 0,7%, dont 1,5% de croissance organique. Les gammes les plus négativement impactées, en comparaison à la même période de 2016, sont les antiparasitaires et les vaccins chiens qui, pour leur part, ont souffert de la réduction temporaire des capacités de production. À l'inverse, les gammes spécialités, dermatologie, petfood et hygiène continuent à bien progresser.

Animaux de production

En 2017, cette activité représente 44% du chiffre d'affaires du Groupe, en progression de 5,3% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2016.

À taux et périmètre constants, tous les secteurs affichent une belle croissance respectivement de 5,8% en bovins, 1,2% en élevage industriel (porcs et volailles), et enfin 8,6% en aquaculture grâce notamment aux ventes de vaccins au Chili et des gammes nutraceutiques et bioremédiation en Asie.

Autres activités

Ces activités, qui représentent 1% du chiffre d'affaires consolidé en 2017, correspondent à des marchés de moindre importance stratégique pour le Groupe et incluent principalement le façonnage réalisé pour des tiers aux États-Unis et en Australie. L'augmentation affichée sur cette ligne est liée au revenu de *licensing* de 3,15 millions \$ reconnu dans les comptes 2017.

Principaux lancements 2017

Les principaux lancements de produits et gammes en 2017 sont les suivants :

- Tridectin, antiparasitaire à base d'albendazole, de levamisole et de moxidectin contre le ténia et les ascaris chez les ovins, a été lancé en Australie ;
- Speed Reader, analyseur de dosage de marqueurs sanguins accompagné d'une série de tests de cinq biomarqueurs chez les chiens et les chats, fabriqué par Bio Vétro Test, a été lancé en Italie ;
- Maxflor Duo/Maxflin, antibiotique à base de florfénicol et de méglumine indiqué dans la prévention et le traitement des infections respiratoires des bovins et porcins, a été lancé au Mexique ;
- Effitix Plus, antiparasitaire externe à base de perméthrine et de fipronil traitant les infestations par les tiques, les puces et les moustiques chez les chiens, a été lancé aux États-Unis ;
- Milteforan, traitement oral de la leishmaniose canine à base de miltefosine dont l'administration dans la nourriture permet une observance optimale, a été lancé au Brésil ;
- Nutribond, solution orale à forte appétence qui stimule la prise alimentaire et de boisson chez les chiens et chats malades ou convalescents jusqu'à la reprise d'une alimentation habituelle, a été lancé aux États-Unis ;
- Moxiheart, antiparasitaire interne, a été lancé au Japon.

ANALYSE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Comptes consolidés

Évolution des résultats

en k€	2017	2016	Variation
Revenu des activités ordinaires	861 882	871 828	-1,1%
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions	80 341	82 860	-3,0%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-15 946	-16 468	
Résultat opérationnel courant	64 396	66 392	-3,0%
Autres produits et charges non courants	-6 348	2 621	
Résultat opérationnel	58 048	69 013	-15,9%
Produits et charges financiers	-17 811	-16 453	
Résultat avant impôt	40 237	52 560	-23,4%
Impôt sur le résultat	-39 243	-14 987	
<i>Dont impôt non courant sur le résultat</i>	<i>-21 379</i>	<i>-</i>	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	765	294	
Résultat net courant	29 485	35 246	-16,3%
Résultat de la période	1 759	37 867	-95,4%
attribuable aux propriétaires de la société mère	-2 575	34 646	-107,4%
attribuable aux intérêts non contrôlés	4 334	3 221	34,5%

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions est en léger retrait de 3,0% par rapport à l'exercice précédent, passant de 82,9 millions € à fin 2016 à 80,3 millions € au 31 décembre 2017. Le ratio résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions sur chiffre d'affaires se situe ainsi à 9,3% en 2017, à taux de change réels ainsi qu'à taux de change constants. La contribution négative des États-Unis au résultat opérationnel du Groupe ainsi que la croissance des frais de recherche et développement sur l'année expliquent en grande partie cette évolution. Ces éléments ont été partiellement compensés par les bonnes performances des zones Amérique latine, y compris Chili, Europe, Inde, et Asie. Les taux de change ont eu un léger impact négatif sur le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions, à hauteur de 0,3 million €.

Les marges sur coûts d'achat sont en repli de 2,3% à taux réels, légèrement plus rapidement que la baisse du chiffre d'affaires (-1,1% à taux réels).

Les autres charges opérationnelles courantes, nettes de produits, s'élèvent à 478,1 millions €, soit une diminution à taux réels de 10,7 millions € (-2,2%).

Ceci est principalement lié à la réduction des frais de personnel, en majorité ciblée sur les activités industrielles et commerciales aux États-Unis, compensée par une croissance des activités commerciales et industrielles en Asie-Pacifique. Les frais informatiques, avec la fin de l'amortissement d'outils majeurs tels que l'ERP, et la maîtrise des dépenses administratives au siège participent à la baisse globale des autres charges opérationnelles courantes.

Les autres produits et charges non courants s'élèvent à -6,3 millions € en 2017 contre 2,6 millions € en 2016. Les charges non courantes 2017 sont relatives à la dépréciation du *goodwill* de l'UGT vaccin leishmaniose à hauteur de 5,0 millions € et au plan de restructuration aux États-Unis à hauteur de 1,3 millions €.

Le résultat financier s'élève à -17,8 millions € contre -16,5 millions € l'année précédente.

La charge d'impôt s'élève à -39,2 millions €, contre -15,0 millions € fin 2016. La charge d'impôt est impactée par la dépréciation à hauteur de 15,2 millions € de la créance d'impôt différé et à la non activation de l'impôt lié au déficit de la période dans la filiale américaine.

Le taux effectif d'impôt du Groupe passe lui de 33,88% en 2016 à 33,66% en 2017. Ce taux est expliqué dans la note A26 des comptes consolidés.

Le Groupe a décidé de présenter un nouvel indicateur de performance : le résultat net courant, correspondant au résultat net consolidé, retraité des autres produits et charges non courants ainsi que de la dépréciation de la créance d'impôt différé de la filiale américaine. L'état de passage du résultat net au résultat net courant de la période est présenté dans la note A27 des comptes consolidés.

Le résultat net part du Groupe est une perte de -2,6 millions € en 2017, contre un profit de 34,6 millions € l'année précédente, soit une baisse à taux réels de 37,2 millions € expliquée principalement par la contribution négative des États-Unis au résultat consolidé.

Le résultat de la période attribuable aux intérêts non contrôlés s'élève à 4,3 millions € en 2017 contre 3,2 millions € en 2016.

Bilan consolidé et financement

en k€	2017	2016
Immobilisations nettes	870 620	956 690
BFRE	138 948	175 876
Autres BFR	-8 690	1 716
Capitaux investis	1 000 878	1 134 282
Fonds propres, part du Groupe	436 346	473 628
Intérêts minoritaires	42 497	47 159
Provisions & autres fonds propres	62 022	66 432
Endettement net	460 013	547 063
Financement	1 000 878	1 134 282

La forte baisse des immobilisations nettes est principalement liée à l'évolution des taux de change : -34,8 millions € sur le poste *goodwill*, -28,6 millions € pour les immobilisations incorporelles et -13,1 millions € pour les immobilisations corporelles.

En outre, une dépréciation a été constatée à hauteur de 5,0 millions €, sur le *goodwill* sur le vaccin leishmaniose, suite à la réalisation des tests de dépréciation (le détail est donné dans la note A3 des comptes consolidés).

Les investissements nets 2017 relatifs aux immobilisations incorporelles s'élèvent à 6,0 millions € et les dotations nettes aux amortissements se montent à 19,6 millions € (contre 21,0 millions € en 2016) dont la moitié sur les actifs incorporels comptabilisés, dans le cadre de l'acquisition Sentinel aux États-Unis.

Des investissements productifs ont également été réalisés à Carros (dont plus de 4,0 millions € dans les agencements et aménagements des bâtiments), en Australie, au Chili et au Mexique, dans le cadre de la finalisation du site d'Argonavis.

Le besoin en fonds de roulement a diminué sensiblement par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 130,3 millions € en 2017 contre 177,6 millions € en 2016. Cette évolution est fortement liée à des effets de change, notamment sur les stocks. Elle s'explique également par la diminution des créances clients du fait de l'extension du programme d'affacturage.

La capacité d'autofinancement du Groupe s'élève à 62,5 millions € contre 71,8 millions € en 2016, soit une baisse de 13%. La dette financière nette atteint 460,0 millions € contre 547,1 millions € au 31 décembre 2016.

Virbac dispose de trois financements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420,0 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) composés de quatre tranches, de maturités cinq, sept et dix ans, à taux variable et fixe ;
- un contrat de financement de 90 millions \$ avec la Banque européenne d'investissement (BEI) d'une durée de sept ans remboursable *in fine* pour la moitié et amortissable sur onze ans pour l'autre moitié.

Ces financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé pour la période considérée sur l'*Ebitda* consolidé pour cette même période de test.

Au 31 décembre 2017, le ratio endettement net sur *Ebitda* se situe en dessous du montant maximum fixé par la clause de *covenant* à 4,75.

Virbac bénéficie, en outre, de prêts bilatéraux et de contrats de financement avec la BPI.

Au 31 décembre 2017, la position des financements est la suivante :

- le contrat syndiqué est tiré à hauteur de 108,0 millions € et 161,0 millions \$;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 15,0 millions € et 15,5 millions \$;
- les prêts bilatéraux et financement BPI et BEI se montent à 77,5 millions € et 90,0 millions \$.

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la société mère Virbac s'élève à 264,2 millions € au 31 décembre 2017 contre 256,7 millions € en 2016 soit une hausse de 7,5 millions € (2,9%).

La part du chiffre d'affaires réalisée par Virbac avec les filiales du Groupe représente 92,0% des ventes totales. Les 8,0% restants correspondent aux ventes directes de Virbac dans les pays où la société ne possède pas de filiale.

En 2017, la croissance est générée à la fois par les produits animaux de compagnie et animaux de production. En animaux de compagnie, les bonnes performances de Suprelorin, ainsi que des gammes de dermatologie et d'antibiotiques sont partiellement compensées par l'absence de vaccins chiens LR, et un retrait des ventes d'antiparasitaires externes, notamment avec la filiale américaine. En animaux de production, les ventes sont tirées à la fois par le segment des ruminants, avec les antibiotiques et les antiparasitaires injectables tels que le Shotapen, ainsi que par les gammes industrielles, avec les antibiotiques porcs-volailles à destination de l'Espagne.

Le résultat financier est en baisse de 4,4 millions € (-11,3%) provenant essentiellement de la baisse des dividendes perçus (-2,3 millions € par rapport à 2016), et à une hausse de la provision pour perte de change de 1,7 million € par rapport à 2016.

Le résultat exceptionnel est en perte de 2,3 millions € soit une baisse de 17,5 millions € par rapport à 2016, essentiellement due au rachat en 2016 par une filiale de ses propres titres générant une plus-value nette comptable de 17,0 millions € sur l'exercice précédent. Les amortissements dérogatoires impactent également le résultat exceptionnel avec une dotation nette (charge) de 1,1 millions €.

Les dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI (Code général des impôts) se sont élevées à 337 582 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le bénéfice net après impôt s'établit à 34,5 millions € contre 47,7 millions € en 2016.

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Virbac société mère)

en €	2013	2014	2015	2016	2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	10 572 500	10 572 500	10 572 500	10 572 500	10 572 500
Nombre d'actions existantes	8 458 000	8 458 000	8 458 000	8 458 000	8 458 000
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	232 795 954	262 986 936	271 890 991	256 691 480	264 200 946
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	44 220 515	53 827 212	51 424 402	61 235 284	44 522 664
Impôts sur les bénéfices	-8 673 947	-7 886 956	-7 301 645	-7 932 626	-9 688 591
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	18 937 032	13 511 112	19 462 111	21 490 116	19 676 178
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	33 957 429	48 203 056	39 263 936	47 677 793	34 535 077
Résultat à distribuer	16 070 200	16 070 200	-	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	6,25	7,30	4,87	8,18	6,41
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4,01	5,70	4,64	5,64	4,08
Dividende attribué à chaque action	1,90	1,90	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	1 083	1 095	1 176	1 178	1 170
Montant de la masse salariale	47 776 070	52 055 870	53 445 252	57 130 754	58 060 578
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	23 628 028	25 254 103	25 317 677	27 095 012	27 353 031

Délais de paiement

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société mère Virbac est présentée ci-après.

Délais de paiement des fournisseurs

en €	Article D. 4411.-1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4 485	-	-	-	-	1 193
Montant total hors taxe des factures concernées	22 415 856	3 144 819	127 783	3 943	136 525	3 413 070
Pourcentage du montant total hors taxe des achats de l'exercice	6,5%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	119					
Montant total des factures exclues	477 046					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés par les fournisseurs (contrats/factures) Délais légaux : -					

Délais de paiement des clients

Article D. 4411.-2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 151	-	-	-	-	125
Montant total hors taxe des factures concernées	50 148 278	189 134	547 865	-5 623	8 809 216	9 540 592
Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	17,4%	0,1%	0,2%	0,0%	3,1%	3,3%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	4					
Montant total des factures exclues	464 091					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés aux clients et contractualisés sur les factures Délais légaux : -					

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT & LICENSING

Les différents secteurs de la santé animale sont en évolution constante en raison des évolutions scientifiques, des changements réglementaires et des évolutions sociétales influençant les modes de vie et de consommation.

L'innovation Virbac est à la croisée de ces influences et évolutions ; elle analyse les facteurs de changement tant scientifiques que de contexte pour anticiper les produits de demain et les intégrer aux choix stratégiques du Groupe.

Les choix stratégiques de Virbac orientent ses activités d'innovation et de développement tout d'abord vers le segment des animaux de compagnie et ce depuis la création de la société. 2017 a vu un renforcement des ressources et activités dédiées aux produits sans AMM, au petfood avec la poursuite des actions entamées en 2015/2016, ainsi qu'un renforcement très significatif au niveau des vaccins : plusieurs accords donnant accès à des plateformes technologiques ont été signés avec des tiers.

Au sein du segment des ruminants, Virbac a renforcé la régionalisation de ses portefeuilles en tenant compte des spécificités d'élevage de chaque région : le secteur laitier se confirme comme un axe essentiel porté par la demande mondiale en produits laitiers et la forte croissance démographique dans les pays ou régions grands consommateurs comme l'Inde ou le Moyen-Orient. L'élevage de bovins destinés à la production de viande se développe vers une qualité accrue des produits renforçant le rôle joué par des pays d'élevage extensif comme l'Australie et le Brésil qui cohabitent avec les pays traditionnels de production intensive.

Sur la filière porcs, le développement de l'Asie se confirme et légitime la priorité donnée par Virbac à cette espèce de production dans cette zone géographique.

Dans le domaine de l'aquaculture, l'année 2017 a été marquée par un renforcement des efforts de développement des services et produits personnalisés pour nos clients. Au Chili de nouveaux autovaccins ont été développés et introduits sur le marché, notamment contre le syndrome *BKD* (maladie rénale bactérienne) du saumon, maladie en développement et jusqu'ici mal contrôlée par les vaccins hétérologues actuels. Au Vietnam, Virbac a signé un important accord de partenariat avec l'Université Nong Lam de Hô-Chi-Minh-Ville pour construire sur le campus de l'université un *Aquaculture technology center* destiné à renforcer et optimiser nos capacités de développement pour les marchés eaux chaudes, et dessiné également pour abriter sous horizon de dix-huit mois un laboratoire de diagnostic de parasitologie, bactériologie et virologie qui sera mis au service de nos clients.

Pour soutenir ces efforts de développement de nouveaux produits dans ces segments stratégiques le groupe Virbac a consacré 8,4% de son chiffre d'affaires aux activités de Recherche, développement et *licensing* (RDL). Les dépenses sont réparties entre des projets en phase débutante destinés à offrir des innovations de rupture si leurs résultats sont positifs, des projets à moyen terme et des projets en fin de développement dont les dossiers vont être ou sont déposés auprès des différentes agences du médicament.

La maintenance et la défense des enregistrements des produits existants représentent une part notable des ressources utilisées, justifiée par la préservation des actifs que sont ces enregistrements, par la politique qualité de Virbac et les demandes croissantes des autorités.

Structurellement, l'innovation Virbac continue à évoluer pour s'adapter à la stratégie et aux ambitions. Les équipes d'innovation produits ont été renforcées pour les produits sans AMM qui s'appuient sur des structures dédiées nord-américaines et européennes. L'équipe en charge du développement de la gamme petfood a été également renforcée pour faire face aux extensions géographiques prévues.

La R&D pharmaceutique Groupe continue la mutualisation des ressources et la création de synergies entre les équipes européennes et nord-américaines autour de projets communs animaux de compagnie. Elle renforce également les échanges de compétences entre les équipes européennes et les entités de R&D pharmaceutique sud-américaines et Pacifique pour les projets destinés aux animaux de production. Un effort important est également consacré à l'internationalisation rapide et optimale des projets et produits Groupe en adoptant des plans de développement répondant dès leur conception aux exigences spécifiques de pays majeurs hors Europe/États-Unis comme le Japon, la Chine, le Brésil.

La R&D biologie Groupe se focalise sur les différents projets vaccins en animaux de compagnie, ruminants, porcs et aquaculture. Sa structure et son fonctionnement sont adaptés pour utiliser les compétences des différents experts biologie du Groupe sur tout projet quel que soit le site de développement. Les projets ont progressé et conduiront à la signature d'accords majeurs en 2018 au vu des résultats positifs obtenus sur des preuves de concept. Les collaborations avec d'autres sociétés de biotechnologie et la recherche publique se poursuivent et visent à ouvrir de nouvelles voies aux ambitions de Virbac grâce à de nouvelles technologies vaccinales.

La gamme petfood Veterinary HPM initiale destinée aux animaux en bonne santé a été complétée par une gamme d'aliments destinés aux chiens et chats souffrant de pathologies rénales, urinaires, arthrosiques, surpoids, souvent liées à l'âge et aux conditions sédentaires de vie. Ces produits HPM répondent aux nouvelles attentes des propriétaires de chiens et de chats, ainsi qu'à celles des vétérinaires qui les prescrivent et commercialisent. L'alimentation haut de gamme représentée par la gamme Veterinary HPM est un outil de prévention et de support thérapeutique essentiel pour les vétérinaires dans le cadre de leur pratique quotidienne, ce qui entraîne un développement très rapide du marché dans les cliniques vétérinaires.

Les produits sans AMM destinés aux carnivores domestiques sont centrés sur les marchés dermatologie, nutraceutique et dentaire.

En 2017, la gamme dermatologique a continué son évolution mondiale avec l'introduction de la technologie *Skin innovative science (SIS)* sur une zone géographique plus étendue apportant de nouveaux bénéfices aux utilisateurs de ces produits qui participent au leadership de Virbac dans ce domaine depuis plusieurs décennies. Cette extension se poursuivra en 2018.

Les projets en cours dans les domaines nutraceutique et dentaire contribueront rapidement à la croissance du Groupe en raison du cycle court de développement et de la présence importante de Virbac sur les marchés vétérinaires animaux de compagnie.

Pour les activités réglementaires, suite aux efforts importants le rétablissement du statut *cGMP* (Bonnes pratiques de fabrication) du site de St. Louis a été obtenu. Ce rétablissement du statut *cGMP* de ce site était nécessaire, entre autres, au développement, au dépôt et à l'acceptation réglementaire par la *FDA* de nouveaux dossiers et de variations concernant les produits existants. Ceci a permis l'obtention de l'enregistrement de Iverhart Max Chunk et de Zoletil sur le territoire nord-américain.

Des nouveaux dossiers ont été déposés auprès des agences européennes, japonaises, australiennes, brésiliennes et indiennes durant l'année 2017 pour des produits destinés aux animaux de compagnie et aux animaux de production et débouchent progressivement sur des obtentions d'AMM comme Eradia en Europe, Tridectin en Australie.

Grâce à ses équipes de développement pharmaceutique et biologique et de ses spécialistes réglementaires internationaux, Virbac met en œuvre une stratégie de partenariat avec de nombreuses organisations publiques et privées. Ces partenariats ont pour but de développer conjointement avec ces organisations de nouvelles technologies tant dans les domaines thérapeutiques et vaccinaux que du diagnostic en santé animale. Des start-up ou des équipes universitaires s'adosent ainsi sur les compétences des équipes Virbac pour adapter et accélérer le développement de leurs innovations.

De par son activité exclusivement vétérinaire, un certain nombre de laboratoires pharmaceutiques humains, que ce soit des grands groupes ou des start-up, voient en Virbac un partenaire privilégié pour développer leurs spécialités en médecine vétérinaire, si celles-ci peuvent y trouver un intérêt thérapeutique pour le traitement des pathologies animales.

Les équipes chargées de ces partenariats sont en étroite collaboration avec les partenaires potentiels afin de rechercher les innovations qui intéresseront tant les animaux de compagnie que les animaux de production. Le fruit de ce travail a ainsi abouti en 2017 à un certain nombre de collaborations dans divers domaines couvrant des besoins importants de la santé animale.

PRODUCTION

France

Pour la direction des Opérations Industrielles France (DOIF), l'année 2017 a été marquée par une amélioration très importante du taux de service. En effet, le niveau des ruptures clients a été divisé par trois entre le début de l'année et la fin de l'année 2017. C'est le fruit d'un travail considérable, démarré il y a plusieurs années, de sécurisation des composants majeurs et de la montée en puissance de notre programme d'amélioration de la maîtrise qualité des produits. Dans ce cadre, les investissements ont été poursuivis, avec la climatisation du stockage des produits finis.

Suite aux difficultés rencontrées en 2016 sur la gamme des vaccins, un focus particulier a été porté sur la biologie en 2017 à travers une initiative appelée "plan biologie" qui a permis d'améliorer la *supply chain* de cette gamme de produits.

Sur le site de Vauvert, Virbac Nutrition (l'entité du Groupe spécialisée dans la nutrition animale) a lancé avec succès en début d'année la nouvelle gamme diététique Veterinary HPM et finalisé le plan de transformation du site démarré il y a plusieurs années afin d'adapter l'outil industriel à ces nouveaux produits.

International

États-Unis

En 2017, Virbac a finalisé le transfert de la production du Sentinel Spectrum sur le site de St. Louis. Après la levée de la *warning letter* en 2016, Virbac a pu lancer la production de Iverhart Max Soft Chew pour une commercialisation du produit en 2018. Virbac a également ouvert un nouveau centre de distribution à Kansas city. Ce site a été approuvé par le *Missouri Board of Pharmacy*. Le volume des produits expédiés à partir de cette plateforme se multipliera au fur et à mesure de l'obtention des licences de distribution reçues pour chaque État.

Asie/Pacifique/Afrique du Sud

Au Vietnam, des avancées significatives ont été réalisées dans l'objectif de se conformer aux normes américaines et européennes édictées par le *FSMA (Food safety modernization act)* et le *HACCP (Hazard analysis critical control point)*. Une nouvelle formule a été développée dans la gamme des lamelles à mâcher, pour un lancement de commercialisation en Europe et aux États-Unis qui s'échelonne sur le premier semestre 2018.

En Australie, l'année 2017 a été marquée par le lancement de Tridectin, produit développé *in situ* et manufacturé par l'usine de Penrith. La production d'un vaccin indiqué dans la prévention de la clostridiose a été largement accrue grâce à la validation et l'enregistrement d'une nouvelle souche fin 2016. Des investissements en équipements industriels ont permis d'accroître de 33% la capacité de production de l'usine de Macquarie Park. L'audit conduit par l'*APVMA (Australian pesticides and veterinary medicines authority)* sur les sites de Crockwell et Milperra s'est conclu par l'obtention du degré un de conformité. Suite à l'audit du site de Penrith par l'*AQIS (Australian quarantine and inspection services)*, le département de la Santé a délivré à Virbac Australie une licence autorisant la manipulation d'organismes biologiques restreints.

En Nouvelle-Zélande, les équipes industrielles ont travaillé sur la standardisation des processus de production en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication, avec pour objectif de réduire considérablement les déchets. En 2017, l'activité de production a atteint des volumes de 11 tonnes d'intramammaires et de 63 000 litres d'injectables.

En Afrique du Sud, un audit du site de production a été conduit par les autorités réglementaires locales. Une inspection qualité a également été menée sur les sites de reconditionnement au Zimbabwe et au Kenya. Aucun point majeur n'a été relevé au cours de ces revues. Dans le but de faire face aux aléas climatiques (fortes pluies en 2017) et à la fluctuation de la demande qui en découle, Virbac RSA a décidé d'augmenter ses stocks de sécurité.

Amérique latine

Au Mexique, 2017 a constitué la première année pleine de production sur le nouveau site Argonavis. Après une phase de démarrage au premier trimestre, suite au transfert des technologies et des compétences, l'usine tourne à plein régime. La production de Virbac Mexique est destinée à 60% au marché mexicain et à 40% à l'export, dont 25% vers les autres pays d'Amérique latine et 15% vers la zone Apisa.

En 2017, Virbac Uruguay a augmenté ses volumes de production de 16% pour les produits biologiques et de 58% pour les produits pharmaceutiques afin de répondre à la demande du marché brésilien sur des produits comme Clostrisan et Fort Up. Les améliorations apportées à l'unité de production des antigènes ont permis d'accroître de façon significative la productivité du site d'Instrucciones.

Au Chili, les travaux de modernisation des unités de production se sont poursuivis, avec notamment l'atelier de fabrication des comprimés animaux de compagnie qui a reçu son autorisation de production de la part des autorités. Le projet de transformation de l'unité vaccins a été lancé, en vue d'accroître la capacité de production. Ce projet devrait s'étaler sur deux années. Un système de charge pneumatique a également été installé dans deux ateliers afin d'accélérer le processus de fabrication des produits à base de poudre, tel que Veterin 50%.

ASSURANCE QUALITÉ

Dans un contexte réglementaire fortement évolutif et disparate selon les régions, le département Assurance Qualité Groupe déploie progressivement le savoir-faire détenu au siège à l'ensemble de ses filiales.

La stratégie qualité du Groupe s'appuie sur trois piliers que sont la maîtrise produit, la conformité pharmaceutique et la performance économique durable. L'objectif est d'élever le niveau des standards qualité afin de respecter et d'anticiper les exigences réglementaires sur les différents sites de recherche et de production, ainsi que sur les filiales commerciales et d'assurer la pérennité du Groupe.

Dans le cadre de la stratégie, le travail sur la définition et le déploiement d'un référentiel qualité Groupe a démarré en 2014. Le système qualité Virbac (VQS), basé sur une démarche participative impliquant la collaboration des équipes de toutes les régions, définit les standards qualité pour l'ensemble des sites de production et de recherche, tout en tenant compte des réglementations et de la diversité des produits et des formes galéniques. Ce référentiel a pour vocation de couvrir l'ensemble du cycle produit allant de la recherche à la production et la distribution, afin de sécuriser la *supply chain* et d'intégrer les exigences réglementaires.

En 2015 les deux premiers chapitres du référentiel ont été rédigés. Ils couvrent les sujets relatifs à la gestion de la qualité et à l'assurance qualité, comme par exemple la gestion de la qualité et des risques associés, la formation, les CAPA (*Corrective actions, preventative actions*), la maîtrise des changements, les réclamations clients ou encore les rappels produits.

En 2016, la politique qualité a été déployée dans tous les départements et vers toutes les filiales du monde. Elle précise les engagements de Virbac à livrer des produits sûrs, efficaces, reproductibles, conformes aux réglementations et faciles d'utilisation par les clients.

Le système qualité Virbac s'élargit et intègre maintenant les organisations, les processus, les outils et le référentiel des standards qualité du Groupe. Certains processus qualité informatisés se construisent sous forme de *core model*.

En 2017, Virbac a poursuivi l'enrichissement et la mise en œuvre du référentiel des standards qualité Virbac avec le déploiement du *core model* aux États-Unis et au Mexique.

La formation métier est également au cœur de la démarche qualité. C'est la raison pour laquelle un travail important a été mené pour mettre à jour les définitions de fonction avec l'identification plus précise des compétences requises, acquises et à développer, de manière à proposer des plans de formation adaptés pour permettre une montée en compétence des équipes et l'acquisition d'une culture pharmaceutique.

En parallèle, un effort important de mobilisation autour des lancements majeurs de produits a été mené avec la mise en place d'une équipe multidisciplinaire constituée des fonctions recherche et développement, production et assurance qualité, alignées pour délivrer les produits dans les temps et avec le niveau de qualité attendu pour satisfaire le client.

RESSOURCES HUMAINES

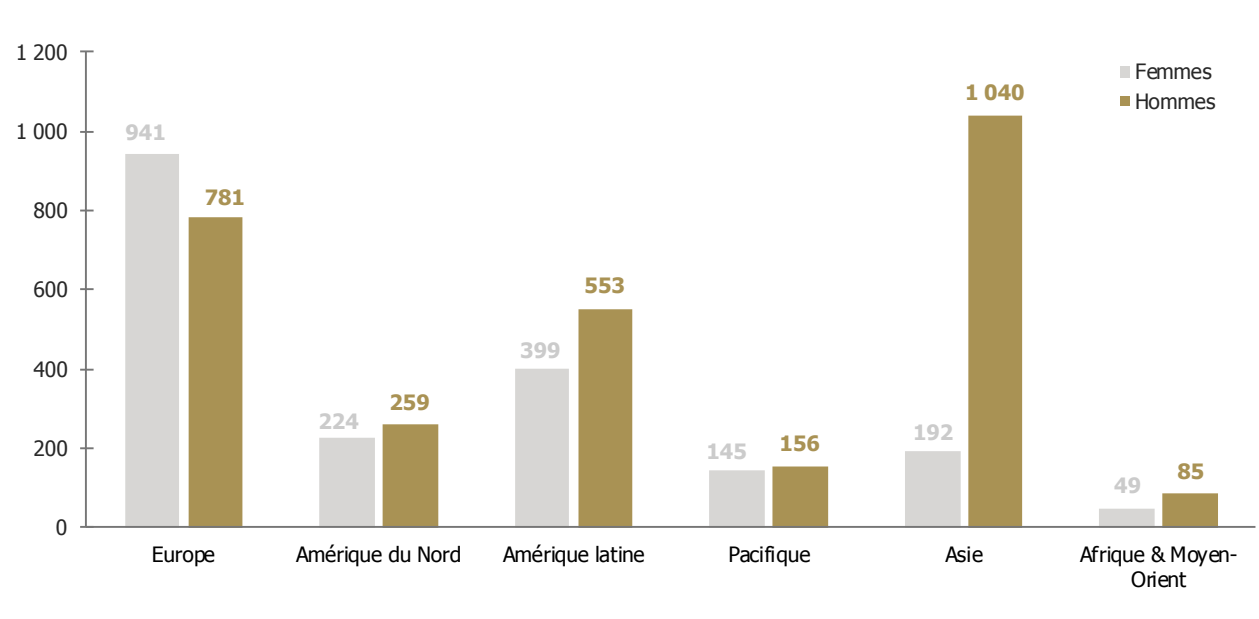
Effectifs juridiques du Groupe

À fin décembre 2017, Virbac compte 4 824 collaborateurs, répartis dans 37 pays, dont 1 950 femmes (40,4%) et 2 874 hommes (59,6%).

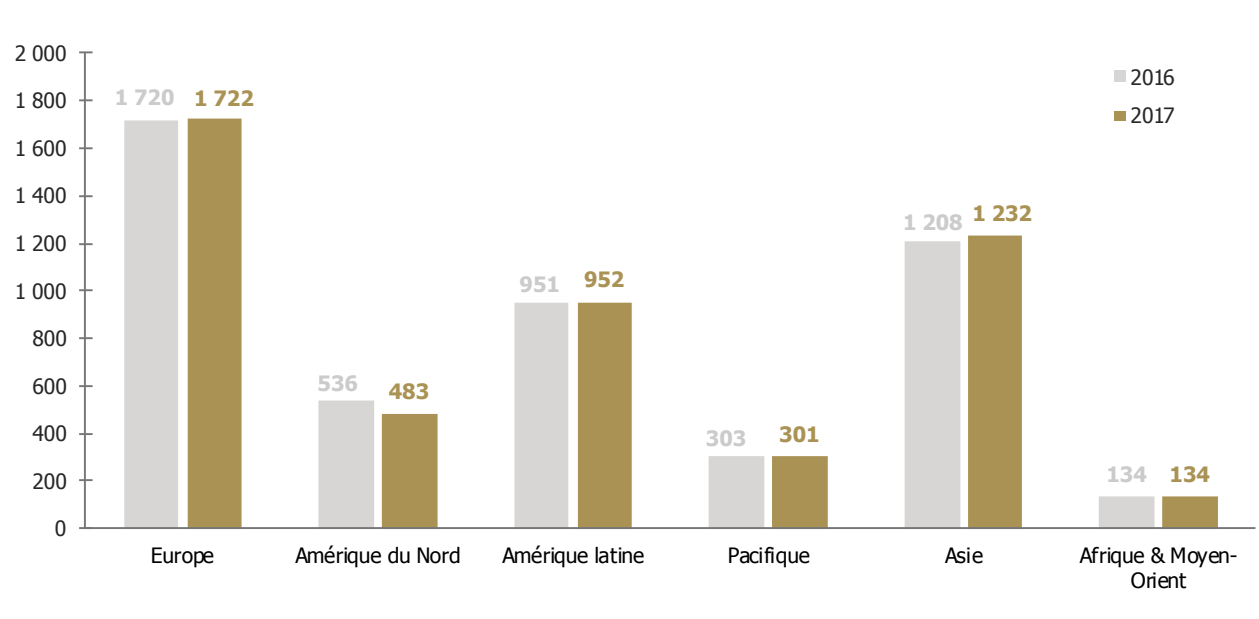
35,7% de l'effectif du Groupe est implanté en Europe dont 1391 collaborateurs en France, soit 28,8%.

Les effectifs inscrits au 31 décembre 2017 diminuent de 0,6% par rapport à ceux inscrits au 31 décembre 2016. La plus forte baisse provient de la région Amérique du Nord.

Répartition des effectifs du Groupe par genre



Évolution des effectifs du Groupe par région



Évolution des effectifs par fonction

	2017		2016	
Production	1 772	36,7%	1 797	37,0%
Administration	584	12,1%	597	12,3%
Commercial & marketing	2 019	41,9%	1 999	41,2%
Recherche & développement	449	9,3%	459	9,5%
Total	4 824	100,0%	4 852	100,0%

Stratégie

La réussite de Virbac est indissociable de l'engagement des collaborateurs, engagement qui s'explique par la place accordée aux hommes qui sont au cœur de l'entreprise et de ses décisions majeures.

Le défi est permanent pour une société qui doit faire évoluer son mode de fonctionnement en lien avec la mondialisation, les évolutions des marchés et les nouvelles technologies, tout en respectant son modèle de proximité client. Dans un tel environnement, la stratégie ressources humaines s'inscrit pleinement dans celle de l'entreprise, notre ambition étant d'accompagner l'évolution des organisations et des métiers ainsi que les besoins spécifiques des populations en construisant un fort partenariat avec les managers et l'ensemble des collaborateurs.

L'encouragement à la mobilité interne professionnelle et géographique, l'individualisation des plans de développement, une politique de rémunération tenant compte de l'équité interne et externe et des politiques de mobilité permettent de proposer aux collaborateurs des perspectives motivantes de développement professionnel et personnel.

Dans le cadre de l'évaluation de la performance, un outil collaboratif digital a été déployé dans toutes les filiales, permettant ainsi d'aligner les pratiques au sein du groupe et d'améliorer la qualité des échanges entre managers et collaborateurs. Virbac renforce ainsi son souhait de rendre ses collaborateurs acteurs de leur performance et de leur développement tout en répondant aux enjeux du business.

Virbac reste aussi très attentif à l'opinion de ses collaborateurs et s'en inspire pour définir ses axes d'amélioration afin de fédérer les collaborateurs autour de valeurs fortes et d'accroître ainsi l'engagement et la motivation de tous. La capacité à travailler ensemble de façon transversale et à un niveau global s'avère être un enjeu de taille dans la concrétisation des objectifs communs de plus en plus ambitieux.

Capitaliser sur les femmes et les hommes et préserver leur engagement, assurer le développement et la transmission des savoir-faire et des compétences, accompagner la transformation des organisations et du Groupe sont les principales missions des acteurs RH.

Recrutement et mobilité

2017 est une nouvelle année dynamique en terme de recrutement pour Virbac, essentiellement en France pour la zone Europe, en Inde pour l'Asie et dans les différents pays de la zone Amérique latine, avec près de 700 recrutements dans le monde.

Toutes les organisations (ventes, marketing, opérations industrielles, recherche et développement, qualité, affaires réglementaires, fonctions supports) ont été concernées.

Les candidatures viennent de sources variées dont plus de 25% par le biais de la mobilité interne.

La mobilité interne et internationale est encouragée au sein du Groupe. Ainsi, une politique de mobilité internationale a été définie et largement diffusée pour permettre à chacun de connaître les conditions associées (type de contrat, accompagnement du collaborateur et de sa famille dans la mobilité géographique, les formations...). De plus, les offres d'emplois sont publiées sur le site Intranet de plus en plus largement et nous encourageons les collaborateurs à les consulter. Généralement, la priorité est donnée aux collaborateurs internes. Pour certaines fonctions, seule la mobilité interne est envisagée.

Ces mesures visent à développer les perspectives de carrière au sein du Groupe, à fidéliser les collaborateurs à travers le monde, à favoriser la transversalité grâce au partage d'expériences inter-cultures et inter-métiers mais aussi à sécuriser les postes clés en capitalisant sur la transmission des compétences et des savoirs en interne.

Formation et développement

En 2017, Virbac a poursuivi sa démarche d'entreprise apprenante à travers le monde.

Tout d'abord, en élargissant le déploiement du plan de développement sur une dizaine de filiales (France, Australie, Mexique, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Brésil, Europe du Nord, Vietnam). Dans ce cadre, les collaborateurs ont pu bénéficier d'un rendez-vous avec leur manager sur le développement de leurs compétences, d'un accès à un parcours de formation digitale et pour certains d'une participation à un atelier de mise en pratique.

D'autre part, le Groupe a continué de développer des cursus de formation digitale ou multimodale pour enrichir les académies suivantes :

- le campus innovation, animation d'une communauté et de ressources destinées aux experts Innovation à travers le monde ;
- la *Virbac Business School*, déploiement de parcours destinés aux équipes Marketing et Commerciales
- la *Virbac Quality Academy*, lancement de modules socles sur la qualité pharmaceutique à destination de l'ensemble des collaborateurs dans un 1er temps en France, avec l'objectif de le déployer pour tous les collaborateurs du Groupe ;
- le *HR learning center*, lancement du parcours "manager chez Virbac" destiné aux nouveaux managers et du parcours "feedback et coaching" en France, États-Unis et Australie.

De plus, des projets spécifiques de formation sur-mesure orientés vers des thèmes aussi variés que la relation commerciale, la collaboration multiculturelle, la gestion de projet, le management ou encore l'efficacité professionnelle et la responsabilisation ont vu le jour à travers le monde, tout comme les accompagnements individualisés par le biais du coaching ou de suivi personnalisé.

Il est à noter des initiatives nouvelles dans certaines de nos filiales, comme en Europe du Nord avec l'animation de cercles de discussions pour les managers, ou bien un projet de formation Lean Office avec la mise en place d'une approche Kaizen au Brésil ou des réflexions sur les plans de successions en Australie et au Mexique. L'Inde a déployé un programme de formation axé sur les techniques de vente permettant aux commerciaux de développer leur aptitude et améliorer leur performance dans ce domaine.

e-Perf

En 2016, le format d'entretien annuel d'évaluation a été revu et harmonisé au niveau Groupe.

En 2017, une nouvelle étape est franchie grâce à la mise en place d'e-Perf, initiative clé en matière de digitalisation des Ressources Humaines.

e-Perf est un outil collaboratif qui permet aux managers et aux collaborateurs de réaliser en ligne les définitions de fonction, de compléter les entretiens annuels et les objectifs.

e-Perf est un outil simple et structuré qui conserve le format et les processus mis en place en 2016 et apporte les avantages de la digitalisation : gain de temps, archivage en ligne et donc un accès facile aux documents, alignement des définitions avec le contenu des entretiens annuels.

e-Perf permet aussi de limiter les saisies multiples, d'éviter les impressions systématiques et facilite la transmission des documents entre manager et collaborateur, en particulier dans le cas d'un management à distance.

Par ailleurs, les collaborateurs ont la possibilité de compléter leur auto-évaluation en ligne et de la partager avec leur manager avant l'entretien afin d'améliorer la qualité de la discussion.

La digitalisation des processus PERF ne se substitue pas à l'entretien physique, qui reste un moment privilégié et incontournable dans le suivi et l'accompagnement des collaborateurs, mais vise à améliorer la qualité des discussions grâce à une meilleure préparation.

Cet outil a été développé en interne, en étroite partenariat entre l'équipe RH et les équipes IT France et Inde et pour répondre au mieux aux besoins, il a été développé en quatorze langues grâce à la contribution active de partenaires au sein de chaque filiale et déployé dans 31 pays.

Rémunérations

Le système de classification interne (grading) a continué à être déployé en 2017 avec l'Uruguay, le Vietnam, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud.

Avec quatre nouveaux déploiements, cela porte à onze le nombre de pays dotés de cet outil qui permet de mieux gérer l'équité interne, d'avoir une approche rationnelle vis-à-vis de la compétitivité externe, et également de construire les politiques de rémunération et d'avantages sociaux.

Le grading doit permettre également de mettre en œuvre des programmes de développement en lien avec les niveaux de responsabilité.

D'autres initiatives locales ont vu le jour en 2017 comme la mise en œuvre d'une matrice d'augmentations de salaire en Australie, combinant les notions de maîtrise du poste, de performance et de positionnement marché : cet outil aide les managers à proposer des augmentations de salaire pertinentes.

En Afrique du Sud, le système de rémunération variable pour l'équipe de direction a été revu afin d'être aligné avec les besoins de l'organisation, et d'être à la fois compétitif et motivant pour les collaborateurs concernés.

Autre initiative au Vietnam : la mise en place d'une nouvelle politique d'avantages sociaux, cette initiative découle des résultats d'une enquête de rémunération et vise à fidéliser les collaborateurs grâce à un package plus en ligne avec les pratiques du marché.

Aux États-Unis, une nouvelle politique relative aux congés parentaux ainsi qu'un programme d'aide à la formation ont été mis en place au cours de l'année.

En France, suite au déploiement en 2016 du parcours Perf *blended* (parcours déployé au niveau du groupe), de nouveaux ateliers relatifs à la rémunération ont été construits en interne et déployés auprès des nouveaux managers. La finalité de ces ateliers est avant tout le partage et l'appropriation des politiques de rémunération et des processus associés et également de développer les compétences des managers en terme de prise de décision salariale.

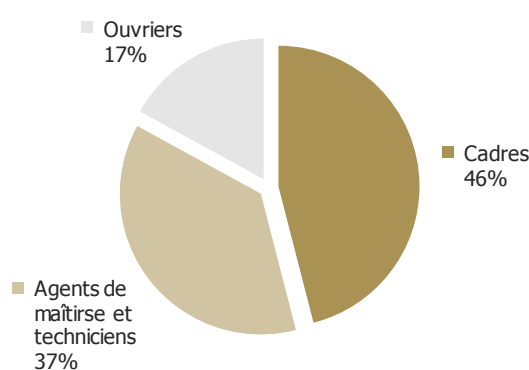
Virbac en France

Effectifs

En France, Virbac compte un effectif juridique de 1 391 salariés.

Ce chiffre comprend les CDD (Contrats à durée déterminée) ainsi que les apprentis et les contrats de professionnalisation.

Avec 56% de femmes et 44% d'hommes, la répartition par catégorie socioprofessionnelle des effectifs est la suivante :



Mouvement des effectifs

En 2017, avec 126 entrées et 133 sorties, le solde des entrées/sorties de personnel a été négatif (-7 personnes) en France.

Rémunérations

Les rémunérations brutes 2017 se sont élevées à 67 086 064 € et les charges sociales à 30 857 027 €. Le salaire brut annuel moyen étant de 50 571 € en progression de 2,82% par rapport à 2016.

Œuvres sociales

La dotation versée en 2017 par l'entreprise s'est élevée à 656 000 €.

Formation

Les dépenses de formation sur le périmètre France représentent cette année 3,27% de la masse salariale, soit un investissement de 2 193 090 €.

Temps de travail

L'ensemble du personnel est concerné par un accord de Réduction de temps de travail (RTT). La période de référence est annuelle (du 1^{er} juin au 31 mai), et la durée est de 1 567 heures (complétées pour les encadrants d'un contingent de 130 heures), assorties de jours de RTT et qui s'articulent différemment selon les établissements et/ou les catégories. Pour les cadres, considérés comme autonomes dans l'organisation de la réalisation de leur mission, un forfait annuel plafonné à 213 jours est appliqué.

Un accord relatif au temps partiel permet à 6% maximum des effectifs de bénéficier d'une réduction à 4/5^e ou à 90% du temps de travail.

En 2016, trois nouveaux accords relatifs au temps de travail avaient été conclus avec les partenaires sociaux : un accord relatif à l'organisation du temps de travail des animateurs d'équipe, un autre relatif au régime des astreintes et le troisième relatif au télétravail, ces deux derniers accords ayant trouvé application à partir de janvier 2017.

L'accord de télétravail répond aux attentes des collaborateurs et correspond aux changements en matière de mode de fonctionnement et de collaboration.

Cette mise en place a été un vrai succès du point de vue des collaborateurs concernés comme des managers, et permet aux salariés qui le souhaitent, de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, en exerçant une partie de leur activité à domicile.

Sécurité au travail

Cet axe, qui constitue une priorité pour le Groupe, est devenu année après année une véritable culture d'entreprise, après un record historique en 2016, le taux de fréquence 2017, tout comme le taux de gravité, se sont stabilisés avec respectivement 6,49 et 0,37 sur l'année 2017.

Pour dynamiser et, encore renforcer, la culture sécurité, un groupe projet a été mis en place avec un plan d'action pluriannuel. Ainsi la totalité des managers de l'organisation industrielle ont été formés (soit près de 100 personnes). Un outil Intranet a aussi été développé en interne permettant à tous les collaborateurs d'accéder à tous types de documents sur le thème des personnes, des installations et des produits.

Même si la réglementation sur la pénibilité au travail a encore évolué et toujours dans la continuité des plans d'actions de 2012 et 2015 construits en partenariat avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), il n'y a plus que 38 personnes (sur près de 1 500 employés en France) concernées par un des dix critères de la réglementation, dont 7 sur la première moitié de l'année. Fin 2017, Virbac n'est plus concerné que par

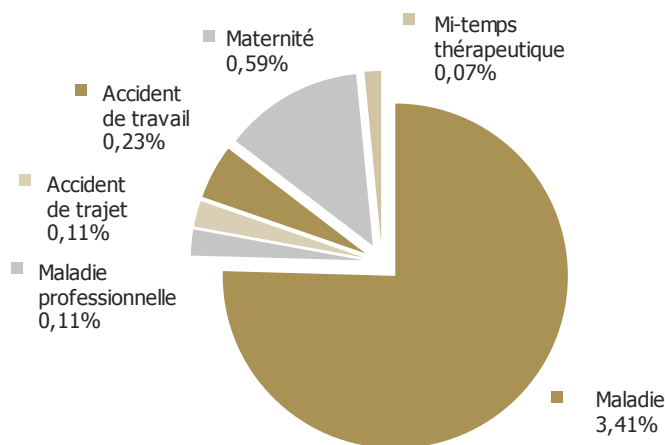
deux facteurs de pénibilité : "le port de charge" et les "équipes successives alternantes", les facteurs de "postures pénibles" et "travaux répétitifs" ayant été éradiqués.

Concernant le sujet des risques psychosociaux, les différents départements avec le support des équipes RH et du groupe paritaire "mieux être au travail", s'orientant vers une démarche globale de qualité de vie au travail, ont travaillé et décliné des actions sur les thèmes suivants :

- analyse des RH/Manager des situations individuelles de déséquilibre de charge ou conditions de travail de travail signalées dans les entretiens annuels ;
- établissement au sein d'une société du Groupe d'une charte interne de "mieux vivre ensemble" ;
- augmentation du nombre de permanences de l'assistant social du travail ;
- formation de tous les managers de proximité des opérations industrielles "accompagner ses collaborateurs" ;
- formation du nouveau référent CHSCT pour les RPS ;
- diffusion dans toutes les organisations France de bonnes pratiques rédigées par la direction sur des sujets tels que les réunions, les mails, les tâches en surcroît, le "travailler ensemble" ;
- signature d'un accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion ;
- mise en œuvre avec succès de l'accord télétravail.

Absentéisme

L'absentéisme dans l'entreprise s'est élevé à 4,52% et se décompose comme suit :



Instances représentatives du personnel

Le comité d'entreprise et les délégués du personnel

Les membres du comité d'entreprise ainsi que les délégués du personnel ont été réélus en 2017 pour l'UES (Unité économique et sociale) dans le cadre d'un mandat de quatre ans. La majorité des membres est affiliée à la CGT (Confédération générale du travail) ou à la CFDT (Confédération française démocratique du travail) et certains membres n'ont pas d'appartenance syndicale.

Le comité d'entreprise de l'UES est composé à ce jour de huit titulaires, de huit suppléants et de deux représentants syndicaux. Des réunions ordinaires sont organisées mensuellement.

À ce jour, vingt-deux délégués du personnel sont présents au sein des établissements de Carros (onze titulaires et onze suppléants). Ils sont au nombre de deux chez Virbac Distribution sis à Wissous (un titulaire et un suppléant), au nombre de deux chez Bio Véto Test (BVT) sis à La Seyne sur Mer (un titulaire et un suppléant) et au nombre de deux au sein de l'établissement de Magny-en-Vexin (un titulaire et un suppléant). Aucun délégué du personnel n'est présent chez Virbac Nutrition sis à Vauvert suite à une carence de candidature lors des dernières élections professionnelles.

L'espace de communication électronique partagé mis en place à Carros permet de faciliter les échanges entre les délégués du personnel et la direction des Ressources Humaines.

Les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Les trois CHSCT ont été renouvelés au sein de l'UES en 2017, dont les membres ont été désignés dans le cadre d'un mandat de deux ans. Le CHSCT couvrant les sociétés du groupe situées à Carros, soit Virbac SA, Virbac France et Alfamed ainsi que les sociétés rattachées Bio Véto Test (BVT) sis à la Seyne sur Mer et Virbac Distribution sis à Wissous, est composé de sept représentants.

Au sein de l'établissement de Magny-en-Vexin appartenant à la société Virbac SA, le CHSCT est composé de deux représentants. Quant à Virbac Nutrition, son CHSCT comprend un représentant.

Des réunions ordinaires sont organisées au minimum une fois par trimestre.

Délégués et représentants syndicaux

Six délégués syndicaux ont été mandatés par les organisations syndicales (trois par la CGT et trois par la CFDT) et sont présents en France. Deux représentants syndicaux ont été désignés au Comité d'entreprise (un par la CGT et un par la CFDT) et un représentant syndical a été désigné par la CGT au CHSCT.

Travailleurs handicapés

Début 2017, un nouvel accord d'entreprise a été signé pour trois ans avec les partenaires sociaux renouvelant l'engagement de Virbac en faveur de l'emploi des personnes en situation d'handicap.

Ce nouvel accord a pour ambition de concentrer nos efforts dans des actions visant à favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap afin de porter notre taux d'emploi de TH de 4,5% à 5,0%.

Les grands axes du nouvel accord sont les suivants :

- recruter et accroître le nombre de travailleurs en situations d'handicap ;
- développer l'accueil d'étudiants stagiaires et alternants en situation d'handicap ;
- maintenir le recours au secteur protégé (ESAT, Entreprises Adaptées) ;
- continuer les actions de communication et de sensibilisation sur le handicap notamment auprès de nos managers ;
- développer le nombre d'Ambassadeurs du handicap en interne ;
- maintenir dans l'emploi nos salariés en situation d'handicap.

Dans ce cadre, Virbac a prévu d'allouer sur les trois ans à venir un budget supérieur au montant de sa contribution obligatoire.

Pour 2017, les actions mises en place ont privilégié :

- le recrutement de travailleurs ou d'étudiants en situation de handicap. Pour cela, des accords de partenariat ont été mis en place avec les acteurs locaux du recrutement notamment CAP emploi, mais également des sociétés d'intérim spécialisées dans l'emploi des personnes en situation d'handicap. Virbac participe également à une meilleure insertion professionnelle des élèves et des étudiants en situation de handicap au travers d'une convention signée avec l'État et les universités. En parallèle, une mission a été confiée à l'entreprise adaptée Aktisea, partenaire de Virbac depuis de nombreuses années, pour le recrutement de personnes ou d'étudiants en situation de handicap en lien avec nos métiers et nos besoins ;
- la communication en interne avec le recrutement et la formation de nouveaux ambassadeurs du handicap, la formation de managers à l'intégration et au suivi de personnes en situation d'handicap, la sensibilisation des assistantes de Direction, notamment sur le sujet de la sous-traitance ;
- le maintien dans l'emploi de nos collaborateurs "Travailleurs handicapés (TH)" au travers d'un bilan spécifique sur les activités et les compétences, des aménagements de postes et du temps de travail ;
- de plus, le recours au secteur protégé a été consolidé et maintenu sur l'année.

Virbac poursuivra et renforcera ces actions en 2018.

Participation, intéressement et épargne des salariés**Intéressement des salariés**

Un nouvel accord d'intéressement triennal a été conclu en 2017.

Cet accord est applicable à toutes les sociétés composant l'Unité économique et sociale (UES) en France : Virbac, Virbac France, Alfamed, Virbac Distribution, Virbac Nutrition et Bio Véto Test.

Cet accord en corrélation avec les résultats de l'entreprise, est basé sur deux ratios de rentabilité pour le calcul de la masse d'intéressement à répartir :

- un ratio de rentabilité prenant en compte le résultat consolidé net part du Groupe par rapport à son chiffre d'affaires consolidé ;
- un ratio de rentabilité prenant en compte le résultat opérationnel courant consolidé du groupe Virbac par rapport à son chiffre d'affaires consolidé.

La combinaison de ces deux ratios pour le calcul de l'intéressement revêt un double objectif :

- attribuer aux salariés un intéressement en ligne avec la performance économique de l'entreprise (ratio basé sur le résultat net) ;
- récompenser la contribution collective des salariés (ratio basé sur le résultat opérationnel courant).

Les bénéficiaires de cet accord sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe au 31 décembre de l'exercice considéré pour le calcul.

Participation des salariés au résultat de l'entreprise

L'accord de participation conclu en 2008 est un accord de participation de groupe entre Virbac, Virbac France, Alfamed, Virbac Distribution, Virbac Nutrition et Bio Véto Test.

Chaque société du Groupe contribue à la constitution de la réserve globale pour la totalité du montant de sa propre réserve, calculée selon la formule légale. Les bénéficiaires sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe au 31 décembre de l'exercice considéré pour le calcul. La participation peut être affectée à trois fonds : le compte courant bloqué, le Plan épargne entreprise (PEE) et/ou le Plan d'épargne retraite collectif (Perco).

Épargne salariale

Les sommes provenant des accords d'intéressement, de participation ou de versements volontaires peuvent être investies dans des fonds communs de placement. Un PEE est dédié aux salariés de l'UES composée des sociétés

Virbac, Virbac Distribution, Virbac France, Alfamed et Bio Vêto Test; un autre PEE est également ouvert pour les salariés de Virbac Nutrition.

Le Perco, géré par Generali Épargne Salariale, permet aux salariés de se constituer une épargne diversifiée en vue de la retraite. Dans le cadre des Négociations annuelles obligatoires (NAO) 2017, et pour contribuer et inciter les collaborateurs à se constituer une épargne retraite, l'abondement de l'intéressement dans le Perco a été porté de 50% à 60%.

Jusqu'en 2014, le Perco pouvait être alimenté par les sommes acquises au titre de la participation, de l'intéressement et des versements volontaires des salariés.

Depuis 2016, les jours de congés non pris peuvent également être versés dans le Perco, dans la limite de dix jours par an.

DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 Juillet 2017 ainsi que du décret n° 2017-1174 du 18 Juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés, le descriptif des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques est désormais intégré dans le rapport de gestion. Le présent descriptif a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions Affaires Financières, Juridique, Ressources Humaines et Gestion des Risques du Groupe et a été revu par le directoire qui a validé son contenu. Il a par la suite été communiqué aux commissaires aux comptes et au comité d'audit pour revue avant son approbation définitive par le conseil de surveillance.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 13 mars 2018.

Définition et objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Référentiel

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés initialement en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010 par l'AMF pour définir son référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et structurer ainsi son approche. Conformément à une recommandation du rapport de l'AMF 2010-15 du 7 décembre 2010, le groupe Virbac a souhaité présenter les différentes informations demandées selon le plan précisé dans le cadre de référence.

Périmètre

Le périmètre du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

La liste des filiales figure page 181 en note A38 du présent rapport.

Objectifs et principes du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier, hiérarchiser, traiter et piloter les principales expositions du Groupe.

À ce titre, le dispositif de gestion des risques contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision en vue de favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques, opérationnels et financiers ;
- déployer une culture du risque au sein de l'organisation en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Le contrôle interne, quant à lui, vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les orientations fixées par le directoire sont mises en œuvre ;
- le patrimoine de la société est valorisé et ses actifs protégés ;
- l'intégration des sociétés acquises s'effectue en conformité avec les règles du Groupe ;
- et que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et sincères.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de contrôle interne et de gestion globale des risques doit favoriser et sécuriser son développement industriel et économique et ce dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers et à leurs enjeux respectifs.

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Virbac repose sur les éléments structurants suivants :

- une organisation adaptée et pérenne ;
- la diffusion en interne d'une information fiable et ciblée ;
- une mise en œuvre de ce dispositif ;
- des activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- un pilotage continu et la formalisation d'axes de progrès.

Limites

Un dispositif de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coûts sur bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou qu'il s'agisse de dysfonctionnements qui peuvent survenir en raison d'une défaillance ou d'une erreur humaine.

Une organisation adaptée et pérenne

Composantes du dispositif

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de contrôle interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur une organisation spécifique des comportements et des hommes.

Organisation

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans la culture de l'entreprise et qui ont fait son succès tels que la prise d'initiative, la confiance dans les hommes et les femmes du Groupe et leur responsabilisation. L'organisation opérationnelle du contrôle interne est construite autour de trois niveaux : groupe, zones et filiales. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par le directoire. À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel en attendant d'eux qu'ils s'approprient les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuent à leur mise en œuvre et à leur respect et complètent leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont ils ont la charge. Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose également sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels et nécessaires à la gestion optimale des activités industrielles et commerciales du Groupe.

Délégations de pouvoirs

Les filiales sont presque toutes détenues directement ou indirectement à 100% par le groupe Virbac. Une attention particulière est portée à la composition des conseils d'administration des filiales de Virbac. Chaque nomination ou changement d'administrateur fait l'objet d'une validation par les membres du directoire de Virbac.

Pour les sociétés non contrôlées à 100%, des règles de gouvernance sont définies et régies par des pactes d'actionnaires.

Code de conduite

Depuis juin 2015, les engagements fondamentaux du Groupe dans les domaines liés à son activité sont rassemblés dans un Code de conduite. Ce document vient remplacer la charte de déontologie adoptée en 2004. Plus complet et mieux adapté aux impératifs du Groupe, ce document rédigé en seize langues est diffusé à l'ensemble des collaborateurs et est disponible dans l'Intranet. Le Code de conduite rassemble les principes fondamentaux du Groupe en matière de conduite des affaires, de protection des actifs, d'interaction de l'entreprise avec la vie privée et de responsabilité sociale. C'est un document qui formalise les valeurs éthiques et les principes de fonctionnement de l'entreprise. En publiant son Code de conduite, le Groupe s'engage à respecter et faire respecter par ses partenaires et fournisseurs les réglementations et normes propres à son activité mais aussi dans les domaines financier, concurrentiel et social.

Documents de référence

Le groupe Virbac a mis à disposition des salariés d'autres documents de référence décrivant, dans des domaines spécifiques abordés par le Code de conduite, des règles concrètes d'application. Ces documents sont disponibles dans l'Intranet et sont listés ci-dessous.

■ Charte fournisseurs

La charte fournisseurs a pour objet de définir les règles qui encadrent les relations entre le groupe Virbac et ses fournisseurs, ainsi que les principes directeurs que le Groupe entend voir appliqués par ses fournisseurs dans la conduite de leurs affaires.

■ Politique anti-corruption Groupe

La politique anti-corruption Groupe décrit le comportement à adopter concernant les relations entre le Groupe (ou ses salariés) et les tiers, que ce soit dans le secteur public ou privé. Elle précise notamment sous quelles conditions il est possible d'offrir ou de recevoir des cadeaux et des invitations. En 2016, une nouvelle politique anti-corruption Groupe a été mise en place. L'ensemble des directeurs généraux du Groupe, les membres du Comex ainsi que les membres du directoire ont signé un engagement visant à respecter et faire respecter cette politique.

■ Politique de prévention des abus de marché

Dans le cadre de l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, de la loi n° 2016-819 du 21 juin 2016 réformant le système de répression des abus de marché et la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Groupe a mis en place une politique de prévention des abus de marché (en remplacement de sa charte de déontologie boursière). Cette politique vise notamment à sensibiliser les collaborateurs sur la notion d'information

privilegiée et d'information sensible, les obligations des collaborateurs ayant accès à une information privilégiée ou sensible non publiée (période de fenêtres négatives), les sanctions encourues en cas de non-respect de la confidentialité liée à la détention de ce type d'information.

■ **Charte éthique Groupe**

Afin de respecter la réglementation et fournir des produits sécurisés et efficaces, le Groupe, comme tout laboratoire pharmaceutique, doit recourir à des études sur animaux dans des cas très précis : quand elles ont un caractère de nécessité et qu'il n'existe pas, à ce stade, de méthodes alternatives agréées par les autorités. Pour autant, le Groupe favorise toutes les méthodes alternatives disponibles et encourage toute initiative visant à remplacer, réduire ou améliorer les études sur animaux. Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces principes fondateurs, le Groupe a élaboré une charte éthique qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à ses partenaires externes.

■ **Principes Groupe réseaux sociaux**

Ce document décrit les règles qui s'appliquent au sein de l'entreprise concernant l'usage des réseaux sociaux à titre personnel.

Procédures et normes encadrant les activités

Des politiques Groupe ont été définies par les directions fonctionnelles pour l'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, la gestion des stocks et des immobilisations. Ces directions établissent des politiques Groupe qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de *reporting* propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables. Ces politiques se déclinent ensuite en procédures spécifiques de suivi, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

À titre d'exemple, le Groupe s'est doté des politiques suivantes :

- une politique achat qui fixe les règles, les objectifs et les bonnes pratiques en termes d'achat et d'éthique ;
- une politique de sécurisation des moyens de paiement qui définit les moyens à mettre en œuvre afin de limiter les risques de fraude ;
- une politique de protection des personnes qui vise à donner un niveau de protection équivalent à tous les collaborateurs du Groupe, qu'ils soient expatriés, locaux, ou encore en mission ;
- une politique de sécurité et d'environnement qui fixe des règles de conduite pour une réduction permanente des risques inhérents à toute activité industrielle ;
- une politique d'investissement qui est validée par le directoire au moment de l'établissement des plans stratégiques, puis des budgets. Tout investissement majeur prévu dans ces budgets fait néanmoins l'objet d'une revalidation par la direction des Opérations Industrielles Groupe ou le directoire. Tout changement intervenant au cours d'un exercice par rapport aux projets budgétés fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

En parallèle de ce corpus de procédures d'ordre général, le Groupe se conforme aux différents référentiels en vigueur au sein de l'industrie pharmaceutique. Ces textes encadrent, à chaque stade, les opérations conduites, que ce soit au niveau des méthodes de recherche et développement ou au niveau des normes de fabrication, de conditionnement, de distribution, de commercialisation et de promotion des médicaments et vaccins.

Politique de gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines contribue au dispositif de contrôle interne de Virbac en permettant au Groupe de s'assurer que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des missions et des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

■ **Politique de recrutement et de développement**

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la direction des Ressources Humaines définit des standards et vérifie les pratiques. Parallèlement, un processus de gestion de la performance et de l'évolution des collaborateurs appelé Perf (Performance, évaluation, rémunération, formation) est mis en œuvre ; il comporte plusieurs volets dont la fixation d'objectifs individuels et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques, dans le cadre duquel les situations individuelles sont examinées.

Le directoire partage au sein du comité performance annuelle, les évaluations, les rémunérations et les hypothèses d'évolution professionnelle des 60 personnes clés du Groupe ainsi que des hauts potentiels identifiés au cours du processus Perf.

■ **Politique de rémunération**

La revue des rémunérations est effectuée annuellement. Elle porte notamment sur le salaire de base et les bonus individuels et collectifs. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer leur compétitivité, leur cohérence et leur évolution au sein du Groupe. Elles visent tout autant à rémunérer la performance individuelle selon des critères objectifs et partagés entre toutes les fonctions. Les pratiques de bonus en vigueur dans le Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent notamment sur des critères comparables en valeur et en nature.

Principaux acteurs

Conseil de surveillance et ses comités spécialisés

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le directoire. Dans ce cadre, il est notamment informé par le directoire de la mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Pour l'assister dans sa mission, le conseil a constitué deux comités spécialisés : le comité des rémunérations et le comité d'audit.

Le comité des rémunérations a pour rôle de fixer et de revoir la politique globale de rémunération des membres du directoire en prenant en considération les recommandations du Code Afep-Medef.

Afin de se conformer aux dernières recommandations dudit Code, le détail des rémunérations individuelles des membres du directoire est présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise pages 114 à 123, sous forme de tableaux de synthèse et de tableaux de rémunérations établis selon la présentation visée par le Code.

De plus, conformément aux nouvelles dispositions du Code Afep-Medef les actionnaires sont consultés, chaque année, sur les éléments de rémunération dues ou attribuées aux membres du directoire, au titre de l'exercice clos.

Le comité d'audit est chargé :

- de s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation adressée au conseil de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes est envisagé dans les conditions définies à l'article L.823-3-1 ;
- du suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission. Il tient notamment compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) consécutives aux contrôles réalisés ;
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du titre II du livre VII du Code de commerce. Le cas, échéant, il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement ;
- d'approuver la fourniture par les commissaires aux comptes, de services non interdits autres que la certification des comptes ;
- et de rendre compte au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Directoire

Le directoire assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie préalablement discutée en comité stratégique et validée par le conseil de surveillance. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe. À ce titre, le directoire est directement impliqué dans les phases d'actualisation (identification et hiérarchisation) de la cartographie des risques Groupe. Par ailleurs, chaque cartographie réalisée dans une filiale fait l'objet d'une présentation des résultats au directoire.

La répartition des fonctions entre ses membres est décrite ci-dessous.

Le président du directoire a pour mission de superviser et de coordonner l'action de tous les membres du directoire. Il remplit dans leur intégralité les fonctions légales de chef d'entreprise et en assume les responsabilités. Il représente la société et agit en son nom en toutes hypothèses et notamment en justice. Dans l'organisation interne de la société, il supervise les opérations marketing et commerciales monde, les ressources humaines, la communication, la fonction HSE et le *board office*.

Le directeur général assume la fonction de vétérinaire responsable de Virbac, conformément aux articles L5142-1 et suivants du Code de la santé publique. Dans l'organisation interne de la société, il supervise l'innovation, l'industriel et l'assurance qualité, le business development, le *Corporate Sourcing*, les affaires publiques et la fonction CreA.

Le directeur des Affaires Financières est responsable de la politique financière du Groupe et supervise les fonctions finance, juridique, systèmes d'information et gestion des risques.

Le directeur chargé des projets spéciaux assure la communication et le développement de la notoriété de Virbac à travers les actions de la Fondation d'Entreprise Virbac, dont il est le président.

La Fondation d'Entreprise Virbac a pour missions d'une part de sensibiliser, éduquer, informer le public sur le respect et les responsabilités envers les animaux et d'autre part, d'apporter son soutien à des programmes où la santé animale est au cœur de la santé des écosystèmes via la protection et l'aide sanitaire aux animaux domestiques ou sauvages dans leur milieu naturel, la mise en œuvre de campagnes d'éducation ou de sensibilisation auprès des populations locales ainsi que le déploiement d'initiatives en santé animale liées à la protection de l'environnement et de la santé humaine. Elle remplit ses objectifs par le développement d'actions et de partenariats avec les professionnels de la santé, les cabinets vétérinaires, les collectivités territoriales et les institutions françaises ou internationales.

Comité stratégique

Le comité stratégique présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- les membres du directoire ;
- les directeurs de zone : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Apisa, ainsi que le directeur de la division Aquaculture ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de l'Innovation Produits Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Business Development Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction Global Marketing et Business Optimization.

Le comité stratégique contribue à élaborer et mettre en œuvre les grandes décisions stratégiques du Groupe, présentées et validées par le conseil de surveillance : stratégie par métier, par fonction et par projet majeur. A ce titre, les membres du comité stratégique participent activement à l'actualisation régulière de la cartographie des risques majeurs du Groupe.

Comité exécutif France

Le comité exécutif France présidé par le président du directoire est composé des directions suivantes, représentant ainsi :

- les membres du directoire ;
- la direction des Ressources Humaines Groupe ;
- la direction Industrielle France ;
- la direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe ;
- la direction Assurance Qualité Groupe ;
- la direction de l'Innovation Produits Groupe ;
- la direction de la Communication Groupe ;
- la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- la direction Europe ;
- la direction France ;
- la direction R&D Pharmaceutique Groupe ;
- la direction R&D Biologie Groupe ;
- la direction Achats Groupe ;
- la direction Juridique Groupe ;
- la direction Créations et Affaires Réglementaires ;
- la direction Global Marketing et Business Optimization.

Le comité exécutif France a principalement un rôle de décision, de coordination et d'information sur tous les sujets qui concernent le Groupe des sociétés françaises et constitue un relais pour la diffusion de l'information dans les différents services.

Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger, gérer et déléguer les opérations qu'ils ont en charge.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe. A titre d'exemple, pour les filiales dans lesquelles le dispositif de gestion des risques a été déployé, chaque directeur est en charge du suivi des risques de sa filiale. Il en est de même pour chaque directeur de région avec les différentes cartographies réalisées sur sa zone.

Directions fonctionnelles

Les directions fonctionnelles centrales (Finance, Juridique, Ressources Humaines, Innovation Produits, Communication, Systèmes d'Information, Achats et Hygiène, Sécurité et Environnement) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Concernant le dispositif de gestion des risques, les directions fonctionnelles sont notamment en charge de la coordination de l'ensemble des actions en lien avec les risques identifiés au niveau du Groupe.

La présence des fonctions centrales et leur organisation contribuent significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. Les responsables de ces fonctions disposent notamment d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Direction Gestion des Risques

Cette direction est devenue, depuis sa création fin 2009, un acteur à part entière du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne du Groupe. Rattaché hiérarchiquement au directeur des Affaires Financières (membre du directoire) et fonctionnellement au directoire, le directeur de la Gestion des Risques est responsable de la définition et de la mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques. Il coordonne l'analyse des risques, contribue à la transversalité et au partage des meilleures pratiques entre les entités et les directions du Groupe permettant ainsi le développement d'une culture de gestion des risques à travers le Groupe. Ses rôles et responsabilités sont présentés en détail pages 89 et 90 du présent rapport.

Diffusion en interne d'une information fiable et ciblée

L'information et la communication ont trait aux flux d'informations qui accompagnent les procédures de contrôle interne, depuis les orientations de la direction jusqu'aux plans d'actions. Elles contribuent à la mise en place de l'environnement de contrôle, à la diffusion d'une culture de contrôle interne, à la promotion des activités de contrôle pertinentes participant à la maîtrise des risques.

Les objectifs poursuivis sont divers :

- informer et sensibiliser l'ensemble des salariés du Groupe sur la mise en place de bonnes pratiques ;
- partager les expériences afin de favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques y compris en matière de dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Des outils de communication spécifiques mis en œuvre par le Groupe favorisent l'atteinte de ces objectifs. Le journal interne Action présente les orientations générales de Virbac, son organisation, ses activités, ses projets. D'autres outils, tel que l'Intranet, permettent la diffusion des politiques et procédures Groupe. Virbac s'efforce par ailleurs de donner à chacun des managers nouvellement recrutés, une vision d'ensemble du Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil des nouveaux arrivants, organisées au siège ou localement, participent à cet effort. Enfin, en complément des formations organisées par les unités opérationnelles, des séminaires Groupe permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, marketing, ressources humaines, gestion de projets, etc.) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

L'information et les vecteurs de communication s'appuient également sur les systèmes d'information. La direction des Systèmes d'Information Groupe est responsable de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe. Elle est composée de départements sous la responsabilité directe de la direction des Systèmes d'Information Groupe et de départements décentralisés au sein des unités opérationnelles. Le rôle des départements Groupe est de définir les politiques systèmes d'information, de coordonner les processus de pilotage de la fonction systèmes d'information et de gérer les infrastructures et services informatiques mondiaux en cohérence avec les priorités du Groupe. Les départements décentralisés développent et gèrent les applications spécifiques à leurs unités, ainsi que les infrastructures et services informatiques dédiés.

Des canaux d'information ascendante et descendante ont été définis afin de permettre la transmission en temps utile d'informations pertinentes et fiables.

Concernant la remontée d'information, les traitements d'information comptable et financière sont effectués selon des processus et avec des outils communs d'enregistrement et de contrôle (logiciel de *reporting* et de consolidation commun et partagé dans l'ensemble du Groupe sous l'autorité de la direction des Affaires Financières).

Pour ce qui est de l'information descendante, les résolutions des organes de décision sont relayées auprès des directions concernées. Toute évolution du cadre réglementaire, et ce quelle que soit la matière concernée, est communiquée de façon appropriée aux entités et directions concernées.

Enfin, la communication à destination des parties prenantes est encadrée par des dispositifs appropriés visant à garantir la qualité de l'information.

De plus, le Groupe a diffusé une procédure de gestion de crise dont l'objectif est d'anticiper autant que possible l'émergence potentielle de crises par la mise en place de principes de gestion et d'alertes couvrant toutes les régions et activités du Groupe.

Mise en œuvre du dispositif de gestion des risques

Objectifs

De manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, hiérarchiser ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ces risques, la direction Gestion des Risques a été créée fin 2009.

Cette direction a bâti son cadre méthodologique en cohérence avec les meilleures pratiques et référentiels du marché et notamment le cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Les objectifs de la direction Gestion des Risques reposent sur les points suivants :

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques du Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé et pour anticiper une évolution de leur nature ou intensité ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par l'organisation, au niveau le plus approprié au sein du Groupe. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales ; d'autres, qui exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau du siège ;
- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- former : développer progressivement une culture de gestion des risques auprès de tous les managers concernés et ce, au travers d'actions de formation appropriées tant en France qu'à l'international ;
- informer : communiquer auprès du directoire sur l'évolution de la situation.

Analyse régulière et structurée des principaux risques du Groupe

Le dispositif de gestion des risques se fonde sur l'environnement de contrôle interne et s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances. La responsabilité en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques a vocation à être déclinée à tous les niveaux appropriés de l'organisation.

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques du Groupe, de leurs modalités de gestion et de contrôle au chapitre "Facteurs de risques" en pages 93 et suivantes du rapport annuel.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Virbac est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'action pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose à la fois sur une organisation et sur un processus de gestion des risques clairement définis :

- l'organisation est placée sous la responsabilité de la direction Gestion des Risques qui s'appuie elle-même sur trois comités (le directoire, le comité stratégique et le comité exécutif France) pour valider la politique de gestion des risques et le processus d'identification, d'évaluation et de traitement des risques. L'organisation comprend également des propriétaires de risques dont le rôle est de définir et de piloter des plans d'actions sur les risques majeurs du Groupe ;
- le processus de gestion des risques mis en œuvre depuis 2010 repose sur :
 - l'identification des risques : la mise à jour régulière de la cartographie des risques majeurs du Groupe permet un recensement des principales expositions du Groupe ;
 - l'évaluation des risques : des cadres dirigeants participent activement à l'évaluation et à la hiérarchisation des risques identifiés. Ces managers possèdent une large expérience du secteur de la santé animale et de l'entreprise elle-même, ce qui représente un atout pour apprécier l'impact, l'occurrence et le niveau de maîtrise de chacun des risques ;
 - le traitement des risques : chacun des risques évalué comme majeur a été analysé et hiérarchisé. Pour chacun d'eux, des propriétaires de risques ont été nommés. Il s'agit principalement de cadres dirigeants faisant partie des trois comités cités ci-dessus. Leur rôle est de concevoir et de déployer des plans d'actions en coordination avec les différentes organisations opérationnelles et fonctionnelles ; cela afin de limiter l'exposition de l'entreprise sur les risques dont ils ont la responsabilité ;
 - le pilotage des actions : la direction Gestion des Risques assure la coordination du processus en partenariat avec les propriétaires de risques.

La gestion des risques s'inscrit pour Virbac dans un cycle d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de l'organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou de gouvernance.

Activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Ce dispositif couvre non seulement les processus de préparation de l'information financière mais également l'ensemble des processus opérationnels en amont concourant à la production de cette information. Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est essentiel pour Virbac. L'objectif constant du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités, le meilleur contrôle opérationnel et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques.

Organisation financière dédiée

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de *reporting* consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la direction des Affaires Financières du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une direction Comptable et Consolidation qui a la responsabilité d'assurer la préparation et la présentation des états financiers de la société Virbac et des états consolidés du Groupe. Il a également en charge le suivi de la fiscalité au sein du Groupe ;
- une direction Études et projets financiers, qui a notamment la responsabilité d'assurer le support financier dans les projets d'acquisitions, et le suivi et l'animation de la politique des prix de transfert ;
- une direction du Contrôle de Gestion, qui a la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données du budget et d'un *reporting* de gestion mensuel qui intègre une analyse des performances du Groupe à la fois par rapport aux objectifs budgétaires et par rapport à l'année antérieure ;
- une direction de la Trésorerie et du Financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer l'animation et le suivi des *reportings* relatifs à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Concernant l'exposition aux risques de change en particulier, les directives de la direction des Affaires Financières proscrivent les positions spéculatives et imposent de ne couvrir que des positions économiques, soit réelles soit futures, mais certaines.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le directeur financier de chaque filiale exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain à la bonne application de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque directeur financier de filiale est fonctionnellement rattaché à un contrôleur de gestion de zone qui intervient dans le cadre d'une zone. Il est lui-même fonctionnellement rattaché au directeur des Affaires Financières du Groupe.

Outils appropriés : procédures et référentiels

Les règles comptables et financières décrites dans des instructions spécifiques rédigées par la direction des Affaires Financières Groupe sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives ;
- des procédures de contrôle pour les catégories de comptes les plus importantes, et notamment les principaux rapprochements comptables à effectuer pour contrôler l'information produite ;
- des règles définissant le cadre des informations de gestion appelées *Financial handbook* ;
- des règles à suivre pour gérer les besoins en trésorerie et leurs financements, les placements des excédents de trésorerie, la couverture du risque de change.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité de la direction Comptable et Consolidation Groupe. Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Virbac s'est doté d'un système de *reporting* déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP (*Enterprise Resource Planning*) dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle.

Des procédures spécifiques ont été définies concernant les engagements hors bilan. Ces derniers proviennent essentiellement des garanties données par la société. Les constitutions de sûretés, cautions, avals et garanties font l'objet des contrôles suivants :

- pour la maison mère, autorisations spécifiques du conseil de surveillance lorsque de telles garanties excèdent les limites de l'autorisation annuelle donnée au directoire ;
- pour les filiales, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une revue préalable de la maison mère.

Processus formalisés

Les processus financiers mis en place contribuent à la qualité et à la fiabilité de l'information comptable et financière.

Processus comptable et consolidation

La production de l'information est assurée au travers du processus de consolidation semestrielle et annuelle encadré par une cellule dédiée au sein de la direction des Affaires Financières et reposant sur des principes comptables valables pour l'ensemble des filiales, garantissant ainsi l'harmonie des méthodes.

Processus budgétaire et reporting de gestion

Le Contrôle de Gestion anime le processus de consolidation budgétaire et de *reporting* mensuel au sein du Groupe, à partir des informations transmises par les différentes directions opérationnelles et les filiales. La concordance entre les informations de gestion issues du *reporting* et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière. Le système de *reporting* de gestion permet de suivre les résultats mensuels et les principaux indicateurs de gestion, de les comparer avec le budget et avec les résultats de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés et analysés par le Contrôle de Gestion en collaboration avec les directeurs financiers locaux.

Le directoire examine chaque mois les synthèses ressortant du *reporting* de gestion, analyse les variations importantes et décide des actions correctrices à mettre en œuvre si besoin.

Processus trésorerie

Un processus de détermination d'un plan annuel de trésorerie est mis en œuvre pour l'ensemble du Groupe et permet d'encadrer et de consolider l'exercice de prévision des mouvements de trésorerie des filiales, reflet de la qualité des prévisions d'activité, de dépenses et de gestion des besoins en fonds de roulement : recouvrement clients, gestion des stocks et délais règlement fournisseurs.

Une politique de centralisation quotidienne des excédents de trésorerie et des besoins de financements sur la zone euro permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements. Hors Europe, une politique de centralisation du *cash* a également été mise en place dans le but de limiter les risques de contrepartie et d'optimiser l'utilisation des lignes de crédit.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à savoir l'existence d'un droit de vote double attribué à toute action inscrite au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sont exposés dans le rapport annuel en pages 125 et 126.

Ainsi l'actionnaire principal de Virbac, le groupe familial Dick, dispose de 49,7% des actions et 65,8% des droits de vote.

Pilotage des dispositifs et axes de progrès

Actions de surveillance et d'amélioration des dispositifs

Le groupe Virbac met en œuvre des actions permanentes d'optimisation de ses dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sous la supervision du directoire et du comité exécutif France, et sous la surveillance du comité d'audit et du conseil de surveillance.

Conseil de surveillance

Le rôle du conseil de surveillance et de ses comités spécialisés est décrit en pages 86-87 du rapport annuel.

Directoire

Le directoire est chargé du pilotage et de la définition des orientations en matière de contrôle interne et de gestion des risques et s'appuie sur les directions opérationnelles pour assurer leur mise en œuvre (voir page 87 du rapport annuel). Les directions fonctionnelles procèdent, par leur réseau de spécialistes ou par des audits réguliers, à l'examen du fonctionnement de leurs domaines respectifs (voir page 88 du rapport annuel).

Commissaires aux comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum et pour les plus significatives d'entre elles, d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Les missions d'audit dans les différents pays sont confiées aux membres du réseau des commissaires aux comptes statutaires du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés des éléments clés de l'exercice en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au comité d'audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Communication financière

L'importance et le rôle croissants de la communication et la nécessité de délivrer une information financière complète et de qualité ont conduit le groupe Virbac à se doter des fonctions et compétences nécessaires à la présentation de cette information ainsi qu'à la maîtrise des risques d'image.

Rapport annuel et information financière périodique

La direction des Affaires Financières est en charge de l'élaboration du rapport annuel et de l'information financière périodique, en étroite partenariat avec la direction de la Communication Groupe, ce qui implique notamment :

- la définition et la validation des informations figurant dans le document annuel, le rapport semestriel et les avis financiers périodiques ;
- la supervision de la réalisation des travaux effectués par le comité de pilotage du rapport annuel ;
- la diffusion de l'information financière ;
- l'application de la réglementation boursière en matière de communication financière et les relations avec l'AMF.

Communiqués de presse

La direction de la Communication Groupe est responsable des actions engagées auprès des médias qui pourraient avoir un impact sur l'image, la notoriété, l'intégrité de la marque Virbac. Elle travaille sur ce sujet en étroite collaboration avec la direction des Affaires Financières, notamment dans le cadre d'actions et de diffusion d'informations qui pourraient avoir un impact sur le cours de l'action Virbac.

FACTEURS DE RISQUES

Comme toute organisation, le groupe Virbac est amené à prendre des risques, à rechercher des opportunités et à créer de la valeur. L'enjeu du dispositif de gestion globale des risques du Groupe réside dans sa capacité à les identifier, qu'ils soient récurrents ou émergents et à les maîtriser sur la durée.

En 2017, le Groupe a maintenu ses efforts relatifs au déploiement de son processus de gestion globale des risques en s'appuyant notamment sur son système d'information de gestion des risques mis en œuvre en 2014.

De manière générale, chaque risque identifié fait l'objet d'une description détaillée et est placé sous la responsabilité d'un propriétaire de risque qui en assure le suivi, définit et pilote la mise en œuvre des actions de maîtrise adéquates.

L'organisation et les modalités de déploiement du dispositif au sein du Groupe ont été présentées de manière détaillée dans le paragraphe précédent du rapport de gestion.

Dans le cadre de l'actualisation de sa cartographie des risques majeurs réalisée fin 2015, Virbac a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent rapport. Néanmoins, il est possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent potentiellement affecter les résultats du Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action.

Risques liés à l'activité et à la stratégie du Groupe

Le marché de la santé animale subit depuis plusieurs années des évolutions significatives qui induisent de nouveaux enjeux pour le secteur de la santé animale que le Groupe prend en compte au travers de sa stratégie (par marchés et par espèces).

Risques liés au processus d'innovation (recherche, développement et *licensing*) et à l'enregistrement des produits

Facteurs de risque

Le domaine de l'industrie pharmaceutique vétérinaire est très compétitif, et chaque année, pour répondre aux évolutions et aux besoins du marché, maintenir ses parts de marché et assurer son développement, Virbac consacre des moyens importants à la recherche et au développement.

En 2017, Virbac a consacré 8,4% de son chiffre d'affaires à la R&DL. Le processus de R&D s'étend en général sur plusieurs années et comporte différentes étapes afin de tester, entre autres, l'efficacité et la sécurité des produits. Il existe un risque, au cours de chacune de ces étapes, que les objectifs ne soient pas atteints et qu'un projet pour lequel d'importants montants ont été investis soit abandonné, y compris lors d'une phase avancée de développement.

Une fois la phase de recherche et développement achevée, Virbac, en sa qualité de laboratoire pharmaceutique vétérinaire, doit obtenir les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation de ses produits, les AMM. Cette étape est souvent longue et complexe et ses chances de succès ne sont pas garanties. En effet, une demande d'enregistrement auprès des autorités compétentes n'entraîne pas automatiquement l'autorisation de commercialiser le produit. Celle-ci peut être partielle, c'est-à-dire se limiter à certains pays ou indications. Lorsque l'autorisation de mise sur le marché est obtenue, les produits font l'objet de contrôles permanents et peuvent encore être soumis à une restriction de commercialisation ou à un retrait du marché.

Par conséquent, les investissements en cours pour le développement et le lancement de produits futurs peuvent entraîner des coûts qui ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation du chiffre d'affaires de Virbac.

Parallèlement aux projets de R&D internes qui font l'objet de processus extrêmement définis et d'un suivi régulier des différents projets en cours, le Groupe mène également une politique d'acquisition de licences qui lui permet d'avoir accès, soit à des produits nouveaux prêts à être commercialisés, soit à des projets en développement qu'il conduit lui-même jusqu'à leur terme. De la même manière que pour les projets de R&D internes, il existe un risque que ces projets n'aboutissent pas ou que les retombées commerciales se révèlent inférieures à celles attendues, pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation de ces valeurs d'actif.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, Virbac sélectionne rigoureusement les projets de recherche et développement dans lesquels il s'engage (leur probabilité de succès, mesurée par une combinaison d'évaluations techniques, réglementaires et marketing doit être supérieure à 50%). De la même manière, Virbac cible à travers des études approfondies les produits devant faire l'objet d'accords de licence. Enfin, Virbac s'appuie sur l'expertise de son département Affaires Réglementaires en charge du dépôt, du suivi et du renouvellement des autorisations de mise sur le marché.

Le marché de la santé animale est extrêmement réglementé et Virbac affiche une volonté de conformité très forte en mettant en place tous les moyens nécessaires pour l'atteindre.

Risques liés à la conformité du produit

Facteurs de risque

Pendant du risque précédent, le Groupe peut également être exposé à une suspension temporaire ou définitive d'exploitation de ses produits dès lors que ces derniers présenteraient, de l'avis des autorités compétentes, des écarts critiques par rapport aux réglementations en vigueur les concernant.

Dispositifs de gestion du risque

Le groupe Virbac s'emploie à maintenir le plus haut niveau de conformité de ses usines et de ses procédés de fabrication avec les référentiels existants (Bonnes pratiques de fabrications et autres). Un dispositif de management de la qualité est défini et déployé dans l'ensemble des sites de fabrication du Groupe à travers le monde. Ce dispositif permet d'identifier et de corriger toute variation identifiée entre un produit fabriqué et son cadre réglementaire. Ce système qualité produit est défini et piloté par le Groupe au niveau de la direction Assurance Qualité qui s'assure de sa correcte mise en œuvre au travers de ses propres audits. Elle assure également le suivi des plans d'actions liés aux recommandations qu'elle peut être amenée à formuler.

Parallèlement à ce processus récurrent, le Groupe a initié il y a trois ans un projet stratégique visant à sécuriser les produits majeurs du Groupe.

Ce projet s'est poursuivi tout au long de l'année 2017 et se poursuivra en 2018 afin de finaliser les actions d'amélioration identifiées et en cours de mise en œuvre.

Risques liés à la responsabilité produit

Facteurs de risque

La responsabilité produit de Virbac peut être mise en cause en cas d'apparition d'effets secondaires indésirables des médicaments (non détectés au cours des essais cliniques préalables à l'AMM) ou de survenance d'une défaillance qualité. Les conséquences de tels événements pourraient être le rappel de lots commercialisés, voire la perte, temporaire ou non, de l'AMM. Si la responsabilité de Virbac était admise dans le cadre de réclamations importantes, la situation financière du Groupe pourrait être fortement affectée, ainsi que sa réputation. Dans le cas d'un problème qualité, s'ajouteraient les coûts de rappel du médicament.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac renforce constamment ses procédures de pharmacovigilance et ses contrôles qualité sur l'ensemble des produits que le Groupe commercialise. Dans le cadre des procédures de pharmacovigilance, le Groupe procède à une revue systématique et une analyse régulière du profil de sécurité de ses produits, afin de garantir la sécurité d'emploi des médicaments en surveillant les effets secondaires qui lui sont imputables.

Par ailleurs, Virbac a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits valable pour toutes les filiales.

Risques liés aux canaux de distribution

Facteurs de risque

Virbac est présent dans de nombreux pays, soit par le biais de ses filiales, soit par le biais de distributeurs dans les pays où le Groupe ne possède pas de filiale. Les réseaux de distribution sont nombreux et leurs caractéristiques dépendent du pays de commercialisation. Toutefois, les produits du Groupe sont essentiellement distribués via des grossistes et des centrales d'achats auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Malgré l'encadrement de ces relations par des contrats qui sont régulièrement révisés, ce mode de distribution pourrait créer pour le Groupe une certaine dépendance ou une maîtrise insuffisante de sa présence et de son développement.

Par ailleurs, le secteur de la santé animale affiche, depuis quelques années, et dans certains pays, une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de grandes cliniques. De même, on constate l'apparition de nouveaux canaux de distribution tel qu'Internet par exemple. Virbac reste vigilant sur ces évolutions et sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de son chiffre d'affaires et de ses marges.

Dispositifs de gestion du risque

Afin de diminuer sa dépendance vis-à-vis des distributeurs et de réduire les effets d'une consolidation potentielle, Virbac a mis en place une politique de sécurisation de ses marges et de consolidation de ses positions commerciales. Cette politique consiste à étudier systématiquement la possibilité d'internaliser la distribution chaque fois que les ventes atteignent une importance suffisante sur un marché donné. Virbac met alors en œuvre la solution la plus adaptée en procédant soit à l'acquisition de son distributeur, soit à la création d'une activité de distribution.

De manière plus générale, le Groupe veille à adapter en permanence sa stratégie marketing de manière à limiter les risques associés, et a contrario, concrétiser les opportunités offertes par ces évolutions.

Risques liés à l'intensification de la concurrence

Facteurs de risque

Le secteur de la santé animale devient de plus en plus concurrentiel. Les produits de Virbac sont commercialisés dans des marchés compétitifs en termes de prix, de conditions financières et de qualité des produits.

Le Groupe doit souvent faire face à de puissants concurrents d'une taille supérieure à la sienne ou disposant de ressources plus importantes. Un phénomène de consolidation est apparu ces dernières années avec la concentration de certains laboratoires entre eux (par fusion ou acquisition), de même que la mise totale ou partielle sur le marché de l'activité santé animale de grands laboratoires pharmaceutiques. De nouvelles formes de concurrence peuvent être également observées telles que la verticalisation des activités de certains grands distributeurs, le développement local d'acteurs innovants sur des marchés de niche, ou encore la mise en œuvre de partenariats stratégiques entre de plus

petits acteurs du marché. Ces évolutions sont de nature à modifier l'environnement concurrentiel du Groupe et donc peuvent peser sur les volumes et/ou les prix.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac analyse et suit en permanence, sur l'ensemble de ses marchés, les mouvements de ses concurrents et poursuit une politique de croissance externe par acquisitions et/ou de partenariats qui lui permet de participer notamment au mouvement de consolidation du secteur.

Par ailleurs, le Groupe reste vigilant sur les opportunités que peuvent représenter les concentrations entre acteurs majeurs (cession d'activités).

Risques liés à la politique de croissance externe du Groupe

Facteurs de risque

Depuis son origine, Virbac poursuit une politique active de croissance externe qui l'a aidée à être aujourd'hui présent dans de nombreux pays et à disposer d'une large gamme de produits. Le Groupe envisage de poursuivre cette politique dans le futur afin de renforcer ses positions géographiques ou son offre produits.

Ce choix de croissance par acquisition comporte des risques financiers et opérationnels, liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs et à l'intégration du personnel, des activités et des produits acquis.

Ces acquisitions impliquent, notamment, les incertitudes suivantes :

- les hypothèses de rentabilité future prises en compte dans les valorisations pourraient ne pas se vérifier ;
- le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises et de leurs gammes de produits.

Cette croissance externe peut parfois prendre la forme de partenariat (*joint venture*) dans lequel le Groupe n'exerce pas directement ou seul la gestion opérationnelle des activités dans lesquelles il a investi. Cette situation peut engendrer des difficultés de gouvernance en cas de non alignement des objectifs stratégiques entre les différents actionnaires.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac a défini un processus de fusions-acquisitions rigoureux visant à couvrir l'analyse des cibles potentielles ainsi que l'intégration des sociétés acquises :

- application de critères stricts de rentabilité des investissements ;
- mise en place d'équipes pluridisciplinaires compétentes, renforcées le cas échéant par des conseils externes, en charge de la réalisation de *due diligences* approfondies.

Ce processus implique une approbation du directoire et/ou du conseil de surveillance préalablement à toute acquisition.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une expérience capitalisée sur les acquisitions passées, qui lui permet d'appréhender un grand nombre de situations liées à ce type de partenariat.

Risques liés à la capacité d'attirer et de retenir les compétences clés

Facteurs de risque

En France, les compétences clés recherchées pour les fonctions centrales (Industrie, Assurance Qualité, Recherche et Développement) sont très demandées dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, humaine et vétérinaire. En plus de cette concurrence entre employeurs, la localisation géographique du siège peut représenter un frein à l'embauche, du fait du faible bassin d'emploi pour les conjoints, ainsi que du coût élevé de la vie dans la région, en particulier l'immobilier.

En parallèle, dans les pays émergents, le marché de l'emploi est très dynamique mais la taille et la notoriété de Virbac ne permettent pas toujours d'attirer les meilleurs talents.

Dispositifs de gestion du risque

La capacité à identifier, recruter, intégrer, développer et retenir les compétences clés dont il a besoin en vue de réaliser son plan de développement constitue un enjeu majeur pour le Groupe et une priorité pour la direction des Ressources Humaines qui agit en lien avec les principales directions fonctionnelles et opérationnelles concernées.

Dans cet esprit, la stratégie RH de gestion des talents consiste, de manière récurrente et soutenue, à faire connaître le dynamisme et la compétitivité du Groupe en matière de développement et de rémunération, tout en renforçant fortement la présence auprès des écoles et universités ainsi que le partenariat avec les acteurs majeurs de l'emploi dans l'industrie.

Afin de renforcer cette démarche, Virbac a développé ces dernières années une offre employeur qui formalise la communication interne et externe du Groupe en tant qu'employeur. Virbac dispose désormais d'un message employeur fort pour accompagner sa croissance en France comme à l'international en faisant de la rétention de ses compétences clés une priorité du Groupe.

Risques pays

Facteurs de risque

Virbac est un groupe international qui peut être amené à opérer dans des pays présentant une certaine fragilité géopolitique et économique et dans lesquels le Groupe possède des unités de production.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe reste toutefois vigilant et suit de près le niveau d'instabilité politique ou économique de certains pays afin d'anticiper les moyens possibles de réaction, voire de prévention, si ce niveau atteignait une ampleur pouvant avoir des conséquences majeures sur les employés, les actifs ou sur les activités de Virbac.

Par ailleurs, le Groupe a recours à des couvertures de type Coface, principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, pour sécuriser ses activités dans certaines régions.

Risques industriels et environnementaux

En raison de ses activités opérées dans différents sites stratégiques à travers le monde, Virbac est soumis à un risque industriel et environnemental qui pourrait se traduire par des surcoûts significatifs d'exploitation et une responsabilité notamment en cas d'incendie ou d'explosion.

Le risque ultime serait la fermeture temporaire ou définitive d'un site pour non-conformité vis-à-vis de certaines réglementations ou suite à un incident majeur.

Virbac accorde toutefois une attention particulière à la prévention des risques industriels et à la protection de l'environnement en cohérence avec sa politique sociale et environnementale.

La politique de gestion des risques industriels incombe principalement aux responsables opérationnels des sites, qui veillent au respect de la réglementation et des normes dans ce domaine, à la mise en œuvre des procédures opérationnelles, des systèmes de qualité et d'un ensemble de mesures de sécurité, définis et dictés par le Groupe, en collaboration avec ses assureurs.

Pour plus d'informations, les facteurs de risque industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe sont présentés dans le rapport de développement durable en page 30 et suivantes.

Risques liés à l'utilisation de matières dangereuses

Facteurs de risque

Dans le cadre de son activité de fabrication de médicaments vétérinaires, Virbac fait usage de substances qui présentent des risques sanitaires, d'incendie et/ou d'explosion, d'émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d'élaboration et de commercialisation (R&D, fabrication, stockage, transport). Ces risques peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, le Groupe se conforme aux mesures de sécurité prescrites par les lois et les réglementations en vigueur, met en œuvre les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire et s'assure de la formation de ses collaborateurs. Ses sites de fabrication et installations de recherche et développement sont également régulièrement inspectés par les autorités compétentes.

Risques d'interruption d'activité liés à la perte ou à l'indisponibilité d'un équipement ou d'une installation stratégique

Facteurs de risque

Comme toute activité industrielle, les sites de production de Virbac sont exposés à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires de production, voire la fermeture définitive du site.

Ces incidents sont de natures diverses : incendie, bris de machine, explosion, catastrophe naturelle, contamination, acte de malveillance, stockage de matières dangereuses.

Par ailleurs, compte tenu du caractère spécifique de l'industrie pharmaceutique, une autorité de santé nationale peut être amenée dans certaines situations à prononcer une suspension administrative d'activité. La capacité du Groupe à atteindre ses objectifs pourrait être altérée en fonction de la durée éventuelle d'une telle suspension.

Dispositifs de gestion du risque

Virbac a mis en place un processus visant à assurer la sécurité des installations industrielles. La probabilité de survenance de tels événements ainsi que leur impact éventuel sur la production du Groupe et ses résultats se trouvent donc limités par les mesures suivantes :

- bâtiments conformes aux exigences réglementaires en matière de sécurité (exemple : systèmes de détection incendie généralisés sur les sites) ;
- audits annuels des installations ;
- visites et audits de prévention des assureurs ;
- investissements continus pour améliorer et sécuriser les opérations de production.

En 2013, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation en créant une direction Industrielle et Assurance Qualité Groupe qui a pour but de pérenniser et développer l'outil de production à l'échelle du Groupe de manière, d'une part, à être conforme à l'ensemble des réglementations locales en vigueur et d'autre part, à créer les conditions d'une plus grande flexibilité et synergie entre les différents sites de production du Groupe. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, le Groupe a sensiblement renforcé ses processus industriels et assurance qualité du site de St. Louis aux États-Unis. Enfin, Virbac a souscrit une assurance perte d'exploitation qui la couvre aussi pour les sinistres intervenant chez ses fournisseurs.

Risques HSE (Hygiène, sécurité, environnement)

Facteurs de risque

Dans le cadre de ses activités, Virbac est soumis à un ensemble de réglementations en lien avec les problématiques environnement, hygiène et sécurité.

La majorité des sites de production situés en France sont soumis à des arrêtés d'exploitation délivrés par les préfetures de tutelle.

Ces arrêtés regroupent toutes les prescriptions auxquelles les sites doivent répondre en matière environnementale notamment sur la gestion des déchets, le volume et la qualité des rejets d'eau, les règles de sécurité et de prévention des risques.

Les arrêtés d'exploitation auxquels sont soumis les sites de la société sont de niveau déclaration ou autorisation. Aucun site n'est soumis à la réglementation de la directive européenne Seveso.

Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des amendes et surcoûts financiers et aboutir potentiellement à la fermeture d'un site par les autorités administratives.

D'autre part, compte tenu de la nature de son activité, le Groupe peut potentiellement avoir un impact sur l'environnement bien qu'il ne crée pas de nuisance visuelle, sonore ou olfactive.

Enfin, compte tenu de la nature industrielle de Virbac, la possibilité d'un accident au travail (classique ou lié au risque de contamination par les produits) ne peut être écartée même si la dangerosité des activités concernées doit être appréciée au regard d'autres industries réputées plus dangereuses.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de l'environnement et la sécurité de ses collaborateurs font partie des priorités du Groupe.

Virbac attache une attention toute particulière à assurer la conformité de ses différents sites aux réglementations existantes. Le Groupe dispose d'une direction HSE qui a pour mission d'orienter et d'assister les directions opérationnelles dans le développement et le maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes et de l'environnement.

De manière concrète, l'exposition des collaborateurs fait l'objet de mesures spécifiques présentées en pages 45 à 47 du rapport de développement durable :

- définition d'une organisation sécurité claire et précise ;
- mise en place d'une politique de prévention et d'une démarche de progrès continu.

Pour ce faire, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre des outils et des moyens d'accompagnement de l'ensemble des équipes, grâce à :

- la démarche Réflexe Prévention (sensibilisation et formation du personnel à la sécurité au travail) ;
- l'analyse des accidents au travail comme indicateur de performance ;
- l'évaluation médicale avant chaque recrutement (notamment aux États-Unis).

Enfin, les problématiques HSE sont prises en compte lors des *due diligence* d'acquisition de nouveaux sites.

Les informations relatives à la thématique HSE, sont présentées en page 30 et suivantes du rapport de développement durable.

Risques liés aux effets du changement climatique

Le groupe Virbac n'a pas identifié de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique à court terme.

Seules trois filiales sont aujourd'hui plus exposées dans leur activité aux effets du climat. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de l'Australie : de longues périodes de sécheresse ou a contrario d'inondations pourraient impacter la situation financière de leurs clients (principalement des éleveurs) entraînant des répercussions sur l'activité animale de production de ces filiales.

Risques juridiques

Virbac attache une importance toute particulière à la gestion des risques juridiques, compte tenu notamment de la complexification et de l'intensification de l'environnement concurrentiel et réglementaire et de la croissance du Groupe. La direction Juridique veille à la prévention et à la bonne gestion des risques juridiques en liaison avec les autres départements et les équipes opérationnelles du Groupe.

Risques liés au maintien des droits de propriété intellectuelle

Facteurs de risque

La réussite du Groupe repose en grande partie sur sa capacité à obtenir et à défendre efficacement ses droits de propriété intellectuelle et notamment ses dossiers d'enregistrement, ses formules, sa technologie et ses marques.

Le risque encouru par la société est double : celui de voir un concurrent attaquer ou utiliser ses droits de propriété intellectuelle, et celui d'être poursuivi en contrefaçon par des tiers détenteurs de droits.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée en priorité par deux départements travaillant en étroite collaboration.

Au sein du département R&D, la direction brevets a notamment pour rôle de :

- rédiger et déposer les demandes de brevets relatifs à des techniques ou des produits innovants ;
- assurer la veille de la concurrence afin de se prémunir d'une utilisation abusive des droits par un tiers ;
- analyser les brevets des tiers dès la phase de développement de nouveaux produits afin de ne pas exposer Virbac à une éventuelle situation de contrefaçon.

La direction Juridique, quant à elle, s'assure à l'échelle du Groupe du choix, de l'enregistrement et de la protection des différentes marques et noms de domaines déposés, s'oppose aux marques de tiers susceptibles d'être en contrefaçon avec les droits du Groupe et conduit tous les litiges relatifs à la propriété intellectuelle.

Risques liés à des changements réglementaires

Facteurs de risque

Le risque réglementaire relève de l'exposition de Virbac à des évolutions tant législatives que réglementaires, notamment celles concernant les politiques sanitaires. Tout changement des textes peut impacter les résultats et la situation financière du Groupe.

Virbac doit obtenir et conserver les autorisations de mise sur le marché nécessaires à la fabrication et la vente de ses produits. Compte tenu de l'implantation internationale du Groupe, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation antérieure ou le fait de ne pas obtenir une autorisation pour un nouveau produit peut avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels.

Il est important de noter que l'industrie pharmaceutique fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités et du public, ce qui génère le durcissement régulier des règles qui l'encadrent.

Dispositifs de gestion du risque

Chaque direction fonctionnelle et opérationnelle du Groupe a en charge la mise en place d'un dispositif de veille permanente de manière à identifier et anticiper toute modification réglementaire qui serait de nature à impacter les activités du Groupe.

Chaque direction peut, le cas échéant, être amenée à s'appuyer sur des experts locaux dans les pays où le groupe Virbac distribue ses produits.

La direction Groupe des Affaires réglementaires et publiques assure une veille continue sur l'évolution des réglementations pharmaceutiques auxquelles le Groupe est soumis.

Risques de litiges

Facteurs de risque

La société Virbac est implantée mondialement. Dans la conduite de ses activités, le Groupe est susceptible d'être impliqué dans des litiges, procédures judiciaires, arbitrales ou administratives et actions de groupe n'importe où dans le monde. Tous les litiges significatifs sont évalués et gérés systématiquement par la direction Juridique, assistée, si nécessaire, par des conseils externes.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe estime que les provisions constatées dans les comptes au titre de ces litiges sont suffisantes pour couvrir le risque financier encouru en cas de condamnation.

À la date du présent rapport annuel, et à notre connaissance, il n'existe pas de procédure judiciaire en cours ou dont Virbac serait menacée, pouvant entraîner des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques opérationnels

Par nature, les différentes activités du Groupe couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur du secteur l'expose à des risques opérationnels de natures variées. La direction des Opérations Industrielles et de l'Assurance Qualité Groupe ainsi que la direction Achats Groupe contribuent à la sécurisation des risques associés.

Risques de dépendance à l'égard des tiers pour l'approvisionnement ou la fabrication de certains produits

Facteurs de risque

La majorité des matières premières et des principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac est fournie par des tiers.

Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Mais il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Ces cas de *mono-sourcing* sont structurels et caractéristiques de l'industrie pharmaceutique.

Dispositifs de gestion du risque

La sélection des fournisseurs se fait suivant des critères rigoureux et dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référençant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte.

Quelle que soit la solution adoptée, le Groupe s'assure systématiquement en amont de la pérennité de la source.

Par ailleurs, Virbac actualise régulièrement la cartographie de ses principaux fournisseurs incluant une revue des contrats et une analyse des sources alternatives possibles.

Risques liés à la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information

Facteurs de risque

L'activité du Groupe repose, en partie, sur des systèmes d'information très intégrés. Une défaillance de ces systèmes pourrait impacter directement l'activité et les résultats de Virbac. D'autres facteurs de risques peuvent

être envisagés tels que l'intrusion, le piratage, le vol de connaissances, de savoir-faire ou d'informations confidentielles, l'arrêt d'un ou de plusieurs systèmes suite à une panne informatique, l'obsolescence d'une partie du système d'information (application, serveur...) ainsi que les évolutions réglementaires notamment en lien avec internet (licences et droits d'auteur, données personnelles, etc...).

Dispositifs de gestion du risque

La direction des Systèmes d'Information (DSI) s'assure de manière continue de la sécurité des systèmes et réseaux informatiques. Les domaines traités sont les suivants :

- l'organisation et la sécurité générale des systèmes d'information ;
- la sécurité physique (intrusion, accidents) ;
- les réseaux (locaux, distants, internet) ;
- la disponibilité des applications et des données.

La DSI met en place et actualise régulièrement l'ensemble des mesures visant à préserver la confidentialité des données, protéger les systèmes informatiques contre les intrusions et minimiser les risques d'interruption de service (procédures de back-up, de redondance et de sauvegarde des serveurs, plan de reprise d'activité...).

Par ailleurs, une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe.

Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par la direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier sa direction trésorerie et financement.

Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par la direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par les équipes locales sont également dirigées et suivies par la direction trésorerie et financement Groupe.

La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Risques de marché

Risques de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique du Groupe consiste à assurer la couverture du risque de change sur les transactions quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A31 des comptes consolidés.

Risques de taux

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat du Groupe peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe. L'exposition du Groupe au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A31 des comptes consolidés.

Risques de liquidité

■ Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Dans le cadre de sa revue spécifique du risque de liquidité, Le Groupe effectue régulièrement une revue détaillée de ses encours s'assurant ainsi du respect de son covenant financier (*covenant* de la dette).

Le ratio financier calculé au 31 décembre 2017 s'est élevé à 4,23 respectant ainsi le *covenant*, celui-ci ne devant pas excéder 4,75 (niveau assoupli pour 2017).

Pour 2018 et afin de se donner plus de flexibilité, Virbac a demandé et obtenu un assouplissement de la clause de respect du *covenant* financier de la part de ses partenaires bancaires. Le niveau qui sera mesuré au cours de cet exercice a fait l'objet d'un amendement et d'une révision à la hausse. Il devra à présent se situer en dessous de 5,0 à fin juin 2018 (contre 5,5 à fin Juin 2017) et en dessous de 4,25 à fin décembre 2018 (contre 4,75 à fin décembre 2017).

À compter de 2019, ils reviendront aux niveaux des engagements initiaux de 4,25 à fin juin et 3,75 à fin décembre.

Au regard de ses perspectives, la trésorerie et les ressources de financement de la société couvrent suffisamment ses besoins en trésorerie.

Autres risques financiers

Risques de fraude

■ Facteurs de risque

Le Groupe pourrait connaître des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter la réputation du Groupe.

■ Dispositifs de gestion du risque

Virbac s'attache à renforcer le contrôle interne et accorde une importance toute particulière à la sensibilisation de ses équipes à ces problématiques. Le Groupe et notamment les fonctions centrales donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, ces dernières sont intégrées dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Virbac s'inscrit dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Le Code de conduite Virbac marque notamment l'engagement du Groupe d'exercer ses activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que Virbac souhaite avoir avec ses partenaires.

Risques de crédit

■ Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficiaire ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A31 des comptes consolidés.

Risques de contrepartie

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A30 des comptes consolidés.

Comptabilité de couverture

■ Facteurs de risque

La comptabilité de couverture vise à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat. Pour pouvoir être pris en compte dans la comptabilité de couverture, les liens de couverture

doivent satisfaire plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de la mesure.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe ne procède qu'à des opérations de couverture destinées à couvrir des expositions réelles ou certaines, il ne crée donc pas de risque spéculatif.

En raison des contraintes de documentation des relations de couverture, le Groupe ne qualifie comptablement de couverture les instruments dérivés qu'il détient à la clôture que lorsque l'impact sur les comptes consolidés est réellement significatif et lorsque la relation de couverture peut être démontrée.

Assurances et couverture des risques

Politique générale de couverture

La politique d'assurance du Groupe s'appuie sur un dispositif de prévention et de couverture des risques propres aux activités de Virbac.

Virbac revoit régulièrement ses risques assurables et leur couverture financière en se faisant assister par un courtier international disposant d'un réseau intégré. Dans ce contexte, les contrats sont harmonisés au niveau du Groupe et la société mère apporte son aide et son soutien aux filiales dans le cadre de ses programmes internationaux d'assurance pour l'établissement des polices d'assurance locales.

Le courtier assure la coordination et le contrôle de ces émissions en relation avec ses correspondants locaux.

Les principaux risques assurables sont pris en compte par les polices d'assurance du Groupe avec un niveau de couverture que le Groupe estime adapté à sa situation en dehors d'événements d'ampleur tout à fait exceptionnelle.

Programmes d'assurance

Le programme d'assurance international dommages et pertes d'exploitation, ainsi que le programme international d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité civile produits couvrent la totalité du périmètre du Groupe.

Un programme d'assurance transport international, souscrit au niveau du Groupe, couvre la totalité des biens transportés à travers le monde sous la responsabilité de Virbac ou de ses filiales.

Pour tous ses programmes d'assurance, le Groupe fait appel à des assureurs de premier plan. Les garanties ont été définies en fonction du profil de risque du Groupe. Cette centralisation des risques permet, tout en réalisant une économie d'échelle, d'obtenir un niveau de protection au meilleur standard pour l'ensemble des entités du Groupe malgré des ressources locales inégales.

Les dommages aux biens, bâtiments et matériels sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf, prix d'achats ou de production pour les marchandises et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge brute.

Les principaux sites de production du Groupe font l'objet d'un programme de visites et de prévention par le département Études de Risques et Prévention de la compagnie d'assurance apériteur du programme dommages et pertes d'exploitation.

Le Groupe ne possède pas de société captive d'assurance ou de réassurance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport complet sur le développement durable (pages 8 à 63) présente les valeurs et règles de conduite du Groupe dans les domaines social, économique et environnemental. Ce rapport présente les informations liées au changement climatique, en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance.

PERSPECTIVES 2018

Compte tenu de la reprise commerciale plus lente que prévue aux États-Unis, et grâce à une performance que le Groupe prévoit globalement bonne sur les autres régions, le chiffre d'affaires à taux constants devrait se situer en 2018 en légère progression "low single digit" par rapport à 2017.

Pour l'ensemble de l'année, le Groupe anticipe un ratio de résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions sur chiffre d'affaires, à taux de change constants, en progression d'environ 0,5 point par rapport à 2017.

Sur le plan financier, le strict contrôle des capitaux engagés devrait permettre de poursuivre le désendettement qui devrait se situer autour de 30 millions € sur l'année. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe a renforcé ses liquidités par la mise en place d'une ligne de prêt moyen-long terme à hauteur de 90 millions \$. Cette nouvelle ligne vient compléter la ligne RCF (*Revolving credit facility*) de 420 millions € signée en 2015 avec le *pool* bancaire historique, les lignes bilatérales et le solde des prêts *Schuldschein*. En parallèle, afin de se donner plus de flexibilité, le Groupe a obtenu un assouplissement de son *covenant* financier (dette nette/*Ebitda*) auprès de ses banquiers pour 2018. Il se situe ainsi à 5,0 à fin juin 2018 versus 5,5 à fin juin 2017, et à 4,25 à fin décembre 2018 versus 4,75 à fin décembre 2017. À compter de 2019, il reviendra aux niveaux des engagements initiaux, à savoir, 4,25 à fin juin et 3,75 à fin décembre.

Virbac a levé l'option de prorogation de deux ans de l'échéance de son financement RCF (*Revolving credit facility*) de 420 millions € auprès de son *pool* bancaire, portant ainsi la maturité de ce financement à échéance courant 2022 (2020 avant prorogation).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le calendrier prévisionnel pour 2018 est le suivant :

- 16 janvier 2018 après la clôture de la bourse, communication du chiffre d'affaires annuel 2017 ;
- 14 mars 2018 après la clôture de la bourse, communication des résultats annuels 2017 ;
- 12 avril 2018 après la clôture de la bourse, communication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2018 ;
- 20 juin 2018, assemblée générale annuelle ;
- 17 juillet 2018 après la clôture de la bourse, communication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2018 ;
- 14 septembre 2018 après la clôture de la bourse, communication des résultats du premier semestre 2018 ;
- 11 octobre 2018 après la clôture de la bourse, communication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2018 ;
- 17 janvier 2019 après la clôture de la bourse, communication du chiffre d'affaires annuel 2018.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Au 31 décembre 2017

en k€	Deloitte					Novances - David & Associés Réseau Nexia				
	Commissariat aux comptes		Réseau		Total	Commissariat aux comptes		Réseau		Total
Émetteur	141,5	100%	-	-%	141,5	54,9	100%	-	-%	54,9
Filiales intégrées globalement	-	-%	776,5	100%	776,5	-	-%	22,9	100%	22,9
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés	141,5	85%	776,5	94%	918,0	54,9	100%	22,9	100%	77,8
Émetteur	25,3	100%	-	-%	25,3	-	-%	-	-%	-
Filiales intégrées globalement	-	-%	46,0	100%	46,0	-	-%	-	-%	-
Services autres que la certification des comptes	25,3	15%	46,0	6%	71,3	-	-%	-	-%	-
Total honoraires	166,8	100%	822,5	100%	989,3	54,9	100%	22,9	100%	77,8

Au 31 décembre 2016

en k€	Deloitte					Novances - David & Associés Réseau Nexia				
	Commissariat aux comptes		Réseau		Total	Commissariat aux comptes		Réseau		Total
Émetteur	143,5	100%	-	-%	143,5	54,1	100%	-	-%	54,1
Filiales intégrées globalement	-	-%	784,1	100%	784,1	-	-%	22,7	100%	22,7
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés	143,5	88%	784,1	94%	927,6	54,1	100%	22,7	100%	76,8
Émetteur	19,6	100%	-	-%	19,6	-	-%	-	-%	-
Filiales intégrées globalement	-	-%	47,7	100%	47,7	-	-%	-	-%	-
Services autres que la certification des comptes	19,6	12%	47,7	6%	67,3	-	-%	-	-%	-
Total honoraires	163,1	100%	831,8	100%	994,9	54,1	100%	22,7	100%	76,8

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Article L225-68 du Code de commerce

Le présent rapport a été soumis au comité d'audit, dont les recommandations ont été prises en compte, et a été adopté à l'unanimité par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 13 mars 2018.

Le contenu du présent rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation du Groupe réalisée essentiellement au travers d'une série d'entretiens avec le directoire de Virbac.

Le rapport fait référence aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré et consolidé par l'Afep et le Medef (Code Afep-Medef), lequel a été adopté par le conseil de surveillance comme code de référence. Le Code Afep-Medef est consultable sur Internet à l'adresse suivante : www.medef.com.

Conformément aux recommandations de l'AMF, un tableau de synthèse situé pages 108 et 109 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Préparation et organisation des travaux du conseil de surveillance

Missions et composition du conseil de surveillance

La société a choisi un mode de gouvernance dualiste à directoire et conseil de surveillance favorisant la distinction claire entre la direction de la société et la supervision de celle-ci.

Le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion du directoire. Il exerce ses pouvoirs de contrôle en se réunissant tous les trimestres afin d'examiner notamment les tableaux de bord d'activité et les comptes semestriels et annuels de la société et du Groupe qui lui sont présentés par le directoire. Il accomplit sa mission en s'informant au besoin auprès des commissaires aux comptes. Il étudie également plus particulièrement les projets de croissance externe à partir des analyses élaborées par le directoire.

Le conseil de surveillance est composé de six membres, dont trois membres indépendants, Philippe Capron, Olivier Bohuon et la société Galix Conseils représentée par Grita Loeb sack.

Le conseil de surveillance dans sa réunion du 13 mars 2018 a examiné les critères d'indépendance de ses trois membres selon les critères du Code Afep-Medef, à savoir :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le conseil de surveillance a noté que l'ancienneté du mandat de Philippe Capron a atteint douze ans depuis août 2016 mais considère que le critère d'ancienneté de plus de douze ans d'un membre du conseil de surveillance n'entraîne pas automatiquement la perte d'indépendance dudit membre du conseil de surveillance.

En effet, le conseil de surveillance considère :

- que l'ancienneté, même de plus de douze ans, peut permettre à un membre du conseil de surveillance de renforcer sa capacité à questionner le directoire et s'accompagner d'une plus grande indépendance d'esprit. C'est cette capacité qu'il est demandé au conseil de surveillance d'évaluer au cas par cas pour qualifier l'indépendance de ses membres ;
- qu'il est important que des membres du conseil de surveillance disposent d'une bonne connaissance du Groupe, avec le recul et un jugement éclairé sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et la possibilité de la mise en perspectives avec les décisions et actions entreprises dans le passé ;
- que les fonctions de dirigeants exercées par les membres du conseil de surveillance dans des sociétés, autres que Virbac, renforcent leur autorité et constituent une garantie de l'indépendance de leurs jugements.

Le conseil de surveillance a par ailleurs débattu de l'existence ou non de liens significatifs entre les membres considérés comme indépendants et la société ou l'une des sociétés du Groupe.

Le conseil de surveillance a constaté qu'aucun de ces membres n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec la société ou le Groupe et en particulier qu'aucun desdits membres n'est "client, fournisseur,

banquier d'affaires, banquier de financement" de la société ou du Groupe et qu'aucun de ces membres n'a noué d'intérêt particulier ou de liens privilégiés avec le Groupe ou ses dirigeants.

En conséquence, le conseil de surveillance a déclaré que les trois membres du conseil de surveillance précités remplissent l'ensemble des critères d'indépendance du Code Afep-Medef, à l'exception de celui de l'ancienneté, mais a décidé de ne pas retenir le critère de plus de douze ans d'ancienneté comme critère faisant perdre automatiquement la qualité d'indépendance de Philippe Capron, et a donc confirmé l'indépendance des trois membres précités.

Le conseil de surveillance est composé à égalité de trois femmes, dont la présidente, et de trois hommes. Les membres du conseil de surveillance ont des compétences diverses, liées à leur expérience professionnelle. L'âge de ses membres varie entre 24 et 59 ans. Cinq membres du conseil de surveillance ont la nationalité française, un membre du conseil de surveillance est de nationalité allemande.

La politique du conseil de surveillance en matière de diversité de sa composition consiste à se donner pour objectif de maintenir le niveau actuel de diversité, notamment en ce qui concerne les compétences de ses membres.

Il est enfin précisé qu'aucun membre du conseil de surveillance ne cumule son mandat avec un contrat de travail dans le groupe Virbac.

Les mandats exercés par les membres du conseil de surveillance figurent en pages 110 et 111 du rapport annuel.

Réunions du conseil de surveillance

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance. Les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des membres du conseil et correspondant aux sujets à l'ordre du jour des réunions sont communiqués, par envoi express, dans les meilleurs délais préalablement à la séance. Les réunions du conseil de surveillance se déroulent en principe au siège social de Virbac. La présidente du conseil de surveillance dirige les débats. En cas d'impossibilité de la présidente et conformément à la loi, le vice-président exerce les pouvoirs de la présidente. Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et sont soumis à l'approbation des membres du conseil lors de la réunion suivante. Conformément aux statuts, le conseil de surveillance se réunit au moins une fois chaque trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni quatre fois. Tous les membres du conseil de surveillance ont assisté à toutes les réunions du conseil. Les membres du conseil de surveillance se sont en outre réunis plusieurs fois au cours de l'année pour des sessions informelles de travail et de réflexion. Au cours des réunions de l'exercice 2017, le conseil de surveillance a notamment examiné les comptes annuels et semestriels, les chiffres d'affaires trimestriels, le budget, les rapports du directoire relatifs à l'activité du Groupe, ses résultats, ses évolutions et perspectives ainsi que l'évolution de l'activité de chacune des grandes fonctions du Groupe, les orientations, les plans stratégiques et les projets d'acquisitions. En fonction de la teneur des réunions, tout ou partie des membres du directoire étaient présents, ainsi que d'une manière *ad hoc* des directeurs de zone ou des directeurs fonctionnels du Groupe.

Règlement intérieur du conseil de surveillance et modalités de fonctionnement

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 13 mars 2009, a approuvé son règlement intérieur qui précise sa composition, ses modalités de fonctionnement, ses missions, les modalités d'information du conseil ainsi que la composition, le fonctionnement et les missions des comités spécialisés.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance ne prévoit pas de cas d'autorisation préalable spécifique par le conseil de surveillance s'agissant des décisions prises par le directoire. La société a en effet jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part.

La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance et, de manière générale, toute opération stratégique majeure.

En décembre 2015, le conseil de surveillance a procédé à un examen formalisé de son évaluation, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, qui prévoit un tel examen tous les trois ans. Un questionnaire d'évaluation a été adressé préalablement à la réunion à chaque membre du conseil de surveillance. Lors d'une réunion spécifique les membres du conseil de surveillance ont commenté leurs réponses en exerçant leur liberté de jugement.

Il ressort de l'évaluation que la composition, le fonctionnement, l'assiduité et la contribution de chaque membre sont tout à fait satisfaisants. Le conseil de surveillance s'inscrit dans la durée, ce qui favorise le dialogue et la confiance au sein du conseil et avec le directoire.

Le conseil de surveillance a formulé des recommandations et suggestions afin d'améliorer son fonctionnement et son information.

Comités spécialisés

■ Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est présidé par la présidente du conseil de surveillance. La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.

Le comité des rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'année 2017.

Tous les membres du comité des rémunérations ont assisté à ces réunions.

Lors de cette réunion, les sujets traités ont été :

- l'examen de la performance 2016 des membres du directoire au titre de leur rémunération variable ;
- la rémunération 2017 des membres du directoire ;
- la revue des rémunérations des principaux dirigeants du Groupe ;
- les conditions financières relatives au mandat du nouveau président du directoire à compter du 20 décembre 2017 ainsi que les autres conditions relatives à son exercice et à sa terminaison.

■ Comité d'audit

Le comité d'audit, présidé par Philippe Capron, un membre indépendant du conseil de surveillance, s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2017 en présence du président du directoire, du directeur des Affaires Financières et également en présence des commissaires aux comptes. Tous les membres du comité d'audit ont assisté à l'ensemble des réunions.

À l'échéance du mandat des commissaires aux comptes, le comité d'audit, en coordination avec la direction des Affaires Financières émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au conseil de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014.

Afin de ne pas allonger les délais entre l'arrêté des comptes par le directoire et le contrôle exercé par le conseil de surveillance, et en raison du lieu du siège social de la société situé près de Nice, la réunion du comité d'audit relative à l'examen des comptes se tient la veille de la réunion du conseil de surveillance pour l'arrêté des comptes annuels et le même jour pour les comptes semestriels. Cependant, les documents relatifs aux comptes, en ce compris un document de synthèse préparé par les commissaires aux comptes et les éventuels commentaires qu'ils ont à formuler, sont systématiquement transmis aux membres du comité d'audit, ainsi qu'aux autres membres du conseil de surveillance, plusieurs jours avant la tenue de la réunion du comité d'audit.

Le comité d'audit bénéficie d'une présentation régulière du directeur de la Gestion des Risques sur l'exposition aux risques. Les engagements hors bilan significatifs sont portés, le cas échéant, à la connaissance du comité. Le comité d'audit a également la faculté de recourir à des experts extérieurs.

Au cours de l'année 2017, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2016 et les comptes semestriels 2017.

Il a procédé à la validation des informations financières et s'est prononcé sur le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice qui lui ont été soumises, soit par les commissaires aux comptes, soit par les membres du directoire. Il a également pris acte des dispositions prises par le directoire pour s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne, identifier les risques et mettre en place les dispositifs jugés nécessaires pour en assurer la maîtrise.

■ Absence de comité de sélection ou de nomination

Le conseil de surveillance n'a pas jugé utile de créer un comité de sélection ou de nomination. Cette décision est justifiée par les considérations suivantes :

- la taille de la société et la stabilité de ses organes de direction ;
- la taille réduite du conseil de surveillance ;
- le souhait de l'ensemble des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.

Préparation et organisation des travaux du directoire

Composition du directoire

Depuis le 20 décembre 2017 le directoire est composé de quatre membres. Le conseil de surveillance du 20 décembre 2017 a renouvelé les mandats de tous les membres du directoire, à l'exception de celui d'Éric Marée, qui a fait valoir son droit de partir à la retraite. Le renouvellement a été effectué pour une nouvelle durée de trois ans. Sébastien Huron a en outre été nommé nouveau président du directoire en remplacement d'Éric Marée.

Le conseil de surveillance a approuvé la nouvelle répartition entre les membres du directoire des fonctions et missions comme suit :

- Sébastien Huron assume la présidence du directoire et supervise les opérations marketing et commerciales monde, les ressources humaines, la communication, la fonction HSE et le *board office*.
- Christian Karst est responsable pharmaceutique, il assume les fonctions de directeur général et est également directeur du Développement. Il supervise l'innovation, l'industriel et l'assurance qualité, le business development, le *Corporate Sourcing*, les affaires publiques et la fonction CreA.
- Habib Ramdani est directeur des Affaires Financières et il est responsable de la politique financière du Groupe. Il supervise les fonctions finance, juridique, systèmes d'information et gestion des risques.
- Jean-Pierre Dick est directeur chargé des projets spéciaux. Il assure la communication et le développement de la notoriété de Virbac à travers les actions de la Fondation d'Entreprise Virbac, dont il est le président.

Réunions du directoire

Les membres du directoire se réunissent, conformément à la loi, afin de rendre compte chaque trimestre au conseil de surveillance ainsi que chaque fois que la marche des affaires le justifie. Au cours de l'année 2017, le directoire s'est réuni dix fois de manière formelle.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées sont présidées par la présidente du conseil de surveillance. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires consistent en la possibilité d'approuver ou de rejeter les comptes sociaux et les comptes consolidés, de fixer la répartition des bénéfices, la distribution d'un dividende, de nommer ou révoquer les membres du conseil de surveillance, de désigner les commissaires aux comptes. L'Assemblée générale ordinaire dispose, également, d'un droit de vote sur les rémunérations du président et des membres du directoire. Les décisions de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre des décisions telles que modifier les statuts, autoriser des opérations financières qui sont de nature à modifier le capital social, approuver ou rejeter des fusions ou des scissions, consentir ou rejeter des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou des plans d'attributions d'actions de performance. Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité et également par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou bien de voter par correspondance. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Conformément à la loi, le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leurs comptes titres.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, et qui est annexée soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES EXCEPTIONS FAITES AUX RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF

Recommandations du Code Afep-Medef (Le "Code")	Pratiques de la société et justifications	Référence
<p>Règlement intérieur du conseil de surveillance (article 3.2 du Code) Le règlement intérieur du conseil d'administration doit préciser les cas d'approbation préalable par le conseil d'administration</p>	<p>La société a jugé souhaitable de se limiter aux cas d'autorisation préalable expressément prévus par la loi, étant rappelé que le rôle du conseil de surveillance est de superviser la gestion du directoire sans y prendre part. La pratique de la société consiste néanmoins à soumettre toute opération d'acquisition ou de cession significative à l'approbation du conseil de surveillance, et de manière générale, toute opération stratégique majeure.</p>	page 105
<p>Membre du conseil de surveillance qualifié d'indépendant (article 8.5.6 du Code) La perte de la qualité (d'administrateur) indépendant intervient à la date des douze ans</p>	<p>L'ancienneté du mandat de Philippe Capron a atteint douze ans depuis août 2016. Le conseil de surveillance considère que le critère d'ancienneté de plus de douze ans d'un membre du conseil de surveillance n'entraîne pas automatiquement la perte d'indépendance dudit membre du conseil de surveillance. En effet, le conseil de surveillance considère :</p> <ul style="list-style-type: none"> · que l'ancienneté, même de plus de douze ans, peut permettre à un membre du conseil de surveillance de renforcer sa capacité à questionner le directoire et peut s'accompagner d'une plus grande indépendance d'esprit. C'est cette capacité qu'il est demandé au conseil de surveillance d'évaluer au cas par cas pour qualifier l'indépendance de ses membres, étant précisé : · qu'il est important que des membres du conseil de surveillance disposent d'une bonne connaissance du Groupe, avec le recul et un jugement éclairé sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et la possibilité de la mise en perspectives avec les décisions et actions entreprises dans le passé ; · que les fonctions de dirigeants exercées par les membres du conseil de surveillance dans des sociétés, autres que Virbac, renforcent leur autorité et constituent une garantie de l'indépendance de leurs jugements. 	page 104
<p>Création d'un comité de nominations (article 16 du Code)</p>	<p>La société n'a pas retenu cette recommandation en raison, d'une part, de la taille de la société et de la stabilité de ses organes de direction, et d'autre part, du souhait de l'ensemble des membres du conseil de surveillance de s'impliquer directement dans la définition de la composition des instances dirigeantes.</p>	page 106
<p>Comité de rémunération présidé par un membre indépendant (article 17.1 du Code)</p>	<p>La société a jugé préférable que le comité des rémunérations soit présidé par un membre du conseil de surveillance qui représente l'actionnaire majoritaire familial. Il est à noter qu'en raison de la dissociation entre le directoire et le conseil de surveillance, le comité agit de manière indépendante par rapport aux dirigeants mandataires sociaux dont la rémunération fait l'objet de ses délibérations.</p>	page 105
<p>Jetons de présence du conseil de surveillance (article 20.1 du Code) Règles de répartition des jetons de présence : la rémunération doit comporter une part variable prépondérante</p>	<p>La société n'a pas retenu cette recommandation. En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société de lier le versement des jetons de présence de manière prépondérante à la présence des membres du conseil de surveillance aux réunions de celui-ci, dès lors que l'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance qui se tiennent sur une journée entière ainsi que le taux de participation élevé de ses membres permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe des jetons de présence. À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.</p>	page 113

<p>Actions de performance (article 24.3.3 du Code)</p> <p>1. Définir le pourcentage d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en fonction de la situation de chaque société (taille, secteur d'activité ...)</p> <p>2. Lier l'acquisition des actions de performance à des conditions de performance à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives</p>	<p>1. Les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions de grands groupes pharmaceutiques cotés.</p> <p>2. Il est précisé que les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions sont mesurées par rapport au résultat opérationnel consolidé et à l'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices, mais la performance n'est pas évaluée périodiquement pendant la durée du plan, tel que préconisé par le Code.</p>	<p>page 114</p>
<p>Indemnités de départ (article 24.5.1 du Code)</p> <p>Durée de la période de référence pour l'appréciation des conditions de performance</p>	<p>La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).</p>	<p>page 116</p>
<p>Indemnité de non-concurrence (article 23.5 du Code)</p> <p>L'indemnité de non-concurrence ne doit pas excéder un plafond de deux ans de rémunération (fixe+variable annuelle). Lorsqu'une indemnité de départ est en outre versée, le cumul des deux indemnités ne peut dépasser ce plafond.</p>	<p>La somme de l'indemnité de non-concurrence et de l'indemnité de départ du président du directoire dépasse le plafond de deux années de rémunération fixe et variable prévu par le Code.</p> <p>L'indemnité de non-concurrence a été conclue en contrepartie de l'engagement de non-concurrence du président du directoire qui vise à éviter qu'il quitte la société pour rejoindre un groupe concurrent. Le montant de l'indemnité de non-concurrence a été déterminé afin de prendre en compte la contrainte qu'elle représente, compte tenu de l'âge de son président.</p>	<p>page 116</p>
<p>Retraite supplémentaire (article 23.2.6 du Code)</p> <p>Le groupe des bénéficiaires potentiels doit être sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux</p>	<p>La société n'a pas retenu cette recommandation. La politique de Virbac consiste à accorder une retraite supplémentaire aux seuls membres du directoire, pour trois raisons : d'une part, la retraite supplémentaire ainsi accordée est d'une ampleur maîtrisée et sujette au respect par les éventuels bénéficiaires de plusieurs conditions ; d'autre part, un élargissement de la catégorie de bénéficiaires n'est pas jugé souhaitable en raison du poids croissant de la fiscalité dans ce dispositif ; enfin, Virbac a mis en place une politique sociale d'un bon niveau au profit de l'ensemble de ses salariés en termes de prévoyance, d'intéressement et d'épargne (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, abondement...). Par ailleurs, la société va au-delà des recommandations du Code en ce qui concerne l'augmentation des droits potentiels puisque ceux-ci ne représentent qu'un pourcentage limité de la rémunération du bénéficiaire y compris la part variable.</p>	<p>page 115</p>

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conseil de surveillance

Il est constitué de six membres dont trois membres indépendants (conformément aux critères du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef décrits dans le rapport de la présidente du conseil de surveillance) : Philippe Capron, Olivier Bohuon et la société Galix Conseils représentée par Grita Loeb sack.

Marie-Hélène Dick

Présidente du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 1998.

Échéance du mandat en cours : 2019.

Âgée de 53 ans, docteur vétérinaire et diplômée d'un MBA HEC, Marie-Hélène Dick a été nommée présidente du conseil de surveillance de Virbac en avril 2006.

Autres mandats également exercés :

- présidente et directeur général de la société Okelen, SA (France) ;
- représentant permanent de la société Okelen qui préside la société Panmedica, SAS (France) ;
- présidente du conseil d'administration de la société Panpharma, SA (France) ;
- gérante associée de la société civile immobilière Ilouet (France) ;
- directeur de la société Panpharma Australia Pty Limited (Australie) ;
- directeur de la société Panpharma UK Limited (Royaume-Uni) ;
- co-gérante de la société civile immobilière Samakeur MH (France) ;
- gérante de la société civile Investec (France).

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 1 635.

Pierre Madelpuech

Membre du conseil de surveillance de Virbac et vice-président, nommé par cooptation par le conseil de surveillance du 5 septembre 2017 en remplacement de la société Asergi, démissionnaire.

Représentant permanent de la société Asergi, membre du conseil de surveillance de Virbac jusqu'au 5 septembre 2017.

De nationalité française.

Date de première nomination : 1995 (à titre personnel) et 2005 (en qualité de représentant permanent de la société Asergi).

Échéance du mandat en cours : 2018.

Âgé de 57 ans, Pierre Madelpuech est ingénieur Ensam et diplômé d'un MBA HEC.

Autres mandats également exercés :

- gérant de la société Asergi, SARL (France) ;
- administrateur de la société Panpharma, SA (France) ;
- administrateur de la société Okelen, SA (France) ;
- directeur général de la société Panmedica, SAS (France) ;
- gérant de la société Arteis Développement, SARL (France) ;
- directeur général de la société RPG, SAS (France) ;
- gérant associé de la société civile immobilière Igrésa (France) ;
- gérant de la société Art'Pro, SARL (France) ;
- gérant de la société Crearef, SARL (France) ;
- gérant de la société Crea Négoce, SARL (France) ;
- gérant de la société Color'I, SARL (France) ;
- gérant de la société civile P2LM (France) ;
- président de la société Fra Angelico, SASU (France).

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 40.

Jeanine Dick

Membre du conseil de surveillance de Virbac et vice-présidente jusqu'au 5 septembre 2017, date de sa démission.

De nationalité française.

Date de première nomination : 1992.

Âgée de 81 ans, veuve du fondateur Pierre-Richard Dick, Jeanine Dick a été de nombreuses années présidente du conseil de surveillance de Virbac.

Autre mandat également exercé : néant

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 8 020.

Solène Madelpuech

Membre du conseil de surveillance de Virbac, nommée par cooptation par le conseil de surveillance du 5 septembre 2017 en remplacement de Jeanine Dick, démissionnaire.

De nationalité française.

Agée de 24 ans, diplômée du bachelor en Business et Management de la Warwick Business School et d'un master en Management de la London Business School.

Autre mandat également exercé :

- co-gérante de la société civile immobilière Samakeur MH (France) ;
- Membre du conseil de surveillance de la société civile Investec (France).

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 10.

Philippe Capron

Membre du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 2004.

Échéance du mandat en cours : 2019.

Âgé de 59 ans, diplômé d'HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Philippe Capron est ancien élève de l'Ena et a été inspecteur des finances.

Autres mandats exercés dans le Groupe Veolia :

- administrateur de Transdev Group (France) ;
- administrateur de Veolia Energie International (France) ;
- administrateur représentant des membres fondateurs de la Fondation d'Entreprise Veolia Environnement (France) ;
- président du conseil d'administration de Veolia Environnement Services RE (France) ;
- membre du conseil de surveillance de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (France) ;
- administrateur de l'Institut Veolia (France) ;
- administrateur de Veolia Environnement UK Ltd (Royaume-Uni) ;
- président du conseil d'administration de Veolia North America Inc (États-Unis) ;
- directeur général adjoint de Veolia Environnement (France) ;
- administrateur de Econocom Group SA/NV (Belgique).

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 442.

Olivier Bohuon

Membre du conseil de surveillance de Virbac.

De nationalité française.

Date de première nomination : 2011.

Échéance du mandat en cours : 2020.

Âgé de 57 ans, docteur en pharmacie et diplômé d'un MBA HEC, Olivier Bohuon est membre de l'Académie nationale de pharmacie et de l'Académie des technologies.

Autres mandats également exercés :

- administrateur de la société Smith&Nephew Plc (Royaume-Uni) ;
- administrateur de la société HealthCare Promise Investments partners SA (Luxembourg) ;
- administrateur de la société Shire PLC (Irlande).

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 45.

Grita Loeb sack

Représentant permanent de la société Galix Conseils, nommée par cooptation par le conseil de surveillance du 20 décembre 2017 à la suite de sa démission à titre personnel.

Membre du conseil de surveillance de Virbac jusqu'au 20 décembre 2017, date de sa démission.

De nationalité allemande.

Date de première nomination : 2014.

Échéance du mandat en cours : 2018

Agée de 47 ans, diplômée de la London School of Economics et d'un MBA à l'INSEAD.

Autres mandats exercés :

- administrateur de la société Kicks Kosmetikkedjan AB (Suède) ;

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 0.

Censeur

Société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda, censeur, nommée par cooptation par le conseil de surveillance du 20 décembre 2017 en remplacement de la société XYZ, démissionnaire.

La Société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda est représentée par Xavier Yon, âgé de 77 ans, diplômé de la Faculté des Sciences de Paris et de la Harvard Business School, anciennement président-directeur général des Laboratoires Galderma, lequel a été membre du conseil de surveillance, soit à titre personnel, soit en qualité de représentant légal de la société XYZ depuis 2004 jusqu'à fin 2013.

Échéance du mandat en cours : 2017.

Politique d'échelonnement des mandats des membres du conseil de surveillance

Depuis 2014 un échelonnement des mandats de ses membres a été organisé afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef.

Directoire

Éric Marée

Président du directoire de Virbac jusqu'au 20 décembre 2017 date de son départ à la retraite.

Âgé de 65 ans, diplômé d'HEC et d'un MBA de l'université de Cornell, Éric Marée a rejoint Virbac en octobre 1999 et a assuré depuis décembre de la même année la présidence du directoire.

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac jusqu'à son départ du Groupe le 20 décembre 2017 :

- président de la société Interlab, SAS (France) ;
- président de la société Virbac Corporation (États-Unis) ;
- administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni).

Nombre de titres détenus au 20 décembre 2017 : 9 460.

Sébastien Huron

Président du directoire de Virbac depuis le 20 décembre 2017.

Âgé de 47 ans, vétérinaire de formation, Sébastien Huron a rejoint le groupe Virbac en 2006. Il est membre du directoire depuis décembre 2012.

- gérant de la société civile immobilière P.A.T.H. (France).

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :

- président de la société Bio Vêto Test, SAS (France) ;
- administrateur de la société Virbac Corporation (États-Unis) ;
- président de la société Virbac Hellas S.A. (Grèce) ;
- président de la société Animedica S.A. (Grèce) ;
- administrateur de la société Virbac Animal Health India Private Limited (India) ;
- administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili).

Échéance du mandat en cours : décembre 2020.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 945.

Christian Karst

Membre du directoire de Virbac.

Âgé de 59 ans, docteur vétérinaire, Christian Karst a rejoint Virbac en 1984. Il est membre du directoire depuis décembre 1996 et directeur général depuis le 9 septembre 2013.

Autre mandat également exercé :

- gérant de la société civile immobilière Karst (France).

Autres mandats également exercés dans des sociétés filiales de la société Virbac :

- administrateur de la société Virbac Limited (Royaume-Uni) ;
- administrateur de la société Holding Salud Animal S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Bioanimal Corp. S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Productos Quimicos Ehlinger S.A. (Chili) ;
- administrateur de la société Asia Pharma Limited (Hong-Kong).

Échéance du mandat en cours : décembre 2020.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 5 825.

Habib Ramdani

Membre du directoire de Virbac.

Âgé de 42 ans, Habib Ramdani, diplômé de l'École Centrale de Paris, a été nommé en qualité de directeur adjoint des Affaires Financières en date du 1^{er} février 2016, puis en qualité de directeur des Affaires Financières le 1^{er} avril 2016.

Autres mandats également exercés :

- administrateur de la société Asia Pharma Limited (Hong Kong) ;
- président de la société Interlab, SAS (France) depuis fin décembre 2017 ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Chile Spa (Chili) ;
- représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Patagonia Limitada (Chili).

Échéance du mandat en cours : décembre 2020.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : néant.

Jean-Pierre Dick

Membre du directoire de Virbac.

Âgé de 52 ans, Jean-Pierre Dick est docteur vétérinaire et diplômé d'un MBA HEC. Il est membre du directoire depuis décembre 1996.

Autres mandats également exercés :

- président de la Fondation d'Entreprise Virbac (France) ;
- gérant de la société Absolute Dreamer SARL + (France) ;
- co-gérant de la société civile immobilière Terre du Large (France) ;
- gérant de la société civile immobilière Samakeur JP (France).

Échéance du mandat en cours : décembre 2020.

Nombre de titres détenus au 31 décembre 2017 : 880.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Politique de versement des jetons de présence aux membres du conseil de surveillance

Selon le Code Afep-Medef, le mode de répartition des jetons de présence doit tenir compte de la participation effective des administrateurs au conseil et dans les comités, et comporter une part variable prépondérante.

La société ne juge pas nécessaire d'appliquer cette recommandation du Code Afep-Medef. En effet, il n'apparaît pas souhaitable à la société de lier le versement des jetons de présence de manière prépondérante à la présence des membres du conseil de surveillance aux réunions de celui-ci, dès lors que l'implication des membres du conseil de surveillance dans les activités de supervision de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil de surveillance. La durée des réunions du conseil de surveillance, qui se tiennent sur une journée entière, ainsi que le taux de participation élevé de ses membres, permettent d'affirmer que l'assiduité des membres du conseil de surveillance peut être garantie sans recours à un mécanisme de répartition complexe des jetons de présence. À titre d'information, il est précisé que le conseil de surveillance a décidé d'allouer une rémunération plus importante à Philippe Capron au titre de ses fonctions de président du comité d'audit.

Un tableau de synthèse situé pages 108 et 109 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 les éléments de cette politique de rémunération seront soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

Jetons de présence et autres rémunérations dus aux membres du conseil de surveillance et au censeur

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence et autres rémunérations dus aux membres du conseil de surveillance conformément aux recommandations de l'Afep-Medef.

en €	Montants dus au titre de l'exercice 2017		Montants dus au titre de l'exercice 2016	
	Rémunération	Jetons de présence	Rémunération	Jetons de présence
Marie-Hélène Dick	95 000	21 000	95 000	21 000
Jeanine Dick	-	4 000	-	12 000
Pierre Madelpuech	-	6 000	-	21 000
Philippe Capron	-	24 000	-	24 000
Olivier Bohuon	-	21 000	-	21 000
Société Asergi	-	6 000	-	-
Grita Loeb sack	-	21 000	-	21 000
Solène Madelpuech	-	17 000	-	-
Censeur, Société XYC représentée par Xavier Yon	-	21 000	-	21 000
Total	95 000	141 000	95 000	141 000

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Politique des rémunérations accordées aux membres du directoire

Le conseil de surveillance au travers de son comité des rémunérations établit la politique des rémunérations accordées aux membres du directoire, en se référant aux recommandations du Code Afep-Medef en vigueur.

Le conseil de surveillance s'assure que les rémunérations soient exhaustives, équilibrées entre leurs différents éléments, cohérentes et intelligibles dans leurs règles.

Le conseil de surveillance veille également à ce que les rémunérations soient alignées avec les pratiques du marché et les intérêts des actionnaires, tout en prenant en compte la réalité des missions effectuées et l'intérêt social de l'entreprise.

Il est précisé que conformément aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 l'ensemble des éléments de la politique de rémunération des membres du directoire seront soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du directoire est le reflet des responsabilités, de l'expérience et des missions confiées. Elle évolue annuellement. L'évolution annuelle est modérée et respecte le principe de cohérence prévu par le Code Afep-Medef.

Rémunération variable

Chaque membre du directoire a une cible de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe et qui est en cohérence avec les pratiques de rémunération de l'entreprise.

Le conseil définit les critères permettant de déterminer la rémunération variable des membres du directoire ainsi que les objectifs à atteindre. Il s'assure que les critères et les objectifs soient alignés avec les enjeux stratégiques et les priorités annuelles de Virbac. Il privilégie les critères quantitatifs aux critères qualitatifs qui, lorsqu'ils existent, sous-tendent une part limitée de la rémunération variable. Enfin le conseil de surveillance est attentif à ce que les critères soient intelligibles et simples.

Ainsi les principaux critères financiers retenus par le conseil de surveillance sont :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe ;
- croissance du résultat opérationnel courant Groupe ;
- évolution d'indicateurs de liquidité (i.e. maîtrise des stocks).

Le montant attribuable à chaque membre du directoire au titre d'un exercice donné, sera fonction de l'atteinte des objectifs de l'exercice qui seront définis par le conseil de surveillance qui se tient chaque année au mois de mars de cet exercice, après avis du comité des rémunérations.

Le niveau d'atteinte des objectifs au titre d'un exercice donné sera déterminé a posteriori par décision du conseil de surveillance après avis du comité des rémunérations, et sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de ce même exercice.

Rémunérations de long terme

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, a consenti depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et de ses filiales une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance. Ces mécanismes de rémunération ont pour objectif d'inciter les dirigeants à inscrire leur action dans le long terme mais aussi de fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires.

Le conseil de surveillance, au travers d'une résolution, donne autorisation au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance tout en en fixant le cadre général. Le conseil de surveillance limite ainsi le nombre total d'actions de performance pouvant être attribuées aux employés et également aux membres du directoire.

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, détermine les dirigeants bénéficiaires et le nombre d'actions de performance à distribuer, en s'assurant qu'elles représentent une attribution proportionnée à la partie fixe et variable. Le directoire reste attentif à ce que les attributions soient soumises à la réalisation d'objectifs alignés avec les enjeux stratégiques de l'entreprise.

Les modalités relatives à la période de conservation pour les dirigeants sont les suivantes : 35% des actions acquises par le président du directoire et 25% pour les autres mandataires sociaux ne pourront pas être cédées tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe. Cette contrainte sera néanmoins levée dans le cas où les mandataires sociaux auront constitué un portefeuille d'actions Virbac représentant deux années de rémunération annuelle cible (salaire brut et bonus cible), à l'exception du président pour qui ce montant est fixé à trois années de rémunération cible.

Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance. Les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions de grands groupes pharmaceutiques cotés.

Les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions de performance sont ainsi mesurées par rapport à des objectifs internes de résultat opérationnel consolidé et d'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices, mais la performance n'est pas évaluée périodiquement pendant la durée du plan, tel que préconisé par le Code.

Si l'objectif est atteint, l'intégralité des actions prévues est acquise. Dans le cas où il n'est pas atteint, mais où le critère de performance est au moins égal à 95%, la moitié des actions prévues est acquise. La deuxième moitié des actions prévues est acquise au prorata du pourcentage de réalisation de l'objectif entre 95% et 100%. Pour certains plans, si l'objectif n'est pas atteint à 95% à la fin de la deuxième année mais est au moins atteint à 80% à la fin de la troisième année, la moitié des actions prévues est acquise.

Les explications des exceptions faites aux recommandations du code Afep-Medef sur les actions de performance qui n'ont pas été retenues par la société figurent dans un tableau situé pages 108 et 109 du rapport.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, certains membres du directoire bénéficient des avantages ci-dessous.

Véhicule de fonction :

Les membres du directoire bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité de rémunération.

Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite :

Les membres du directoire et le président du directoire bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC) selon les conditions définies par le conseil de surveillance.

Les autres membres du directoire bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

Régime d'assurance retraite supplémentaire des membres du Directoire

Les membres du directoire et le président du directoire bénéficient d'un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf ans en tant que membre du directoire ou 15 ans pour une prestation de 22% du traitement de référence) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

La période de référence correspond aux cinq années qui précèdent les 60 ans du dirigeant.

Le conseil de surveillance ne souhaite pas appliquer une des recommandations du Code Afep-Medef concernant le régime des retraites supplémentaires, qui prévoit que le groupe des bénéficiaires doit être sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux. La politique de Virbac consiste à accorder une retraite supplémentaire aux seuls membres du directoire, pour trois raisons :

- d'une part, la retraite supplémentaire ainsi accordée est d'une ampleur maîtrisée et sujette au respect par les éventuels bénéficiaires de plusieurs conditions ;
- d'autre part, un élargissement de la catégorie de bénéficiaires n'est pas jugé souhaitable en raison du poids croissant de la fiscalité dans ce dispositif ;
- enfin, Virbac a mis en place une politique sociale d'un bon niveau au profit de l'ensemble de ses salariés en termes de prévoyance, d'intéressement et d'épargne (plan d'épargne entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, abondement...).

Par ailleurs, la société va au-delà des recommandations du Code en ce qui concerne le montant et l'augmentation des droits potentiels puisque les droits potentiels représentent 12,5% du traitement de référence pour une ancienneté comprise entre 10 et 30 ans et sont limités à 22% pour une ancienneté supérieure à 30 ans.

Le conseil de surveillance du 20 décembre 2017 a renouvelé les mandats de tous les membres du directoire (à l'exception du mandat d'Éric Marée qui a fait valoir ses droits de partir à la retraite), pour une nouvelle durée de trois ans et a nommé Sébastien Huron, nouveau président du directoire en remplacement d'Éric Marée.

Conformément à la loi, le conseil de surveillance, dans ses réunions des 20 décembre 2017 et 13 mars 2018, a renouvelé les engagements pris par la société pour l'année 2018 dans le cadre du plan de retraite supplémentaire à prestations définies en faveur des membres du directoire et a déterminé les conditions de performance requises.

L'acquisition des droits au titre de l'année sera basé sur les rémunérations brutes fixes et variables sous réserve d'un ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7% pour l'exercice en cause.

Une résolution spécifique pour chaque membre du directoire, sera présentée à la prochaine assemblée générale des actionnaires, afin de renouveler les engagements relatifs au plan de retraite à prestations définies, pris en leur faveur par la société pour l'année 2018.

Indemnités de départ contraint

Le nouveau président du directoire et le directeur général bénéficient d'engagements pris par la société à leur bénéfice en cas de cessation de leurs fonctions.

Le conseil de surveillance dans ses réunions des 20 décembre 2017 et 13 mars 2018 a consenti au nouveau président du directoire, et renouvelé au bénéfice du directeur général, les engagements pris par la société en cas de cessation de leurs fonctions (indemnités de départ) de président du directoire ou de directeur général. Le conseil de surveillance a également déterminé les conditions de performance requises pour le versement de ces indemnités.

Il est précisé que :

- les engagements pris par la société en cas de cessation de fonction de ses dirigeants reprennent les mêmes conditions que celles renouvelées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 13 mars 2015 et approuvés par l'assemblée générale du 24 juin 2015 à savoir : les indemnités de départ ne pourront être versées qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elles ne seront pas dues en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave des mandataires sociaux concernés ;
- la réalisation des conditions de performance requises pour le paiement des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres ou quatre semestres, suivant les cas, précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).

Une résolution spécifique pour chacun des bénéficiaires, sera présentée à la prochaine assemblée générale des actionnaires, afin de renouveler les engagements relatifs au plan de retraite à prestations définies, pris pour l'année 2018, en leur faveur par la société.

Indemnités de non-concurrence

Le conseil de surveillance, sur proposition du comité des rémunérations, a demandé au nouveau président du directoire un engagement de non-concurrence en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non concurrence est prévue.

Un tableau de synthèse situé pages 108 et 109 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

Projet de résolutions relatives à la politique de rémunération soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires

Vingtième résolution

Politique de rémunération des membres du conseil de surveillance : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du conseil de surveillance.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat aux membres du conseil de surveillance.

Vingt et unième résolution

Politique de rémunération des membres du directoire : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du directoire.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et attribuables, en raison de leur mandat aux membres du directoire.

Ces projets de résolutions seront également repris dans l'exposé des motifs et projets de résolutions pages 224 à 241 du rapport annuel.

Rémunérations accordées aux membres du directoire

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, les tableaux ci-après présentent une synthèse des rémunérations de toutes natures accordées aux membres du directoire. Les tableaux suivants présentent le détail pour chacun des membres du directoire.

Synthèse des montants bruts dus au titre de l'exercice 2017

en €	Rémunérations dues au titre de 2017	Valorisation des options attribuées en 2017	Valorisation des actions de performance attribuées en 2017 ¹	Rémunération totale
Éric Marée	443 560	-	-	443 560
Sébastien Huron	310 705	-	-	310 705
Christian Karst	332 207	-	-	332 207
Habib Ramdani	211 501	-	-	211 501
Jean-Pierre Dick	41 840	-	-	41 840
Total	1 339 813	-	-	1 339 813

¹ Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Synthèse des montants bruts dus au titre de l'exercice 2016

en €	Rémunérations dues au titre de 2016	Valorisation des options attribuées en 2016	Valorisation des actions de performance attribuées en 2016 ¹	Rémunération totale
Éric Marée	480 644	-	-	480 644
Sébastien Huron	318 051	-	185 050	503 101
Christian Karst	370 111	-	185 050	555 161
Michel Garaudet ²	80 801	-	-	80 801
Habib Ramdani ³	147 716	-	74 020	221 736
Jean-Pierre Dick	55 554	-	-	55 554
Total	1 452 877	-	444 120	1 896 997

¹ Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

² Jusqu'au 30 avril 2016, date de son départ en retraite.

³ À partir du 23 juin, date de son entrée au directoire.

Rémunérations brutes Éric Marée

en €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	370 000	370 000	340 472	340 472
Rémunération variable	26 964	62 556	62 556	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	45 000	45 000	74 528	74 528
Avantages en nature	1 596	1 596	3 088	3 088
Total	443 560	479 152	480 644	468 088

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2017, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération d'Éric Marée ont été fixés de la manière suivante :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe, représentant 40% de la part variable cible ;
- croissance du résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissement et frais de recherche & développement, réglementaire et licensing, représentant 30% de la part variable cible ;
- génération de cash (30%) dont 10% pour le *free cash flow*, 10% pour le stock, 5% pour le respect du covenant de juin et 5% pour le respect du covenant de décembre 2017.

Au titre de l'exercice 2017, la part variable potentielle maximale de la rémunération d'Éric Marée représente, en pourcentage de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe) : 51,98%.

Au titre de l'exercice 2017, Éric Marée devrait percevoir la rémunération variable suivante : 26 964 € représentant 6,50% de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe).

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

Rémunérations brutes Sébastien Huron

en €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	265 000	265 000	245 000	245 000
Rémunération variable	18 125	46 575	46 575	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature	2 580	2 580	1 476	1 476
Total	310 705	339 155	318 051	321 476

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2017, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération de Sébastien Huron ont été fixés de la manière suivante :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe, représentant 40% de la part variable cible ;
- croissance du résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissement et frais de recherche & développement, réglementaire et licensing, représentant 30% de la part variable cible ;
- génération de cash (30%) dont 10% pour le *free cash flow*, 10% pour le stock, 5% pour le respect du covenant de juin et 5% pour le respect du covenant de décembre 2017.

Au titre de l'exercice 2017, la part variable potentielle maximale de la rémunération de Sébastien Huron représente, en pourcentage de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe) : 50,00%

Au titre de l'exercice 2017, Sébastien Huron devrait percevoir la rémunération variable suivante : 18 125 € représentant 6,25% de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe).

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, conformément aux conditions générales de cet organisme, dont les cotisations seront intégralement prises en charge par la société mais feront l'objet de la déclaration d'un avantage en nature au bénéfice du président du directoire. Le montant des cotisations annuelles à terme ne pourra excéder 15 000 €.

Régime d'assurance retraite supplémentaire

Sébastien Huron, nouveau président du directoire, a continué à bénéficier, dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient au cours des exercices précédents, du régime d'assurance retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) des membres du directoire, dont les cotisations continueront d'être prises en charge par la société.

Toutefois, pour satisfaire aux exigences nouvelles de la loi Macron du 6 août 2015, le montant de la charge annuelle pour l'entreprise à raison des droits acquis par le nouveau président du directoire au titre d'un exercice donné, sera conditionné au respect des dispositions suivantes :

- charge plafonnée à 3% du montant de ses rémunérations brutes fixes et variables dues au titre dudit exercice ;
- versement de la contribution conditionné au respect de la condition suivante : résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires hors taxes supérieur ou égal à 7% au cours de l'exercice en cause ;
- la détermination de l'atteinte de cet objectif et de l'impact sur la contribution au titre de ce régime d'assurance complémentaire des membres du directoire sera effectuée par le conseil de surveillance, et sera

soumise à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes de l'exercice en cause.

Indemnités de départ contraint

Sébastien Huron, nouveau président du directoire, bénéficiera, en cas de départ contraint de ses fonctions de président du directoire, d'une indemnité de départ d'un montant qui sera déterminé en fonction des objectifs suivants :

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en août en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N), l'indemnité due sera d'un montant de 700 000 € ;
- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait inférieur à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos mais supérieur ou égal à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), l'indemnité due sera d'un montant de 550 000 € ;
- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait inférieur à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le Ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), aucune indemnité ne sera due.

Par ailleurs, les conditions de versement ou de non versement de cette indemnité de départ sont les suivantes :

- l'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société, y compris dans le cadre d'un non renouvellement du mandat à son échéance, ou d'un renouvellement du mandat à des conditions moins favorables que celles applicables avant le renouvellement (en ce qui concerne sa rémunération fixe et le pourcentage de sa rémunération variable cible et ses indemnités en cas de départ contraint) provoquant un départ de la société ;
- elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite à taux plein, de départ suite à l'atteinte de l'âge limite pour être président du directoire, en cas de révocation pour faute grave. Elle ne sera pas due également en cas de modification du mandat du nouveau président du directoire, consécutive à une modification du mode de gouvernance de la société avec la mise en place d'un président non exécutif et d'un directeur général exécutif, si Sébastien Huron est nommé directeur général exécutif sans modification de ses conditions de rémunération et des autres conditions applicables avant le changement du mode de gouvernance.

Indemnités de non-concurrence

Le président du directoire s'interdit de travailler directement ou indirectement pour ou d'exercer tout mandat social ou d'exercer autrement toute activité dans tout groupe ou société ayant directement ou indirectement une activité de recherche, développement, fabrication et/ou commercialisation de produits de santé animale, dans les pays où Virbac a une filiale ou une participation.

Cette obligation de non concurrence s'appliquera jusqu'à la fin d'une période de dix-huit mois à compter de la cessation effective de son mandat social au sein de la société et donnera lieu au paiement d'une indemnité de non concurrence.

Le conseil de surveillance de la société se réserve le droit de renoncer à imposer au nouveau président du directoire le respect de cette clause de non-concurrence lors de la cessation de son mandat social, mais cette faculté de renonciation ne pourra pas intervenir et être exercée par le conseil de surveillance avant le soixantième anniversaire du président du directoire et devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen écrit au président du directoire dans le délai de trois mois au maximum à compter de l'annonce de cette démission en cas de démission de sa part, ou immédiatement dans les autres cas, au moment de la cessation effective du mandat. En cas de renoncement à la clause de non-concurrence selon ces dispositions, aucune indemnité ne sera due. Dans tous les autres cas, l'indemnité sera due pendant toute la période de dix-huit mois.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris les jetons de présence et toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de dix-huit mois à une somme maximum de 500 000 € bruts.

Rémunérations brutes Christian Karst

en €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	265 000	265 000	265 000	265 000
Rémunération variable	19 375	57 200	57 200	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	45 000	45 000	45 000	45 000
Avantages en nature	2 832	2 832	2 911	2 911
Total	332 207	370 032	370 111	362 911

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2017, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération de Christian Karst ont été fixés de la manière suivante :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe, représentant 40% de la part variable cible ;
- croissance du résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissement et frais de recherche & développement, réglementaire et licensing, représentant 30% de la part variable cible ;
- génération de cash (30%) dont 10% pour le *free cash flow*, 10% pour le stock, 5% pour le respect du covenant de juin et 5% pour le respect du covenant de décembre 2017.

Au titre de l'exercice 2017, la part variable potentielle maximale de la rémunération de Christian Karst représente, en pourcentage de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe) : 50,00%.

Au titre de l'exercice 2017, Christian Karst devrait percevoir la rémunération variable suivante : 19 375 € représentant 6,25% de sa rémunération fixe (y compris jetons de présence versés par des filiales du Groupe).

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

Régime d'assurance retraite supplémentaire

Christian Karst a continué à bénéficier, dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient au cours des exercices précédents, du régime d'assurance retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) des membres du directoire, dont les cotisations continueront d'être prises en charge par la société.

Toutefois, pour satisfaire aux exigences nouvelles de la loi Macron du 6 août 2015, le montant de la charge annuelle pour l'entreprise à raison des droits acquis par le nouveau président du directoire au titre d'un exercice donné, sera conditionné au respect des dispositions suivantes :

- charge plafonnée à 3% du montant de ses rémunérations brutes fixes et variables dues au titre dudit exercice ;
- versement de la contribution conditionné au respect de la condition suivante : résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires hors taxes supérieur ou égal à 7% au cours de l'exercice en cause ;
- la détermination de l'atteinte de cet objectif et de l'impact sur la contribution au titre de ce régime d'assurance complémentaire des membres du directoire sera effectuée par le conseil de surveillance, et sera soumise à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes de l'exercice en cause.

Indemnités de départ contraint

Christian Karst, directeur général, bénéficie en cas de départ contraint de ses fonctions de directeur général d'une indemnité de départ d'un montant de 326 000 €.

La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ est mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant le montant des indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux années de rémunération prévue par le Code.

Les conditions de performance sont exigeantes : ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres civils clos précédant le départ du dirigeant.

Rémunérations brutes Habib Ramdani

en €	Exercice 2017		Exercice 2016 ¹	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	203 000	203 000	109 016	109 016
Rémunération variable	7 613	38 700	38 700	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	888	888	-	-
Total	211 501	242 588	147 716	109 016

¹ À partir du 23 juin, date de son entrée au directoire.

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2017, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération d'Habib Ramdani ont été fixés de la manière suivante :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe, représentant 40% de la part variable cible ;
- croissance du résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissement et frais de recherche & développement, réglementaire et licensing, représentant 30% de la part variable cible ;
- génération de cash (30%) dont 10% pour le *free cash flow*, 10% pour le stock, 5% pour le respect du covenant de juin et 5% pour le respect du covenant de décembre 2017.

Au titre de l'exercice 2017, la part variable potentielle maximale de la rémunération d'Habib Ramdani représente, en pourcentage de sa rémunération fixe : 30,00%.

Au titre de l'exercice 2017, Habib Ramdani devrait percevoir la rémunération variable suivante : 7 613 € représentant 3,75% de sa rémunération fixe.

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

Régime d'assurance retraite supplémentaire

Habib Ramdani continuera à bénéficier, dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient au cours des exercices précédents, du régime d'assurance retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) des membres du directoire, dont les cotisations continueront d'être prises en charge par la société.

Toutefois, pour satisfaire aux exigences nouvelles de la loi Macron du 6 août 2015, le montant de la charge annuelle pour l'entreprise à raison des droits acquis par le nouveau président du directoire au titre d'un exercice donné, sera conditionné au respect des dispositions suivantes :

- charge plafonnée à 3% du montant de ses rémunérations brutes fixes et variables dues au titre dudit exercice ;
- versement de la contribution conditionné au respect de la condition suivante : résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires hors taxes supérieur ou égal à 7% au cours de l'exercice en cause ;
- la détermination de l'atteinte de cet objectif et de l'impact sur la contribution au titre de ce régime d'assurance complémentaire des membres du directoire sera effectuée par le conseil de surveillance, et sera soumise à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes de l'exercice en cause.

Rémunérations brutes Jean-Pierre Dick

en €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	41 000	41 000	41 000	41 000
Rémunération variable	-	13 773	13 773	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	840	840	781	781
Total	41 840	55 613	55 554	41 781

Critères d'évolution de la part variable

Pour l'exercice 2017, les critères d'attribution de la part variable de la rémunération de Jean-Pierre Dick ont été fixés de la manière suivante :

- croissance du chiffre d'affaires Groupe, représentant 15% de la part variable potentielle ;
- croissance du résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissement et frais de recherche & développement, réglementaire et licensing, représentant 15% ;
- taux de notoriété de la marque représentant 35% ;
- respect du programme de relations clients, représentant 35%.

Au titre de l'exercice 2017, la part variable potentielle maximale de la rémunération de Jean-Pierre Dick représente, en pourcentage de sa rémunération fixe : 42,68%.

Au titre de l'exercice 2017, Jean-Pierre Dick ne devrait pas percevoir de rémunération variable.

Régime d'assurance retraite supplémentaire

Jean-Pierre Dick continuera à bénéficier, dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient au cours des exercices précédents, du régime d'assurance retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) des membres du directoire, dont les cotisations continueront d'être prises en charge par la société.

Toutefois, pour satisfaire aux exigences nouvelles de la loi Macron du 6 août 2015, le montant de la charge annuelle pour l'entreprise à raison des droits acquis par le nouveau président du directoire au titre d'un exercice donné, sera conditionné au respect des dispositions suivantes :

- charge plafonnée à 3% du montant de ses rémunérations brutes fixes et variables dues au titre dudit exercice ;
- versement de la contribution conditionné au respect de la condition suivante : résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires hors taxes supérieur ou égal à 7% au cours de l'exercice en cause ;
- la détermination de l'atteinte de cet objectif et de l'impact sur la contribution au titre de ce régime d'assurance complémentaire des membres du directoire sera effectuée par le conseil de surveillance, et sera soumise à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes de l'exercice en cause.

Rémunérations brutes Michel Garaudet

en €	Exercice 2017		Exercice 2016 ¹	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	-	-	65 016	65 016
Rémunération variable	-	-	-	50 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	14 952	14 952
Avantages en nature	-	-	833	833
Total	-	-	80 801	130 801

¹ Jusqu'au 30 avril 2016, date de son départ en retraite.

Michel Garaudet avait également perçu sur 2016 une indemnité de départ à la retraite de 60 125€.

Options de souscription ou d'achat d'actions

La société n'a pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Actions de performance

Actions de performance attribuées/distribuées

Suite à la non atteinte des objectifs, le plan d'actions de performance de 2012, dont l'échéance initiale était 2014 et pour lequel le conseil de surveillance avait décidé de prolonger l'échéance au 31 décembre 2016, n'a pas été distribué.

Courant 2017, le directoire estimant que les objectifs au 31 décembre 2018 relatifs au plan d'actions de performance de 2016 ne seraient pas atteignables, a activé certaines dispositions du règlement permettant d'étendre d'un an la durée du plan et de repousser ainsi l'indicateur de performance à atteindre au 31 décembre 2019. Avec ce nouvel horizon, et compte tenu des prévisions financières, le Groupe estime la charge réelle à 50% du montant initial.

Il est rappelé :

- qu'au cours des exercices 2013, 2014, 2015 aucune action de performance n'a été attribuée ;
- qu'au cours des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, aucune action de performance n'a été distribuée au titre des plans 2011 et 2012.

Plan d'actions de performance accordées aux membres du directoire

Le tableau ci-dessous, basé sur un historique de cinq ans (2013 à 2017), présente le seul plan en vigueur au 31 décembre 2017 : plan 2016 accordé en date du 15 septembre 2016.

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition	Date de disponibilité ²
Sébastien Huron	1 000	185 050 €	2019	2021
Christian Karst	1 000	185 050 €	2019	2021
Habib Ramdani	400	74 020 €	2019	2021
Total	2 400	444 120 €		

¹ Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

² Sauf pour partie, se référer au paragraphe "Actions de performance attribuées".

L'assemblée générale du 24 juin 2016 a adopté une résolution visant à reconduire pour une nouvelle période de 38 mois la possibilité de procéder à l'attribution d'actions de performance de la société, dans les conditions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution permet l'attribution d'actions de performance au profit de cadres salariés ou assimilés, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions de performance attribuées ne peut représenter plus de 1,0% du capital de la société Virbac. Il est également précisé que le nombre d'actions de performance attribuées aux membres du directoire, pendant la durée de l'autorisation, ne pourra être supérieur à 0,5% du capital au jour de l'attribution. L'attribution se fait sans dilution, la société achetant sur le marché le nombre d'actions nécessaires.

Comme pour la précédente autorisation, les attributions gratuites d'actions de performance ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les titres alors détenus devant être conservés également deux ans au minimum après la fin de la période d'acquisition. Le directoire détermine l'identité des bénéficiaires ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions qui sont liées à l'augmentation de la performance du Groupe.

Les dirigeants mandataires ont pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions de performance, jusqu'à la fin de la période de conservation des actions fixée par le conseil de surveillance

Le président et membres du directoire ont accepté également de conserver 35% des actions de performance pour le président du directoire et 25% des actions de performance attribuées pour les autres membres du directoire tant qu'ils exerceraient une activité dans le Groupe. Cet engagement de conservation ne s'appliquera plus dans le cas où ils auraient constitué un portefeuille d'actions Virbac représentant 2 années de rémunération annuelle cible (salaire brut + bonus cible), à l'exception du président pour qui ce montant a été fixé à 3 années de rémunération annuelle cible.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale du 20 juin 2018 d'adopter une résolution afin de renouveler l'autorisation pour une nouvelle période de trois ans dans les mêmes conditions. Pour plus de détails, se référer aux projets de résolutions, pages 224 à 241 du rapport annuel.

Rémunérations variables pluriannuelles

Les membres du directoire ne perçoivent aucune rémunération variable pluriannuelle.

Contrats, régimes et indemnités

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire si conditions remplies	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Éric Marée				
Fonction : président du directoire ¹ Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2017	Non	Oui	Oui ³	Oui ³
Sébastien Huron				
Fonction : président du directoire ² Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2020	Non	Oui	Oui	Oui
Christian Karst				
Fonction : membre du directoire et directeur général Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2020	Oui	Oui	Oui	Non
Habib Ramdani				
Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : juin 2016 Date de fin de mandat : décembre 2020	Oui	Oui	Non	Non
Jean-Pierre Dick				
Fonction : membre du directoire Date de début de mandat : décembre 2014 Date de fin de mandat : décembre 2020	Suspendu	Oui	Non	Non

¹ Le mandat de président du directoire d'Éric Marée a pris fin le 20 décembre 2017.

² Le mandat de président du directoire de Sébastien Huron a débuté le 20 décembre 2017.

³ Clauses non activées à l'occasion du départ d'Éric Marée.

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions des articles L621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, l'état récapitulatif ci-dessous présente les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées et pour lesquelles le Groupe a reçu une notification.

Par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

Aucun mouvement n'a été déclaré en 2017.

Par les membres du conseil de surveillance et les personnes qui leur sont liées

Aucun mouvement n'a été déclaré en 2017.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2017

	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 200 966	8 401 127	49,67%	65,81%
Plan d'épargne entreprise	68 337	136 674	0,81%	1,07%
Public	4 151 436	4 227 241	49,08%	33,12%
Autocontrôle	37 261	-	0,44%	-
Total	8 458 000	12 765 042	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2016

	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 200 966	8 401 127	49,67%	65,75%
Plan d'épargne entreprise	73 333	146 666	0,87%	1,15%
Public	4 154 733	4 229 275	49,12%	33,10%
Autocontrôle	28 968	-	0,34%	-
Total	8 458 000	12 777 068	100,00%	100,00%

Délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires concernant les augmentations de capital

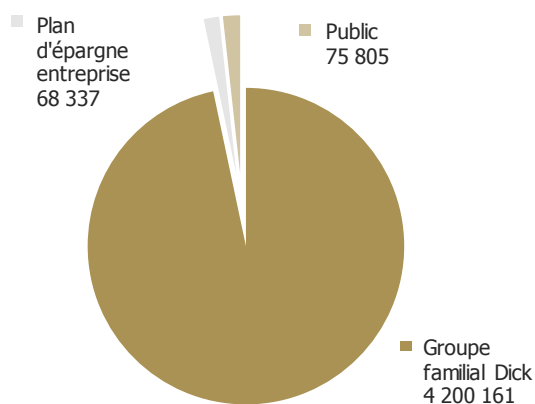
Il n'existe aucune délégation de pouvoir accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ; la société n'ayant procédé à aucune augmentation de capital.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L225-100-3 du Code de commerce, il est précisé que certains titres comportent des droits de contrôle spéciaux.

Les actions d'autocontrôle (37 261 actions) ne comportent pas de droits de vote.

Un droit de vote double est accordé à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Les actions comportant des droits de vote double sont les suivantes :



Franchissements de seuil

En date du 15 novembre 2017, le groupe Ameriprise Financial possédait 125 426 actions, soit 1,483% du nombre total d'actions et 0,980% des droits de vote.

DONNÉES BOURSIÈRES

en €	2013	2014	2015	2016	2017
Cours le plus haut	189,80	184,10	257,95	223,80	177,30
Cours le plus bas	136,20	139,90	153,60	127,00	102,10
Cours moyen	156,97	166,44	205,43	162,29	141,43
Dernier cours	155,30	174,30	219,80	167,20	123,50

Actionnariat et bourse

Virbac fournit une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires individuels ou institutionnels ainsi qu'à leurs prescripteurs (analystes financiers).

L'information est assurée par des avis financiers diffusés dans la presse nationale, des communiqués diffusés sur les sites internet financiers et sur celui de l'AMF, ainsi que par les publications légales trimestrielles du chiffre d'affaires et semestrielles des résultats du Groupe.

Participation des salariés au capital social

En application de l'article L225-102 du Code de commerce, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détenait 68 337 actions Virbac, soit 0,81% du capital social, au travers d'une part du PEE, et d'autre part des actions de performance détenues au nominatif au 31 décembre 2017.

Relation avec les investisseurs individuels

Le site internet virbac.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels et rapport annuel. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au Groupe à l'adresse finances@virbac.com.

Depuis 2007, conformément aux obligations de la directive transparence et du règlement général de l'AMF, le volet Investisseurs regroupe l'ensemble des informations requises par la directive.

Relation avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs et analystes qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur les places financières de Paris et Londres.

Des réunions et des conférences téléphoniques avec les analystes sont organisées à l'occasion des publications de résultats, opérations de croissance externe ou événements importants pour le Groupe.

La direction des Affaires Financières est à la disposition des investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe, les produits, les résultats publiés et les faits marquants.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le directoire a présenté au conseil de surveillance, qui en a pris connaissance, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion relatif à cet exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 861,9 millions € est en retrait de 1,1% par rapport à 2016, soit 0,5% à périmètre et taux identiques.

Le résultat opérationnel courant ajusté (retraité de l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition) est en recul de 3,0% par rapport à l'exercice précédent, passant de 82,9 millions € à fin 2016, à 80,3 millions € au 31 décembre 2017. La contribution négative des États-Unis au résultat opérationnel du Groupe ainsi que la croissance des frais de recherche et développement sur l'année expliquent en grande partie cette évolution.

Le résultat net part du Groupe constitue une perte de -2,6 millions € en 2017, contre un profit de 34,6 millions € l'année précédente, soit une baisse à taux réels de 37,2 millions €, notamment liée à la dépréciation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales reportables américaines des exercices 2015 à 2017 (21,4 millions €). Cette dépréciation s'explique, en application de la norme IAS12, en particulier par l'existence d'un historique de pertes fiscales récentes et non-utilisées. La baisse du résultat net s'explique aussi dans une moindre mesure par la dépréciation des actifs associés au vaccin leishmaniose pour un montant de 5 millions €, suite à l'arrivée d'un nouvel acteur.

L'endettement net du Groupe au 31 décembre 2017 a diminué et s'élève à 460,0 millions €, soit 105,4% des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Le cours de l'action, en clôturant à 123,50 € fin 2017 est en baisse de 26,1% par rapport au 1^{er} janvier 2017.

Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas attribuer de dividende au titre de l'exercice 2017. La volonté de rééquilibrer la situation financière en réduisant l'endettement explique l'absence de versement de dividende au titre de 2017.

Le conseil de surveillance est composé de six membres dont trois sont indépendants, ainsi que de 50% de femmes. Solène Madelpuech, appartenant à la troisième génération de la famille actionnaire majoritaire a été cooptée à la place de Jeanine Dick, la veuve du fondateur, démissionnaire.

Le Conseil de surveillance a nommé le 20 décembre 2017, Sébastien Huron, 47 ans, président du directoire en remplacement d'Éric Marée qui a fait valoir ses droits à la retraite. Le conseil de surveillance tient à remercier chaleureusement Éric Marée pour son rôle de président du directoire pendant 18 années et sa contribution dans le développement, la croissance et la notoriété du groupe Virbac et ce malgré les difficultés rencontrées lors de son dernier mandat. Pendant ces 18 années, il a profondément transformé l'entreprise qui est devenue un acteur français européen et mondial, capable de "façonner l'avenir de la santé et du bien-être animales". Par sa formation de vétérinaire, son excellente connaissance des enjeux du marché de la santé animale mondiale, son énergie, ses qualités de leadership et sa parfaite connaissance opérationnelle de Virbac depuis onze ans, dont quatre au directoire, Sébastien Huron a tous les atouts pour relever les défis futurs, à savoir revenir le plus rapidement possible au niveau de rentabilité passé et poursuivre le développement du Groupe dans la durée. Par ailleurs, Le conseil de surveillance a renouvelé pour une durée de trois ans, les autres membres du directoire, à savoir Christian Karst, Habib Ramdani et Jean-Pierre Dick.

Le conseil de surveillance tient à remercier les membres du directoire, les équipes de direction et l'ensemble des collaborateurs de Virbac dans le monde pour le travail accompli dans un contexte difficile, ainsi que les actionnaires pour leur fidélité au Groupe.

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État de la situation financière

en k€	Notes	2017	2016
<i>Goodwill</i>	A1-A3	303 048	342 368
Immobilisations incorporelles	A2-A3	314 297	354 380
Immobilisations corporelles	A4	238 848	246 818
Autres actifs financiers	A5	9 825	10 530
Participations comptabilisées par mise en équivalence	A6	3 161	2 513
Impôts différés actifs	A7	7 522	27 041
Actif non courant		876 700	983 650
Stocks et travaux en-cours	A8	184 758	197 908
Créances clients	A9	112 976	129 197
Autres actifs financiers	A5	1 441	81
Autres débiteurs	A10	53 079	57 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A11	48 378	48 454
Actifs destinés à être cédés	A12	-	-
Actif courant		400 631	433 511
Actif		1 277 332	1 417 161
Capital émis		10 573	10 573
Réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		425 774	463 055
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	A13	436 346	473 628
Intérêts non contrôlés		42 497	47 159
Capitaux propres		478 843	520 787
Impôts différés passifs	A7	38 990	43 661
Provisions pour avantages du personnel	A14	17 782	18 016
Autres provisions	A15	3 010	2 558
Autres passifs financiers	A16	409 634	438 460
Autres créditeurs	A17	571	583
Passif non courant		469 988	503 278
Autres provisions	A15	2 240	2 197
Dettes fournisseurs	A18	108 733	105 261
Autres passifs financiers	A16	98 756	157 057
Autres créditeurs	A17	118 771	128 580
Passif courant		328 501	393 096
Passif		1 277 332	1 417 161

État du résultat de la période

en k€	Notes	2017	2016	Variation
Revenu des activités ordinaires	A19	861 882	871 828	-1,1%
Achats consommés	A20	-303 438	-300 152	
Charges externes	A21	-179 029	-181 927	
Charges de personnel		-263 116	-269 714	
Impôts et taxes		-11 992	-11 345	
Dépréciations et provisions	A22	-26 514	-26 997	
Autres produits et charges courants	A23	2 549	1 167	
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions (1)		80 341	82 860	-3,0%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	A22	-15 946	-16 468	
Résultat opérationnel courant		64 396	66 392	-3,0%
Autres produits et charges non courants	A24	-6 348	2 621	
Résultat opérationnel		58 048	69 013	-15,9%
Produits et charges financiers	A25	-17 811	-16 453	
Résultat avant impôt		40 237	52 560	-23,4%
Impôt sur le résultat	A26	-39 243	-14 987	
<i>Dont impôt non courant sur le résultat</i>		-21 379	-	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		765	294	
Résultat net courant (2)	A27	29 485	35 246	-16,3%
Résultat de la période		1 759	37 867	-95,4%
attribuable aux propriétaires de la société mère		-2 575	34 646	-107,4%
attribuable aux intérêts non contrôlés		4 334	3 221	34,5%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	A28	-0,31 €	4,11 €	-107,4%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	A28	-0,31 €	4,11 €	-107,4%

(1) Afin de présenter une meilleure vision de sa performance économique, le Groupe isole, depuis 2015, l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées. En conséquence, l'état du résultat indique un résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions.

(2) À partir de 2017, le Groupe présente un "Résultat net courant" qui correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- la ligne "Autres produits et charges non courants" ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que tous les produits et charges fiscaux non récurrents.

Pour 2017, la charge non récurrente correspond à la dépréciation de la créance d'impôt différé sur pertes reportables dans la filiale Virbac États-Unis, qui s'élève à 21,4 millions € (voir note A27).

État du résultat global

en k€	2017	2016	Variation
Résultat de la période	1 759	37 867	-95,4%
Écarts de conversion	-34 149	10 348	
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture	454	414	
Autres éléments du résultat global - Éléments recyclables	-33 695	10 762	-413,1%
Écarts actuariels	-165	-1 682	
Autres éléments du résultat global - Éléments non recyclables	-165	-1 682	-90,2%
Autres éléments du résultat global (avant impôt)	-33 860	9 081	-472,9%
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	-160	-139	
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	-262	576	
Retenue à la source sur distributions *	-	-5 126	
Résultat global	-32 524	42 258	-177,0%
attribuable aux propriétaires de la société mère	-34 708	35 106	-198,9%
attribuable aux intérêts non contrôlés	2 184	7 152	-69,5%

Les capitaux propres sont fortement impactés à la baisse par les écarts de conversion. Ceux-ci sont liés aux variations des devises et leur prise en compte selon les règles de la consolidation, ainsi que cela est indiqué dans le paragraphe "Conversion des états financiers".

La retenue à la source comptabilisée en 2016 pour un montant de plus de 5 millions € correspond à une taxe sur les distributions que Virbac a supporté dans une de ses filiales, dans le cadre des distributions réalisées afin de faire remonter vers Virbac SA la trésorerie disponible.

État de variation des capitaux propres

en k€	Capital émis	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Intérêts non contrôlés	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2015	10 573	6 534	408 886	3 012	9 405	438 410	43 880	482 290
Affectation du résultat 2015	-	-	9 405	-	-9 405	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-3 873	-3 873
Titres d'autocontrôle	-	-	205	-	-	205	-	205
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-93	-	-	-93	-	-93
Résultat global	-	-	-5 957	6 417	34 646	35 106	7 152	42 258
Capitaux propres au 31/12/2016	10 573	6 534	412 446	9 429	34 646	473 628	47 159	520 787
Affectation du résultat 2016	-	-	34 646	-	-34 646	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-6 845	-6 845
Titres d'autocontrôle	-	-	-789	-	-	-789	-	-789
Mouvements de périmètre	-	-	-22	-	-	-22	-	-22
Autres variations	-	-	-1 763	-	-	-1 763	-	-1 763
Résultat global	-	-	-133	-32 000	-2 575	-34 708	2 184	-32 524
Capitaux propres au 31/12/2017	10 573	6 534	444 385	-22 571	-2 575	436 346	42 497	478 843

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2016.

Les autres variations correspondent principalement à des écritures comptabilisées en 2017 par une filiale, afin de corriger des créances qui auraient dû être reprises au cours des exercices précédents.

État des flux de trésorerie

en k€	Notes	2017	2016
Résultat de la période		1 759	37 867
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	A6	-765	-294
Élimination des amortissements et provisions	A14-A22	43 455	44 070
Élimination de la variation d'impôts différés	A7	14 350	-7 745
Élimination des résultats de cessions	A23	208	-47
Autres charges et produits sans impact trésorerie		3 460	-2 092
Marge brute d'autofinancement		62 467	71 759
Incidence de la variation nette des stocks	A8	1 041	-11 650
Incidence de la variation nette des créances clients	A9	9 986	23 710
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	A18	8 416	-10 292
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	A10-A17	5 960	49 866
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		25 403	51 634
Intérêts financiers nets décaissés	A25	19 936	19 056
Flux net de trésorerie généré par l'activité		107 806	142 449
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	A2-A18	-6 705	-5 653
Acquisitions d'immobilisations corporelles	A4-A18	-31 537	-34 380
Cessions d'immobilisations	A23	283	314
Variation des actifs financiers	A5	-4 282	-2 618
Variation des dettes relatives aux acquisitions d'actifs		-	-
Acquisitions de filiales ou d'activités		-	-696
Cessions de filiales ou d'activités		-	-
Retenue à la source sur distributions	A17	-	-5 126
Dividendes reçus		-	-
Flux net affecté aux investissements		-42 241	-48 159
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés		-5 159	-3 873
Variation des titres d'autocontrôle		-1 041	-4
Augmentation/réduction de capital		-	-
Placements de trésorerie	A5	-	673
Souscriptions d'emprunts	A16	239 008	104 612
Remboursements d'emprunts	A16	-281 815	-177 274
Intérêts financiers nets décaissés	A25	-19 936	-19 056
Flux net provenant du financement		-68 943	-94 922
Flux de trésorerie		-3 378	-632

État de variation de la trésorerie

en k€	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 454	51 163
Concours bancaires courants	-9 158	-12 098
Intérêts courus non échus passifs	-36	-54
Trésorerie nette d'ouverture	39 260	39 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 378	48 454
Concours bancaires courants	-16 689	-9 158
Intérêts courus non échus passifs	-40	-36
Trésorerie nette de clôture	31 649	39 260
Impact des écarts de conversion	-4 233	881
Impact des mouvements de périmètre	-	-
Variation nette de la trésorerie	-3 378	-632

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note d'information générale

Virbac est un laboratoire mondial indépendant exclusivement dédié à la santé animale et dispose sur ce marché d'une gamme complète destinée aux animaux de compagnie et aux animaux de production.

L'action Virbac est cotée à la bourse de Paris sur le compartiment B de l'Euronext.

Virbac est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance. Son nom commercial est "Virbac". La société a été créée en 1968 à Carros.

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2014 ayant adopté la résolution relative à la refonte des statuts, la durée de la société a été prorogée de 99 ans, c'est-à-dire jusqu'au 17 juin 2113.

Le siège social est situé à 1^{ère} avenue 2065m LID, 06516 Carros. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 417350311 RCS Grasse.

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 ont été arrêtés par le directoire le 26 février 2018. Ils seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2018 qui dispose du pouvoir de les faire modifier.

Les notes explicatives, ci-après, accompagnent la présentation des comptes consolidés et en sont partie intégrante.

Évènements significatifs de la période

Sébastien Huron a été nommé président du directoire du groupe Virbac le 21 décembre 2017

À l'occasion de son assemblée générale du 23 juin 2017, Virbac a annoncé qu'Éric Marée, président du directoire depuis 17 ans, avait informé le conseil de surveillance de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à l'issue du mandat en cours qui s'est terminé le 20 décembre 2017. Sébastien Huron a été nommé président du directoire du groupe Virbac à compter du 21 décembre 2017, par le conseil de surveillance qui s'est réuni le 21 décembre 2017.

Reconnaissance d'un revenu de licensing

Une filiale du Groupe a signé en mars 2014 un contrat par lequel elle accorde une licence exclusive, sur une technologie qu'elle détient, à une société tierce. Le co-contractant acquiert ainsi le droit de développer, produire, formuler, obtenir les autorisations nécessaires pour distribuer et vendre les produits issus de l'usage de cette technologie. L'analyse des conditions du contrat a conduit le Groupe à différer la reconnaissance du revenu correspondant.

Le produit de licence de 3,15 millions USD étant définitivement acquis au 31 juillet 2017, il a été reconnu dans le revenu des activités ordinaires de l'exercice.

Mise en place d'un nouveau financement auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI)

Cette nouvelle source de financement de 90 millions USD, obtenue à des conditions avantageuses et pour des maturités de sept à onze ans, permet de renforcer les financements du Groupe et d'améliorer le niveau de ses liquidités. Elle est notamment destinée à soutenir les programmes de recherche et de développement et les investissements d'innovation de Virbac.

Annnonce d'un plan de restructuration dans la filiale américaine

Le 30 octobre 2017, Virbac États-Unis a annoncé un plan de réduction des effectifs. Cette restructuration a été décidée pour répondre aux conséquences générées par l'arrêt de la production du site de St.Louis et en particulier une reprise de l'activité plus lente que prévue et permet d'ajuster les coûts de structure en conséquence.

Le montant total de ce plan de restructuration s'élève à 1,5 million USD, dont 0,4 million USD payé en 2017 et le reste a fait l'objet d'une provision pour charges au 31 décembre 2017.

Le coût total de la restructuration s'élève à 1,5 million USD (1,3 million €). Il est présenté sur la ligne "Autres produits et charges non courants".

Évènements significatifs postérieurs à la clôture

Décision de la Cour de cassation favorable à Virbac

Le 31 janvier 2018, la Cour de cassation a cassé partiellement l'arrêt prononcé le 13 mai 2015 par la Cour d'appel de Lyon, dans l'affaire qui oppose Virbac à un de ses principaux concurrents (dossier Fiproline).

Virbac va signifier la décision en vue d'obtenir le remboursement des montants versés suite à la décision de la Cour d'appel, soit environ 2 millions €, avec très probablement une nouvelle saisine de la Cour d'appel pour obtenir un nouveau jugement. Ce jugement qui est intervenu en 2018 n'a pas eu de conséquence comptable en 2017.

Périmètre

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A38.

À la fin de l'exercice 2017, une *joint venture* a été créée en Algérie avec un partenaire local, afin de relancer les ventes sur ce marché. Cette *joint venture* n'a pas eu d'activité en 2017.

Il n'y a eu aucun autre changement dans le périmètre de la consolidation.

Principes comptables appliqués

Les comptes consolidés du groupe Virbac sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne (référentiel disponible sur le site ec.europa.eu). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International financial reporting standards*), les IAS (*International accounting standards*) et leurs interprétations SIC (*Standards interpretations committee*) et IFRIC (*International financial reporting interpretations committee*).

Pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2017, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations entrées en vigueur au niveau européen, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces normes et interprétations sont les suivantes :

- amendements à IAS 7 "État des flux de trésorerie" ;
- amendements à IAS 12 "Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes".

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient émises par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 1^{er} janvier 2017, mais sont applicables par anticipation :

- l'IASB a publié fin mai 2014 la norme IFRS 15, "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients". Cette norme remplacera, à compter du 1^{er} janvier 2018, les normes IAS 18, "Produits des activités ordinaires" et IAS 11, "Contrats de construction". IFRS 15 comprend de nouveaux principes de reconnaissance des produits, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples et elle modifie les analyses à mener sur le chiffre d'affaires généré par les contrats de licences ou la prise en compte des revenus variables. Elle comprend aussi de nouvelles exigences en matière d'informations en annexes. Virbac a débuté son projet de mise en œuvre de la norme IFRS 15 par une phase de diagnostic durant laquelle les différentes catégories de contrats conclus avec les clients, représentatives de l'activité de Virbac, ont été analysées dans les principaux pays. À l'issue du diagnostic, l'entreprise n'a pas identifié de changement majeur par rapport au traitement actuel selon IAS 18 et n'anticipe donc pas d'impact significatif dans ses comptes 2018 lié à l'application de cette nouvelle norme.
- l'IASB a publié en juillet 2014 la norme IFRS 9, "Instruments financiers". Cette norme remplacera, à compter du 1^{er} janvier 2018, les normes actuellement en vigueur en matière de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des instruments financiers (IAS 32 et IAS 39). IFRS 9 a été structurée selon trois grandes

thématiques : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. Cette norme, approuvée par l'Union européenne, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de la nature de ses activités, Virbac n'anticipe pas de changement majeur à l'exception de l'option "juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global" qui pourrait être retenue pour certaines actions classées sous IAS 39 en actifs disponibles à la vente. De plus, des analyses sont en cours concernant la mise en œuvre du nouveau modèle de reconnaissance du risque de crédit (fondé sur les pertes de crédit attendues) s'agissant notamment des créances clients. À ce stade, le chiffrage de l'impact est en cours d'évaluation. Virbac envisage d'appliquer la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018.

- l'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, "Contrats de location", qui aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location financement (*i.e.* : comptabilisation au bilan d'une dette au titre des loyers futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation). La mise en œuvre de cette norme entrainera également un changement de présentation de la charge de loyers au compte de résultat (*i.e.* dotation aux amortissements et charge d'intérêts) et dans le tableau des flux de trésorerie (le montant affecté au remboursement de la dette sera présenté en flux de trésorerie liés aux activités de financement et celui affecté à l'actif sera présenté en flux de trésorerie liés aux activités d'investissement). La norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Groupe a fait appel à un expert IFRS qui l'accompagne dans la mise en œuvre de la conversion à IFRS 16 et l'analyse des impacts de cette norme. À ce stade, le chiffrage des impacts est en cours d'évaluation.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient émises par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) mais non encore adoptées par l'Union européenne ou non applicables par anticipation :

- améliorations annuelles (cycle 2014-2016), "Améliorations annuelles des normes IFRS", applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- amendements à IFRS 2 "Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions" ;
- IFRIC 22 "Transactions en monnaie étrangère et avances versées ou reçues non remboursables" ;
- IFRIC 23 "Comptabilisation des positions fiscales incertaines" ;
- amendements à IFRS 4 "Interactions entre IFRS 4 et IFRS 9" ;
- amendements à IAS 40 "Transferts d'immeubles de placements".

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Le Groupe appliquera, le cas échéant, ces normes dans ses comptes dès leur adoption par l'Union européenne.

Règles de consolidation

Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les états financiers consolidés du Groupe incluent les comptes de toutes les entités que Virbac contrôle. La notion de contrôle est désormais fondée sur le respect cumulatif des trois critères suivants :

- la société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes ;
- la société mère est exposée à, ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- la société mère a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de façon à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les entités sur lesquelles Virbac exerce ce contrôle sont consolidées par intégration globale. Le cas échéant, les intérêts non contrôlés (intérêts minoritaires) sont évalués à la date d'acquisition à hauteur de la juste valeur des actifs et passifs nets identifiés.

Les entreprises sur lesquelles Virbac exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par mise en équivalence.

Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Conversion des états financiers

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur, à l'exception de Virbac Uruguay SA (anciennement Santa Elena) dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux en vigueur à la clôture de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent sur les capitaux propres d'ouverture est porté en capitaux propres au bilan consolidé ;
- les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de la période. L'écart de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent du taux de bilan est porté en capitaux propres au bilan consolidé.

Élimination des opérations entre sociétés du Groupe

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe ainsi que les profits internes sont éliminés dans les comptes consolidés.

Principes et méthodes comptables

Goodwill

Les *goodwill* comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière correspondent à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ils incluent également le montant des fonds de commerce acquis.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la valeur des *goodwill* est testée au moins une fois par an, au cours du second semestre, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT (Unité génératrice de trésorerie). Dans le cas des *goodwill*, les actifs associés portés par l'entité juridique constituent généralement le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie. L'entité juridique est donc retenue comme UGT. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des *goodwill*, le Groupe applique une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Cette approche consiste à déterminer la valeur d'utilité de l'UGT par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des *goodwill* est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations (*business plans*) projetées sur un horizon de cinq ans. Cet horizon a été prolongé à treize ans dans le cadre du test des actifs de Virbac États-Unis afin d'être aligné avec la durée d'amortissement fiscal des incorporels acquis en 2015.

Tous les *business plans* sont validés par la direction générale des filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le directoire valide formellement les *business plans* des UGT les plus significatives.

Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt sont présentés en note A3.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif incorporel est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique incluant les frais d'acquisition, augmenté le cas échéant des coûts internes des personnels ayant contribué à la réalisation de l'immobilisation incorporelle.

Le montant des immobilisations incorporelles est diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que la durée d'utilité n'est pas devenue finie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé :

- concessions, brevets, licences et autorisations de mise sur le marché (AMM) : amortissement sur la durée d'utilité ;
- logiciels standards (outils bureautiques...) : amortissement sur une durée de trois ou quatre ans ;
- ERP : amortissement sur une durée de cinq à dix ans.

Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité est devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.

Les frais de recherche et développement sont portés à l'actif à partir du moment où ils satisfont aux critères établis par IAS 38. Dans le cadre des activités du Groupe, l'essentiel des frais de développement est lié à des produits dont l'exploitation nécessite l'obtention d'une AMM. Le Groupe considère que jusqu'à la date d'obtention de cette AMM, l'ensemble des critères d'IAS 38 ne sont pas remplis et les coûts engagés sont comptabilisés en charges.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la perte de valeur éventuelle des actifs incorporels est étudiée chaque année. Un test est effectué au cours du second semestre de chaque année pour les actifs à durée de vie indéfinie, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur pour les actifs à durée de vie définie.

Pour les besoins de ces tests, le Groupe tient compte des ventes générées par l'actif incorporel acquis. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles, le Groupe retient une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations (*business plans*) projetées sur un horizon de cinq ans. Tous les *business plans* sont validés par la direction générale des filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le directoire valide formellement les *business plans* des UGT les plus significatives.

Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt sont présentés en note A3.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique, incluant les frais d'acquisition, ou au coût de fabrication initial, augmenté le cas échéant des coûts internes des personnel ayant contribué directement à la construction de l'immobilisation corporelle.

Conformément à IAS 23 révisée, les coûts des emprunts sont incorporés dans le coût d'acquisition des actifs éligibles. Conformément à IAS 17, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Le montant des immobilisations corporelles est diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Le cas échéant, les actifs sont décomposés, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique en ligne avec la durée d'amortissement des actifs de même nature.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant les durées d'utilité estimées ci-après :

- bâtiments :
 - structure : quarante ans ;
 - composants : de dix à vingt ans ;
- matériels et outillages industriels :
 - structure : vingt ans ;
 - composants : de cinq à dix ans ;
 - matériel informatique : trois ou quatre ans ;
- autres immobilisations corporelles : de cinq à dix ans.

Actifs financiers

Les autres actifs financiers du Groupe comprennent principalement les prêts (notamment les prêts au personnel), les autres créances immobilisées et les autres créances d'exploitation.

Ils sont reconnus et comptabilisés pour le montant initial de la créance. Une provision est comptabilisée, le cas échéant, en cas de risque de non recouvrement.

Autres actifs financiers à la juste valeur

Tous les actifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur le sont par référence à des données observables. Les seuls actifs financiers entrant dans cette catégorie sont des instruments de couverture et des valeurs mobilières de placement.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont comptabilisés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à leur acquisition. Les remises et autres éléments similaires sont déduits de ce coût. Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen pondéré".

Le stock de produits de négoce est également évalué suivant la méthode du "coût moyen pondéré". Le coût d'acquisition des stocks de matières premières comprend tous les frais accessoires d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production.

Les produits finis sont valorisés dans chaque filiale au prix facturé par la société du Groupe vendeuse, augmenté des frais d'approche ; la marge incluse dans ces stocks est annulée dans les comptes consolidés en tenant compte du coût complet moyen de production constaté chez la société du Groupe vendeuse.

Les pièces détachées font l'objet d'un inventaire tournant et le stock à la clôture est valorisé sur la base du dernier prix d'achat.

Une perte de valeur est constatée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation, lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore selon les perspectives de vente de ces produits appréciées en fonction du marché.

Créances clients

Les créances clients sont classées en actif courant dans la mesure où elles font partie du cycle normal d'exploitation du Groupe.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours font l'objet d'une analyse en substance du contrat d'affacturage en fonction des critères définis par IAS 39. Ces créances sont déconsolidées le cas échéant.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité. Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et reclassés dans les autres actifs financiers.

Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par une de ses filiales consolidées (qu'elles soient classées en immobilisation financière ou en valeur mobilière de placement dans les comptes sociaux) sont comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour leur coût d'acquisition. Le résultat de cession de ces titres est imputé (net d'impôt) directement en capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Réserves de conversion

Ce poste représente d'une part l'écart de conversion des situations nettes d'ouverture des sociétés étrangères, qui provient des différences entre le taux de conversion à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation et le taux de clôture de la période, et d'autre part l'écart de conversion constaté sur le résultat de la période, provenant des différences entre le taux de conversion du compte de résultat (taux moyen) et le taux de clôture de la période.

Réserves

Ce poste représente la part attribuable aux propriétaires de la société mère dans les réserves accumulées par les sociétés consolidées, depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.

Intérêts non contrôlés

Ce poste représente la part des actionnaires extérieurs au Groupe dans les capitaux propres et dans les résultats des sociétés consolidées.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Virbac applique de façon quasi-systématique une comptabilité de couverture visant à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- l'impact sur le compte de résultat est significatif ;
- les liens de couverture et l'efficacité de la couverture peuvent être valablement démontrés.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers représentent principalement les emprunts auprès des établissements de crédit et les dettes relatives aux contrats de location-financement. Ces emprunts et dettes sont comptabilisés au coût amorti.

Régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

Régimes de retraite à prestations définies

Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une provision pour leur montant net de la juste valeur des actifs de couverture. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Impôts

Les filiales du Groupe comptabilisent leur impôt en fonction des règles applicables localement. La société mère et ses principales filiales françaises font partie d'un groupe intégré fiscalement. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément. Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté dans les comptes de la société mère.

Le Groupe comptabilise un impôt différé dès qu'il existe une différence temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Conformément à la norme IAS 12 qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale. Dans les situations faisant ressortir un actif net d'impôt différé sur déficits reportables, celui-ci n'est reconnu conformément à IAS 12 que si il y a des indications fortes que ceux-ci pourront être imputés sur les bénéfices imposables futurs.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5 impose qu'une activité soit considérée comme abandonnée quand les critères de classification d'actif détenu en vue de la vente ont été remplis ou quand le Groupe a cessé l'activité. Un actif est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Au 31 décembre 2017, aucun actif détenu n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

Revenu des activités ordinaires

Le revenu des activités ordinaires est composé de la valeur hors taxes des biens et des services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité, après élimination des ventes intra-groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, généralement lors de la réception physique du produit par le client. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, c'est-à-dire après déduction des remises ou rabais commerciaux. Certaines dépenses, dont le montant est proportionnel aux ventes et qui répondent à la définition des produits des activités ordinaires, sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires du Groupe.

Les escomptes de règlement et les provisions pour retours sont également comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires. Le Groupe évalue ses provisions pour remises différées accordées aux clients sur la base de ses engagements contractuels ou implicites identifiés à la clôture.

Charges de personnel

Elles incluent notamment le coût des régimes de retraite. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Elles incluent également l'intéressement et la participation des salariés.

Impôts et taxes

Le Groupe a opté pour une comptabilisation de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) dans le poste "Impôts et taxes" du résultat opérationnel.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au produit des activités ordinaires, diminué des frais opérationnels.

Les frais opérationnels incluent :

- les achats consommés et les charges externes ;
- les charges de personnel ;
- les impôts et taxes ;
- les amortissements et les dépréciations ;
- les autres produits et charges opérationnels.

Les éléments opérationnels incluent aussi les crédits d'impôt qualifiables de subvention publique et répondant aux critères de la norme IAS 20 (concerne principalement le Crédit d'impôt recherche et le Crédit d'impôt compétitivité des entreprises).

Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions

Afin de présenter une meilleure vision de sa performance économique, le Groupe utilise le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions comme principal indicateur de performance. Pour cela, il isole l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, hors impact des autres produits et charges non courants.

Autre produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants sont des produits et charges non récurrents, ou qui résultent de décisions ou opérations ponctuelles d'un montant inhabituel. Ils sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat pour faciliter la lecture et la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, s'il y a lieu, d'une description en note annexe (note A24) :

- les charges de restructuration liées à des plans d'une certaine envergure ;
- les charges d'*impairment* des actifs d'une certaine ampleur ;
- l'effet de la revalorisation à la juste valeur, des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ainsi que l'éventuelle réévaluation de la participation antérieurement détenue, en cas de changement de contrôle.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- la ligne "Autres produits et charge non courants" ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que les produits et charges fiscaux non récurrents.

Produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les intérêts et les autres produits et charges assimilés.

Ils incluent également les gains et pertes de change.

Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions émises et en circulation à la clôture de la période (c'est-à-dire, net des actions d'autocontrôle). Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre total d'actions en circulation auquel on ajoute, en cas d'émission d'instruments

dilutifs, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises (lors de la conversion en actions ordinaires des instruments donnant droit à un accès différé au capital de Virbac).

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Prix d'acquisition

Certains contrats d'acquisition relatifs à des regroupements d'entreprises ou à l'achat d'actifs incorporels immobilisés incluent une clause susceptible de faire varier le prix d'acquisition, en fonction d'objectifs liés à des résultats financiers, à l'obtention d'AMM, ou aux résultats de tests d'efficacité.

Dans ce cas, le Groupe doit estimer, à la clôture, le prix d'acquisition en fonction des hypothèses les plus réalistes d'atteinte des objectifs.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupements d'entreprises, ainsi que les *goodwill* en résultant. Comme indiqué dans le chapitre "Principes et méthodes comptables", le Groupe procède au minimum à un test annuel de perte de valeur des *goodwill* et des immobilisations incorporelles fondés sur une évaluation des flux de trésorerie futurs incrémentée, le cas échéant, d'une valeur terminale. Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du Groupe à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs, si l'on constate une perte de valeur d'un de ces actifs.

Au 31 décembre 2017, le montant net des *goodwill* est de 303 048 k€ et le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 314 297 k€.

Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés, et notamment ceux relatifs au report en avant des pertes fiscales, ne sont reconnus que s'il est probable au sens de la norme IAS 12 que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs suffisants dans un horizon de temps raisonnable, ce qui repose sur une part de jugement importante.

À chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et réévaluer le montant des actifs d'impôts différés en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants au sens d'IAS 12.

Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note A14, le Groupe a mis en place des régimes de retraites ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour à chaque clôture. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2017, le montant net des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 17 782 k€.

Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement des risques et litiges de nature commerciale et sociale divers.

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37).

Au 31 décembre 2017, le montant des autres provisions est de 5 250 k€.

A1. Goodwill

Évolution des goodwill par UGT

en k€	Valeur brute au 31/12/2016	Perte de valeur au 31/12/2016	Valeur comptable au 31/12/2016	Augmen-tations	Cessions	Perte de valeur	Écarts de conversion	Valeur comptable au 31/12/2017
Italie	1 585	-	1 585	-	-	-	-	1 585
Danemark	4 643	-	4 643	-	-	-	-	4 643
Vaccin leishmaniose	5 421	-	5 421	-	-	-5 000	-	421
Grèce	1 358	-	1 358	-	-	-	-	1 358
Colombie	1 968	-	1 968	-	-	-	-187	1 781
Inde	15 816	-	15 816	-	-	-	-978	14 838
États-Unis	244 274	-3 890	240 384	-	-	-	-28 907	211 477
Australie	3 432	-342	3 091	-	-	-	-90	3 001
Peptech	3 308	-	3 308	442	-	-	-179	3 571
Nouvelle-Zélande	16 753	-169	16 584	-	-	-	-1 658	14 926
Chili	33 292	-	33 292	-	-	-	-1 406	31 886
Uruguay	4 513	-	4 513	-	-	-	-546	3 967
SBC	7 865	-	7 865	-	-	-	-782	7 083
Autres UGT	4 283	-1 743	2 540	-	-	-	-29	2 511
Goodwill	348 511	-6 144	342 368	442	-	-5 000	-34 763	303 048

L'acquisition de la société Peptech en Australie en 2012 a été traitée conformément à IFRS 3. En 2017, le montant du goodwill a été ajusté de 442 k€, avec pour contrepartie l'impôt différé passif comptabilisé à la date d'acquisition. Cette correction fait suite à une note technique d'interprétation émise en 2017 qui invalide une méthode précédemment admise en cas d'acquisition traitée conformément à IFRS 3.

La dépréciation à hauteur de 5 millions € du goodwill sur le vaccin leishmaniose fait suite à la réalisation des tests de dépréciation (voir note A3).

L'évolution des taux de change entraîne une baisse de 34,8 millions € de ce poste.

A2. Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles

en k€	Concessions, brevets, licences et marques		Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles
	Durée indéfinie	Durée finie			
Valeur brute au 31/12/2016	177 102	245 535	51 176	9 476	483 289
Acquisitions/Augmentations	235	837	1 957	3 610	6 639
Cessions/Sorties	-1	-96	-601	-	-698
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	72	98	3 773	-1 738	2 205
Écarts de conversion	-13 044	-21 017	-886	-676	-35 622
Valeur brute au 31/12/2017	164 363	225 358	55 419	10 673	455 813
Dépréciations au 31/12/2016	-219	-84 512	-43 888	-291	-128 909
Dotations aux amortissements	-	-16 901	-3 118	-	-20 018
Dépréciations nettes	52	-152	-3	-120	-223
Cessions/Sorties	-	28	601	-	629
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-14	-	-14
Écarts de conversion	1	6 318	694	7	7 020
Dépréciations au 31/12/2017	-166	-95 219	-45 727	-404	-141 516
Valeur nette au 31/12/2016	176 883	161 023	7 288	9 185	354 380
Valeur nette au 31/12/2017	164 197	130 139	9 692	10 269	314 297

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des projets informatiques, dans plusieurs filiales du Groupe. Elles sont toutes à durée de vie définie. L'augmentation du poste "Autres immobilisations incorporelles" est principalement liée aux investissements informatiques chez Virbac SA.

L'évolution du poste "Immobilisations incorporelles en cours" correspond principalement à des projets informatiques ainsi qu'à un investissement dans un accord de licence avec un CRO (*Contract research organisation*) dans le cadre d'un projet de développement.

Outre les amortissements, la forte baisse du poste "Concessions, brevets, licences et marques" est entièrement liée aux variations des taux de change.

Concessions, brevets, licences et marques

Le poste "Concessions, brevets, licences et marques" inclut :

- des droits relatifs aux brevets, savoir-faire et AMM nécessaires aux activités de production et de commercialisation du Groupe ;
- des marques ;
- des droits de distribution, des fichiers clients et autres droits sur des actifs incorporels.

Il se compose principalement des actifs incorporels issus d'acquisitions et traités conformément à la norme IAS 38, ainsi que des actifs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe au sens d'IFRS 3.

Au 31 décembre 2017, ce poste est constitué des éléments suivants :

	Date d'acquisition	Marques	Brevets et savoir-faire	AMM et droits d'enregistrement	Fichiers clients et autres	Total
en k€						
États-Unis : Sentinel	2015	41 774	27 402	44 601	12 490	126 268
SBC	2015	-	3 776	1 919	-	5 696
Uruguay : Santa Elena	2013	3 269	9 064	-	-	12 332
Australie : Axon	2013	938	1 379	-	-	2 318
Australie : Fort Dodge	2010	1 576	469	-	-	2 045
Nouvelle-Zélande	2012	3 146	881	-	3 046	7 073
Centrovet	2012	21 677	39 315	-	10 583	71 574
Multimin	2011-2012	3 447	5 727	-	-	9 174
Peptech	2011	1 009	71	-	-	1 080
Colombie : Synthesis	2011	1 727	-	866	-	2 593
Schering-Plough Europe	2008	4 879	311	5 446	-	10 635
Inde : GSK	2006	11 759	-	-	-	11 759
Vaccin Leishmaniose	2003	-	1 901	15 827	-	17 728
Autres		7 108	1 864	4 093	997	14 062
Total actifs incorporels		102 310	92 159	72 751	27 116	294 336

La classification des immobilisations incorporelles, selon la durée estimée de vie, résulte de l'analyse de tous les facteurs économiques et juridiques pertinents permettant de conclure qu'il y a ou qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère, pour l'entité, des entrées nettes de trésorerie.

Les produits innovants ou différenciés en général, et les vaccins et autres actifs issus des biotechnologies en particulier, sont généralement classés en actifs incorporels à durée de vie indéfinie, après une analyse détaillée et avis des experts sur leur potentiel. Cette approche est fondée sur l'expérience passée de Virbac.

Au 31 décembre 2017

	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	Actifs incorporels à durée de vie finie	Total
en k€			
Marques	102 310	-	102 310
Brevets et savoir-faire	43 013	49 146	92 159
AMM et droits d'enregistrement	18 863	53 888	72 751
Fichiers clients et autres	12	27 104	27 116
Total actifs incorporels	164 197	130 139	294 336

Au 31 décembre 2016

	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	Actifs incorporels à durée de vie finie	Total
en k€			
Marques	111 897	-	111 897
Brevets et savoir-faire	46 003	61 119	107 122
AMM et droits d'enregistrement	18 961	66 104	85 065
Fichiers clients et autres	22	33 800	33 822
Total actifs incorporels	176 883	161 023	337 906

Aucune marque n'est classée en immobilisation incorporelle à durée de vie finie. En conséquence, aucune marque n'est amortie.

A3. Dépréciation des actifs

À la clôture de l'exercice 2017, Virbac a procédé à des tests de dépréciation de ses actifs incorporels. Ces derniers consistent à comparer leur valeur nette comptable y compris les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les actifs acquis en cours d'exercice sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. En conséquence, sauf indice de perte de valeur entre cette date d'acquisition et la date d'arrêté des comptes annuels, ils ne font pas l'objet d'un test de perte de valeur en fin d'année.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur nette comptable des UGT intègre les écarts d'acquisition, les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les autres actifs et passifs pouvant être rattachés directement aux UGT et concourant directement à la génération des flux futurs de trésorerie.

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Cette dernière est fondée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés, méthode dite des *Discounted cash-flow (DCF)*.

Les flux futurs de trésorerie sont des flux nets d'impôt et sont évalués en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les prévisions moyen terme les plus récentes (*business plans*).

Tous les *business plans* sont validés par la direction générale des filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le directoire valide formellement les *business plans* des UGT les plus significatives.

Au-delà de l'horizon fini de prévision des flux futurs de trésorerie fixé à cinq ans pour l'ensemble des UGT testées à l'exception des États-Unis (treize ans, de manière à être aligné avec la durée d'amortissement fiscal des incorporels acquis en 2015), un taux de croissance à l'infini est appliqué à la valeur terminale.

Virbac a considéré un taux de croissance à l'infini nul pour les AMM et les brevets. Pour les sociétés, le taux de croissance à l'infini a été établi à 2% pour les marchés arrivés à maturité comme l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon et l'Australie, à 3% pour le Chili et à 5% pour les marchés émergents comme l'Inde.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est fondé sur le coût moyen pondéré du capital du Groupe, s'élevant à 7,5% pour l'exercice 2017. Ce taux a été majoré de 2,0 points pour certaines UGT (notamment pour le Chili), soit un taux de 9,5% afin de tenir compte des risques inhérents à certains marchés. Ce taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

Au 31 décembre 2017, les tests ont conduit à comptabiliser une dépréciation du *goodwill* de l'UGT Vaccin Leishmaniose pour un montant de 5 millions €.

Tests de sensibilité

Le Groupe a procédé à des tests de sensibilité aux hypothèses clés de la valeur d'utilité pour l'ensemble des UGT testées. Les variations d'hypothèses sont les suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de +2,0 points ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de -2,0 points.

Ces deux variations d'hypothèses clés n'entraîneraient aucune dépréciation des actifs testés excepté sur l'UGT Chili qu'il conviendrait de déprécier à hauteur de 20,6 millions € dans l'hypothèse d'une hausse du taux d'actualisation de 2,0 points et de 6,1 millions € dans l'hypothèse d'une diminution du taux de croissance à l'infini de 2,0 points.

Par ailleurs, pour les cinq UGT les plus significatives (représentant 80% de la valeur brute des immobilisations incorporelles et *goodwill* au 31 décembre 2017), Virbac a procédé à des tests de sensibilité portant sur une variation du taux d'*Ebit* après impôt. Seule l'UGT Chili serait à déprécier de 10,1 millions € dans l'hypothèse d'une baisse du taux de 4,0 points.

Le Groupe procède également à des analyses de sensibilité complémentaires correspondant au calcul du point mort pour l'ensemble des UGT testées. Le point mort correspond au taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel Virbac serait amené à constater une dépréciation.

Pour les principales UGT, les résultats du calcul du point mort sont présentés ci-après.

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2017	Taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel une dépréciation serait constatée
États-Unis	421 271	9,3%
SBC	17 456	15,2%
Uruguay : Santa Elena	29 529	19,6%
Australie	35 664	34,5%
Nouvelle-Zélande	28 469	20,5%
Centrovét	167 806	8,6%
Multimin	11 933	47,9%
Peptech	7 897	125,1%
Colombie	7 068	41,4%
Schering-Plough Europe	12 562	17,1%
Inde : GSK	48 701	36,2%
Vaccin leishmaniose *	26 811	6,0%

* La valeur nette comptable de l'UGT Vaccin Leishmaniose présentée ici correspond à la valeur avant comptabilisation de la dépréciation de 5 millions €.

Enfin, pour certaines UGT significatives, des analyses de sensibilité complémentaires portant sur le niveau d'activité sont effectuées par Virbac. Elles consistent à diminuer fortement les prévisions commerciales de ventes et de taux de marge opérationnelle (*crash tests*).

A4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des biens qui ont été achetés ou acquis par le biais de contrats de location-financement.

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des biens acquis en location-financement et retraités en immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS 17, s'élève à 14 743 k€ (dont 9 783 k€ d'actifs sur le site de production de Centrovét au Chili et 4 264 k€ de matériel informatique en France).

Les principaux actifs constituant les immobilisations corporelles du Groupe sont :

- les terrains ;
- les constructions, qui comprennent :
 - les bâtiments ;
 - l'aménagement des bâtiments ;
- les installations techniques, les matériels et outillages industriels ;
- les autres immobilisations corporelles, qui incluent notamment :
 - le matériel informatique ;
 - le mobilier de bureau ;
 - les véhicules.

en k€	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Valeur brute au 31/12/2016	20 902	175 345	172 344	33 280	45 905	447 776
Acquisitions / Augmentations	-	2 451	5 493	1 886	19 209	29 040
Cessions / Sorties	-65	-2 033	-1 529	-2 745	-6	-6 378
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	7 119	13 748	1 331	-23 571	-1 373
Écarts de conversion	-1 237	-5 637	-6 458	-1 779	-3 628	-18 739
Valeur brute au 31/12/2017	19 600	177 245	183 598	31 973	37 909	450 326
Dépréciations au 31/12/2016	-	-85 322	-94 237	-21 400	-	-200 958
Dotations aux amortissements	-	-7 288	-11 319	-3 800	-	-22 406
Dépréciations nettes	-	-4	-36	-11	-52	-103
Cessions / Sorties	-	1 899	1 458	2 599	-	5 956
Mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	0	378	-	378
Écarts de conversion	-	1 758	2 781	1 114	3	5 655
Dépréciations au 31/12/2017	-	-88 956	-101 353	-21 120	-49	-211 478
Valeur nette au 31/12/2016	20 902	90 023	78 107	11 880	45 905	246 818
Valeur nette au 31/12/2017	19 600	88 288	82 246	10 854	37 859	238 848

Chez Virbac États-Unis, les investissements destinés à préparer la reprise par Virbac de la production des produits de la gamme Sentinel se sont poursuivis à hauteur de 2,5 millions €. Des désinvestissements ont été réalisés chez Virbac États-Unis, suite à un inventaire des immobilisations corporelles pour une valeur brute de 1,7 million USD.

Des investissements productifs ont été réalisés à Carros (dont plus de 2 millions € dans la mise en conformité des bâtiments). Dans le même temps des désinvestissements ont été réalisés chez Virbac SA, pour une valeur brute de 2,9 millions €, suite à un inventaire des immobilisations corporelles.

Les mises en service de ces différents investissements sont matérialisées sur la ligne "Transferts".

Outre les amortissements, la baisse de la valeur nette des actifs est liée à l'effet change pour 13,1 millions €.

A5. Autres actifs financiers

Variation des autres actifs financiers

en k€	2016	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Prêts et autres créances immobilisées	3 332	5 304	-1 282	-	1 436	-340	8 451
Instruments dérivés de change et de taux	7 150	-	-5 821	-	-	-	1 329
Trésorerie soumise à restriction	43	-	-	-	-	-3	40
Autres	5	-	-	-	-	-	5
Autres actifs financiers, non courant	10 530	5 304	-7 102	-	1 436	-343	9 825
Prêts et autres créances immobilisées	81	20	-0	-	-	-4	97
Instruments dérivés de change et de taux	-	1 344	-	-	-	-	1 344
Trésorerie soumise à restriction	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers, courant	81	1 364	-0	-	-	-4	1 441
Autres actifs financiers	10 611	6 668	-7 102	-	1 436	-346	11 266

Les variations de la ligne prêts et autres créances immobilisées sont liées à des écritures sur la retenue de garantie liée aux contrats d'affacturage.

La variation de valeur de 5,8 millions € relative aux instruments dérivés de change et de taux est principalement liée à la baisse de la valeur de marché de la couverture en CLP. En effet, la couverture initiale à échéance décembre 2017 affichait un *Mark to Market* (évaluation au prix du marché) de 5,4 millions €. Cette couverture a été renouvelée en décembre 2017, sur la base d'un cours négocié proche du cours au 31/12/2017 (*Mark to Market* = 0).

Autres actifs financiers classés selon leur échéance

Au 31 décembre 2017

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Prêts et autres créances immobilisées	97	8 451	-	8 548
Instruments dérivés de change et de taux	1 344	1 329	-	2 673
Trésorerie soumise à restriction	-	40	-	40
Autres	-	-	5	5
Autres actifs financiers	1 441	9 820	5	11 266

Au 31 décembre 2016

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Prêts et autres créances immobilisées	81	3 332	-	3 413
Instruments dérivés de change et de taux	-	7 150	-	7 150
Trésorerie soumise à restriction	-	43	-	43
Autres	-	-	5	5
Autres actifs financiers	81	10 525	5	10 611

A6. Information relative à IFRS 12

Information relative aux intérêts non contrôlés

Les informations ci-dessous concernent les intérêts non contrôlés dans la société Holding Salud Animal (HSA) qui sont jugés significatifs au regard des informations requises par IFRS 12. Ce groupe est constitué des entités suivantes :

- Holding Salud Animal SA ;
- Centro Veterinario y Agrícola Limitada ;
- Farquímica SpA ;
- Bioanimal Corp SpA ;
- Productos Químicos Ehlinger ;
- Centrovét Inc. ;
- Centrovét Argentina ;
- Inversiones HSA Limitada ;
- Rentista de capitales Takumi Limitada.

La part des intérêts non contrôlés dans la détention de ce groupe s'élève à 49%. Les capitaux propres alloués aux minoritaires s'élèvent à 42 309 k€, dont 4 334 k€ au titre du résultat de l'exercice.

Le tableau ci-dessous résume la situation financière du sous-groupe HSA au 31 décembre 2017.

	en kCLP	en k€
<i>Goodwill</i>	23 563 558	31 885
Immobilisations incorporelles	53 547 473	72 458
Immobilisations corporelles	20 898 528	28 279
Actif non courant	98 009 559	132 623
Stocks et travaux en-cours	11 460 564	15 508
Créances clients	17 456 407	23 621
Autres actifs financiers	3 830 173	5 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 125 243	2 876
Actif courant	34 872 387	47 188
Actif	132 881 946	179 811
Capitaux propres	87 375 019	118 233
Passifs financiers non courants	6 382	9
Autres passifs non courants	15 912 041	21 532
Passif non courant	15 918 423	21 540
Passifs financiers courants	19 444 258	26 311
Autres passifs courants	10 144 247	13 727
Passif courant	29 588 505	40 038
Passif	132 881 946	179 811

L'augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice s'élève à 1 781 k€.

Le montant des dividendes versés en 2017 par le groupe HSA s'élève à 11 013 k€ (dont 5 265 k€ versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle).

Le tableau ci-dessous présente un compte de résultat résumé du sous-groupe HSA au titre de 2017.

	en kCLP	en k€
Revenu des activités ordinaires	48 158 358	65 775
Autres produits et charges	-39 951 017	-54 566
Résultat opérationnel	8 207 341	11 210
Résultat financier	642 545	878
Résultat avant impôt	8 849 886	12 087
Impôt sur le résultat	-2 376 983	-3 247
Résultat de la période	6 472 904	8 841

Information relative aux sociétés mises en équivalence

en k€	Comptes individuels des sociétés mises en équivalence				Comptes consolidés	
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Capitaux propres	Résultat
AVF Animal Health Co Ltd	N.D	N.D	-	-	2 943	765
GPM Virbac					218	
Participations comptabilisées par mise en équivalence					3 161	765

L'impact des sociétés mises en équivalence n'étant pas jugé significatif sur les comptes du groupe Virbac, l'information requise par IFRS 12 se limite aux éléments ci-dessus.

A7. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 qui autorise sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale.

L'impact des changements futurs des taux d'impôt a été pris en considération dans le calcul de la charge d'impôt différé. Cela concerne notamment une hausse des taux au Chili (27% dès 2018), ainsi que des baisses d'impôt votées en 2017 en France (baisse progressive jusqu'à 25% en 2022) et aux États-Unis (le taux fédéral passe de 35% à 21% dès 2018).

Variation des impôts différés

en k€	2016	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Impôts différés actifs	54 783	-31 965	-	-295	-1 769	20 754
Impôts différés passifs	71 403	-17 455	-	949	-2 675	52 222
Impôts différés compensés	-16 620	-14 510	-	-1 244	906	-31 468

La variation des impôts différés présentée ci-dessus exclut l'impôt différé sur la part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture qui s'élève à -139 k€ sur 2017.

Impôts différés ventilés par nature

Au 31 décembre 2017

en k€	Impôts différés actifs	en k€	Impôts différés passifs
Marges sur stocks	7 888	Retraitements sur immobilisations incorporelles	38 817
Engagements retraites et indemnités de fin de carrière	5 112	Retraitements sur immobilisations corporelles	2 385
Déficits reportables	250	Retraitement des provisions à caractère fiscal	8 680
Ajustements sur ventes (IAS 18)	1 180	Activation des dépenses liées aux acquisitions	785
Ajustements sur stocks (IAS 2)	651	Retraitement des locations-financements	1 430
Autres provisions non déductibles	1 543	Autres produits taxés d'avance	123
Autres charges à déductibilité différée	4 131		
Total par nature	20 754	Total par nature	52 222
Impact de la compensation par entité fiscale	-13 232	Impact de la compensation par entité fiscale	-13 232
Impôts différés actifs nets	7 522	Impôts différés passifs nets	38 990

Horizon d'utilisation des impôts différés actifs

Le tableau ci-dessous indique l'horizon d'utilisation des déficits et autres charges à déductibilité différée :

Au 31 décembre 2017

en k€	Impôts différés actifs au 31/12/2017	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
IDA sur reports déficitaires groupe fiscal France	250	250	-	-
IDA sur charge à déductibilité différée au Chili	970	970	-	-
IDA sur indemnités de retraite et de fin de carrière	5 112	-	669	4 443
IDA sur autres bases	14 422	14 305	117	-
Total impôts différés actifs	20 754	15 525	787	4 443

L'actif net d'impôt différé sur les reports déficitaires de Virbac États-Unis au 31 décembre 2017 ayant été déprécié en totalité, il ne contribue donc pas au total des impôts différés actifs au bilan (voir note A27)

A8. Stocks et travaux en cours

en k€	Matières premières et approvisionnements	En-cours de production	Produits finis et marchandises	Stocks et travaux en cours
Valeur brute au 31/12/2016	88 106	13 155	112 274	213 535
Variations	-8 306	243	7 685	-378
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-
Écarts de conversion	-5 105	-116	-8 097	-13 318
Valeur brute au 31/12/2017	74 695	13 282	111 862	199 839
Dépréciations au 31/12/2016	-8 039	-1 431	-6 158	-15 627
Dotations	-2 050	-539	-5 978	-8 567
Reprises	2 912	1 431	3 562	7 904
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Transferts	660	-	-660	-
Écarts de conversion	616	-	593	1 209
Dépréciations au 31/12/2017	-5 900	-539	-8 642	-15 081
Valeur nette au 31/12/2016	80 067	11 724	106 117	197 908
Valeur nette au 31/12/2017	68 795	12 743	103 220	184 758

Aux États-Unis, les stocks ont fortement baissé au cours de l'exercice 2017 chez Virbac États-Unis (-16,2 millions € à taux constants). Cette baisse chez Virbac États-Unis est en grande partie compensée par les hausses des stocks dans les autres régions, en lien avec la croissance de l'activité.

Les écarts de conversion génèrent une baisse significative de la valeur nette des stocks (plus de 12 millions €).

A9. Créances clients

en k€	Créances clients
Valeur brute au 31/12/2016	133 932
Variations	-11 125
Mouvements de périmètre	-
Transferts	-4
Écarts de conversion	-6 328
Valeur brute au 31/12/2017	116 475
Dépréciations au 31/12/2016	-4 735
Dotations	-664
Reprises	1 803
Mouvements de périmètre	-
Transferts	4
Écarts de conversion	92
Dépréciations au 31/12/2017	-3 499
Valeur nette au 31/12/2016	129 197
Valeur nette au 31/12/2017	112 976

La mise en place de contrats d'affacturage s'est poursuivie en 2017, avec un nouveau contrat en Australie. Les créances cédées dans le cadre de ces contrats d'affacturage ont été déconsolidées. Le total des créances ainsi déconsolidées au 31 décembre 2017, dans les différentes entités du Groupe, s'élève à 47,8 millions € (contre 27,6 millions € au 31 décembre 2016).

Les écarts de conversion contribuent également à la baisse de ce poste.

Le risque de crédit des créances clients et autres débiteurs est présenté en note A31.

A10. Autres débiteurs

en k€	2016	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Créance d'impôt sur le résultat	3 545	-1 669	-	14	-76	1 815
Créances sociales	526	31	-	-	-25	532
Autres créances sur l'État	27 117	1 663	-	-487	-563	27 730
Avances et acomptes sur commandes	3 147	-598	-	-	-154	2 395
Dépréciations des autres créances diverses	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	5 635	236	-	1	-278	5 593
Autres créances diverses	17 900	-66	-	-1 835	-985	15 013
Autres débiteurs	57 870	-404	-	-2 308	-2 080	53 078

Les principaux événements intervenus en 2017 et expliquant la variation de ce poste sont :

- le remboursement par l'administration fiscale française d'acomptes sur impôt payés en trop en 2016 (1,4 million €) ;
 - la cession de la créance de Crédit impôt recherche 2016 à un établissement financier pour 7,6 millions €.
- Les créances de Crédit impôt recherche sont présentées dans le poste "Autres créances sur l'État".

Le montant du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi comptabilisé en France sur l'exercice 2017 s'élève à 1 635 k€.

A11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	2016	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Disponibilités	46 130	-6 459	-	-2 395	-3 877	33 399
Valeurs mobilières de placement	2 324	13 216	-	-	-561	14 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 454	6 757	-	-	-4 438	48 378
Concours bancaires courants	-9 158	-10 130	-	2 395	204	-16 689
Intérêts courus non échus passifs	-36	-4	-	-	-	-40
Trésorerie passive	-9 194	-10 134	-	-	204	-16 729
Trésorerie nette	39 260	-3 378	-	-	-4 234	31 649

La hausse des valeurs mobilières de placement concerne principalement une filiale du Groupe, qui a placé 12 892 k€ à la clôture 2017.

A12. Actifs destinés à être cédés

Au cours de l'exercice 2017, comme en 2016, aucun actif n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

A13. Capitaux propres

en k€	2017	2016
Capital	10 573	10 573
Primes liées au capital	6 534	6 534
Réserve légale	1 089	1 089
Autres réserves et report à nouveau	344 846	297 167
Réserves de consolidation	102 265	117 576
Réserves de conversion	-22 571	9 429
Écarts actuariels	-3 814	-3 386
Résultat de la période	-2 575	34 646
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	436 346	473 628
Autres réserves et report à nouveau	45 573	49 197
Réserves de conversion	-7 410	-5 260
Résultat de la période	4 334	3 222
Intérêts non contrôlés	42 497	47 159
Capitaux propres	478 843	520 787

Politique de gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ;
- ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net/capitaux propres) qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Actions d'autocontrôle

Virbac détient des actions propres, qui ne comportent pas de droit de vote, destinées essentiellement à alimenter les plans d'attribution d'actions de performance. Le montant de ces actions propres est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Actions à droit de vote double

Des droits de vote double sont accordés à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Sur les 8 458 000 actions composant le capital social, 4 348 036 sont à droit de vote double.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2016 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au plan de rachat décrit dans la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la société le 18 mai 2016, en conformité avec les dispositions de la directive transparence entrée en vigueur le 20 janvier 2007.

Au 31 décembre 2017, Virbac possédait au total 37 261 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 4 730 434 € hors frais, soit un coût moyen de 126,95 € par titre.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 39 704 actions propres (au cours moyen de 138,97 €) et à la cession de 31 411 actions propres (au cours moyen de 142,51 €) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2017, aucune action n'a été achetée ou vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance. Les actions propres au 31 décembre 2017 représentent 0,44% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, conformément à la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 23 juin 2017.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

A14. Avantages du personnel

Les engagements relatifs aux régimes des avantages du personnel sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements futurs font l'objet d'une provision pour charge.

Lorsqu'un engagement est préfinancé par des versements dans un fonds, la provision correspond à la différence entre l'engagement total à la date de clôture et le montant de l'actif de couverture. L'actif de couverture est constitué du montant du fonds, augmenté des produits de placement et des éventuelles contributions payées dans l'année.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

Évolution des provisions par pays

en k€	2016	Dotations	Reprises	Transferts	Capitaux propres	Écarts de conversion	2017
France	6 948	438	-276	-	421	-	7 531
Italie	788	96	-20	-	-7	-	857
Allemagne	566	-	-13	-	-	-	554
Grèce	140	15	-	-	-	-	155
Mexique	93	95	-95	-	-	-7	86
Corée	201	139	-195	-	-22	-1	121
Taiwan	639	68	-14	-	13	-30	676
Thaïlande	207	37	-33	-	-	-7	203
Uruguay	521	316	-365	-	-	-52	420
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	10 104	1 204	-1 010	-	404	-98	10 603
France	2 657	-	-517	-	242	-	2 382
Japon	1 772	249	-	-	-113	-160	1 748
Régimes de retraite à prestations définies	4 429	249	-517	-	129	-160	4 131
Afrique du Sud	1 137	121	-40	-	-166	-28	1 024
Couverture médicale	1 137	121	-40	-	-166	-28	1 024
Inde	590	358	-320	-	-202	-32	393
Indemnités compensatoires pour absence	590	358	-320	-	-202	-32	393
Australie	1 565	205	-260	-	-	-74	1 436
Autriche	143	4	-	-	-	-	147
Espagne	48	-	-	-	-	-	48
Autres avantages long terme	1 756	209	-260	-	-	-74	1 631
Provisions pour avantages du personnel	18 016	2 140	-2 147	-	165	-392	17 782

Les principaux impacts en capitaux propres le sont en France et et sont dus à la mise à jour du taux de revalorisation des salaires.

Principaux engagements

Les principaux régimes d'avantages du personnel se situent en France, en Australie, au Japon et en Afrique du Sud. Au 31 décembre 2017, ils contribuent respectivement à 56%, 8%, 10% et 6% des provisions relatives aux régimes des avantages du personnel.

Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ

■ France

Conformément à la convention collective, les sociétés françaises du Groupe versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

L'acquisition des droits s'effectue comme suit :

- cadres et assimilés : 12% par année d'ancienneté ;
- non cadres : 10% par année d'ancienneté.

Régimes de retraite à prestations définies

■ France

Le régime se traduit par le versement d'une rente à l'assuré, réversible à 60% au profit du conjoint (ou ex-conjoint) calculée en fonction :

- d'une condition d'éligibilité : être membre du directoire et être âgé d'au moins 60 ans à la date de départ à la retraite ;
- d'un taux de rente qui varie selon deux critères :
 - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est inférieure à dix ans ou si le bénéficiaire est membre du directoire depuis moins de neuf ans, le taux de rente est de 0% ;
 - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est comprise entre dix et trente ans et si le bénéficiaire est membre du directoire dans une période comprise entre neuf et quinze ans, le taux de rente est de 12,5% ;
 - si l'activité du bénéficiaire dans le Groupe est supérieure à trente ans ou si le bénéficiaire est membre du directoire depuis plus de quinze ans, le taux de rente est de 22%.

Ce régime fait l'objet d'un préfinancement au travers d'un fonds géré par un assureur.

■ Japon

Le régime se traduit par des versements sous forme d'un capital.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être salarié depuis au moins deux ans dans l'entreprise à la date de clôture ;
- être âgé d'au moins 60 ans.

Le montant du capital est calculé à partir du salaire de base multiplié par un coefficient qui varie de 5 à 35 en fonction de l'ancienneté.

Couverture médicale

■ Afrique du Sud

Le programme mis en place par Virbac RSA prévoit la prise en charge par la société de la contribution versée par les employés à la retraite qui souhaiteraient souscrire une assurance médicale volontaire.

La condition d'éligibilité est d'être salarié de la société avant le 30 avril 1995.

La contribution d'assurance prise en charge par Virbac Afrique du Sud se situe entre 50% et 100% en fonction du niveau de couverture choisi par le bénéficiaire. En cas de décès du bénéficiaire, ses ayants-droit continuent de bénéficier de la participation de Virbac Afrique du Sud, sous certaines conditions.

Compte tenu de la nature du plan qui n'est pas dédié aux seuls salariés de Virbac Afrique du Sud, l'évaluation est faite sur la base des cotisations versées par Virbac Afrique du Sud, revalorisées du taux d'inflation relatif aux frais médicaux.

Congés d'ancienneté

■ Australie

Conformément à la réglementation en Australie, Virbac verse aux salariés des congés d'ancienneté qui sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Chaque salarié a droit à trois mois de congés après 15 ans d'ancienneté dont l'acquisition s'effectue comme suit :

- si le salarié est licencié entre cinq et dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis ;
- si le salarié quitte la société pour toute autre raison entre cinq et dix ans d'ancienneté, il n'a aucun droit ;
- si le salarié quitte la société, quelle qu'en soit la raison, après dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis.

La provision est déterminée comme la somme des droits individuels proratisés par le rapport entre l'ancienneté du salarié en date de clôture et l'ancienneté des pleins droits.

Paramètres de calcul des principaux régimes d'avantages du personnel dans le Groupe

Hypothèses au 31 décembre 2017

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	1,30%	2,00%
Afrique du Sud	9,70%	N/A
Japon	0,30%	3,00%
Inde	7,80%	7,00%

Hypothèses au 31 décembre 2016

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	1,30%	2,50% - 1,25%
Afrique du Sud	9,62%	N/A
Japon	0,50%	3,00%
Inde	7,20%	7,00%

Les taux d'actualisation sont définis par référence aux taux d'obligations privées de bonne qualité avec une durée similaire à celle de l'obligation concernée. Conformément à la norme IAS 19 révisée, le taux de rendement attendu des actifs est considéré comme étant égal au taux d'actualisation.

Une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution de la provision pour avantages au personnel d'environ 687 k€ ou une augmentation d'approximativement 733 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux de progression future des salaires entraînerait respectivement une augmentation de la provision pour avantages au personnel d'approximativement 580 k€ ou une diminution d'approximativement 542 k€, dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Dotation de l'année

en k€	Dotation 2017
Coût des services rendus	1 875
Charge d'intérêt	359
Produit d'intérêt	-95
Changement de régime	0
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes actuariels de l'année	0
Coût administratif reconnu en charge	1
Charge nette/(produit net) reconnu dans le compte de résultat	2 140

Les contributions employeur (y compris les paiements de prestations directement effectués par l'employeur) versées en 2017 s'élèvent à 581 k€ et sont estimées à 843 k€ pour 2018.

Mouvements dans les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Les tableaux suivants réconcilient les mouvements dans les montants inscrits dans l'état de la situation financière (dette actuarielle, actifs de couverture, provision pour avantages au personnel).

en k€		Dette actuarielle
Valeur actualisée au 1^{er} janvier 2017		21 725
Prestations servies par l'employeur		-1 566
Prestations servies par le fonds		-1 903
Coût des services rendus et charge d'intérêt		2 235
Rupture de fin de contrat		-
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses démographiques		-131
(Gains)/Pertes actuariels dus aux hypothèses financières		262
(Gains)/Pertes actuariels d'expérience		33
Changement de régime		-
Autres variations		-
Transferts		-
Écarts de conversion		-493
Valeur actualisée au 31 décembre 2017		20 162

Les dettes actuarielles sont préfinancées en Inde et en Corée du Sud au travers d'actifs de couverture (contrats d'assurance) garantissant annuellement des intérêts financiers.

en k€		Actifs de couverture
Juste valeur au 1^{er} janvier 2017		3 709
Cotisations versées		581
Prestations servies par le fonds		-1 903
Produit d'intérêt		95
Gains/(Pertes) actuariels		-1
Taxe sur les primes versées		-1
Écarts de conversion		-100
Juste valeur au 31 décembre 2017		2 380

en k€		Avantages du personnel
Juste valeur des actifs de couverture		-2 380
Valeur actualisée de la dette actuarielle		20 162
(Actif)/Passif reconnu dans la provision au 31 décembre 2017		17 782

en k€		Avantages du personnel
Provision au passif au 1^{er} janvier 2017		18 016
Charge/(Produit) comptabilisé en compte de résultat - dotation		2 140
Montant reconnu en capitaux propres		165
Contributions employeur/Prestations payées		-2 147
Autres variations		-
Transferts		-
Écarts de conversion		-392
Provision au passif au 31 décembre 2017		17 782

A15. Autres provisions

en k€	2016	Dotations	Reprises	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Litiges commerciaux ou prud'homaux	2 032	512	-989	-	68	-22	1 601
Provisions à caractère fiscal	126	900	-50	-	-	-12	964
Risques et charges divers	401	346	-300	-	-	-	446
Autres provisions, non courant	2 558	1 758	-1 339	-	68	-35	3 011
Litiges commerciaux ou prud'homaux	576	762	-64	-	-	-61	1 213
Provisions à caractère fiscal	0	-	-	-	-	-	0
Risques et charges divers	1 621	1 007	-1 413	-	-68	-120	1 027
Autres provisions, courant	2 197	1 769	-1 478	-	-68	-181	2 240
Autres provisions	4 756	3 527	-2 816	-	-	-215	5 251

Les provisions reprises ont été utilisées conformément à leur objet.

A16. Autres passifs financiers

Variation des autres passifs financiers

en k€	2016	Augmen- tations	Diminu- tions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Emprunts	430 709	211 080	-180 487	-	-15 762	-38 133	407 406
Concours bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus passifs	-	-	-	-	-	-	-
Dette relative aux contrats de location-financement	3 036	73	-153	-	-1 500	-86	1 371
Participation	4	0	-2	-	-	-	3
Instruments dérivés de change et de taux	4 711	-	-3 850	-	-	-6	854
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers, non courant	438 460	211 153	-184 492	-	-17 262	-38 225	409 634
Emprunts	144 515	27 623	-97 761	-	9 324	-5 371	78 330
Concours bancaires	9 158	10 130	-	-	-2 395	-204	16 689
Intérêts courus non échus passifs	36	4	-	-	-	-	40
Dette relative aux contrats de location-financement	3 286	-16	-3 398	-	2 746	-138	2 481
Participation	61	247	-14	-	-	-28	267
Instruments dérivés de change et de taux	-	949	-	-	-	-	949
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers, courant	157 057	38 938	-101 173	-	9 674	-5 740	98 757
Autres passifs financiers	595 517	250 091	-285 665	-	-7 588	-43 965	508 390

Virbac dispose de trois financements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) composés de quatre tranches, de maturités cinq, sept et dix ans, à taux variable et fixe ;
- un contrat de financement de 90 millions USD avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de sept ans remboursable *in fine* pour la moitié et amortissable sur onze ans pour l'autre moitié.

Virbac bénéficie, en outre, de prêts bilatéraux et de contrats de financement avec la BPI.

Au 31 décembre 2017, la position des financements est la suivante :

- le contrat syndiqué est tiré à hauteur de 108 millions € et 161 millions USD ;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 15 millions € et 15,5 millions USD ;
- les prêts bilatéraux et financement BPI et BEI se montent à 77,5 millions € et 90 millions USD.

Ces financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé pour la période considérée sur l'*Ebitda* consolidé pour cette même période de test.

Au 31 décembre 2017, le ratio endettement net sur *Ebitda* se situe en dessous du montant maximum fixé par la clause de *covenant* à 4,75.

L'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, à savoir les postes suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location-financement, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés.

L'*Ebitda* consolidé désigne le résultat d'exploitation de la période considérée, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et les dividendes reçus de filiales non consolidées.

Les capacités de financement de la société sont suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.

Autres passifs financiers classés selon leurs échéances

Au 31 décembre 2017

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	78 330	320 846	86 560	485 736
Concours bancaires	16 689	-	-	16 689
Intérêts courus non échus passifs	40	-	-	40
Dettes relatives aux contrats de location-financement	2 481	1 371	-	3 851
Participation	267	3	-	270
Instruments dérivés de change et de taux	949	854	-	1 803
Autres	-	-	-	-
Autres passifs financiers	98 757	323 074	86 560	508 390

Au 31 décembre 2016

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	144 515	404 373	26 336	575 224
Concours bancaires	9 158	-	-	9 158
Intérêts courus non échus passifs	36	-	-	36
Dettes relatives aux contrats de location-financement	3 286	3 036	-	6 322
Participation	61	4	-	66
Instruments dérivés de change et de taux	-	4 711	-	4 711
Autres	-	-	-	-
Autres passifs financiers	157 057	412 124	26 336	595 517

Information liée aux activités de financement

en k€	Flux de trésorerie			Variations non cash			2017
	2016	Émissions	Remboursements	Juste valeur	Reclassements	Effets de change	
Emprunts non courants	430 709	211 080	-180 487	-	-15 762	-38 133	407 406
Emprunts courants	144 515	27 623	-97 761	-	9 324	-5 371	78 330
Dettes relatives aux contrats de location-financement	6 322	58	-3 551	-	1 246	-223	3 851
Participation	66	247	-15	-	-	-28	270
Instruments dérivés de change et de taux	4 711	-	-	-2 901	-	-6	1 803
Autres passifs financiers	586 322	239 008	-281 815	-2 901	-5 192	-43 761	491 661

A17. Autres créditeurs

en k€	2016	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Dettes d'impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-
Dettes sociales	-	-	-	-	-	-
Autres dettes fiscales	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	584	-195	-	-	-54	335
Autres dettes diverses	-	250	-	-	-14	237
Autres créditeurs, non courant	584	55	-	-	-67	572
Dettes d'impôt sur le résultat	8 252	206	-	-	-425	8 032
Dettes sociales	40 381	412	-	1 607	-1 319	41 081
Autres dettes fiscales	11 048	176	-	118	-398	10 944
Avances et acomptes reçus sur commandes	165	0	-	-	-14	152
Produits constatés d'avance	2 808	-2 051	-	-	-52	705
Autres dettes diverses	65 925	76	-	-6 049	-2 094	57 858
Autres créditeurs, courant	128 580	-1 182	-	-4 325	-4 302	118 772
Autres créditeurs	129 164	-1 127	-	-4 325	-4 369	119 343

La variation du poste "Produits constatés d'avance" correspond au produit encaissé sur le contrat de licensing indiqué dans les autres événements de l'exercice.

Les transferts correspondent à des reclassements vers les dettes sociales (même colonne) ou vers les dettes fournisseurs (voir note A18).

A18. Dettes fournisseurs

en k€	2016	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2017
Dettes fournisseurs courants	99 131	6 532	-	4 602	-4 594	105 670
Dettes fournisseurs d'immobilisations incorporelles	1 732	-65	-	-	-239	1 428
Dettes fournisseurs d'immobilisations corporelles	4 398	-2 497	-	100	-366	1 635
Dettes fournisseurs	105 261	3 969	-	4 702	-5 199	108 733

La colonne "Transferts" matérialise des reclassements opérés vers le poste "Autres dettes diverses" (voir note A17 ci-dessus).

A19. Revenu des activités ordinaires

en k€	2017	2016	Variation
Ventes de produits finis et de marchandises	963 983	978 894	-1,5%
Prestations de services	188	341	-44,9%
Produits annexes de l'activité	4 211	1 740	142,1%
Redevances perçues	342	327	4,5%
Chiffre d'affaires brut	968 724	981 301	-1,3%
Rabais, remises, ristournes sur ventes	-87 707	-88 059	-0,4%
Charges en déduction des ventes	-15 240	-16 352	-6,8%
Escomptes de règlement	-3 871	-4 072	-4,9%
Provisions pour retour	-24	-990	-97,6%
Charges en déduction du chiffre d'affaires	-106 843	-109 473	-2,4%
Revenu des activités ordinaires	861 882	871 828	-1,1%

En 2017, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 861,9 millions €, en léger retrait par rapport à l'an dernier, soit -1,1% à taux de change réels et -0,5% à taux constants.

Sur le plan géographique, aux États-Unis, les ventes sur l'ensemble de l'année affichent un recul de -22,6% à taux réels, soit -20,2% à taux de change constants.

En dehors des États-Unis, le Groupe affiche une croissance de +3,4%, soit +3,6% à taux constants. L'Europe progresse légèrement à changes constants (+0,8%), portée par le dynamisme notamment du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Pologne et de la Belgique, et ce malgré une activité globalement en retrait sur les gammes vaccins et antiparasitaires externes.

Dans le reste du monde, la croissance organique continue d'être soutenue dans de nombreux pays émergents, en particulier au Brésil, au Mexique, en Chine, au Chili ainsi qu'en Inde, qui a retrouvé une croissance à deux chiffres au deuxième semestre après les effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle TVA mi-2017, ainsi que la démonétisation fin 2016.

La région Pacifique est en léger recul sur l'année principalement suite à une décision d'arrêt de produits en Nouvelle-Zélande.

Les effets de change ont négativement impacté le chiffre d'affaires à hauteur de 5,3 millions €.

Les charges présentées en moins du chiffre d'affaires sont principalement constituées des éléments suivants :

- montants versés au titre des contrats de coopération commerciale (actions de communication, fourniture de statistiques...) ;
- coût des opérations commerciales (y compris les programmes de fidélité) dont le montant est directement lié au chiffre d'affaires généré.

Les provisions pour retour sont calculées selon une méthode statistique, en fonction des retours observés historiquement. Cette provision est principalement constatée par la filiale américaine (près des deux tiers du montant).

A20. Achats consommés

en k€	2017	2016	Variation
Achats stockés	-273 464	-285 653	-4,3%
Achats non-stockés	-24 871	-24 359	2,1%
Frais accessoires sur achats	-4 248	-3 108	36,7%
Rabais, remises, ristournes obtenus	185	1 318	-86,0%
Achats	-302 397	-311 802	-3,0%
Variation des stocks bruts	-378	10 190	-103,7%
Dotations aux dépréciations de stocks	-8 567	-6 622	29,4%
Reprises des dépréciations de stocks	7 904	8 082	-2,2%
Variation nette des stocks	-1 041	11 650	-108,9%
Achats consommés	-303 438	-300 152	1,1%

A21. Charges externes

Au sein de ce poste, les charges externes de recherche et développement comptabilisées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 14 318 k€ contre 11 119 k€ en 2016.

Contrats de locations simples au 31 décembre 2017

en k€	Loyers de la période	Paiements minimum futurs inscrits dans les contrats			
		à moins d'1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	à plus de 5 ans
Bâtiments et terrains	-4 954	-5 160	-8 295	-3 496	-3 328
Matériel industriel	-1 437	-209	-391	-101	-54
Matériel informatique	-536	-29	-117	-29	-29
Matériel & mobilier de bureau	-894	-107	-188	-22	-27
Matériel de transport	-4 952	-3 310	-3 041	-774	-220
Cumul des loyers	-12 772	-8 817	-12 032	-4 422	-3 657

A22. Amortissements, dépréciations et provisions

en k€	2017	2016	Variation
Dotations d'amortissements d'immobilisations incorporelles *	-4 073	-4 783	-14,8%
Dotations de dépréciations d'immobilisations incorporelles	-292	-19	1411,6%
Dotations d'amortissements d'immobilisations corporelles	-22 406	-21 914	2,2%
Dotations de dépréciations d'immobilisations corporelles	-687	-649	5,9%
Reprises d'amortissements d'immobilisations incorporelles	-	-	-
Reprises de dépréciation d'immobilisations incorporelles	69	69	0,0%
Reprises d'amortissements d'immobilisations corporelles	-	-	-
Reprises de dépréciations d'immobilisations corporelles	584	624	-100,0%
Amortissements et dépréciations	-26 806	-26 671	0,5%
Dotations de provisions pour risques et charges	-2 525	-3 118	-19,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	2 816	2 793	0,9%
Provisions	292	-326	-189,5%
Dépréciations et provisions	-26 514	-26 997	-1,8%

* Hors dotations aux amortissements des droits incorporels issus d'acquisitions.

Les dotations aux amortissements sur actifs issus des acquisitions se décomposent de la façon suivante :

en k€	2017	2016
États-Unis : Sentinel	-10 073	-10 629
SBC	-72	-69
Uruguay : Santa Elena	-143	-147
Australie : Axon	-134	-133
Nouvelle-Zélande	-632	-637
Centrovét	-2 551	-2 495
Multimin	-575	-596
Peptech	-169	-168
Colombie : Synthesis	-115	-113
Schering-Plough Europe	-1 481	-1 481
Total des dotations des actifs incorporels issus d'acquisitions	-15 946	-16 468

La baisse des dotations entre 2017 et 2016 est principalement liée à l'effet des taux de change.

A23. Autres produits et charges courants

en k€	2017	2016	Variation
Redevances payées	-3 999	-4 087	-2,1%
Subventions perçues ou à recevoir (dont CIR)	7 984	7 276	9,7%
Dotations des dépréciations de créances	-664	-175	280,0%
Reprises des dépréciations de créances	1 803	160	1030,0%
Pertes sur créances	-1 474	-247	496,0%
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-491	-266	84,4%
Produits de cessions d'éléments d'actif	283	314	-9,8%
Autres produits et charges	-893	-1 807	-50,6%
Autres produits et charges courants	2 549	1 167	118,3%

Le montant des crédits d'impôt comptabilisés en subventions s'élève à 7 927 k€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A24. Autres produits et charges non courants

Au 31 décembre 2017, ce poste se décompose comme suit :

en k€	2017
Perte de la valeur du <i>goodwill</i> détenu par la filiale BVT sur le vaccin leishmaniose	-5 000
Restructuration de Virbac États-Unis	-1 348
Autres produits et charges non courants	-6 348

Suite à l'arrivée d'un nouvel acteur dans le domaine des vaccins contre la leishmaniose, les tests réalisés au 31 décembre 2017 ont conduit à comptabiliser une dépréciation du *goodwill* de l'UGT Vaccin Leishmaniose pour un montant de 5 millions € (voir note A3).

Le 30 octobre 2017, Virbac États-Unis a annoncé un plan de réduction des effectifs, afin d'ajuster la structure à l'activité. Le montant total de ce plan, qui s'élève à 1,5 million USD (1,3 million €), est présenté sur cette ligne.

A25. Produits et charges financiers

en k€	2017	2016	Variation
Coût de l'endettement financier brut	-20 313	-20 150	0,8%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	377	1 095	-65,6%
Coût de l'endettement financier net	-19 936	-19 056	4,6%
Résultat de change	4 155	9 219	-54,9%
Variation des instruments dérivés de change et de taux	-2 029	-6 523	-68,9%
Autres charges financières	-134	-344	-61,0%
Autres produits financiers	134	252	-46,8%
Autres produits et charges financiers	2 126	2 603	-18,3%
Produits et charges financiers	-17 811	-16 453	8,3%

Le résultat de change est positif de 4 millions €, en diminution de plus de la moitié par rapport à 2016 et lié essentiellement à l'impact de la dépréciation du CLP sur le prêt en CLP de la filiale chilienne.

L'impact de la revalorisation des instruments financiers conformément aux normes IAS 32 & IAS 39 génère une charge de 2 millions € sur 2017 sur les instruments de couverture de change pour 2,5 millions € (CLP et USD) et un produit sur les instruments de taux pour 0,4 million €.

A26. Impôt sur le résultat

en k€	2017		2016	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat avant impôt	40 237		52 560	
Retraitement des crédits d'impôt	-9 563		-8 543	
Retraitement des éléments non récurrents	44 684		-2 446	
Résultat avant impôt retraité	75 358		41 570	
Impôt exigible des sociétés françaises		-661		-545
Impôt exigible des sociétés étrangères		-24 232		-22 188
Impôt exigible		-24 893		-22 733
Impôt différé des sociétés françaises		3 119		2 087
Impôt différé des sociétés étrangères		-17 470		5 658
Impôt différé		-14 350		7 745
Impôt comptabilisé		-39 243		-14 987
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt exigible		226		877
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt différé		-1 517		27
Dépréciation des créances d'impôt différé		15 167		
Impôt après retraitement		-25 367		-14 084
<i>Taux d'imposition effectif</i>		<i>-33,66%</i>		<i>33,88%</i>
<i>Taux d'imposition théorique</i>		<i>34,43%</i>		<i>34,43%</i>
Impôt théorique		-25 946		-14 313
Écart entre impôt théorique et impôt comptabilisé		13 297		675

Le taux d'impôt théorique considéré par le Groupe correspond au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France (incluant la contribution additionnelle de 3,3%).

La charge d'impôt de l'exercice est fortement impactée par la dépréciation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales reportables des exercices 2015 à 2017, dans les comptes de la filiale Virbac États-Unis.

La créance d'impôt différé correspondant aux pertes cumulées non utilisées dans les comptes de Virbac États-Unis au 31 décembre 2017 s'élève à 24,2 millions USD contre 17,2 millions USD à l'ouverture de l'exercice. Le calcul de l'actif d'impôt différé de Virbac États-Unis au 31 décembre 2017 tient compte des effets de la réforme fiscale votée fin 2017 aux États-Unis. En effet, la baisse du taux de l'impôt fédéral impacte d'une part le montant de la créance à l'ouverture ainsi que le calcul de la créance d'impôt complémentaire au titre des pertes de l'exercice 2017.

Cependant, compte tenu du fait que cette créance d'impôt a été dépréciée en totalité, la réforme fiscale aux États-Unis n'a aucun impact dans les comptes consolidés de 2017.

En effet, la norme IAS 12 appréhende l'existence d'un historique de pertes fiscales récentes et non utilisées comme une indication forte que les bénéfices imposables futurs risquent de ne pas être utilisables. Après une analyse poussée des critères d'application de la norme, Virbac a décidé de déprécier la totalité de la créance d'impôt différé actif au 31 décembre 2017 chez Virbac États-Unis.

Résultat avant impôt retraité

Le résultat avant impôt retraité est obtenu en partant du résultat avant impôt, auquel ont été ajoutés ou retranchés des éléments qui concourent à la base fiscale, mais n'ont pas d'impact sur la charge de l'impôt, ceci afin de déterminer le taux d'imposition effectif de l'exercice 2017. Ces retraitements sont décrits en suivant.

Retraitement des crédits d'impôt

Il s'agit des principaux crédits d'impôts pris en compte dans le résultat opérationnel courant conformément à IAS 20. Le montant correspond au CIR et CICE des entités françaises ainsi qu'à un crédit d'impôt au Chili.

Retraitement des bases d'impôt relatives à des éléments non récurrents

Ce montant regroupe :

- des charges ou produits comptables sans impact fiscal, incluant la dépréciation du goodwill (5 millions €), les différences permanentes dans les entités en France et à l'étranger (3,3 millions €) ;
- ainsi que le déficit fiscal de Virbac États-Unis pour l'exercice 2017, dans la mesure où l'économie d'impôt relative aux pertes fiscales reportables est annulée par la dépréciation de la créance d'impôt.

Impôt après retraitement

Les ajustements de la charge d'impôt sont décrits ci-après.

Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt différé

Ce montant correspond à des charges ou produits fiscaux sans base comptable. Il s'agit de :

- l'effet des réformes fiscales en France et dans d'autres pays, sur les bases d'impôt différé à l'ouverture ;
- la modification des bases ou des taux des actifs et passifs d'impôt différé à l'ouverture (changement d'estimation).

Dépréciation des actifs d'impôt différé à l'ouverture

Il s'agit de la dépréciation de l'actif d'impôt différé de Virbac États-Unis à l'ouverture (17,2 millions USD).

A27. Passage du résultat net au résultat net courant

Au 31 décembre 2017

en k€	Résultat IFRS 2017	Dépréciations d'actifs	Coûts de restructuration	Autres éléments	Impôt non courant	Résultat net courant 2017
Revenu des activités ordinaires	861 882					861 882
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	80 341					80 341
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-15 946					-15 946
Résultat opérationnel courant	64 396					64 396
Autres produits et charges non courants	-6 348	5 000	1 348			0
Résultat opérationnel	58 048					64 396
Produits et charges financiers	-17 811					-17 811
Résultat avant impôt	40 237					46 585
Impôt sur le résultat	-39 243				21 379	-17 864
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	765					765
Résultat de la période	1 759					29 485

Le résultat net courant correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- la ligne "Autres produits et charges non courants" ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que tous les produits et charges fiscaux non récurrents.

Pour 2017, la charge non récurrente correspond à la dépréciation de la créance d'impôt différé sur pertes reportables dans la filiale Virbac États-Unis, qui s'élève à 24,2 millions USD.

Au 31 décembre 2016

en k€	Résultat IFRS 2016	Dépréciations d'actifs	Coûts de restructuration	Autres éléments	Impôt non courant	Résultat net courant 2016
Revenu des activités ordinaires	871 828					871 828
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	82 860					82 860
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-16 468					-16 468
Résultat opérationnel courant	66 392					66 392
Autres produits et charges non courants	2 621			-2 621		0
Résultat opérationnel	69 013					66 392
Produits et charges financiers	-16 453					-16 453
Résultat avant impôt	52 560					49 939
Impôt sur le résultat	-14 987					-14 987
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	294					294
Résultat de la période	37 867					35 246

A28. Résultat par action

	2017	2016
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	-2 574 782 €	34 645 749 €
Nombre total d'actions	8 458 000	8 458 000
Impact des instruments dilutifs	-	-
Nombre d'actions d'autocontrôle	37 261	28 968
Nombre d'actions en circulation	8 420 739	8 429 032
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	-0,31 €	4,11 €
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	-0,31 €	4,11 €

A29. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe fournit une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le directoire qui constitue le Principal décideur opérationnel (PDO).

Le niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique. La ventilation par zone géographique est faite sur sept secteurs, selon l'implantation des actifs du Groupe :

- France ;
- Europe (hors France) ;
- Amérique latine ;
- Amérique du Nord ;
- Asie ;
- Pacifique ;
- Afrique & Moyen-Orient.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des marchés.

Il existe deux segments marketing qui sont les animaux de compagnie et les animaux de production mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectorielle pour les raisons énumérées ci-après :

- nature des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux de production (antibiotiques, antiparasitaires...) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (*Over the counter*) ;
- organisation interne : les structures de gestion du groupe Virbac sont organisées par zones géographiques. Il n'existe pas, au niveau Groupe, de responsabilité par segment de marché ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de vente peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments de marché ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

Dans l'information présentée ci-dessous, les secteurs correspondent donc aux zones géographiques (zones d'implantation des actifs du Groupe). Les résultats de la zone France incluent les frais de siège et une part importante des frais de Recherche et Développement du Groupe.

Au 31 décembre 2017

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen- Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	130 900	215 914	146 547	117 381	142 140	84 750	24 250	861 882
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	11 092	14 338	21 780	-14 470	24 865	18 350	4 386	80 341
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	6 141	10 476	6 939	-56 255	16 581	10 507	3 036	-2 575
Intérêts non contrôlés	2	-	4 332	-	-	-	-	4 334
Résultat de l'ensemble consolidé	6 143	10 476	11 271	-56 255	16 581	10 507	3 036	1 759

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen- Orient	Total
Actifs par zone	249 825	69 616	266 255	469 491	110 834	98 960	12 352	1 277 332
Investissements incorporels	3 891	154	328	1 260	88	904	14	6 639
Investissements corporels	10 817	155	4 155	10 481	2 217	1 141	74	29 040

Les intérêts non contrôlés correspondent à la contribution des entités chiliennes (groupe HSA), que Virbac détient à hauteur de 51%.

Au 31 décembre 2016

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen- Orient	Total
Revenu des activités ordinaires	137 223	211 406	135 790	151 786	128 123	86 817	20 684	871 828
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	7 769	13 835	19 090	-1 904	19 829	21 172	3 069	82 860
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	6 603	10 059	6 891	-17 375	13 417	13 321	1 730	34 646
Intérêts non contrôlés	3	-	3 219	-	-	-	-	3 221
Résultat de l'ensemble consolidé	6 606	10 059	10 110	-17 375	13 417	13 321	1 730	37 867

en k€	France	Europe (hors France)	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie	Pacifique	Afrique & Moyen- Orient	Total
Actifs par zone	261 904	66 826	292 600	576 661	97 310	109 972	11 888	1 417 161
Investissements incorporels	4 011	231	551	2 654	33	7	2	7 489
Investissements corporels	10 362	212	5 578	18 600	960	1 414	63	37 189

A30. Actifs et passifs financiers

Ventilation des actifs et passifs évalués en juste valeur

Conformément à la norme IFRS 7, Instruments financiers - Informations à fournir, les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers doivent être classées selon une hiérarchie qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : la juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;
- niveau 3 : la juste valeur est basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché, mais sur des données internes.

Pour les dérivés actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, le Groupe utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché, notamment pour les *swaps* de taux d'intérêts, les achats et ventes à terme ou les options sur les monnaies étrangères. Le modèle incorpore des données diverses comme par exemple les cours de change spot et à terme ou la courbe de taux d'intérêts.

Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2017

en k€	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	-	1 329	1 329	2
Autres actifs financiers non courants	-	8 496	-	-	8 496	-
Créances clients	-	112 976	-	-	112 976	-
Autres débiteurs *	-	45 671	-	-	45 671	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	969	375	1 344	2
Autres actifs financiers courants	-	97	-	-	97	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	33 399	14 979	-	48 378	1
Actifs financiers	-	200 639	15 948	1 704	218 291	

* hors charges constatées d'avance et créance d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2016

	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
en k€						
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	6 342	808	7 150	2
Autres actifs financiers non courants	-	3 380	-	-	3 380	-
Créances clients	-	129 197	-	-	129 197	-
Autres débiteurs *	-	48 690	-	-	48 690	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	81	-	-	81	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	46 130	2 324	-	48 455	1
Actifs financiers	-	227 478	8 666	808	236 952	

* hors charges constatées d'avance et créance d'impôt sur le résultat.

Actifs disponibles à la vente

Cette catégorie d'actifs inclut notamment les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Les plus ou moins values latentes constatées sur cette catégorie d'actifs sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Fin 2017, le Groupe ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, et qui ne sont pas cotés. Les éléments entrant dans cette catégorie sont décrits ci-après.

■ Prêts et autres créances immobilisées

Ce sont principalement des dépôts de caution et autres loyers d'avance, des comptes séquestre, ainsi que des prêts accordés (au personnel notamment).

■ Créances clients

Elles sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation.

■ Créances courantes

Il s'agit principalement des créances envers l'administration fiscale (hors impôt sur les sociétés) et les organismes sociaux, ainsi que des avances et acomptes sur commandes.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit principalement des dépôts sur les comptes bancaires et en caisse.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat les instruments dérivés de taux ou de change qualifiés de couverture de juste valeur et les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Sont également classées dans cette catégorie les valeurs mobilières de placement que Virbac a acquises pour être vendues ou rachetées à court terme. Elles sont évaluées à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les justes valeurs des valeurs mobilières de placement sont déterminées principalement par référence au prix du marché (cours acheteur ou vendeur selon le cas).

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée et dont les paiements sont déterminés ou déterminables. Virbac ne possède pas de titres répondant à la définition des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2017

en k€	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	-	-	854	854	2
Autres passifs financiers non courants	408 780	-	-	408 780	-
Dettes fournisseurs	108 733	-	-	108 733	-
Autres créditeurs *	110 271	-	-	110 271	-
Instruments financiers dérivés courants	-	744	205	949	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	16 689	40	-	16 730	2
Autres passifs financiers courants	81 078	-	-	81 078	-
Passifs financiers	725 550	784	1 059	727 394	

* hors produits constatés d'avance et dette d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2016

en k€	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	-	4 177	534	4 711	2
Autres passifs financiers non courants	433 749	-	-	433 749	-
Dettes fournisseurs	105 261	-	-	105 261	-
Autres créditeurs *	117 520	-	-	117 520	-
Instruments financiers dérivés courants	-	-	-	-	-
Concours bancaires et intérêts courus non échus	9 158	36	-	9 194	2
Autres passifs financiers courants	147 863	-	-	147 863	-
Passifs financiers	813 551	4 213	534	818 298	

* hors produits constatés d'avance et dette d'impôt sur le résultat.

Au 31 décembre 2017, le coût de l'endettement financier brut s'élève à 20 313 k€ contre 20 150 k€ au 31 décembre 2016.

A31. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

La politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par la direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier sa direction Trésorerie et Financement.

Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par la direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par les équipes locales sont également dirigées et suivies par la direction Trésorerie et Financement Groupe.

La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

S'agissant des couvertures de flux de trésorerie, en fonction des adossements et des maturités, ces couvertures peuvent intervenir et influencer sur le résultat de l'exercice en cours ou celui des exercices futurs.

Risque de crédit

■ Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

Au 31 décembre 2017, l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit s'élève à 112 976 k€, soit le montant du poste créances clients dans les comptes consolidés.

Le risque sur les ventes entre sociétés du Groupe est peu significatif, dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entité opérationnelle. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre Groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie, il est prévu que les flux interviennent ou influent sur le résultat de l'exercice en cours et sur le résultat des exercices futurs.

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients :

Au 31 décembre 2017

en k€	Créances à échoir	Créances échues depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	20 049	241	4	-	-	487	20 781
Europe (hors France)	20 621	1 899	186	5	0	2 074	24 786
Amérique latine	27 932	7 071	153	115	16	824	36 111
Amérique du Nord	9 976	-	-	-	23	3	10 002
Asie	13 858	936	527	29	-	110	15 460
Pacifique	6 702	129	7	-	-	-	6 838
Afrique & Moyen-Orient	2 322	173	-	-	-	2	2 497
Créances clients	101 461	10 448	877	150	39	3 500	116 476

Au 31 décembre 2016

en k€	Créances à échoir	Créances échues depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	18 711	526	-	-	-	181	19 418
Europe (hors France)	19 985	1 805	176	55	1	2 132	24 154
Amérique latine	32 998	5 485	1 761	568	-	2 238	43 050
Amérique du Nord	16 358	-	-	-	-	39	16 397
Asie	10 886	306	1 025	-	-	123	12 340
Pacifique	15 304	27	14	150	-	16	15 511
Afrique & Moyen-Orient	2 957	99	-	-	-	6	3 062
Créances clients	117 199	8 248	2 976	773	1	4 735	133 932

Les créances échues et non réglées sont analysées périodiquement et classées en créances douteuses lorsqu'il apparaît un risque que la créance ne soit pas recouvrée en totalité. Le montant de la provision constatée à la clôture est défini en fonction de l'ancienneté de la créance et éventuellement de critères relatifs aux débiteurs.

Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Risque de contrepartie

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

S'agissant des autres actifs financiers et notamment des éventuelles disponibilités, les excédents ponctuels de trésorerie des filiales sont remontés chez la société mère qui en assure la gestion centralisée, sous forme de dépôts à court terme rémunérés. Le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

Risque de liquidité

■ Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Dans le cadre de sa revue spécifique du risque de liquidité, le Groupe effectue régulièrement une revue détaillée de ses encours s'assurant ainsi du respect de son *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Le ratio financier calculé au 31 décembre 2017 s'est élevé à 4,28 respectant ainsi le *covenant*, celui-ci ne devant pas excéder 4,75 (niveau assoupli pour 2017).

Pour 2018 et afin de se donner plus de flexibilité, Virbac a demandé et obtenu un assouplissement de la clause de respect du *covenant* financier de la part de ses partenaires bancaires. Le niveau qui sera mesuré au cours de cet exercice a fait l'objet d'un amendement et d'une révision à la hausse. Il devra à présent se situer en dessous de 5 à fin juin 2018 (vs 5,5 à fin Juin 2017) et en dessous de 4,25 à fin décembre 2018 (vs 4,75 à fin décembre 2017). À compter de 2019, ils reviendront aux niveaux des engagements initiaux de 4,25 à fin juin et 3,75 à fin décembre.

Au regard de ses perspectives, la trésorerie et les ressources de financement de la société couvrent suffisamment ses besoins en trésorerie.

Risques de fraude

■ Facteurs de risque

Le Groupe pourrait connaître des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter la réputation du Groupe.

■ Dispositifs de gestion du risque

Virbac s'attache à renforcer le contrôle interne et accorde une importance toute particulière à la sensibilisation de ses équipes à ces problématiques. Le Groupe et notamment les fonctions centrales donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, ces dernières sont intégrées dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Virbac s'inscrit dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Le Code de conduite Virbac marque notamment l'engagement du Groupe d'exercer ses activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que Virbac souhaite avoir avec ses partenaires.

Risques de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

Virbac traite des activités dans des monnaies autres que l'euro, sa monnaie de référence. Le risque de change est suivi à l'aide de tableaux de bord issus des systèmes informatiques (ERP). Les positions sont actualisées à partir des états de restitution *ad hoc*.

La majeure partie du risque de change du Groupe est centralisée sur la société mère, qui émet les factures vers ses filiales dans leur devise locale. Pour les ventes vers les pays à devise exotique, les factures sont émises en euro ou en dollar américain.

Compte tenu de ses achats et de ses ventes en devises, le Groupe est exposé au risque de change principalement sur les devises suivantes : dollar américain, livre sterling, franc suisse et diverses devises en Asie, Pacifique et Amérique latine.

Étant donné l'exposition du Groupe au risque de change, les fluctuations des cours des monnaies ont une incidence notable sur son compte de résultat, tant sur le plan du risque de conversion que celui de transaction.

■ Dispositifs de gestion du risque

Afin de se protéger des variations défavorables des différentes devises dans lesquelles sont libellés les ventes, les achats ou certaines opérations spécifiques, la politique du Groupe consiste à assurer la couverture du risque de change sur les transactions quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés.

Le Groupe couvre la plupart de ses positions de change significatives et certaines (créances, dettes, dividendes, prêts intra-groupe), une partie de ses positions estimées, ainsi que ses ventes et achats futurs.

À cet effet, il utilise les divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles.

Les instruments financiers dérivés de change sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2017	2016
Couverture de juste valeur	217	-
Couverture des flux de trésorerie	80	-83
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	7	-1 183
Instruments financiers dérivés de change	304	-1 266

Les instruments dérivés détenus à la clôture ne sont pas tous qualifiés de couverture dans les comptes consolidés. Dans ce cas, les variations de valeur impactent directement le résultat de la période.

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat du Groupe peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

L'exposition aux risques de taux du groupe Virbac résulte principalement des lignes de crédit à taux variables mises en place pour un montant maximum de 573 millions €. Ces lignes sont indexées sur l'Euribor et le Libor USD.

L'emprunt aux États-Unis est indexé sur le Libor USD.

L'emprunt localisé en Colombie pour financer l'acquisition des actifs de Synthesis est indexé sur le DTF (*Depositos termino fijo*).

L'emprunt localisé au Mexique pour financer la construction des nouvelles installations est indexé sur le TIIE (*Tasa de interes interbancaria de equilibrio*).

Le montant des en-cours sur les lignes de crédit est le suivant :

en k€	2017		2016	
	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable
Vietnam	3,600%	73	-	-
Chili	2,223%	25 114	1,689%	26 086
Mexique	8,886%	2 675	7,426%	2 818
Uruguay	5,050%	2 915	5,238%	3 878
France	2,239%	51 398	2,760%	71 140
Colombie	-	-	8,910%	727
Dettes à taux fixe		82 176		104 649
Vietnam	2,170%	481	-	-
France	2,084%	373 637	1,920%	429 458
États-Unis	2,538%	21 679	1,531%	28 460
Mexique	9,135%	1 681	9,553%	3 318
Uruguay	-	-	-	-
Colombie	8,245%	493	10,422%	529
Nouvelle-Zélande	4,580%	3 633	4,467%	4 401
Australie	2,810%	1 955	2,740%	4 111
Autres	-	-	-	298
Dettes à taux variable		403 560		470 575
Concours bancaires	-	16 689	-	9 158
Emprunts et concours bancaires *		502 426		584 382

* hors dette relative aux contrats de location-financement.

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2017	2016
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	565	-353
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	4 059
Instruments financiers dérivés de taux	565	3 706

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels.

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

La comptabilité de couverture vise à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat. Pour pouvoir être pris en compte dans la comptabilité de couverture, les liens de couverture doivent satisfaire plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de la mesure.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe ne procède qu'à des opérations de couverture destinées à couvrir des expositions réelles ou certaines, il ne crée donc pas de risque spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont qualifiés de couverture lorsque la relation de couverture peut être démontrée et documentée.

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an maximum.

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts. Leur maturité est adossée à l'élément couvert.

Au 31 décembre 2017, le montant des gains et pertes latents enregistrés en capitaux propres sur la période représente un profit net de 763 k€. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie constitue une charge de 610 k€.

en k€	Nominal		Juste valeur positive		Juste valeur négative	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Contrat de change à terme de devise	63 200	61 084	1 169	797	847	1 889
Options de change de gré à gré	22 301	15 444	76	217	92	392
Instruments de change	85 501	76 528	1 245	1 014	939	2 281
Swap de taux	133 073	153 301	1 002	402	138	300
Options de taux d'intérêt	91 720	128 071	110	325	392	779
Swap de devises croisées	44 423	63 742	314	5 409	333	1 350
Instruments de taux d'intérêt	269 216	345 115	1 426	6 135	863	2 429
Instruments financiers dérivés	354 717	421 643	2 671	7 149	1 802	4 710

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes.

Néanmoins, il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, le Groupe élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs diversifiés et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a, par exemple, été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats.

A32. Composition du capital social de Virbac

	2016	Augmentations	Diminutions	2017
Nombre d'actions autorisées	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-	-	-
Actions en circulation	8 429 032	31 411	-39 704	8 420 739
Actions d'autocontrôle	28 968	39 704	-31 411	37 261
Valeur nominale des actions	1,25 €	-	-	1,25 €
Capital social de Virbac	10 572 500 €	-	-	10 572 500 €

A33. Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, a consenti une attribution d'actions de performance de la société à certains salariés et dirigeants de Virbac et ses filiales.

Juste valeur des plans d'actions de performance

La charge comptabilisée au titre des plans d'actions de performance dans les comptes consolidés 2017 correspond uniquement au plan 2016. Conformément à IFRS 2, ce plan a été valorisé dans les comptes consolidés de Virbac par référence à la juste valeur des titres attribués à la date de leur attribution, soit 2 248 358 €, correspondant à 12 150 actions de 185,05 €. Ce montant a fait initialement l'objet d'un étalement sur la durée de vesting de 27,5 mois qui a été prolongé de 12 mois en 2017 compte tenu des prévisions financières et des dispositions spécifiques du plan. Par ailleurs, le Groupe estime aujourd'hui la charge réelle à 50% du montant initial. En conséquence, la charge comptabilisée au titre du plan 2016 a été ajustée et s'élève ainsi à 297 k€ dans les comptes consolidés 2017.

A34. Dividendes

En 2017, la société n'a pas distribué de dividende.

Au titre de l'exercice 2017, il sera proposé à l'assemblée générale de ne verser aucun dividende.

A35. Effectifs

Évolution des effectifs par zone géographique

	2017	2016	Variation
France	1 391	1 398	-0,5%
Europe (hors France)	331	322	2,8%
Amérique latine	952	951	0,1%
Amérique du Nord	483	536	-9,9%
Asie	1 232	1 208	2,0%
Pacifique	301	303	-0,7%
Afrique & Moyen-Orient	134	134	0,0%
Effectifs	4 824	4 852	-0,6%

Répartition des effectifs par fonction

	2017		2016	
Production	1 772	36,7%	1 837	37,3%
Administration	584	12,1%	542	10,9%
Commercial	2 019	41,9%	1 933	40,3%
Recherche & Développement	449	9,3%	540	11,5%
Effectifs	4 824	100,0%	4 852	100,0%

A36. Information sur les parties liées

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Montants bruts dus au titre de l'exercice 2017

en €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Rémunération	Jetons de présence	Rémunération	Jetons de présence
Marie-Hélène Dick	95 000	21 000	95 000	21 000
Jeanine Dick	-	4 000	-	12 000
Pierre Madelpuech	-	6 000	-	21 000
Philippe Capron	-	24 000	-	24 000
Olivier Bohuon	-	21 000	-	21 000
Société Asergi	-	6 000	-	-
Grita Loeb sack	-	21 000	-	21 000
Solène Madelpuech	-	17 000	-	-
Censeur, Société XYC représentée par Xavier Yon	-	21 000	-	21 000
Total	95 000	141 000	95 000	141 000

Rémunération des membres du directoire

Montants bruts dus au titre de l'exercice 2017

en €	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Éric Marée	371 596	45 000	26 964	443 560
Christian Karst	267 832	45 000	19 375	332 207
Habib Ramdani	203 888	-	7 613	211 501
Sébastien Huron	267 580	25 000	18 125	310 705
Jean-Pierre Dick	41 840	-	-	41 840
Total	1 152 736	115 000	72 077	1 339 813

Montants bruts dus au titre de l'exercice 2016

en €	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Éric Marée	343 560	74 528	62 556	480 644
Christian Karst	267 911	45 000	57 200	370 111
Michel Garaudet ¹	65 849	14 952	-	80 801
Habib Ramdani ²	109 016	-	38 700	147 716
Sébastien Huron	246 476	25 000	46 575	318 051
Jean-Pierre Dick	41 781	-	13 773	55 554
Total	1 074 593	159 480	218 804	1 452 877

¹Jusqu'au 30 avril 2016, date de son départ en retraite.

²À partir du 23 juin, date de son entrée au directoire.

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2017 correspondent à la rémunération fixe versée en 2017, à la rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe versée en 2017, à la rémunération variable versée en 2018 au titre de 2017 et aux avantages en nature accordés en 2017 (véhicule de fonction).

Critères d'assiette de la part variable

Chaque membre du directoire a un objectif de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe.

La rémunération variable des membres du directoire est essentiellement fonction des objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- croissance du résultat opérationnel courant ;
- maîtrise des stocks ;
- maîtrise de la trésorerie et de l'endettement du groupe ;
- acquisitions significatives, pour le Groupe, de sociétés ou de produits (taille, contribution financière, importance stratégique) ;
- taux de notoriété de la marque et respect du programme de relations clients.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, les membres du directoire bénéficient des avantages décrits ci-dessous.

■ Véhicule de fonction :

Les membres du directoire bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité de rémunération.

■ Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite :

Les membres du directoire et le président du directoire bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

■ Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, conformément aux conditions générales de cet organisme, dont les cotisations seront intégralement prises en charge par la société mais feront l'objet de la déclaration d'un avantage en nature au bénéfice du président du directoire. Le montant des cotisations annuelles à terme ne pourra excéder 15 000 €.

Les autres membres du directoire bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

■ Régime d'assurance retraite supplémentaire

Tous les membres du directoire bénéficient d'un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf ans en tant que membre du directoire ou 15 ans pour une prestation de 22% du traitement de référence) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

La provision liée aux régimes de retraite à cotisations définies s'élève à 2 351 k€ au 31 décembre 2017 contre 2 657 k€ à la fin de l'exercice 2016. La variation a été comptabilisée pour 517 k€ par le résultat et -242 k€ par autres éléments du résultat global.

■ Indemnités de départ contraint

- Éric Marée, qui a quitté ses fonctions de président du directoire le 20 décembre 2017 pour faire valoir ses droits à la retraite, n'a pas reçu d'indemnité de départ.
- le nouveau président du directoire Sébastien Huron bénéficie d'engagements pris par la société en cas de cessation de ses fonctions aux termes d'une décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2017. Le président du directoire bénéficie, en cas de départ contraint de ses fonctions de président du directoire, d'une indemnité de départ d'un montant qui sera déterminé en fonction de l'atteinte d'un ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du groupe (Ratio = Résultat opérationnel courant/C.A. H.T.) sur les deux derniers et/ou les quatre derniers semestres comptables clos et qui pourra se situer dans une fourchette entre 0 et 700 000 €.
- les engagements pris par la société en cas de cessation des fonctions de Christian Karst, membre du directoire et directeur général ont été renouvelés par le conseil de surveillance du 13 mars 2018. L'indemnité s'élèverait à 326 000 €. La réalisation des conditions de performance des indemnités de départ peut, suivant le cas, être mesurée sur une durée de deux semestres précédant le départ du dirigeant, et non pas de deux ans au moins, tel que préconisé par le Code. Cependant, le montant de ces indemnités est sensiblement inférieur à la limite de deux ans de rémunération prévue par le Code et les conditions de performance sont exigeantes (ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 7%).

L'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite à taux plein, de départ suite à l'atteinte de l'âge limite pour être membre du directoire, ou en cas de révocation pour faute grave.

Ces engagements seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale du 20 juin 2018.

■ Indemnités de non-concurrence

Sébastien Huron a accepté un engagement de non-concurrence en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non concurrence est prévue.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris les jetons de présence et toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de 18 mois à une somme maximum de 500 000 € brut.

■ Attribution d'actions de performance

Le directoire, conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, consent depuis 2006 à certains salariés dirigeants de Virbac et ses filiales des attributions d'actions de performance. Ces attributions sont soumises à la réalisation d'un objectif de performance lié à la rentabilité et à l'endettement net du Groupe.

Les attributions d'actions de performance accordées aux membres du directoire au titre des cinq derniers exercices sont les suivantes :

	Nombre d'actions Plan 2016
Christian Karst	1 000
Sébastien Huron	1 000
Habib Randani	400
Total	2 400

Au cours des exercices 2013, 2014 et 2015, aucune action de performance n'a été attribuée.

Partenariat

Un contrat de parrainage sportif a été signé entre la société Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est le gérant et la société Virbac dont Jean-Pierre Dick est membre du directoire.

Ce partenariat avait pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large, ce qui contribuait à promouvoir l'image de marque de Virbac à travers le monde et accroître sa visibilité.

Ce contrat de parrainage est arrivé à son terme fin décembre 2017 et n'a pas été reconduit.

Un montant de 1,2 million € a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2017 au titre de ce contrat.

A37. Engagements hors-bilan

■ Cautions ou garanties données par Virbac ou certaines de ses filiales.

L'état des principales cautions et garanties accordées est présenté ci-après :

en k€	Garantie donnée auprès de	Date limite de validité	2017	2016
PP Manufacturing Corporation	NDNE 9/90 Corporate Center LLC	30/09/2026	4 646	1 971
Virbac Uruguay	Banco de la Republica Oriental del Uruguay	-	4 858	5 527
Virbac RSA	Nedbank	Renouvellement annuel		
Engagements donnés			9 503	7 498

■ Passifs éventuels

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37).

C'est le cas en particulier d'une demande faite courant 2014 par un concurrent du Groupe en réparation d'un prétendu préjudice relatif à un brevet d'utilisation.

C'est également le cas d'une demande faite fin 2016 par un concurrent du Groupe en réparation d'un préjudice allégué résultant d'une atteinte à la renommée d'une de ses marques et d'une contrefaçon de cette marque.

Dans ces deux cas, Virbac considère la demande à la fois infondée sur le plan juridique et disproportionnée quant au montant réclamé en réparation du préjudice.

Il s'agit donc, dans les deux cas, d'un passif éventuel dont la probabilité d'une sortie de ressources significative est faible.

A38. Périmètre de consolidation

Raison sociale	Localité	Pays	2017		2016	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
France						
Virbac (société mère)	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Interlab	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac France	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Distribution	Wissous	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nutrition	Vauvert	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Bio Véto Test	La Seyne sur Mer	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Alfamed	Carros	France	99,70%	Globale	99,70%	Globale
Europe (hors France)						
Virbac Belgium SA	Wavre	Belgique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nederland BV *	Barneveld	Pays-Bas	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Switzerland) AG	Glattbrugg	Suisse	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Ltd	Bury St. Edmunds	Royaume-Uni	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SRL	Milan	Italie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Danmark A/S	Kolding	Danemark	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Pharma Handelsgesellschaft mbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SP zoo	Varsovie	Pologne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hungary Kft	Budapest	Hongrie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hellas SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Animedica SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac España SA	Barcelone	Espagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Österreich GmbH	Vienne	Autriche	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Almerim	Portugal	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Amérique du Nord						
Virbac Corporation *	Fort Worth	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale
PP Manufacturing Corporation	Framingham	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale

* Paliers pré-consolidés

Raison sociale	Localité	Pays	2017		2016	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
Amérique latine						
Virbac do Brasil Industria e Comercio Ltda	São Paulo	Brésil	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Colombia Ltda	Bogota	Colombie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	San José	Costa Rica	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Chile SpA	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Patagonia Ltda	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Holding Salud Animal SA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centro Veterinario y Agricola Limitada	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Farquímica SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Bioanimal Corp SpA	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Productos Químico Ehlinger	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovét Inc	Allegheny	États-Unis	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Centrovét Argentina	Buenos Aires	Argentine	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Inversiones HSA Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Rentista de capitales Takumi Ltda	Santiago	Chili	51,00%	Globale	51,00%	Globale
Virbac Uruguay SA	Montevideo	Uruguay	99,17%	Globale	99,17%	Globale
Virbac Latam Spa	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asie						
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai	China	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac H.K. Trading Limited	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Korea Co. Ltd	Séoul	Corée du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Taiwan Co. Ltd	Taipei	Taiwan	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Philippines Inc.	Taguig City	Philippines	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Japan Co. Ltd	Osaka	Japon	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Vietnam Co. Ltd	Ho Chi Minh Ville	Vietnam	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Animal Health India Private Limited	Mumbai	Inde	100,00%	Globale	100,00%	Globale
SBC Virbac Limited	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
SBC Virbac Biotech Limited	Tapei	Taiwan	100,00%	Globale	100,00%	Globale
AVF Animal Health Co Ltd Hong-Kong	Hong Kong	Hong Kong	50,00%	Équivalence	50,00%	Équivalence
AVF Chemical Industrial Co Ltd Hong Kong	Hong Kong	Hong Kong	-	-	50,00%	Équivalence
AVF Chemical Industrial Co Ltd China	Jinan (Shandong)	Chine	50,00%	Équivalence	50,00%	Équivalence
Pacifique						
Virbac (Australia) Pty Ltd *	Milperra	Australie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac New Zealand Limited	Hamilton	Nouvelle Zélande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Afrique & Moyen-Orient						
Virbac RSA (Proprietary) Ltd *	Centurion	Afrique du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
GPM Virbac	Constantine	Algérie	42,85%	Équivalence	-	-

* Paliers pré-consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société Virbac,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Virbac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Point clé de l'audit : évaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Au 31 décembre 2017, la valeur des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie figurant au bilan consolidé du Groupe s'est élevée respectivement à 303,0 millions € et 164,2 millions €.

La valeur des *goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie de la filiale américaine (Virbac États-Unis) s'élèvent respectivement à 211,5 millions € et à 45,9 millions €, ceux relatifs à la filiale chilienne (Centrovét) s'établissent respectivement à 31,9 millions € (montant du *goodwill* part du Groupe hors minoritaires) et 52,6 millions € et ceux relatifs au vaccin Leishmaniose s'élèvent respectivement à 0,4 million € (montant du *goodwill* après dépréciation de 5,0 millions € constatée sur l'exercice 2017) et 15,8 millions €.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont essentiellement constitués de marques, brevets et savoir-faire, d'autorisations de mise sur le marché, de droits d'enregistrement et de fichiers clients.

Ces actifs ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT), définies au niveau de l'entité juridique.

La direction s'assure au moins une fois par an, et dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, que la valeur d'utilité de ces actifs (basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés) est supérieure à leur valeur comptable afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, ainsi que le détail des principales hypothèses retenues sont décrits dans les paragraphes "Goodwill" et "Immobilisations incorporelles" de la note "Principes et méthodes comptables" et dans la note A3 "Dépréciation des actifs" de l'annexe aux comptes consolidés.

Le test de dépréciation effectué par la direction sur les actifs de chacune des UGT intègre une part importante de jugement et d'hypothèses de la direction, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs, et en particulier les projections de ventes et les coûts futurs ;
- les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur d'utilité de ces actifs.

Nous avons considéré que l'évaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie constitue un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes quant à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans le calcul de la valeur d'utilité et également en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés.

Réponses dans le cadre de notre audit

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons réalisé les procédures suivantes :

- nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - la détermination des flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère chaque pays. Nous avons par ailleurs analysé la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction, telles qu'elles ont été présentées au directoire dans le cadre des processus de planification, étant précisé que le directoire valide les *business plans* les plus significatifs ;
 - le taux de croissance à long terme de ces flux, en le corroborant avec les analyses de marché externes.
- nous avons apprécié le taux d'actualisation retenu par la direction, en le comparant à notre propre estimation de taux, établi avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- nous avons vérifié, par sondages, les calculs et la cohérence de la structure des tests de dépréciation en nous appuyant sur les travaux de nos experts en évaluation ;
- nous avons comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- nous avons vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction ;
- nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des actifs ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés précitées.

Point clé de l'audit : recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôt différés figurent au bilan pour un montant de 20,8 millions €. Ceux résultant de l'activation de déficits reportables s'élèvent à 0,3 million € au 31 décembre 2017 contre 15,4 millions € au 31 décembre 2016.

Comme indiqué dans la note A26 "Impôts sur le résultat" de l'annexe aux comptes consolidés, cette évolution dans les montants est essentiellement expliquée par la dépréciation constatée en 2017 sur les actifs d'impôt différés relatifs aux déficits reportables de la filiale américaine du Groupe, cette position étant essentiellement supportée par l'existence d'un historique de pertes fiscales récentes non utilisées, qui constitue, au regard de la norme IAS 12, une indication forte que les bénéfices imposables futurs risquent de ne pas être disponibles.

Les actifs d'impôt différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s'il est probable que le Groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour utiliser ces déficits reportables. La capacité des entités du Groupe à recouvrer leurs actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs. Ces projections sont matérialisées dans un *business plan*, qui s'étale de 2018 à 2030 pour la filiale américaine, et dont les hypothèses relèvent du jugement de la direction.

Nous avons considéré la recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs de cette filiale au 31 décembre 2017 et du jugement exercé par la direction à cet égard. Le caractère recouvrable des pertes fiscales activées requiert la mise en œuvre d'une analyse permettant de démontrer que des bénéfices imposables futurs pourront être disponibles, notamment au regard de l'historique des résultats fiscaux récents de la filiale et sur sa capacité à atteindre les objectifs définis dans le *business plan*.

Réponses dans le cadre de notre audit

Notre approche d'audit a consisté, en faisant appel à nos experts fiscaux aux États-Unis et en France, à apprécier le caractère utilisable de ces déficits fiscaux reportables générés à ce jour au regard de la norme IAS 12.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du *business plan* sur la base duquel nous évaluons la probabilité que la filiale recouvre ses actifs d'impôts différés en :

- analysant l'historique de pertes fiscales récentes éventuelles, qui constitue une indication forte que des bénéficiaires imposables futurs risquent de ne pas être disponibles ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- vérifiant la cohérence des hypothèses retenues dans le business plan sous-tendant l'évaluation des impôts différés avec celles utilisées dans le business plan utilisé pour les besoins des tests de dépréciation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie ;
- analysant les résultats de l'approche normative produite par la société, consistant en une présentation des résultats de la filiale, retraités des effets ayant pu affecter de manière non-récurrente et momentanée sa situation financière ;
- effectuant un examen critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats au-delà de la période du *business plan*, notamment en regardant leur cohérence par rapport aux données économiques du secteur dans lequel la filiale opère et les informations recueillies lors nos entretiens avec les membres de la direction ;
- analysant les dispositions de la réglementation fiscale applicable aux États-Unis quant à la possibilité de reconnaître un actif d'impôt différé au titre des déficits.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations présentées dans les notes A7 "Impôts différés", A26 "Impôt sur le résultat", le paragraphe "Impôts" de la note "Principes et méthodes comptables" et le paragraphe "Impôts différés" de la note "Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations" de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Virbac par l'assemblée générale du 29 juin 1999 pour le cabinet Novances-David & Associés et du 30 juin 2004 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Novances-David & Associés était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la quatorzième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 6 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Vincent Gros

Comptes sociaux

ÉTATS FINANCIERS

Bilan – Actif

en k€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	2017 Montant net	2016 Montant net
Concessions, brevets, licences et marques		48 868	30 694	18 174	20 554
Autres immobilisations incorporelles		50 098	38 888	11 210	10 088
Immobilisations incorporelles	B1	98 966	69 582	29 384	30 641
Terrains		1 790	-	1 790	1 790
Constructions		102 604	61 715	40 889	42 952
Installations techniques, matériels et outillages industriels		102 389	64 428	37 961	39 534
Autres immobilisations corporelles		4 564	3 428	1 136	669
Avances, acomptes et immobilisations en-cours		8 195	-	8 195	5 562
Immobilisations corporelles	B2	219 542	129 571	89 971	90 507
Participations et créances rattachées		454 472	-	454 472	283 635
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		191 749	-	191 749	423 282
Autres immobilisations financières		1 785	-	1 785	1 084
Immobilisations financières	B3	648 006	-	648 006	708 001
Total de l'actif immobilisé		966 514	199 153	767 361	829 149
Matières premières		24 467	2 046	22 421	25 558
En-cours de production		11 848	539	11 309	10 650
Produits intermédiaires et finis		10 834	246	10 588	8 810
Stocks et en-cours	B4	47 149	2 831	44 318	45 018
Créances clients et comptes rattachés		61 360	464	60 896	64 522
Personnel		55	-	55	65
Impôts sur les bénéfices		6 643	-	6 643	8 427
Autres impôts et taxes		6 132	-	6 132	4 240
Autres créances		86 440	-	86 440	47 756
Valeurs réalisables	B5	160 630	464	160 166	125 010
Avances et acomptes versés		567	-	567	1 032
Valeurs mobilières de placement	B6	5 194	129	5 065	5 446
Disponibilités	B7	9 021	-	9 021	598
Valeurs disponibles		14 782	129	14 653	7 076
Charges constatées d'avance		2 605	-	2 605	1 869
Charges à répartir sur plusieurs exercices		906	-	906	1 272
Écarts de conversion actif		16 478	-	16 478	17 966
Comptes de régularisation	B8	19 989	-	19 989	21 107
Total actif		1 209 064	202 577	1 006 487	1 027 361

Bilan – Passif

en k€	Notes	2017	2016
Capital social		10 573	10 573
Primes d'émission		6 534	6 534
Réserve légale		1 089	1 089
Réserves réglementées		36 287	36 287
Autres réserves		36 396	36 396
Report à nouveau		272 363	224 685
Résultat de l'exercice		34 535	47 678
Subvention d'investissement		71	-
Provisions réglementées		31 005	29 856
Capitaux propres	B9	428 853	393 098
Avances conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques généraux		10 243	10 187
Provisions pour pertes de change		3 975	2 245
Provisions pour litiges		-	-
Provisions pour risques et charges	B10	14 218	12 432
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts bancaires		427 441	502 620
Découverts bancaires courants		15 881	5 542
Concours bancaires courants		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		27	47
Emprunts et dettes financières associées		25 714	27 658
Dettes financières	B5 & B11	469 063	535 867
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 413	46 672
Personnel		10 448	10 304
Organismes sociaux		10 209	9 751
Impôts sur les bénéfices		-	-
Taxe sur la valeur ajoutée		179	-
Autres impôts et taxes		2 834	2 469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	3
Autres dettes		1 012	1 004
Dettes d'exploitation	B5	75 095	70 203
Produits constatés d'avance		-	-
Écarts de conversion passif	B8	19 258	15 762
Comptes de régularisation	B12	19 258	15 762
Total passif		1 006 487	1 027 361

Compte de résultat

en k€	Notes	2017	2016	Variation
Ventes de marchandises		44 202	41 120	
Production vendue : biens et services		219 999	215 571	
Chiffre d'affaires net	R1	264 201	256 691	2,9%
Production stockée		1 670	-121	
Production immobilisée		1 099	-	
Subventions d'exploitation		-	-	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		6 561	3 534	
Autres produits d'exploitation		4 433	990	
Produits d'exploitation	R2	13 763	4 403	212,6%
Achats de marchandises		-28 501	-25 728	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-59 930	-58 943	
Variation des stocks d'approvisionnements		-2 705	1 867	
Autres achats et charges externes		-77 147	-76 698	
Impôts, taxes et versements assimilés		-5 936	-6 055	
Salaires et traitements		-58 060	-57 131	
Charges sociales		-27 353	-27 095	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-16 544	-17 067	
Dotations aux provisions sur actif circulant		-3 292	-3 202	
Dotations aux provisions pour risques et charges		-546	-2 267	
Autres charges d'exploitation		-5 552	-2 874	
Charges d'exploitation	R2	-285 566	-275 194	3,8%
Résultat d'exploitation		-7 602	-14 100	-46,1%
Produits de participations		33 124	35 463	
Autres intérêts et produits assimilés		18 595	18 112	
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 245	3 941	
Différences positives de change		75 598	50 221	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	
Produits financiers	R3	129 562	107 736	20,3%
Dotations aux amortissements et aux provisions		-4 104	-2 245	
Intérêts et charges assimilés		-16 739	-16 865	
Différences négatives de change		-74 023	-49 508	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-3	-	
Charges financières	R3	-94 869	-68 618	38,3%
Résultat financier		34 693	39 118	-11,3%
Résultat courant avant impôts		27 091	25 018	8,3%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		166	672	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		190	17 420	
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 115	5 608	
Produits exceptionnels	R4	5 471	23 701	-76,9%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-96	-272	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-545	-377	
Dotations aux amortissements et provisions		-7 120	-7 836	
Charges exceptionnelles	R4	-7 761	-8 484	-8,5%
Résultat exceptionnel		-2 290	15 217	-115,0%
Participation et intéressement des salariés		45	-489	
Impôts sur les bénéfices	R5	9 689	7 933	
Résultat net		34 535	47 678	-27,6%

Tableau de flux de trésorerie

en k€	2017	2016
Résultat net	34 535	47 678
Élimination des amortissements et provisions	19 566	19 332
Élimination des résultats de cessions	142	-17 107
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	-505	-450
Marge brute d'autofinancement	53 738	49 453
Incidence de la variation nette des stocks	699	376
Incidence de la variation nette des créances clients	3 626	4 223
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	3 738	-4 308
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	-34 493	-426
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	-26 430	-135
Flux net de trésorerie généré par l'activité	27 308	49 318
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-3 889	-4 003
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-10 620	-9 310
Acquisitions d'immobilisations financières	-267 791	-19 127
Cessions d'immobilisations	327 825	24 061
Flux net affecté aux investissements	45 525	-8 379
Dividendes versés par la société mère	-	-
Augmentations/réductions de capital	-	-
Prime de fusion	-	-
Autres augmentations liées à la fusion	-	-
Subventions d'investissements	70	-
Autres fonds propres	-	-
Émissions/remboursements nets d'emprunts	-75 201	-37 940
Flux net provenant du financement	-75 131	-37 940
Variation de trésorerie	-2 298	2 999

Contrôle de la variation de trésorerie

en k€	2017	2016
Valeurs mobilières de placement	-382	-24
Disponibilités	8 423	273
Total variation de trésorerie actif	8 041	249
Découverts bancaires courants	-10 339	2 750
Total variation de trésorerie passif	-10 339	2 750
Variation de trésorerie	-2 298	2 999

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Évènements significatifs de l'exercice

Un nouveau président du directoire, Sébastien Huron, a été nommé le 21 décembre 2017 suite au départ volontaire à la retraite d'Éric Marée.

En fin d'année, un nouveau financement a été mis en place auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 90 millions \$. Obtenu à des conditions avantageuses, il permet de renforcer les financements du Groupe et d'améliorer le niveau des liquidités.

Le prêt initialement accordé à la filiale américaine Virbac États-Unis en 2014 pour un montant de 350 millions \$ a été partiellement réduit en décembre 2017 à hauteur de 200 millions \$ par l'apport de la créance correspondante à une augmentation de capital de Virbac États-Unis via la société Interlab détentrice des titres.

Dans le cadre de cette opération, Virbac a également réalisé une augmentation du capital de sa filiale Interlab à hauteur de 170 millions €.

De nouvelles règles comptables sur les opérations de change impactant principalement les revalorisations des opérations en devises ont été mises en place sur l'exercice 2017 conformément au règlement de l'ANC 2015-05 (Autorité des normes comptables). Ces nouvelles méthodes comptables sont abordées dans différentes parties de l'annexe (cf. page 194 puis notes B8, B12, R2 et A3).

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 31 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé partiellement l'arrêt prononcé le 13 mai 2015 par la Cour d'Appel de Lyon dans l'affaire qui nous oppose en France à un de nos principaux concurrents. Virbac va signifier la décision en vue d'obtenir le remboursement des montants versés suite à la décision de la Cour d'Appel, soit environ 2 millions €, avec très probablement une nouvelle saisine de la Cour d'Appel pour obtenir un nouveau jugement.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2014 (PCG). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement 2014-03 de l'ANC relatif à la réécriture du Plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice, modifié par le règlement 2015-06 de l'ANC du 23 novembre 2015. Le règlement 2015-05 du 2 Juillet 2015 qui vient compléter le règlement ANC 2014-03 a été appliqué à compter de l'exercice 2017. Ces nouvelles dispositions sont relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture constituant un changement de méthode comptable dont les impacts sont présentés dans les notes B8 et B12.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend les fonds de commerces, AMM (Autorisation de mise sur le marché), brevets, licences acquis par la société ainsi que les frais de dépôt de marques externes qui sont enregistrés et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine tant que ces marques sont exploitées. Ces immobilisations sont valorisées au coût historique d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou au coût de production réel dans le cas des immobilisations produites en interne.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés. Les brevets, licences et concessions sont amortis linéairement sur la durée de vie économique lorsque celle-ci peut être estimée.

La perte éventuelle de valeur des actifs incorporels ne faisant pas l'objet d'amortissement est étudiée au moins une fois par an. Un test de dépréciation est effectué indépendamment de tout indice de perte de valeur. Il combine une approche par valeur de marché (estimation de la juste valeur) et une approche par flux de trésorerie futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont calculés sur la base d'estimations à cinq ans. Le taux d'actualisation utilisé pour ces calculs est de 7,5%.

Les autres immobilisations incorporelles incluent notamment les logiciels informatiques :

- les logiciels bureautiques standards sont amortis linéairement, dès leur inscription à l'actif, sur quatre ans, ce qui correspond à leur durée de vie économique ;
- les dépenses relatives aux projets informatiques, qui incluent en plus des coûts d'acquisition de licences d'importantes dépenses de consultants, sont portées à l'actif au fur et à mesure de leur engagement. Ces projets informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire, démarrant à compter de la mise en exploitation du système d'information.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges pour leur totalité.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles

Marques	non amortissables
Brevets, licences et savoir-faire	entre 10 et 15 ans
AMM	entre 10 et 15 ans
Droits de distribution	durée du contrat
Programmes informatiques	4 ans
Programmes informatiques Movex	entre 7 et 14 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et comprennent les frais accessoires. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés.

La société procède de la manière suivante :

- ventilation par composants des constructions (bâtiments et agencements) ;
- ventilation par composants du matériel industriel de valeur brute supérieure à 50 k€ ;
- définition des plans d'amortissements en fonction des durées d'utilité.

Les durées d'amortissement appliquées correspondent aux durées de vie économique, synthétisées dans le tableau ci-après. Pour autant, la société continue d'utiliser les durées d'usage définies par l'administration fiscale et pratique, quand cela est possible, le mode d'amortissement dégressif. Les différences résultant de l'application de modes et durées d'amortissements fiscaux spécifiques, y compris l'amortissement dégressif, sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Bâtiments	entre 10 et 40 ans
Aménagements	entre 10 et 20 ans
Équipements	entre 5 et 20 ans
Autres immobilisations corporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation correspondent pour l'essentiel aux investissements en capital dans les filiales et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les frais accessoires d'acquisition comptabilisés en charges sur l'exercice sont retraités fiscalement et leur déduction est étalée sur cinq ans.

À la clôture de chaque exercice, une provision est éventuellement constituée pour tenir compte de la dépréciation de la valeur des titres d'une filiale. La société procède à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Une provision est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable au bilan.

La valeur d'utilité tient compte des éléments suivants :

- quote-part des capitaux propres de la filiale ;
- flux de trésorerie prévisionnels, actualisés à 7,5% (en fonction des perspectives de rentabilité des pays) ;
- taux de croissance de l'Ebit (*Earning before income tax*) sur les plans prévisionnels à trois ans.

Autres immobilisations financières

Les prêts aux filiales sont comptabilisés au coût historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Valeurs d'exploitation

Les stocks de matières premières sont valorisés au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore lorsqu'il existe une probabilité pour que ces produits ne soient pas utilisables avant leur date de péremption. Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production. Une provision pour dépréciation des produits finis est pratiquée lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces produits, appréciées en fonction du marché, apparaissent inférieures à la valeur brute de l'inventaire.

Un stock de pièces détachées est également valorisé à la clôture de l'exercice. Une dépréciation peut être constatée en fonction de l'ancienneté des pièces et des probabilités d'utilisation sur le matériel.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

Les ventes sont comptabilisées au moment du transfert de propriété, qui se produit normalement au moment de la livraison du bien. Les créances clients cédées par l'intermédiaire du programme d'affacturage sont classées au bilan en moins des créances clients.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres du portefeuille ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice. Une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée le cas échéant si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'achat.

En matière d'OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières), la valeur de réalisation correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les actions propres sont valorisées à leur coût d'acquisition. Pour les plans d'attribution d'actions de performance, une provision est constituée sur la période d'acquisition des droits.

Disponibilités

Les liquidités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la valorisation des dettes et créances en monnaies étrangères à la zone euro au cours de la date de clôture.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change lorsque le cours n'a pas été définitivement assuré par des opérations à terme ou par des couvertures de fait. Les gains latents ne concourent pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

De par son activité et sa présence internationale, la société est exposée à la variation des cours de change.

Des instruments de couverture sont négociés afin de couvrir les opérations comptabilisées au bilan ainsi que les transactions futures ayant un caractère hautement probable. Ces couvertures sont détenues uniquement dans le but de réduire l'exposition aux risques de taux et de change. Les gains et pertes latents sur les instruments financiers dérivés liés aux variations des cours de change sont comptabilisés au bilan en écart de conversion afin de respecter le principe de symétrie avec l'élément couvert. Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture sont enregistrés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Conformément à l'article 628-11 du règlement ANC 2015-05, les effets de la couverture sont classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels (compte 656100 pour les pertes de change, compte 756100 pour les gains de change) et en résultat financier s'agissant des flux financiers (compte 666100 pour les pertes de change, compte 766100 pour les gains de change). Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture de transactions futures hautement probables sont reconnus en résultat uniquement lorsque l'élément couvert impacte lui-même le résultat. La prime d'une option est constitutive du coût de la couverture. Elle est constatée en résultat financier ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert uniquement à la fin de la couverture.

Le report-déport est constitutif du coût de la couverture, pour les transactions futures, il est comptabilisé de manière symétrique à l'élément couvert. Il n'y a pas d'étalement en compte de résultat si la couverture réduit le risque en quasi-totalité.

Provisions

Elles sont destinées à couvrir les charges et les litiges connus (risques de change, prestations de retraite complémentaire des dirigeants, indemnités de fin de carrière du personnel, litiges commerciaux) ainsi que des risques économiques généraux qui font l'objet d'une évaluation (risques produits, réglementaires et fiscaux, litiges potentiels).

Avantages du personnel

■ Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

■ Régimes de retraite à prestations définies

Les engagements du Groupe résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux *iBoxx Corporate AA10+* de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Les engagements du Groupe font l'objet d'une dette au bilan pour leur montant net du fonds qui a été constitué auprès d'un assureur. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat.

Produits d'exploitation

Les ventes sont comptabilisées comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété ;
- les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Charges et produits financiers

Les produits financiers proviennent majoritairement des dividendes reçus des filiales et des revenus de placement de la trésorerie disponible. Les plus-values latentes sur placements monétaires en OPCVM ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice mais seulement lors de la cession des titres.

Une provision pour dépréciation des titres est éventuellement constatée lorsque la situation financière de la filiale le justifie (cf. note B3).

Impôt sur les sociétés

Virbac et toutes les filiales françaises (Virbac France, Alfamed, Interlab, Virbac Distribution, Virbac Nutrition, Bio Vétro Test) relèvent, en matière d'impôt sur les sociétés, du régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi du 30 décembre 1987. Chaque société constate en charge l'impôt afférent à ses propres résultats et conserve le droit d'utiliser dans le futur d'éventuels déficits.

Virbac, en tant que seule société redevable de l'impôt, comptabilise la dette ou la créance vis-à-vis du Trésor public pour l'ensemble du groupe fiscal.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

B1. Immobilisations incorporelles

en k€	2016	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2017
Marques et frais de dépôt de marques	5 332	-	-	-	5 332
Brevets et licences	16 227	56	-	-	16 283
Autorisation de mise sur le marché (AMM)	26 310	-	-	-	26 310
Noms de domaine	4	-	-	-	4
Droits de distribution	898	-	-	-	898
Fonds de commerce	442	-	-	-	442
Autres immobilisations incorporelles	40	-	-	-	40
Programmes informatiques	41 606	1 605	-	1 637	44 848
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	4 217	2 229	-	-1 637	4 809
Valeur brute	95 076	3 890	-	-	98 966
Amortissements	-64 216	-5 096	-	-	-69 312
Provisions	-219	-120	69	-	-270
Amortissements et provisions	-64 435	-5 216	69	-	-69 582
Valeur nette	30 641	-1 326	69	-	29 384

Les principaux brevets, licences et AMM sont les suivants (valeurs brutes) :

- brevet Alpha Laval pour 2 479 k€ ;
- brevet FeLV pour 2 628 k€ ;
- brevet Alizine pour 2 592 k€ ;
- brevet Antigenics pour 3 394 k€ ;
- brevet Oridan pour 3 000 k€ ;
- AMM Doxycycline 50% pour 690 k€ (valeur nette après dépréciation et amortissement : nulle) ;
- AMM Schering-Plough pour 18 334 k€ ;
- AMM Virbamec, Equimax, Eraquell pour 4 000 k€ ;
- AMM Cyclosporine pour 1 500 k€ ;
- AMM Suramox, Stabox pour 463 k€.

Le fonds de commerce (Alizine) d'une valeur de 442 k€ acquis le 19 octobre 1998 est complètement amorti depuis le 31 décembre 2008.

Concernant les programmes informatiques, des évolutions ont été apportées à différents systèmes avec notamment la mise en service sur l'exercice :

- du projet *time to market* pour 604 k€ ;
- d'une nouvelle version du *MIS (Management information system)* pour 292 k€ ;
- d'un nouveau module de gestion des ressources humaines pour 151 k€.

D'autres projets informatiques ont été comptabilisés en immobilisations en-cours sur l'année pour une valeur globale de 732 k€.

Il a été constaté au 31 décembre 2017 en immobilisations en-cours des frais de personnel à immobiliser sur des projets informatiques pour une valeur de 1 099 k€.

B2. Immobilisations corporelles

en k€	2016	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2017
Terrains	1 790	-	-	-	1 790
Constructions	102 006	2 346	-2 019	271	102 604
Matériels, outillages, équipements	98 566	3 432	-877	1 268	102 389
Autres immobilisations corporelles	3 910	646	-16	24	4 564
Immobilisations en cours	2 098	3 594	-	-1 086	4 606
Immobilisations factures à recevoir	2 549	77	-	-	2 626
Avances et acomptes	915	525	-	-477	963
Valeur brute	211 834	10 620	-2 912	-	219 542
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-59 054	-4 547	1 886	-	-61 715
Matériels, outillages, équipements	-59 032	-6 814	1 418	-	-64 428
Autres immobilisations corporelles	-3 242	-202	16	-	-3 428
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations factures à recevoir	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	-121 328	-11 563	3 320	-	-129 571
Terrains	1 790	-	-	-	1 790
Constructions	42 952	-2 201	-133	271	40 889
Matériels, outillages, équipements	39 534	-3 382	541	1 268	37 961
Autres immobilisations corporelles	668	444	-	24	1 136
Immobilisations en cours	2 098	3 594	-	-1 086	4 606
Immobilisations factures à recevoir	2 549	77	-	-	2 626
Avances et acomptes	915	525	-	-477	963
Valeur nette	90 506	-943	408	-	89 971

Des investissements ont été réalisés au cours de l'exercice 2017 sur les différents sites, avec notamment :

- des travaux de rénovation de climatisation à VB3 pour 404 k€ ;
- des travaux d'aménagement des laboratoires de recherche galénique pour 937 k€ ;
- des travaux de rénovation des couloirs à VBD pour 225 k€ ;
- divers travaux d'aménagements dans les nouveaux locaux à VB17 pour 223 k€.

Des matériels ont été achetés ou mis en service, comme par exemple :

- la climatisation de VB3 pour 532 k€ ;
- un nouveau dispositif de fermeture de flacons (injectables) pour 994 k€ ;
- une chambre froide à Bio3 pour 176 k€ ;
- des équipements de lignes de production pour 466 k€ ;
- des équipements à économie d'énergie pour 168 k€.

Une provision pour dépréciation de matériels est comptabilisée depuis 2012, cette dépréciation s'élève dans les comptes au 31 décembre 2017 à 476 k€ pour des systèmes de filtration mis hors exploitation et à 144 k€ pour du matériel non utilisé. L'impact de l'ajustement de cette provision sur le résultat de l'exercice 2017 est de 37 k€ (charge), compte tenu de l'amortissement comptabilisé par ailleurs.

B3. Immobilisations financières

en k€	2016	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2017
Participations	283 635	170 221	-	-	453 856
Créances rattachées	-	616	-	-	616
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	424 366	96 954	-327 786	-	193 534
Valeur brute	708 001	267 791	-327 786	-	648 006
Dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-
Valeur nette	708 001	267 791	-327 786	-	648 006

Mouvements des titres de participation

Virbac a procédé en 2017 à la création d'une nouvelle filiale située en Algérie, GMP Virbac, dont la participation à hauteur de 42,85% s'élève à 240 k€. La société Interlab a fait l'objet en fin d'exercice d'une augmentation de capital pour un montant de 170 millions €.

en k€	2017
Interlab	169 981
GPM Virbac	240
Augmentations de capital, acquisitions & créations	170 221

Autres immobilisations financières

L'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce, conformément à la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site Internet de la société le 30 mai 2017. Compte tenu des objectifs fixés lors du programme de rachat, les actions propres ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Le poste "Prêts et autres immobilisations financières" comprend essentiellement les prêts aux filiales et sous-filiales, à savoir :

- Virbac Chile pour 63 007 k€ ;
- SBC Virbac (Hong-Kong) pour 3 113 k€ ;
- Virbac Uruguay pour 834 k€ ;
- Virbac État-Unis pour 116 735 k€ (soit 140 millions \$) ;
- SBC Virbac Biotech (Taïwan) pour 6 796 k€.

Le prêt accordé à Virbac New Zealand pour une valeur au 31 décembre 2016 de 6 315 k€ a été totalement remboursé sur l'exercice 2017, celui de Virbac État-Unis s'est vu diminué de 200 millions \$ en fin d'année.

Ces prêts, effectués en devises locales, font l'objet de couvertures de change sur leurs totalités à l'exception du prêt de Virbac Chile couvert partiellement pour un montant de 32 595 millions de CLP sur un montant total de 46 563 millions de CLP et celui de Virbac État-Unis non couvert mais qui fait l'objet d'une couverture de fait avec la contrepartie de l'emprunt en dollars américains de même montant et de mêmes échéances de remboursement.

B4. Stocks et en-cours

en k€	2017 Brut	2016 Brut	Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements	Variation de stocks des en-cours et des produits finis
Matières premières et approvisionnements	24 467	27 172	2 705	-
En-cours de production	11 849	12 081	-	-232
Produits finis	10 834	8 932	-	1 902
Stocks et en-cours	47 150	48 185	2 705	1 670

Au 31 décembre 2017, les provisions pour dépréciation des stocks comptabilisées s'élèvent à :

- matières premières : 2 046 k€ ;
- en-cours de production : 539 k€ ;
- produits finis : 246 k€.

La société n'a pas constaté de dépréciation concernant le stock de pièces de rechange.

B5. Créances et dettes

en k€	2017 Montants bruts	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances rattachées à des participations	616	616	-	-
Prêts	191 749	7 935	137 120	46 694
Autres immobilisations financières	1 785	-	1 785	-
Actif immobilisé	194 150	8 551	138 905	46 694
Créances clients et comptes rattachés*	61 360	61 360	-	-
Autres créances	99 269	99 269	-	-
Charges constatées d'avance	2 604	2 604	-	-
Actif circulant	163 233	163 233	-	-
Total des créances	357 383	171 784	138 905	46 694
Emprunts bancaires	427 441	22 893	319 754	84 794
Découverts bancaires	15 881	15 881	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	27	27	-	-
Dettes envers les filiales (comptes courants)	25 714	25 714	-	-
Dettes financières	469 063	64 515	319 754	84 794
Fournisseurs et comptes rattachés **	49 107	49 107	-	-
Dettes fiscales et sociales	23 669	23 669	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 305	1 305	-	-
Autres dettes	1 012	1 012	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	75 093	75 093	-	-
Total des dettes	544 156	139 608	319 754	84 794

*dont cession de créances (affacturage) : 1 989 k€

**dont effets à payer : néant

Le montant des créances cédées s'élève à 1 989 k€ (classées en moins des créances clients) au 31 décembre 2017, et le financement en cours à 1 780 k€.

La provision pour dépréciation des créances clients comptabilisée s'élève à 464 k€.

B6. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2017, ce poste comprend des Sicav pour 464 k€, les actions propres du plan de performance 2016 pour un montant de 1 500 k€ ainsi que celles du contrat de liquidité pour 2 136 k€ et celles des anciens plans de performance pour une valeur globale de 1 094 k€.

en k€	2016	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2017
Sicav	1 538	-	-1 074	-	464
Actions propres (contrat de liquidité)	1 314	822	-	-	2 136
Plans d'actions de performance	1 500	-	-	-	1 500
Actions propres en attente (plans annulés)	1 094	-	-	-	1 094
Valeurs mobilières de placements	5 446	822	-1 074	-	5 194

Au 31 décembre 2017, nous constatons sur les Sicav une plus-value latente non significative (2 k€). Concernant les actions propres, une moins-value latente de 25 k€ a été réalisée et provisionnée sur le contrat de liquidité, ainsi que sur les actions propres des anciens plans de performance, pour une valeur de 104 k€. Le coût probable résultant de l'attribution des actions de performance est pris en compte de manière étalée sur la durée d'acquisition des droits, sous forme de provision (cf. note B10).

B7. Disponibilités

Au 31 décembre 2017, les disponibilités correspondent à des soldes créditeurs de banques pour une valeur de 438 k€ et à des instruments financiers pour la somme de 8 583 k€ (suivant les nouvelles règles comptables ANC 2015-05).

B8. Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance

Elles sont principalement composées de charges externes diverses et d'achats stockables relatifs à l'exercice 2017.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sont constituées de frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée de remboursement des emprunts.

Écarts de conversion

Ils correspondent à des pertes de change latentes pour 16 478 k€ compensées pour la partie couverte par des gains latents réalisés sur les instruments dérivés financiers permettant de respecter le principe de symétrie et comptabilisés au passif (rubrique : Compte de régularisation) pour la somme de 8 965 k€ dans le compte 478700.

Une provision à hauteur du risque financier non couvert a été comptabilisée pour une valeur de 3 975 k€ au 31 décembre 2017. Elle est essentiellement liée à des prêts en devises faits aux filiales. Le poste « Autres couvertures naturelles » comprend un prêt en dollars américains accordé à la filiale américaine couvert naturellement par un tirage bancaire dans la même devise.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés actifs	Total
Écarts de conversion actif	1 306	14 347	825	16 478
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-308	-8 657		-8 965
Autres couvertures (naturelles)	-	-2 713		-2 713
Provision pour pertes de change	998	2 977		3 975

B9. Capitaux propres

Capital social

Le capital social d'un montant de 10 572 500 € est composé au 31 décembre 2017 de 8 458 000 actions d'un montant nominal de 1,25 €.

Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2017, Virbac possède 37 261 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 4 730 k€ hors frais, soit un coût moyen de 126,95 € par titre. Au cours de l'exercice, la société a acquis 39 704 et cédé 31 411 actions propres au titre du contrat d'animation. L'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017 a décidé de ne pas verser de dividendes. La totalité du résultat de l'exercice précédent a été affecté en report à nouveau.

	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2016	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2017
Nombre d'actions au 31 décembre	8 458 000	-	8 458 000	-	-	8 458 000
Nombre d'actions donnant droit à dividendes	8 458 000	-	8 458 000	-	-	8 458 000

en k€	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2016	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2017
Capital social	10 573	-	10 573	-	-	10 573
Primes d'émission, de fusion	6 534	-	6 534	-	-	6 534
Résultat de l'exercice	47 678	-47 678	-	34 535	-	34 535
Réserve légale	1 089	-	1 089	-	-	1 089
Réserves réglementées	36 287	-	36 287	-	-	36 287
Autres réserves	36 396	-	36 396	-	-	36 396
Report à nouveau	224 685	47 678	272 363	-	-	272 363
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	72	-2	70
Provisions réglementées	29 856	-	29 856	4 927	-3 778	31 005
Capitaux propres	393 098	-	393 098	39 534	-3 780	428 852

Provisions réglementées

Ce poste comprend uniquement des amortissements dérogatoires résultant des durées et modes d'amortissements fiscaux différents.

B10. Provisions

Les mouvements enregistrés sur ces postes sont les suivants :

	2016	Dotations	Reprises montants utilisés	Reprises montants non utilisés	2017
en k€					
Provisions d'indemnités de fin de carrière	5 507	426	-	-	5 933
Provisions pour prestations de retraite complémentaire	2 656	-	-275	-	2 381
Provisions pour pertes de change	2 245	3 975	-2 245	-	3 975
Provision plans de performance	209	112	-	-	321
Autres provisions pour risques et charges	1 815	1 459	-1 666	-	1 608
Provisions pour risques et charges	12 432	5 972	-4 186	-	14 218
Dépréciations des immobilisations	803	740	-653	-	890
Dépréciations des actifs circulants	3 315	3 292	-3 312	-	3 295
Provisions pour dépréciations	4 118	4 032	-3 965	-	4 185
Provisions	16 550	10 004	-8 151	-	18 403

La société a comptabilisé une dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière prévues par la loi et la convention collective à hauteur de 426 k€ sur l'exercice.

Le calcul de l'engagement tient compte des rémunérations, de l'ancienneté des salariés ainsi que des critères suivants ;

- acquisition des droits :
 - cadres et assimilés : 12/100 par année d'ancienneté ;
 - non cadres : 10/100 par année d'ancienneté ;
- taux d'actualisation : 1,3% ;
- taux de charges sociales : 47,0% ;
- taux de rotation du personnel : déterminé en fonction de la catégorie, de l'âge du salarié et de son ancienneté ;
- espérance de vie : déterminée en fonction de la table de mortalité de l'Insee TD-TV 13-15.

Autres paramètres :

	Cadres	Non-cadres
Âge de départ à la retraite	65 ans	62 ans
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%

L'engagement est calculé suivant une méthode actuarielle rétrospective. Il tient compte des modifications apportées par la loi de finance de la sécurité sociale 2007, à savoir de l'impact en termes de charges sociales que générera le départ à la retraite des salariés de moins de 65 ans. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. Le montant des charges lié aux régimes de retraite à cotisations définies comptabilisé dans l'exercice s'élève à 5 256 k€ sur 2017.

La société a comptabilisé, d'autre part, une provision pour prestations de retraite complémentaire des membres du directoire au titre d'un régime à prestations définies mis en place en 2003. Pour l'exercice 2017, une reprise de provision a été effectuée pour un montant de 275 k€. Des versements ont déjà été effectués sur les exercices antérieurs dans le cadre du préfinancement du régime. Sur l'exercice 2017 un versement complémentaire a été effectué pour une valeur de 172 k€. Ces montants sont gérés par une compagnie d'assurance et font l'objet de placements sans risque. La valeur relative à l'actif de couverture est nulle au 31 décembre 2017.

La société provisionne également, de manière étalée, le coût probable résultant de l'attribution d'actions de performance à certains salariés et dirigeants. Cette année, la provision constatée dans les comptes s'élève à 113 k€. La période d'attribution des droits fixée initialement au 31 décembre 2018 a été repoussée au 31 décembre 2019.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment une provision pour litige commercial de 50 k€, une provision pour litige prud'homal de 127 k€, une provision pour litige suite au remboursement du contrat *Schuldschein* pour 100 k€ ainsi qu'une provision pour des risques divers de 900 k€.

La provision pour dépréciation d'immobilisations concerne essentiellement du matériel mis hors exploitation ou non utilisé pour la somme de 620 k€ (cf. note B2). Les actifs circulants dépréciés correspondent aux stocks et en-cours pour la somme de 2 831 K€ et aux créances clients pour un montant de 464 k€.

B11. Dettes financières

Virbac dispose de trois financements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 420 millions €, tirable en euros et en dollars auprès d'un *pool* de banques, remboursable *in fine* et de maturité avril 2020, prorogeable jusqu'en avril 2022 ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) composés de quatre tranches, de maturités cinq, sept et dix ans, à taux variable et fixe ;
- un contrat de financement de 90 millions \$ avec la Banque européenne d'investissement (BEI) d'une durée de sept ans remboursable *in fine* pour la moitié et amortissable sur onze ans pour l'autre moitié.

Virbac bénéficie, en outre, de prêts bilatéraux et de contrats de financement avec la Banque publique d'investissement (BPI).

Au 31 décembre 2017, la position des financements est la suivante :

- le contrat syndiqué est tiré à hauteur de 108 millions € et 161 millions \$;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 15 millions € et 15,5 millions \$;
- les prêts bilatéraux et financement BPI et BEI se montent à 77,5 millions € et 90 millions \$.

Ces financements sont assortis d'une clause de respect d'un *covenant* financier qui impose à l'emprunteur de respecter des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés et correspondant à l'endettement net consolidé pour la période considérée sur l'*Ebitda* (*Earnings before interests, tax, depreciation and amortization*) consolidé pour cette même période de test.

Au 31 décembre 2017, le ratio endettement net sur *Ebitda* se situe en dessous du montant maximum fixé par la clause de *covenant* à 4,75.

L'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, à savoir les postes suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location-financement, participation, instruments dérivés de taux et de change et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés.

L'*Ebitda* consolidé désigne le résultat d'exploitation de la période considérée, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et les dividendes reçus de filiales non consolidées.

Les capacités de financement de la société sont suffisantes pour permettre le financement de ses besoins en trésorerie.

B12. Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance

Il n'a pas été comptabilisé de produit constaté d'avance sur l'exercice 2017.

Écarts de conversion

Ils correspondent aux gains de change latents suite à la revalorisation des créances et dettes en devises au cours de clôture pour 19 258 k€. Ces gains sont compensés par des pertes latentes pour la valeur de 825 k€ réalisées sur les instruments dérivés financiers afin de respecter le principe de symétrie et comptabilisés à l'actif (rubrique : Comptes de régularisation) dans le compte 478600.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés passifs	Total
Écarts de conversion passif	48	10 245	8 965	19 258
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-41	-784		-825
Produits de change latents	7	9 461		9 468

R1. Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires France/export

en k€	2017	2016
France	68 154	66 780
Export	196 047	189 911
Chiffre d'affaires	264 201	256 691

Répartition du chiffre d'affaires par nature

en k€	2017	2016
Ventes de produits finis et de marchandises	249 459	241 330
Prestations de services	14 742	15 361
Chiffre d'affaires	264 201	256 691

R2. Charges et produits d'exploitation

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. Le montant des charges externes de recherche et développement s'élève à 8 482 k€ au 31 décembre 2017.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Virbac a comptabilisé sur l'exercice 2017 un CICE d'une valeur de 1 419 k€ en moins des charges de personnel suite à la recommandation de l'ANC.

Les CICE des années 2014 à 2017 du groupe fiscal intégré ont été préfinancés auprès d'une banque pour une valeur globale de 5 661 k€.

Ces fonds ont été alloués au financement des dépenses engagées par Virbac pour renforcer son implantation à Carros en 2017 ;

- investissements corporels :
 - 6 562 k€ en production ;
 - 2 815 k€ pour les équipements de R&D ;
- investissements sociaux :
 - 22 créations de postes en CDI ;
 - 14 créations de postes en CDD.

Différences de change

Conformément au règlement de l'ANC 2015-05, mis en place sur l'exercice 2017, les effets de la couverture ont été classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels et en résultat financier s'agissant des flux financiers. L'impact du solde des différences de change reclassé en exploitation sur l'exercice 2017 s'élève à 543 k€ soit :

- Gains de change pour une valeur de 3 687 k€ comptabilisés dans les comptes 756 ;
- Pertes de change pour une valeur de 3 144 k€ comptabilisées dans les comptes 656.

R3. Charges et produits financiers

La baisse du résultat financier de 4,4 millions € (-11,3%) provient essentiellement de la diminution des dividendes perçus (-2,3 millions € par rapport à 2016) et d'une hausse de la provision pour perte de change de 1,7 million € par rapport à l'exercice 2016. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, en 2017, les différences de change concernant les opérations d'exploitation ne sont plus classées en résultat financier mais en résultat d'exploitation.

Charges financières

en k€	2017	2016
Provisions pour pertes de change	-3 975	-2 245
Provisions pour dépréciations des titres	-129	-
Dotations aux amortissements et provisions	-4 104	-2 245
Intérêts, emprunts et lignes de crédit	-16 330	-16 339
Autres charges financières	-412	-527
Différences négatives de change	-74 023	-49 508
Intérêts et charges assimilées	-90 765	-66 374
Charges financières	-94 869	-68 619

Produits financiers

en k€	2017	2016
Produits de participations	33 124	35 463
Reprises de provisions	2 245	3 941
Différences positives de change	75 598	50 221
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Revenus de créances diverses	18 595	18 111
Produits financiers	129 562	107 736

R4. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel est en perte pour 2,3 millions €, soit une baisse de 17,5 millions € par rapport à 2016, essentiellement due au rachat en 2016, par une filiale, de ses propres titres générant une plus-value nette comptable de 17 millions € sur l'exercice précédent. Les amortissements dérogatoires impactent également le résultat exceptionnel avec une dotation nette (charge) de 1 148 k€.

Charges exceptionnelles

en k€	2017	2016
Valeurs nettes des immobilisations cédées	-545	-377
Pénalités fiscales	-54	-51
Autres charges exceptionnelles	-42	-220
Dotations aux provisions réglementées	-4 927	-5 841
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 453	-1 411
Dotations aux autres provisions	-740	-584
Charges exceptionnelles	-7 761	-8 484

Produits exceptionnels

en k€	2017	2016
Produits de cessions des immobilisations	190	17 420
Reprises de provisions réglementées	3 779	4 315
Reprises de provisions pour risques et charges	684	587
Reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles	653	693
Transferts de charges exceptionnelles	-	13
Produits divers	165	673
Produits exceptionnels	5 471	23 701

R5. Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2017, l'économie d'impôt réalisée par Virbac à raison des pertes fiscales des filiales intégrées et susceptibles de se retourner dans le futur si les filiales redevenaient bénéficiaires, s'élève à 17 k€. Il a été comptabilisé au 31 décembre 2017 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 7 566 k€ et un crédit d'impôt mécénat d'un montant de 33 k€. Si Virbac avait été imposée séparément, elle aurait comptabilisé uniquement un produit d'impôt correspondant aux crédits d'impôts de 7 601 k€ au total. Avec l'intégration fiscale, Virbac a constaté cette année une économie d'impôt égale à 1 858 k€.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La loi de finance 2018 prévoit une diminution de l'impôt sur les sociétés. L'impact pour Virbac sera répercuté en 2019 avec un taux ramené à 25,83% contre 34,43% à ce jour.

Compte tenu de cette réduction et des perspectives d'utilisation, les allègements et les accroissements d'impôts à partir de 2019 sont calculés au taux de 25,83%.

en k€	2017		2016	
Taux d'imposition	34,43%	25,83%	34,43%	28,92%
Amortissements dérogatoires	1 134	7 158	2 428	6 595
Accroissements liés au décalage dans le temps	8 292		9 023	
Contribution de solidarité	144	-	137	-
Plus-values latentes sur placements de trésorerie	1	-	-	-
Profits de change latent	2 325	-	14	-
Engagements de retraite	-	2 148	-	2 361
Crédit d'impôt mécénat	73	-	104	-
Autres provisions	54	98	169	110
Total des allègements par taux d'imposition	2 597	2 246	424	2 471
Total des allègements liés au décalage dans le temps		4 843		2 895
Déficits reportables fiscalement	-	-7 421	-	-7 761
Éléments à imputer sur l'impôt		-7 421		-7 761

Évaluations fiscales dérogatoires et résultat

Taux d'imposition 34,43%

en k€	Brut	2017 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	24 846	9 689	34 535
Amortissements dérogatoires	1 148	-395	753
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	1 148	-395	753
Résultat hors évaluations dérogatoires	25 994	9 294	35 288

Taux d'imposition 34,43%

en k€	Brut	2016 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	39 745	7 933	47 678
Amortissements dérogatoires	1 526	-525	1 001
Autres provisions réglementées	-	-	-
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	1 526	-525	1 001
Résultat hors évaluations dérogatoires	41 271	7 408	48 679

Répartition de l'impôt sur les bénéfices 2017

en k€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	27 136	1 732	28 868
Résultat exceptionnel	-2 290	356	-1 934
Divers crédits d'impôts	-	7 601	7 601
Résultat net comptable	24 846	9 689	34 535

A1. Opérations de crédit-bail et de location-financement

Contrats de location-financement

Virbac a conclu des contrats de location-financement sur du petit matériel informatique. L'engagement en capital s'élève au 31 décembre 2017 à 2 058 k€.

A2. Engagements hors bilan

en k€	2017	2016
Avals, cautions, lettres de confort et garanties	39 843	59 102
- dont donnés à des sociétés liées	39 843	59 102
Engagements donnés	39 843	59 102
Contrats de change à terme de devises	61 958	59 044
Options de change de gré à gré	21 017	15 444
Swap de taux	133 073	153 301
Options de taux d'intérêt	261 216	128 071
Swap de devises croisées	44 423	63 742
Engagements réciproques	521 687	419 602
Crédit-bail immobilier	-	-
Location-financement	2 058	2 625
Autres engagements	2 058	2 625

Passifs éventuels

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel.

C'est le cas en particulier d'une demande faite fin 2016 par un concurrent du Groupe en réparation d'un préjudice allégué résultant d'une atteinte à la renommée d'une de ses marques et d'une contrefaçon de cette marque.

Dans ce cas, Virbac considère la demande à la fois infondée sur le plan juridique et disproportionnée quant au montant réclamé en réparation du préjudice. Il s'agit donc, d'un passif éventuel dont la probabilité d'une sortie de ressources significative est faible.

A3. Exposition aux risques de marché et instruments financiers dérivés

La société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances avec les tiers (hors factures et avoirs à établir) au 31 décembre 2017 :

en k€	Créances	Créances en souffrance depuis				Créances	Total
	à échoir	< 30 jours	< 60 jours	< 90 jours	> 180 jours	dépréciées	
Créances clients tiers	3 568	61	73		429	-	4 131

Au 31 décembre 2017, l'exposition maximale de la société au risque de crédit correspond à 62 539 k€, soit le montant du poste Créances clients dans les comptes. Le risque des créances clients sur les sociétés du Groupe, soit 56 418 k€, est peu significatif dans la mesure où Virbac fait en sorte d'assurer à ses filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes. Concernant les créances avec les tiers, la société considère qu'elle n'est pas exposée à un risque de contrepartie significatif compte tenu de la mise en place d'un mécanisme de suivi des créances échues qui permet de limiter le montant des créances douteuses.

Virbac a mis en place depuis 2016 un contrat d'affacturage. Au 31 décembre 2017, le montant des créances cédées s'élève à 1 989 k€ (classé en moins des créances clients) et le financement en cours à 1 781 k€.

Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat de la société et sa situation nette de trésorerie. L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées, risque clients), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées, risque fournisseurs).

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation

en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe apporte une attention particulière au choix des établissements bancaires qu'il utilise, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Virbac considère néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de ses principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

La liquidité se définit comme la capacité du Groupe à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante et à trouver de nouvelles sources de financement en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dans le cadre de son exploitation, de son programme d'investissements récurrents et de sa politique active de croissance externe, le Groupe est ainsi exposé au risque d'insuffisance de liquidités pour financer sa croissance et son développement.

Dispositifs de gestion du risque

La politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Dans le cadre de sa revue spécifique du risque de liquidité, le Groupe effectue régulièrement une revue détaillée de ses encours s'assurant ainsi du respect de son *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Le ratio financier calculé au 31 décembre 2017 s'est élevé à 4,28 respectant ainsi le *covenant*, celui-ci ne devant pas excéder 4,75 (niveau assoupli pour 2017).

Pour 2018 et afin de se donner plus de flexibilité, Virbac a demandé et obtenu un assouplissement de la clause de respect du *covenant* financier de la part de ses partenaires bancaires. Le niveau qui sera mesuré au cours de cet exercice a fait l'objet d'un amendement et d'une révision à la hausse. Il devra à présent se situer en dessous de 5 à fin juin 2018 (vs 5,5 à fin juin 2017) et en dessous de 4,25 à fin décembre 2018 (vs 4,75 à fin décembre 2017). À compter de 2019, ils reviendront aux niveaux des engagements initiaux de 4,25 à fin juin et 3,75 à fin décembre.

Au regard de ses perspectives, la trésorerie et les ressources de financement de la société couvrent suffisamment ses besoins en trésorerie.

Risque de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de gestion du risque consiste à couvrir le risque de transaction des opérations en devises par l'utilisation d'instruments dérivés. Le Groupe applique une politique de gestion du risque de change centralisée pour les opérations commerciales en devise des filiales du Groupe les plus exposées et n'ayant pas de contraintes réglementaires locales. Sur la base de budgets annuels en devise déclarés par les filiales, la trésorerie Groupe couvre les expositions nettes et fournit des garanties de change interne à chaque entité centralisée. La société utilise des instruments dérivés de couverture de type achat et vente à terme, fermes ou optionnels.

en k€	2017	2016
Couverture de juste valeur	217	-
Couverture des flux de trésorerie	80	14
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	7	2 902
Dérivés de change	304	2 916

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux résulte du fait que l'endettement du Groupe est constitué principalement de lignes de crédit et d'emprunts à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels.

en k€	2017	2016
Couverture de juste valeur	-	-
Couverture des flux de trésorerie	565	-353
Couverture d'investissement net	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	4 058
Dérivés de taux	565	3 705

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, en cohérence avec les flux couverts. L'ensemble des instruments dérivés détenus par la société au 31 décembre 2017 est qualifié de couverture. Virbac ne détient donc aucun instrument de type position ouverte isolée.

en k€	Nominal 2017	Nominal 2016	Juste valeur positive 2017	Juste valeur positive 2016	Juste valeur négative 2017	Juste valeur négative 2016
Contrat de change à terme de devise	63 200	59 044	1 169	797	847	1 765
Options de change de gré à gré	22 301	15 444	76	217	92	392
Instruments de change	85 501	74 488	1 245	1 014	939	2 157
Swap de taux	133 073	153 301	1 002	402	138	300
Options de taux d'intérêt	91 720	128 071	110	325	392	779
Swap de devises croisées	44 423	63 742	314	5 409	333	1 350
Instruments de taux d'intérêt	269 216	345 114	1 426	6 136	863	2 429
Instruments financiers dérivés	354 717	419 602	2 671	7 150	1 802	4 586

La société peut traiter des couvertures avec optimisation de type tunnel vanille asymétrique. Ces dérivés sont sans prise de risque et sont toujours adossés aux transactions commerciales en devises comptabilisées au bilan ou à des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires

industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières. Dans la mesure du possible, Virbac diversifie ses sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Il existe néanmoins pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Pour limiter ces risques, la société élargit autant que possible sa recherche de fournisseurs et peut, dans certains cas, sécuriser son approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui lui manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition de la propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution du principal vaccin pour chats de l'entreprise.

A4. Effectif moyen

	2017	2016
Cadres	507	512
Agents de maîtrise et techniciens	423	410
Ouvriers	202	212
Employés	19	28
Apprentis	19	16
Effectifs	1 170	1 178

A5. Informations relatives au Compte professionnel de formation

La gestion du dispositif du Compte professionnel de formation (CPF) est externalisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

A6. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

en k€	2017	2016
Intérêts courus sur participation des salariés	1	1
Intérêts courus sur ligne de crédit	3 189	3 433
Emprunts et dettes financières	3 190	3 434
Provisions factures à recevoir	18 573	19 202
Provisions bureaux de représentation	72	18
Différences de change latentes	1 306	1 227
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 951	20 447
Rabais, remises, ristournes à établir tiers	27	17
Rabais, remises, ristournes à établir Groupe	180	242
Rabais, remises, ristournes à établir	207	259
Provision congés payés (charges sociales incluses)	7 552	7 207
Provisions primes diverses (charges sociales incluses)	7 303	6 662
Provision prime d'intéressement	-	586
Provision autres charges sociales à payer	387	112
Provision charges fiscales diverses à payer	73	149
Provision formation professionnelle	563	546
Provision effort construction	253	246
Provision taxe d'apprentissage	427	415
Provision CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	38	-95
Provision CFE (cotisation foncière des entreprises)	15	28
Provision impôts et taxes diverses	148	39
Provision contribution sociale solidarité	418	399
Dettes fiscales et sociales	17 177	16 294
Charges diverses à payer	222	236
Intérêts courus et frais bancaires à payer	40	44
Autres dettes	262	280
Charges à payer	40 787	40 714

Détail des produits à recevoir

en k€	2017	2016
Provision intérêts courus sur prêts	1 264	4 634
Autres immobilisations financières	1 264	4 634
Clients factures à établir tiers	117	61
Clients factures à établir Groupe	853	1 445
Différences de change latentes	48	651
Clients et comptes rattachés	1 018	2 157
Produits divers à recevoir	58	505
Impôts produits à recevoir	1 405	229
Intérêts courus à recevoir	1	1
Autres créances	1 464	735
Produits à recevoir	3 746	7 526

A7. Parties liées

Entreprises liées et participations

en k€	2017	2016
Participations	453 857	283 635
Créances sur participations	-	-
Autres créances immobilisées	-	-
Prêts	191 749	423 282
Créances clients et comptes rattachés	57 451	60 998
Autres créances (comptes courants)	79 517	40 346
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 368	4 864
Autres dettes (comptes courants et dettes financières divers)	25 714	27 666
Créances et dettes	813 656	840 791
Charges financières	-71	-53
Dotations pour dépréciations des immobilisations financières	-	-
Produits financiers divers	18 586	18 102
Reprises pour dépréciations des immobilisations financières	-	-
Produits de participation (dividendes)	33 124	35 463
Produits et charges financiers	51 639	53 512

Rémunération des mandataires sociaux

La charge comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2017 concernant les jetons de présence et les indemnités diverses du conseil de surveillance s'élève à 236 000 €. Celle concernant l'ensemble des rémunérations des membres du directoire s'élève cette année à 1 224 813 €.

Autres avantages

Les membres du directoire bénéficient des avantages suivants :

Véhicule de fonction

Les membres du directoire bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité de rémunération.

Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite

Les membres du directoire et le président du directoire bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

Régime d'assurance chômage

Le président du directoire bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, conformément aux conditions générales de cet organisme, dont les cotisations seront intégralement prises en charge par la société mais feront l'objet de la déclaration d'un avantage en nature au bénéfice du président du directoire. Le montant des cotisations annuelles à terme ne pourra excéder 15 000 €.

Les autres membres du directoire bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

Régime d'assurance retraite supplémentaire

Tous les membres du directoire bénéficient d'un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (12,5% du traitement de référence et 22% en cas d'ancienneté supérieure à 30 ans) dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- ancienneté dans le Groupe supérieure à dix ans (dont neuf en tant que membre du directoire ou 15 ans pour une prestation de 22% du traitement de référence) ;
- être âgé d'au moins 60 ans ;
- achever sa carrière dans le Groupe.

Indemnités de départ contraint

Éric Marée, qui a quitté ses fonctions de président du directoire le 20 décembre 2017 pour faire valoir ses droits à la retraite, n'a pas reçu d'indemnité de départ.

Le nouveau président du directoire Sébastien Huron bénéficie d'engagements pris par la société en cas de cessation de ses fonctions aux termes d'une décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2017.

Le président du directoire bénéficie, en cas de départ contraint de ses fonctions de président du directoire, d'une indemnité de départ d'un montant qui sera déterminé en fonction de l'atteinte d'un ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du groupe (Ratio = Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires hors taxes) sur les deux derniers et/ou les quatre derniers semestres comptables clos et qui pourra se situer dans une fourchette entre 0 et 700 000 €. Les engagements pris par la société en cas de cessation des fonctions de Christian Karst, membre du directoire et directeur général, ont été renouvelés par le conseil de surveillance du 13 mars 2018. L'indemnité s'élèverait à 326 000 €. L'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite à taux plein, de départ suite à l'atteinte de l'âge limite pour être membre du directoire, ou en cas de révocation pour faute grave. Ces engagements seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale du 20 juin 2018.

Indemnités de non-concurrence

Sébastien Huron a accepté un engagement de non-concurrence en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non-concurrence est prévue.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris les jetons de présence et toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de 18 mois à une somme maximum de 500 000 € brut.

Autres parties liées

Un contrat de parrainage sportif a été signé entre la société Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est le gérant et la société Virbac dans laquelle Jean-Pierre Dick est membre du directoire. Ce partenariat a pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large, ce qui contribue à promouvoir l'image de marque de Virbac à travers le monde et accroître sa visibilité. Un montant de 1 200 k€ a été comptabilisé en charge sur l'exercice au titre de ce contrat qui a pris fin au 31 décembre 2017.

A10. Filiales et participations au 31 décembre 2017

La société est la tête de groupe d'un ensemble consolidé et publie à ce titre des comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Raison sociale	Pays	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Prêts et avances accordés	Avals et cautions accordés	Quote-part de capital détenue
		k devises	k devises	k€	k€	%
Filiales françaises						
Interlab	France	63 463 kEUR	256 724 kEUR	-	-	100,00%
Virbac France	France	240 kEUR	7 482 kEUR	-	-	99,95%
Virbac Distribution	France	382 kEUR	43 kEUR	-	-	99,84%
Virbac Nutrition	France	547 kEUR	370 kEUR	-	-	99,99%
Bio Vêto Test	France	200 kEUR	515 kEUR	-	-	100,00%
Alfamed	France	40 kEUR	126 kEUR	-	-	99,60%
Filiales étrangères						
Virbac Nederland BV	Pays-Bas	45 kEUR	2 563 kEUR	-	-	100,00%
Virbac (Switzerland) AG	Suisse	200 kCHF	865 kCHF	-	-	100,00%
Virbac Ltd	Royaume-Uni	2 kGBP	459 kGBP	-	-	100,00%
Virbac SRL	Italie	1 601 kEUR	1 189 kEUR	-	-	100,00%
Virbac do Brasil Indústria e Comércio Ltda	Brésil	22 032 kBRL	9 786 kBRL	-	-	100,00%
Virbac Danmark A/S	Danemark	500 kDKK	9 416 kDKK	-	712	100,00%
Virbac Mexico SA de CV	Mexique	6 197 kMXN	411 439 kMXN	-	-	99,60%
Laboratorios Virbac Mexico SA de CV	Mexique	4 000 kMXN	32 136 kMXN	-	-	99,99%
Virbac Pharma Handelsgesellschaft mbH	Allemagne	102 kEUR	9 kEUR	-	-	100,00%
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Allemagne	440 kEUR	1 762 kEUR	-	-	100,00%
Virbac Sp. z o.o.	Pologne	5 kPLN	134 kPLN	-	-	100,00%
Virbac Hungary Kft	Hungary	3 000 kHUF	22 482 kHUF	-	-	100,00%
Virbac Uruguay S.A.	Uruguay	2 173 kUSD	25 525 kUSD	842	-	99,18%
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	22 454 kCNY	-13 580 kCNY	-	-	100,00%
Virbac HK Trading Co Ltd	Hong Kong	517 kHKD	-640 kHKD	-	-	100,00%
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	16 055 kHKD	-182 kHKD	-	-	100,00%
SBC Virbac Limited	Hong Kong	- kHKD	97 242 kHKD	3 191	-	100,00%
Virbac Hellas SA	Grèce	300 kEUR	1 252 kEUR	-	-	100,00%
Animedica SA	Grèce	96 kEUR	-51 kEUR	-	-	100,00%
Virbac España SA	Espagne	601 kEUR	507 kEUR	-	-	100,00%
Virbac Österreich GmbH	Autriche	36 kEUR	177 kEUR	-	-	50,00%
Virbac Korea Co. Ltd	Corée du Sud	1 600 000 kKRW	152 972 kKRW	-	-	100,00%
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	20 000 kTHB	24 987 kTHB	-	-	91,00%
Virbac (Taiwan) Co. Ltd	Taïwan	18 000 kTWD	10 294 kTWD	-	-	100,00%
Virbac Colombia Ltda	Colombie	7 404 486 kCOP	7 207 636 kCOP	-	-	99,98%
Virbac Philippines Inc.	Philippines	48 500 kPHP	-22 567 kPHP	-	250	100,00%
Virbac Japan Co. Ltd	Japon	130 000 kJPY	235 447 kJPY	-	1 333	100,00%
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	Costa Rica	178 750 kCRC	1 126 335 kCRC	-	-	100,00%
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	10 000 kTHB	3 922 kTHB	-	-	100,00%
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Portugal	5 kEUR	656 kEUR	-	-	95,00%
Virbac Vietnam Co. Ltd	Vietnam	22 606 324 kVND	119 087 265 kVND	-	-	100,00%
Virbac RSA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	54 kZAR	65 417 kZAR	-	-	100,00%
Virbac Animal Health India Private Limited	Inde	3 839 kINR	2 187 889 kINR	-	-	100,00%
PP Manufacturing Corporation	États-Unis	- kUSD	4 458 kUSD	-	4 646	100,00%
Virbac (Australia) Pty Ltd	Australie	2 500 kAUD	56 507 kAUD	-	-	100,00%
Virbac New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	18 290 kNZD	17 096 kNZD	-	-	100,00%
Virbac Chile SpA	Chili	1 000 kCLP	2 589 160 kCLP	63 971	-	100,00%
Virbac Patagonia Ltda	Chili	57 398 882 kCLP	-2 192 468 kCLP	-	-	1,00%
Virbac Latam Spa	Chili	1 000 kCLP	29 588 kCLP	-	-	100,00%
GPM Virbac	Algérie	70 000 kDZD	- kDZD	-	-	42,85%

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Nombre de titres détenus	Nombre de titres total	Chiffre d'affaires IFRS de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Virbac	Taux de change 2017 devise contre euro	
k€	k€			k devises	k devises	k€	clôture	moyen
276 785	276 785	4 230 848	4 230 849	- KEUR	-3 KEUR	-	-	-
40 761	40 761	10 434	10 439	75 775 KEUR	1 289 KEUR	1 868	-	-
538	538	5 741	5 750	1 878 KEUR	87 KEUR	47	-	-
2 933	2 933	68 349	68 354	29 932 KEUR	3 054 KEUR	2 700	-	-
17 601	17 601	30 939	30 939	5 664 KEUR	815 KEUR	1 100	-	-
688	688	1 004	1 008	13 417 KEUR	611 KEUR	946	-	-
10 443	10 443	89	89	21 122 KEUR	1 696 KEUR	326	-	-
115	115	2 000	2 000	15 053 kCHF	1 025 kCHF	1 256	1,170	1,112
3	3	2 000	2 000	35 892 kGBP	2 423 kGBP	3 981	0,887	0,878
5 046	5 046	179 900	179 900	27 976 KEUR	485 KEUR	500	-	-
11 390	11 390	22 032 352	22 032 353	98 347 kBRL	4 199 kBRL	-	3,973	3,602
5 350	5 350	500	500	77 698 kDKK	1 774 kDKK	-	7,445	7,439
1 240	1 240	6 171 776	6 196 830	850 665 kMXN	47 638 kMXN	914	23,661	21,259
2 974	2 974	3 999 543	4 000 000	-490 kMXN	-384 kMXN	-	23,661	21,259
71	71	2 000	2 000	43 KEUR	1 KEUR	-	-	-
1 593	1 593	861 200	861 200	47 042 KEUR	2 334 KEUR	2 532	-	-
1	1	100	100	27 780 kPLN	779 kPLN	-	4,177	4,254
10	10	1	1	277 603 kHUF	39 316 kHUF	-	310,330	310,204
14 581	14 581	99 175	100 000	13 893 kUSD	304 kUSD	-	1,199	1,134
2 850	2 850	100	100	77 639 kCNY	3 045 kCNY	-	7,804	7,613
50	50	517 355	517 355	429 kHKD	132 kHKD	-	9,372	8,211
1 766	1 766	3	3	- kHKD	-151 kHKD	-	9,372	8,211
12 575	12 575	102	102	25 899 kHKD	7 820 kHKD	-	9,372	8,211
1 290	1 290	100 000	100 000	8 087 KEUR	274 KEUR	-	-	-
125	125	32 000	32 000	- KEUR	-3 KEUR	-	-	-
912	912	99 999	100 000	26 445 KEUR	996 KEUR	1 500	-	-
18	18	18 170	36 340	5 123 KEUR	264 KEUR	-	-	-
1 329	1 329	320 000	320 000	8 292 270 kKRW	407 778 kKRW	-	1 279,610	1 274,836
429	429	9 100	10 000	253 292 kTHB	34 921 kTHB	-	39,121	38,505
485	485	1 800 000	1 800 000	290 138 kTWD	20 764 kTWD	390	35,534	34,325
3 408	3 408	5 659	5 660	35 671 223 kCOP	916 352 kCOP	-	3 586,410	3 326,763
1 156	1 156	37 999 997	38 000 000	191 212 kPHP	7 827 kPHP	-	59,795	57,513
2 834	2 834	6 400	6 400	1 552 299 kJPY	52 384 kJPY	-	135,010	127,724
432	432	420 658	420 658	1 867 169 kCRC	119 318 kCRC	-	684,560	639,964
209	209	99 998	100 000	111 370 kTHB	3 695 kTHB	281	39,121	38,505
5	5	380	400	6 591 KEUR	61 KEUR	-	-	-
2 977	2 977	1 000	1 000	288 737 638 kVND	30 938 318 kVND	390	27 274,000	25 456,352
5 305	5 305	56 684	56 684	364 868 kZAR	45 678 kZAR	2 526	-	-
66	66	383 899	383 900	6 330 970 kINR	949 860 kINR	-	76,606	73,612
4 946	4 946	100	100	6 720 kUSD	1 170 kUSD	598	1,199	1,134
4 346	4 346	2 499 997	2 500 000	113 745 kAUD	13 608 kAUD	11 269	1,535	1,475
13 977	13 977	18 290 000	18 290 000	27 689 kNZD	3 277 kNZD	-	1,685	1,592
2	2	1 000	1 000	- kCLP	2 296 921 kCLP	-	739,010	732,164
NS	NS	1	100	- kCLP	5 339 914 kCLP	-	739,010	732,164
1	1	1 000	1 000	817 912 kCLP	56 797 kCLP	-	739,010	732,164
240	240	300	700	- kDZD	- kDZD	-	137,753	137,753

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Virbac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "Évènements significatifs de l'exercice" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux opérations de change.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS : POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : évaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 453,9 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans le paragraphe "titres de participation" de la note "règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est déterminée en fonction

d'une analyse multicritères tenant compte de la quote-part des capitaux propres de la filiale et de la valeur actualisée de ses flux prévisionnels de trésorerie.

Le test de dépréciation effectué par la direction pour calculer la valeur d'utilité des titres de participation intègre une part importante de jugements et d'hypothèses de la direction, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie prévisionnels qui sont basés sur les perspectives de rentabilité du pays concerné ;
- le taux de croissance à long terme utilisé pour la projection de ces flux ainsi que le taux d'actualisation.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur d'utilité des titres de participation.

Dans ce contexte, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit présentant un risque potentiel d'anomalies significatives compte tenu de l'importance des jugements de la Direction et du montant significatif des titres inscrits au bilan.

Réponses dans le cadre de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- vérifié que les capitaux propres dont la quote-part a été retenue concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit;
- apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - la détermination des flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère chaque pays. En outre, nous avons analysé la cohérence des projections avec les dernières estimations de la direction, telles qu'elles ont été présentées au Directoire dans le cadre des processus budgétaires ;
 - le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme de ces flux.
- vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe "titres de participation" de la note "règles et méthodes comptables" et dans la note B3 "Immobilisations financières" de l'annexe aux comptes sociaux.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Virbac SA par l'Assemblée Générale du 29 juin 1999 pour le cabinet Novances-David & Associés et du 30 juin 2004 pour le cabinet Deloitte & Associés. Au 31 décembre 2017, le cabinet Novances-David & Associés était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la quatorzième année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 6 avril 2018
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Vincent Gros

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Indemnités de départ des dirigeants

Dirigeant concerné

Monsieur Sébastien Huron, président du directoire.

Nature et objet

Vos conseils de surveillance en date du 20 décembre 2017 et du 13 mars 2018 ont étendu à Monsieur Sébastien Huron, nouveau président du directoire, le principe du versement d'une indemnité en cas de départ contraint de ses fonctions de président du directoire, tout en l'assortissant à la réalisation de certaines conditions.

Le montant de l'indemnité de départ sera déterminé en fonction des objectifs suivants :

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du groupe serait supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos, l'indemnité due sera d'un montant de 700 000 € ;
- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du groupe serait inférieur à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos mais supérieur ou égal à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos, l'indemnité due sera d'un montant de 550 000 € ;
- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du groupe serait inférieur à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos, aucune indemnité ne sera due.

Les motifs exposés justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société sont la fidélisation du nouveau président.

Modalités

Cette convention n'a eu aucune incidence financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avenant au plan de retraite complémentaire pour les cadres dirigeants

Dirigeants concernés : messieurs Sébastien Huron, Christian Karst, Habib Ramdani et Jean-Pierre Dick, membres du directoire de Virbac.

Votre conseil de surveillance, en date du 13 décembre 2002, a approuvé le principe d'un avenant au plan de retraite complémentaire pour les membres du directoire.

La convention correspondante a été signée le 22 décembre 2003 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003.

Au 31 décembre 2017, l'engagement de Virbac au titre de ce régime s'élève à 2 380 862 € compte tenu des versements déjà effectués les exercices précédents, dont le produit net comptabilisé par la société au titre de l'exercice s'élevant à 103 017 €.

Indemnités de départ des dirigeants

Dirigeant concerné : Monsieur Christian Karst, membre du directoire de Virbac.

Votre conseil de surveillance en date du 13 mars 2015 a autorisé le renouvellement des indemnités de départ des dirigeants dans les mêmes conditions que celles décidées par le conseil de surveillance du 5 mars 2012, à savoir : les indemnités de départ ne sont versées qu'en cas de départ contraint, qu'il soit lié à un changement de stratégie ou de contrôle ou non, et sont soumises à la condition que le ratio "résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires" des deux semestres précédant le départ du dirigeant concerné soit supérieur ou égal à 7%, l'indemnité de départ de Monsieur Christian Karst s'élevant à 326 000 €.

Convention entre votre société et la société ABSOLUTE DREAMER SARL

Dirigeant concerné : Monsieur Jean-Pierre Dick, membre du directoire de Virbac.

Votre conseil de surveillance en date du 17 décembre 2014 a approuvé la signature d'un contrat de parrainage sportif et de communication avec la SARL Absolute Dreamer dont Jean-Pierre Dick est gérant. Ce partenariat a notamment pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large dont le Vendée Globe 2016-2017.

La charge comptabilisée par Virbac au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevée à 1 200 000 € au titre de cette convention, qui s'est terminée à cette même date.

Nice et Marseille, le 6 avril 2018
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Vincent Gros

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Carros, le 13 mars 2018

Sébastien Huron, président du directoire



Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2018

Exposé des motifs et projet de résolutions

PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

Exposé

Résolutions 1, 2 et 3 : approbation des comptes annuels (sociaux et consolidés), affectation du bénéfice de l'exercice 2017 et fixation du dividende

L'assemblée générale des actionnaires est appelée à approuver :

- les comptes sociaux avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2017 un bénéfice net de 34 535 077,37 € ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2017 dont les détails et les explications figurent aux pages 128 à 182 ;
- l'affectation du résultat.

Il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas attribuer de dividende au titre de l'exercice 2017.

Le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 34 535 077,37 €, sera intégralement affecté au report à nouveau. La volonté de continuer à rééquilibrer la situation financière en réduisant l'endettement explique l'absence de versement de dividende au titre de l'exercice 2017.

Résolutions

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance, de la présidente du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2017 et qui font ressortir un bénéfice net de 34 535 077,37 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 337 582 €. En conséquence, elle donne aux membres du directoire *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice qui font ressortir un résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère de -2 574 782 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

Au titre de l'exercice 2017	
Bénéfice de l'exercice	34 535 077,37 €
Report à nouveau antérieur	272 362 569,22 €
Bénéfice distribuable	306 897 646,59 €
Affectation au report à nouveau	34 535 077,37 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Distribution globale
Au titre de l'exercice 2014	1,90 €	16 012 926,00 €
Au titre de l'exercice 2015	-	-
Au titre de l'exercice 2016	-	-

2. Conventions réglementées

Exposé

Résolution 4 : conventions et engagements dits "réglementés" visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce

Aucune convention ou aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice 2017.

Une résolution sera toutefois présentée à l'assemblée générale afin de prendre acte des conventions et engagements réglementés conclus antérieurement à cet exercice, déjà approuvés par une assemblée générale et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2017.

Il est précisé que le contrat de parrainage sportif entre Virbac et la société Absolute Dreamer SARL, dont Jean-Pierre Dick est le gérant, qui avait pour objectif de contribuer financièrement à la participation d'un voilier à diverses courses au large est arrivée à son terme fin décembre 2017 et n'a pas été reconduit.

Résolution

Quatrième résolution : conventions et engagements réglementés visés à l'article L225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L225-38 du Code du commerce :

- prend acte qu'aucune convention ou engagement de cette nature n'a été conclu au cours de l'exercice 2017.
- approuve les termes dudit rapport et prend acte que les conventions et engagements réglementés, antérieurement conclus et approuvés par une assemblée générale, qui y sont mentionnés, se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

3. Conseil de surveillance – ratification de la nomination de membres, nomination de membres

Exposé

Résolutions 5 à 9 :

- Lors de sa réunion du 5 septembre 2017 le conseil de surveillance a coopté Pierre Madelpuech en qualité de membre du conseil, en remplacement de la société ASERGI, démissionnaire.
En conséquence, nous vous proposons de ratifier la nomination de Pierre Madelpuech en qualité de membre du conseil pour le temps restant à courir du mandat de la société Asergi, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.
Nous vous proposons également de renouveler le mandat de Pierre Madelpuech pour une nouvelle durée de trois ans (résolutions 5 et 6).

- Lors de sa réunion du 5 septembre 2017 le conseil de surveillance a coopté Solène Madelpuech en qualité de membre du conseil, en remplacement de Jeanine Dick, démissionnaire.
En conséquence, nous vous proposons de ratifier la nomination de Solène Madelpuech en qualité de membre du conseil pour le temps restant à courir du mandat de Jeanine Dick, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (résolution 7).

- Lors de sa réunion du 20 décembre 2017 le conseil de surveillance a coopté la société Galix Conseils en qualité de membre du conseil, en remplacement de Grita Loeb sack, démissionnaire.
En conséquence, nous vous proposons de ratifier la nomination de la société Galix Conseils en qualité de membre du conseil pour le temps restant à courir du mandat de Grita Loeb sack, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.
Nous vous proposons également de renouveler le mandat de la société Galix Conseils pour une nouvelle durée de trois ans (résolutions 8 et 9).

Les renseignements concernant les membres du conseil de surveillance figurent pages 110 et 111 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Résolutions

Cinquième résolution : ratification de la nomination de Pierre Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires ratifie la nomination de Pierre Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance, décidée à titre provisoire par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 5 septembre 2017, en remplacement de la société Asergi.

Pierre Madelpuech a exercé ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de la société Asergi, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

Sixième résolution : renouvellement du mandat de Pierre Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de renouveler le mandat de Pierre Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution : ratification de la nomination de Solène Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Solène Madelpuech en qualité de membre du conseil de surveillance, décidée à titre provisoire par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 5 septembre 2017, en remplacement de Jeanine Dick.

Solène Madelpuech exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Jeanine Dick, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Huitième résolution : ratification de la nomination de Galix Conseils en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires ratifie la nomination de la société Galix Conseils en qualité de membre du conseil de surveillance, décidée à titre provisoire par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 20 décembre 2017, en remplacement de Grita Loeb sack.

La société Galix Conseils a exercé ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Grita Loeb sack, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

Neuvième résolution : renouvellement du mandat de Galix Conseils en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de renouveler le mandat de Galix Conseils en qualité de membre du conseil de surveillance pour

une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4. Censeur – ratification de la nomination

Exposé

Résolution 10 :

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017 le conseil de surveillance a coopté la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda en qualité de censeur, en remplacement de la société XYZ, démissionnaire.

En conséquence, nous vous proposons de ratifier la nomination de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda en qualité de censeur et de reconduire son mandat pour un an soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours.

Résolutions

Dixième résolution : ratification de la nomination de Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda en qualité de censeur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires ratifie la nomination de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda en qualité de censeur, décidée à titre provisoire par le conseil de surveillance du 20 décembre 2017, en remplacement de Xavier Yon.

Le mandat de la société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les renseignements concernant le censeur figurent page 111 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

5. Rémunérations

Exposé

Résolutions 11 à 16 : Approbation, renouvellement des engagements visés à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur des membres du directoire

Le conseil de surveillance du 20 décembre 2017 a renouvelé les mandats des membres du directoire dont le mandat arrivait à échéance pour une nouvelle durée de 3 ans, à l'exception du mandat d'Éric Marée qui a fait valoir son droit à la retraite. Sébastien Huron, déjà membre du directoire, a été nommé par le conseil de surveillance président du directoire en remplacement d'Éric Marée.

Nous soumettons à votre vote, conformément à la loi, une résolution spécifique, pour chaque membre du directoire, afin d'approuver ou de renouveler, selon les cas, les engagements pris en leur faveur par la société concernant les éléments de rémunération, indemnités, avantages et droits conditionnels dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci, tels que visés par l'article L225-90-1 du Code de Commerce.

Vous trouverez pages 230 à 234 le détail des engagements pris en faveur des membres du directoire, ainsi que le rapport spécial complémentaire des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, page 220.

Résolutions

Onzième résolution : renouvellement de l'engagement de retraite à prestation définie visé à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de Sébastien Huron

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce :

- Approuve, pour l'année 2018, la poursuite de l'engagement pris par la société en faveur de Sébastien Huron correspondant à un plan de retraite supplémentaire à prestations définies soumis à des conditions de performance.

Douzième résolution : approbation des nouveaux engagements visés à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de Sébastien Huron

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce :

- approuve les nouveaux engagements pris par la société en faveur de Sébastien Huron correspondant d'une part à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions en cas de départ contraint, qu'il soit lié à un changement de stratégie ou de contrôle ou non, lesquelles indemnités sont soumises à des conditions de performance, et correspondant d'autre part à une indemnité de non concurrence qui lui sera versée en contrepartie de l'engagement de non concurrence qui lui sera applicable à l'issue de son mandat.

Treizième résolution : renouvellement de l'engagement de retraite à prestation définie visé à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de Christian Karst

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce :

- approuve, pour l'année 2018, la poursuite de l'engagement pris par la société en faveur de Christian Karst correspondant à un plan de retraite supplémentaire à prestations définies soumis à des conditions de performance.

Quatorzième résolution : renouvellement des engagements visés à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de Christian Karst

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce :

- approuve la poursuite des engagements pris par la société en faveur de Christian Karst correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions en cas de départ contraint, qu'il soit lié à un changement de stratégie ou de contrôle ou non, lesquelles indemnités sont soumises à des conditions de performance.

Quinquième résolution : renouvellement de l'engagement visé à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de Jean-Pierre Dick

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et, conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce :

- approuve, pour l'année 2018, la poursuite de l'engagement pris par la société en faveur de Jean-Pierre Dick correspondant à un plan de retraite supplémentaire à prestations définies soumis à des conditions de performance.

Seizième résolution : renouvellement de l'engagement visé à l'article L225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de Habib Ramdani

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L225-86 et L225-88 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et, conformément aux dispositions de l'article L225-90-1 du Code de commerce :

- approuve, pour l'année 2018, la poursuite de l'engagement pris par la société en faveur d'Habib Ramdani correspondant à un plan de retraite supplémentaire à prestations définies soumis à des conditions de performance.

Exposé

Résolutions 17 à 19 : éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à la présidente du conseil de surveillance, au président du directoire et aux membres du directoire

En application des dispositions de l'article L. 225-100 II. du Code de commerce, trois résolutions vous sont présentées afin de soumettre à votre approbation les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à la présidente et aux membres du conseil de surveillance, à Éric Marée (président du directoire jusqu'au 20 décembre 2017), à Sébastien Huron (membre du directoire et nouveau président depuis le 20 décembre 2017) et aux autres membres du directoire. Ces éléments ont été versés ou attribués dans le cadre de la politique de rémunération applicable aux membres du conseil de surveillance et à sa présidente ainsi qu'aux membres du directoire et à son président en 2017, telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2017. Le détail de ces éléments est présenté dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi par le conseil de surveillance, en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce. Ce rapport figure pages 104 à 127 du rapport annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le versement de la part variable de la rémunération au titre de 2017 aux membres du directoire et à son président est conditionné à votre approbation dans le cadre de la présente assemblée générale (vote ex post), dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 II. du Code de commerce.

Tableau des rémunérations des membres du conseil de surveillance

en €	Montants dus au titre de l'exercice 2017		Montants dus au titre de l'exercice 2016	
	Rémunération	Jetons de présence	Rémunération	Jetons de présence
Marie-Hélène Dick	95 000	21 000	95 000	21 000
Jeanine Dick	-	4 000	-	12 000
Pierre Madelpuech	-	6 000	-	21 000
Philippe Capron	-	24 000	-	24 000
Olivier Bohuon	-	21 000	-	21 000
Société Asergi	-	6 000	-	-
Grita Loeb sack	-	21 000	-	21 000
Solène Madelpuech	-	17 000	-	-
Censeur, Société XYC représentée par Xavier Yon	-	21 000	-	21 000
Total	95 000	141 000	95 000	141 000

Tableaux des rémunérations des membres du directoire

■ **Eric Marée**

Membre du directoire jusqu'au 20 décembre 2017

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2017

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	370 000 €	Le conseil de surveillance du 3 mars 2017, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de 340 472 € à 370 000 €, soit une augmentation de 8,7%.
Rémunération variable annuelle	26 964 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2018 a arrêté les éléments de la rémunération variable pour 2017. Elle s'élève à 7,3% de sa rémunération fixe. Pour plus de détails se référer aux pages 114-122 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2017. Pas de plan de performance 2014 donc aucune action de performance distribuée sur 2017. Pour plus de détails, se référer aux pages 122-123 du rapport financier.
Jetons de présence	45 000 €	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2017.
Valorisation des avantages de toute nature	1 596 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 116 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 116 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 115 et à la note B10 des comptes sociaux.

■ Sébastien Huron

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2017

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	265 000 €	Le conseil de surveillance du 3 mars 2017, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de 245 000 € à 265 000 €, soit une augmentation de 8,2%.
Rémunération variable annuelle	18 125 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2018 a arrêté les éléments de la rémunération variable pour 2017. Elle s'élève à 6,8% de sa rémunération fixe. Pour plus de détails se référer aux pages 114-122 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2017. Pas de plan de performance 2014 donc aucune action de performance distribuée sur 2017. Pour plus de détails, se référer aux pages 122-123 du rapport financier.
Jetons de présence	25 000 €	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2016.
Valorisation des avantages de toute nature	2 580 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 116 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 116 du rapport financier.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 115 et à la note B10 des comptes sociaux.

■ Christian Karst

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2017

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	265 000 €	Le conseil de surveillance du 3 mars 2017, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle à 265 000 €.
Rémunération variable annuelle	19 375 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2018 a arrêté les éléments de la rémunération variable pour 2017. Elle s'élève à 7,3% de sa rémunération fixe. Pour plus de détails se référer aux pages 114-122 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2017. Pas de plan de performance 2014 donc aucune action de performance distribuée sur 2017. Pour plus de détails, se référer aux pages 122-123 du rapport financier.
Jetons de présence	45 000 €	Jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés filiales du Groupe en 2016.
Valorisation des avantages de toute nature	2 832 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 116 du rapport financier.
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 115 et à la note B10 des comptes sociaux.

■ **Habib Ramdani****Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2017**

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	203 000 €	Le conseil de surveillance du 3 mars 2017, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de fixer la rémunération fixe annuelle à 203 000 €. Il est précisé que la rémunération fixe de 109 016 € perçue en 2016 correspond à la période entre son entrée au directoire en date du 23 juin 2016 et la fin de l'exercice.
Rémunération variable annuelle	7 613 €	Le conseil de surveillance du 13 mars 2018 a arrêté les éléments de la rémunération variable pour 2017. Elle s'élève à 3,8% de sa rémunération fixe. Pour plus de détails se référer aux pages 114-122 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2017. Pas de plan de performance 2014 donc aucune action de performance distribuée sur 2017. Pour plus de détails, se référer aux pages 122-123 du rapport financier.
Jetons de présence	0 €	Absence de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	888 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	NA	Absence d'indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 115 et à la note B10 des comptes sociaux.

■ Jean-Pierre Dick

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2017

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	41 000 €	Le conseil de surveillance du 3 mars 2017, sur proposition du comité de rémunération, a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle à 41 000 €
Rémunération variable annuelle	0 €	Pas de versement de rémunération variable pour 2017 selon décision du conseil de surveillance du 13 mars 2018. Pour plus de détails se référer aux pages 114-122 du rapport financier.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	0 €	Absence d'attribution d'actions de performance au titre de l'exercice 2017. Pas de plan de performance 2014 donc aucune action de performance distribuée sur 2017. Pour plus de détails, se référer aux pages 122-123 du rapport financier.
Jetons de présence	0 €	Absence de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	840 €	Véhicule de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Nature	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	NA	Absence d'indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	Pour plus de détails, se référer à la page 115 et à la note B10 des comptes sociaux.

Résolutions

Dix-septième résolution : éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Marie-Hélène Dick, présidente du conseil de surveillance

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Marie-Hélène Dick, présidente du conseil de surveillance, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (page 113).

Dix-huitième résolution : éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Éric Marée, président du directoire en 2017

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée à Éric Marée, président du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (page 117).

Dix-neuvième résolution : éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 aux membres du directoire

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aux membres du directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 118 à 122).

Exposé

Résolutions 20 et 21 : politique de rémunération des membres du conseil de surveillance : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du conseil de surveillance et aux membres du directoire

En application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, le conseil de surveillance soumet à l'approbation de l'assemblée générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels tels que ceux composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du conseil de surveillance et aux membres du directoire en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2018, et pour la période courant jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur cette politique, conformément à la loi et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères arrêtés par le conseil de surveillance sur recommandation du comité des rémunérations sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité et figurant aux pages 113 à 116 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

s'appliqueront jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur cette politique, conformément à la loi.

Résolutions

Vingtième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat aux membres du conseil de surveillance, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (page 113).

Vingt et unième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du directoire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 114 à 116) et attribuables, en raison de leur mandat aux membres du directoire.

Exposé

Résolution 22 : fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'allouer au conseil de surveillance, à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours, la somme de 150 000 €. Il est précisé que le montant alloué en 2017 était de 141.000 € et que ce montant n'avait pas été actualisé depuis 2014. Le conseil de surveillance fixera la répartition entre ses membres.

Résolution

Vingt-deuxième résolution : fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'allouer, pour l'exercice 2018, une somme de 150 000 € au titre de jetons de présence qui sera répartie par le conseil de surveillance entre ses membres.

6. Autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

Exposé

Résolution 23 : autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du code de commerce et conformément au plan de rachat décrit dans la note d'information publiée auprès du diffuseur professionnel et sur le site internet de la

société le 30 mai 2017, en conformité avec les dispositions de la directive transparence entrée en vigueur le 20 janvier 2007.

Au 31 décembre 2017, Virbac possédait au total 37 261 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 4 730 434 € hors frais, soit un coût moyen de 126,95 € par titre.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à l'achat de 39 704 actions propres (au cours moyen de 138,97 €) et à la cession de 31 411 actions propres (au cours moyen de 142,51 €) dans le cadre du contrat d'animation du titre. En 2017, aucune action n'a été achetée ou vendue dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance. Les actions propres au 31 décembre 2017 représentent 0,44% du capital de Virbac. Elles sont destinées en partie à l'animation du titre et à l'attribution d'actions de performance, ainsi qu'à éventuellement à la réduction du capital, conformément à la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 23 juin 2017.

Il sera proposé à l'assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption, par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Résolution

Vingt-troisième résolution : autorisation à conférer au directoire aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, autorise le directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de réduire le capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 350 € par titre.

Le montant maximal des opérations qui pourraient être effectuées en application de la présente résolution, compte tenu des 37 395 titres déjà détenus au 28 février 2018 est ainsi fixé à 282 941 750 €.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Cette autorisation qui annule et remplace toute autorisation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie par l'assemblée générale du 23 juin 2017 dans sa quatorzième résolution, est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tout organisme, en particulier l'Autorité des marchés financiers et d'une manière générale, faire ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

7. Autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne

Exposé

Résolution 24

Le deuxième alinéa de l'article L225-129-6 du Code de commerce impose que tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire se prononce sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dès lors que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de commerce représentent moins de 3,0% du capital.

Une résolution a été présentée à l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015 et n'a pas été adoptée.

Conformément aux dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce, nous vous présentons une nouvelle résolution que nous vous recommandons de ne pas adopter pour ne pas multiplier les systèmes permettant aux employés de devenir actionnaires de la société ou d'augmenter leur participation.

Résolution

Vingt-quatrième résolution : autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital par création d'actions de numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L225-129-6 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire à augmenter le capital social d'un montant maximum de 227 000 €, en application des dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce, par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire réservées aux salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit desdits salariés.

L'assemblée générale délègue au directoire avec faculté de subdélégation au président du directoire dans les conditions prévues à l'article L225-129-4 du Code de commerce tous pouvoirs afin de fixer (i) le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital social dans la limite du plafond autorisé, (ii) l'époque de leur réalisation, ainsi que (iii) les conditions et les modalités de chaque augmentation. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles, conformément aux articles L3332-18 à L3332-20 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des bénéficiaires, déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital. Il pourra aussi procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire le nécessaire.

Le directoire pourra déléguer à son président ou, en accord avec celui-ci, à l'un de ses membres, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

8. Modifications du capital social et pouvoirs

Exposé

Résolution 25 : autorisation à donner au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance

L'assemblée générale du 24 juin 2016 a adopté une résolution visant à reconduire pour une nouvelle période de 38 mois la possibilité de procéder à l'attribution d'actions de performance de la société, dans les conditions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution permet l'attribution d'actions de performance au profit de cadres salariés ou assimilés, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions de performance attribuées ne peut représenter plus de 1,0% du capital de la société Virbac. L'attribution se fait sans dilution, la société achetant sur le marché le nombre d'actions nécessaires. Comme pour l'ancienne autorisation, les attributions gratuites d'actions de performance ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les titres alors détenus devant être conservés également deux ans au minimum après la fin de la période d'acquisition. Le directoire détermine l'identité des bénéficiaires ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions qui sont liées à l'augmentation de la performance du Groupe.

La loi de finance 2018 a apporté de nouvelles modifications au régime des actions de performance, en modifiant la fiscalité applicable à ce régime. En conséquence, la société a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale une nouvelle résolution qui annulera et remplacera la précédente autorisation.

Les dirigeants mandataires ont pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions de performance, jusqu'à la fin de la période de conservation des actions fixée par le conseil de surveillance.

Résolution 26 : modification de l'article 10 des statuts

Nous vous soumettons un projet de modification de l'article 10 des statuts en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce introduit par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 et modifié par la loi du 17 août 2015 "relative au dialogue social et à l'emploi" dite "loi Rebsamen". La loi du 17 août 2015 a abaissé les seuils fixés par la loi du 14 juin 2013.

Depuis cette loi, les conseils de surveillance des sociétés qui emploient, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins 1 000 salariés permanents dans la société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins 5 000 salariés permanents dans la société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français et à l'étranger, et qui ont pour obligation de mettre en place un comité d'entreprise, doivent comprendre des membres représentant les salariés.

Avec les nouveaux seuils fixés par la loi du 17 août 2015, Virbac entre dans le champ d'application de ce texte.

En conséquence, le conseil de surveillance devra comprendre au moins 1 représentant des salariés avant la fin de l'année 2018.

Les statuts de la société doivent être modifiés afin d'intégrer les conditions de nomination de ce représentant des salariés ainsi que la durée de son mandat.

Conformément à la décision prise par le comité d'entreprise dans sa réunion du 19 décembre 2017, parmi les trois modalités de nomination prévues par la loi, la nomination du représentant des salariés sera faite par le comité d'entreprise une fois les statuts modifiés et avant la fin de l'année 2018.

Résolution 27 : modification de l'article 16 des statuts

Il sera proposé à l'assemblée générale une résolution afin de ramener l'âge limite des membres du directoire de 67 ans à 65 ans et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts

Résolution 28 : pouvoirs

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'assemblée générale.

Résolutions

Vingt-cinquième résolution : autorisation à donner au directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des cadres salariés ou assimilés ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liés directement ou indirectement, dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions de performance existantes de la société Virbac ;

- décide que le nombre total d'actions de performance pouvant être attribuées, en vertu de cette autorisation, ne pourra représenter plus de 1% du capital social de la société Virbac apprécié au jour de la décision d'attribution par le directoire, et sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires ;
- décide que, dans la limite ci-dessus fixée, le nombre d'actions de performance attribuées aux membres du directoire, pendant la durée de la présente autorisation ne pourra être supérieure à 0,5% du capital au jour de l'attribution ;
- décide que l'attribution définitive des actions de performance existantes sera conditionnée au respect de critères de performance individuels et collectifs qui seront définis par le directoire ;
- décide que l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires sera déterminée au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- décide que l'obligation de conservation des actions de performance par les bénéficiaires sera d'une durée minimale de deux ans ;
- confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires ou de la ou des catégories de bénéficiaires des attributions gratuites d'actions de performance, parmi les membres du personnel et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés susvisées et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - déterminer la durée de la période d'acquisition, et décider s'il y a lieu ou non à fixer une durée de conservation des actions ;
 - apprécier le respect des critères de performance, selon lesquels les actions seront attribuées et ajouter, le cas échéant, toutes conditions et critères qu'il jugera pertinent ;
 - fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attributions gratuites des actions de performance, étant précisé que s'agissant des actions octroyées aux mandataires sociaux, le conseil de surveillance décidera soit que les actions de performance octroyées ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixera la quantité d'actions de performance octroyées qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
 - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits d'attribution ;
 - constater les dates d'attributions définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
 - inscrire les actions de performance attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
- autorise le directoire à prévoir, le cas échéant, l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition et la suppression de la période de conservation en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans le deuxième ou le troisième des catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale, ainsi qu'en cas de décès du bénéficiaire ;
- autorise le directoire à procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions de performance attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Virbac ;
- délègue tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que toutes mises en œuvre par le directoire de la présente autorisation, devront faire l'objet d'une approbation préalable du conseil de surveillance.

L'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 du Code de commerce dans les conditions prévues par l'article L225-197-4 dudit Code.

Cette autorisation est donnée pour une période de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2016.

Vingt-sixième résolution : modification de l'article 10 des statuts de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, décide de compléter l'article 10 des statuts pour y insérer les modalités de désignation d'un membre du conseil de surveillance représentant les salariés :

ARTICLE 10 – COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Début de l'article 10 sans changement. Il est rajouté *in fine* :

"Le conseil de surveillance comporte un membre représentant les salariés désigné par le comité d'entreprise de la société ou par le futur Comité Social Économique qui lui sera substitué.

L'obligation pour les membres du conseil de surveillance d'être propriétaire d'au moins dix actions de la société ne s'applique pas au membre représentant les salariés.

La durée du mandat du membre représentant les salariés est fixée à trois ans à compter de sa désignation.

Si à la clôture d'un exercice, les dispositions prévues par la loi ne sont plus applicables à la société, le mandat du ou des membres représentant les salariés prennent automatiquement fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes dudit exercice."

Vingt-septième résolution : modification de l'article 16 des statuts de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire, décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 16 des statuts, de la manière suivante :

"Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il a dépassé l'âge de 65 ans. Si un membre du directoire vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire."
Le reste de l'article 16 reste sans changement.

Vingt-huitième résolution : pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 20 juin 2018

Vingt-quatrième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 227 000 €, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Nice et Marseille, le 6 avril 2018
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Vincent Gros

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 20 juin 2018

Vingt-cinquième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution d'actions gratuites.

Nice et Marseille, le 6 avril 2018
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Vincent Gros

Lexique produits

Les noms des produits cités dans le rapport annuel dont la liste suit font l'objet d'une protection notamment au titre du droit des marques. Virbac et/ou ses filiales en sont les propriétaires ou en ont l'usage exclusif. Tous les médicaments ou produits cités dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou commercialisés dans tous les pays y compris la France.

Canigen

gamme de vaccins pour chiens

Clostrisan

vaccin indiqué dans la prévention de la clostridiose et du botulisme chez les bovins, ovins et caprins

Deltanil

antiparasitaire à base de deltaméthrine en application topique chez les bovins et ovins

Effitix

antiparasitaire externe à base de perméthrine et de fipronil traitant les infestations par les tiques, les puces et les moustiques chez les chiens

Epiotic

nettoyant auriculaire pour chiens et chats

Eradia

antibiotique et antiparasitaire pour chiens à base de métronidazole indiqué dans le traitement des infections à clostridies et de la giardiose

Fort Up

solution injectable antiparasitaire pour bovins à base d'ivermectine indiquée dans le traitement et le contrôle des parasites gastro-intestinaux et pulmonaires

Iverhart

gamme d'antiparasitaires internes à large spectre sous forme de comprimés appétents pour chiens pour la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds ainsi que vers plats pour Iverhart Max)

Iverhart Max Soft Chew

Comprimés appétents pour chiens à base d'ivermectine, de pyrantel pamoate et de praziquantel pour la prévention de la dirofilariose ainsi que le contrôle et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds, plats et ankylostomes)

Maxflor Duo/Maxflin

antibiotique à base de florfenicol indiqué dans la prévention et le traitement des infections respiratoires des bovins et porcins

Milteforan

traitement oral de la leishmaniose canine à base de miltefosine dont l'administration dans la nourriture permet une observance optimale

Moxiheart

antiparasitaire interne pour chiens

Multimin

complément injectable à base de minéraux pour animaux de production

Nutribond

solution orale à forte appétence qui stimule la prise alimentaire et de boisson chez les chiens et chats malades ou convalescents jusqu'à la reprise d'une alimentation habituelle

Prinovox

antiparasitaire externe à large spectre pour chiens et chats à base de moxidectine et d'imidaclopride

Propofol

anesthésique pour chiens et chats

Rilexine

antibiotique à base de cephalexine. En comprimés : indiqué pour le traitement des infections cutanées des chiens et des affections urinaires des chats. En injectable : indiqué pour le traitement des mammites chroniques et aigües des vaches laitières

Sentinel Flavor Tabs et Sentinel Spectrum

comprimés antiparasitaires polyvalents pour chiens indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds ainsi que vers plats pour Sentinel Spectrum) et des infestations par les puces

Shotapen

association d'antibiotiques indiquée dans le traitement de première intention de nombreuses affections bactériennes des animaux de production

Speed Reader

analyseur de dosage de marqueurs sanguins accompagné d'une série de tests de cinq biomarqueurs chez les chiens et les chats

Suprelorin

implant contraceptif à base de desloréline pour chiens mâles

Tridectin

solution orale antiparasitaire pour moutons à base de moxidectine, levamisole et albendazole

Veterin

antibiotique à spectre large pour porcs, volailles et saumons

Veterinary HPM

alimentation spécialisée pour chiens et chats

Zoletil

anesthésique général multi-espèces



LES ÉQUIPES VIRBAC
SONT À VOTRE ÉCOUTE
SUR LES 5 CONTINENTS

CORPORATE.VIRBAC.COM

Groupe Virbac

13^e rue LID - BP 27
06511 Carros cedex - France
Tél. : +33 4 92 08 71 00 - contact@virbac.com

Relations investisseurs | Direction de la Communication
finances@virbac.com | communication@virbac.com

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10 572 500 €
1^{ère} avenue 2065 m LID - 06511 Carros cedex - France - 417 350 311 RCS Grasse

Shaping the future
of animal health

Virbac